



S U P P L E M E N T  
 D E  
 L A C L E F  
 O U  
 JOURNAL HISTORIQUE.  
 LIVRE CINQUIÈME.

C H A P I T R E I.

*Contient ce qui s'est passé d'intéressant à  
 l'Histoire en Angleterre pendant l'année  
 1702.*

1702. I.

*Nouvelles  
 mesures du  
 Roi Guillaume  
 pour par-  
 venir au but  
 qu'il avoit  
 d'allumer la  
 guerre dans  
 l'Europe.*



Comme ce Chapitre doit en partie être composé de quelques faits dont les commencemens ont été traités dans le premier Chapitre de ce Volume; les Lecteurs sont exhortés de jeter les yeux sur ce que nous avons déjà dit, des mesures & des prétextes que le Roi Guillaume prit les années dernières, pour rallumer la guerre dans l'Europe. Ses stratagèmes, ses brigues & ses démarches

marches si opposées les unes des autres, en ce qui regardoit le partage de la Monarchie d'Espagne, ayant tourné, pour ainsi dire, à la confusion de son impenetrable politique, jusque le Parlement d'Angleterre de l'année 1701. avoit entrepris de faire punir les quatre Seigneurs qui l'avoient conseillé, négocié & signé au nom de ce Prince; il falloit prendre de nouvelles mesures, & mettre tout à profit pour parvenir à son but: ce fut pour cela que le Roi Guillaume cassa ce Parlement, en convoqua un nouveau, qui se trouvant composé pour la plupart de ses creatures & de ses Officiers dans la Chambre haute, & de Mercenaires ou de Presbiteriens dans la Chambre basse, que la brigue dans les Villes & les Provinces qui ont droit de députer, avoit éû. Ce nouveau Parlement fut entièrement dévoué aux volontez du Roi pendant le reste de son Regne, & la même faction des Presbiteriens, que d'autres connoissent sous les noms de *Wigs* ou *Reliebez*, prit si fort le dessus, qu'elle s'empara sous le Regne suivant, de presque toute l'autorité Royale, & auroit anéanti les droits de la Royauté, & déchiré les libertez de l'Eglise Angicane, si (dix ans après) on n'avoit pas un peu rogné les ongles à cette cabale, comme on le verra dans les Tomes où je traite les événemens de 1711. & 1712. Voyons ici ce qui se passa dans les Isles Britanniques pendant l'année 1702.

II. Nous avons déjà remarqué que le Roi Guillaume, pour allumer la guerre dans l'Europe, en chercha des prétextes

1702.

*Parallele  
des plaintes  
du Roi Guil-  
laume con-  
tre le Roi T.  
C. avec cel-  
les qu'on  
pouvoit fai-  
re contre  
lui-même..*

apparaans dans la mort de Charles II. Roi d'Espagne, & dans celle du Roi d'Angleterre Jacques II. Pour cet effet il fit un fantôme aux Anglois, de ce qu'un Prince François avoit été appellé à la Couronne d'Espagne, par le droit du sang, par la disposition Testamentaire du dernier Roi, & par le consentement de tous les peuples soumis à la Monarchie Espagnole : d'un autre côté il prit pour un outrage sanglant fait à sa personne & à la Nation Britannique, & voulut faire un crime au Roi T. C. de ce qu'il avoit reconnu en la personne du Prince de Galles, fils unique du Roi Jacques II. le simple titre de *Roi d'Angleterre*. En verité voilà deux foibles sujets pour en prendre occasion de troubler le repos de l'Europe, faire périr plusieurs milliers d'hommes, désoler tant de Provinces, sacager tant de Villes, & ruïner les propres Habitans des Isles Britanniques.

*Le Roi Guil-  
laume est  
plus cōdam-  
nable d'a-  
voir usurpé  
le Trône  
d'Angleter-  
re, que Phi-  
lippe V. d'a-  
voir monté  
sur celui  
d'Espagne.*

De bonne foi, au jugement des plus zelez & des meilleurs Anglicans qu'on puisse trouver ; dépoüillez de passion & de prévention, n'y avoit-il pas plus lieu de soulever toute l'Europe contre le *Prince d'Orange*, & contre la Republique d'Hollande, lors qu'on vit ce Prince avec une Armée Hollandoise, aller débarquer en Angleterre pour détrôner le Roi son beau Pere, que de voir Philippe V. aller recueillir un heritage qui lui étoit dévolu par un double droit ? si quelqu'un, pour justifier le procedé du *Prince d'Orange*, s'avisoit de dire, (comme on l'allegua du tems de la revolution,) que ce *Prince avoit été ap-*  
*pellé*

pellé en Angleterre par les peuples du Royaume, pour redresser quelques Loix qui paroissent en danger; qu'ils me permettent de leur répondre, que ce ne pouvoit être que de la part de quelques Mécontents qu'il étoit appellé; car si ç'ût été de la part de tout le peuple, il n'étoit pas nécessaire d'y aller à main armée: d'ailleurs pourquoi les Etats Généraux, par leur délibération du 28. Octobre 1688. que nous avons déjà citée ailleurs, donnerent-ils des assurances si peu solides, à tous les Potentats de l'Europe, que *Son A. ne passoit point en Angleterre pour envahir le Royaume, ni pour détrôner le Roi, encore moins pour apporter quelque préjudice à la succession légitime?* mais supposé que tous les peuples d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, (supposition qui est fautive dans son principe,) eussent véritablement appellé au secours & à la protection de leurs loix, le Prince d'Orange, & qu'il n'eut amené son Armée que pour se précautionner contre quelque danger; il devoit se contenter d'affermir ces loix altérées, laisser le Roi son beau Pere sur son Trône, ne pas le chasser à main armée du Royaume d'Irlande; enfin ne pas troubler l'ordre de la succession légitime, puisque la Couronne ne pouvoit lui appartenir de droit qu'après la mort du Roi, du Prince de Gales son fils, & des Princesses ses filles.

Quand on refuseroit à toutes ces raisons le poids qu'elles méritent, au moins avouera-t'on, que si le Prince d'Orange est allé en Angleterre du consentement de toute la Nation, pour se placer sur le

1702.

Trône d'un Roi encore vivant, qui avoit alors un fils & deux filles \* pour lui succéder; on avouera, dis-je, que le Roi Philippe V. n'a pas dû être blâmé d'aller occuper le Trône d'Espagne, que Charles II. mort sans enfans, avoit laissé vaquant, principalement, lors qu'outre le droit du sang, il y fut appellé par le feu Roi, invité & sollicité par les Regens du Royaume, qui lui envoyerent une Ambassade solennelle; que les Grands & la Noblesse allerent le recevoir sur la frontiere, qu'étant entré dans le Royaume sans aucunes troupes, il fut reçu à bras ouverts de toute la Nation, qui le reconnut pour son legitime Souverain, qu'on lui prêta serment de fidelité non seulement en Espagne, mais aussi aux Pais Bas, dans les Etats de Milan, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, & même dans ceux du nouveau monde qui dépendent de cette Monarchie: voilà, à ce qu'il me paroît, une grande difference, entre l'aveneement de Guillaume III. sur le Trône d'Angleterre, & celui de Philippe V. sur le Trône d'Espagne: la Couronne fut disputée à celui-là par le Roi Jacques II. à qui il venoit de l'envahir. Aucun possesseur ni legitime heritier, encore moins les peuples d'Espagne, ne disputerent au Roi Catholique la sienne, & si quelqu'un a troublé son Regne, ce n'a été que des étrangers, suscitez par ceux qu'un Poëte moderne a désignez par ces deux vers.

*Ennemis*

\* Il en eut une troisième, pendant qu'il étoit en refuge en France.

*Ennemis déclarez des Princes legitimes,  
Qui pour les détronner leur suppozez des cri-  
mes.....*

1702.

III. A l'égard de la plainte que le Roi Guillaume fit sur ce que Sa Majesté T. C. avoit reconnu le Prince de Gales pour *Roi d'Angleterre*; on avoit dû être bien plus surpris, lors que pour applanir les difficultez de la négociation de Riswick, ce Monarque se résolut de reconnoître ce titre en un Prince qui ne le portoit qu'à la faveur d'une revolution; ainsi ce que le Roi Très Chrétien fit à Riswick par nécessité, il le fit à Saint Germain, après la mort du Roi Jacques, par justice & par équité, sans pourtant bleffer ni l'honneur ni le droit, bien ou mal fondé, du Prince qui regnoit sur les Anglois. Il y avoit bien plus d'iniquité & d'injustice au procédé du Roi Guillaume, de refuser au moins le titre de *Roi* au Prince son beau frere, dont il avoit envahi la Couronne & s'étoit approprié les Etats; qu'au Roi T. C. de donner ce titre à un Prince persecuté dès l'âge de six mois, & réfugié en France: le *Prince d'Orange* avoit été des premiers à reconnoître le *Prince de Galles* présumptif heritier de la Couronne, lors qu'après sa naissance il fit complimenter sur ce sujet le Roi & la Reine d'Angleterre, & qu'on pria Dieu pour la conservation du jeune Prince pendant près de cinq mois, dans la Chapelle Angloise établie dans son Palais à la Haye, pour l'usage de la Religion de la Princesse d'Orange son Epouse: le titre de *Roi d'Angleterre* étoit bien plus legitime-  
ment

*Lequel dois  
être plus  
cödamnable  
ou le Roi T.  
C. d'avoir  
donné le tî-  
tre de Roi  
au Prince de  
Galles, ou le  
Roi Guil-  
laume de  
l'avoir re-  
fusé à ce  
Prince.*

mement acquis au Prince de Galles, que celui de *Roi de France* ne l'étoit au *Prince Guillaume de Nassau*: les Princes ne perdent jamais la qualité que la naissance leur donne, quoi qu'ils ne possèdent pas leurs Etats; ou ceux de leurs peres; il n'y a que l'iniquité, l'injustice & l'usurpation qui ont osé la disputer: mais c'est trop longtems s'arrêter à vouloir prouver une verité reconnüe dans tous les siecles & par toutes les Nations; les Anglois mêmes n'ont pas fait difficulté de donner au Prince de Galles fils de l'infortuné Charles I. & Oncle de celui dont nous parlons, le titre de *Roi* après la mort de son pere, lors qu'il étoit encore réfugié en France, & que l'usurpateur Cromwel possédoit le Royaume & toute l'authorité souveraine.

IV. Le nouveau Parlement d'Angleterre, composé comme nous l'avons dit, de gens dévouiez au Roi Guillaume, fit l'ouverture de sa séance le dixième Janvier 1702. Le lendemain le Roi fit à l'Assemblée une Harangue des mieux étudiées pour animer les Anglois contre les François, & les porter à lui fournir les moyens de soutenir les dépenses de la guerre qu'il avoit meditée depuis quatre ans; voici ce discours dans son entier, qui fut aux Anglois & aux autres peuples de l'Europe, ce que fut la pomme de discorde aux trois Déeses de l'antiquité.

*Harangue  
du Roi Guil  
laume pour  
exciter ses  
peuples à la  
guerre.*

MILORDS ET MESSIEURS.

TE me promets que vous êtes assemblez pleins de la juste apprehension du commun danger de l'Europe, & de ce ressentiment du

du dernier procédé du Roi Très-Chrétien si amplement & si généralement exprimé dans les fideles Adresses qui m'ont été présentées dans un tems si propre par mes Sujets.

La reconnoissance & la déclaration qui a été faite du prétendu Prince de Galles (a) pour Roi d'Angleterre, n'est pas seulement la plus grande indignité faite à ma Personne & à la Nation; mais elle touche aussi particulièrement tout homme qui a quelques égards pour la Religion Protestante, ou pour la presente & future tranquillité, & le bonheur des son País, qu'il n'est pas besoin que je v ou presse de l'avoir serieusement à cœur, & de considérer quels nouveaux moyens on doit efficacement employer, pour assûrer la succession de la Couronne dans la Ligne Protestante, & ruiner les esperances de tous ceux qui y prétendent, & de tous leurs adherans, soit déclarez, soit secrets.

Le Roi Très Chrétien en plaçant son petit fils sur le Trône d'Espagne, s'est mis en état d'opprimer le reste de l'Europe, à moins qu'on ne prenne de prompts & justes mesures pour l'empêcher. Sous ce prétexte il est devenu le véritable Maître de toute la Monarchie Espagnole; il l'a rendue entièrement dépendante de la France, & en dispose

comme

(a) Voilà la premiere fois que le Roi Guillaume a employé le terme de Prétendu, en parlant du Prince de Galles; mais ce terme ne regarde pas la naissance; c'est seulement le titre de prétendant à la Couronne qu'on lui a disputé en vertu des nouvelles Loix, à cause qu'il étoit Catholique.

comme de ses propres Etats. (b) Par ce moyen il a environné, les voisins de telle maniere, que bien que l'on puisse dire que le nom de Paix continuë, ils souffrent néanmoins la dépense & les incommoditez de la guerre.

Cela doit toucher l'Angleterre dans ce qui lui est de plus important & de plus sensible, eu égard à nôtre commerce, qui deviendra bientôt incertain dans toutes ses principales branches, eu égard à nôtre repos & à nôtre sûreté particuliere dans ce Royaume, dont nous ne pourrions esperer voir longtems la continuation, & eu égard à la part que l'Angleterre doit prendre pour la conservation de la liberté de l'Europe.

Dans le dessein de prévenir les calamitez générales, dont le reste de la Chrétienté est menacée par ce pouvoir exorbitant de la France, j'ai conclu plusieurs Alliances, selon l'encouragement qui m'a été donné par les deux Chambres du Parlement, lesquelles j'ordonnerai qu'on vous communique, & je ne doute pas que vous ne me mettiez en état de les maintenir.

Il y a encore d'autres Traitez commencez, qui vous seront aussi communiquez, dès qu'ils seront achevez. Il est à propos de vous dire que les yeux de toute l'Europe sont sur ce Parlement; tout est en suspens jusqu'à ce qu'on sache vos resolutions; (c)

(b) C'est une supposition fautive & inventée comme les Anglois l'ont reconnu par les suites (c) Ce rince accusoit assez just; car toute l'Europe seroit restée en paix, si par ses subtilitez, il n'avoit pas engagé l'Angleterre dans la guerre.

c'est pourquoi il ne faut point perdre de tems.

Vous avez encore, graces à Dieu, une occasion de vous allûrer & à vôtre posterité, la jouissance paisible de vôtre Religion (d) & de vos libertez, & si vous ne manquez point à vous-mêmes. & que vous vouliez faire valoir l'ancienne vigueur de la Nation Angloise; mais je vous dirai franchement mon sentiment; c'est que si vous laissez échaper cette occasion, vous n'avez plus sujet d'en esperer une autre. Pour faire ce qui est de vôtre devoir, *il est nécessaire de mettre une grande force en mer, de pourvoir à la sûreté de nos Vaisseaux dans les Havres, comme aussi d'avoir les forces sur terre que l'on s'attend que vous ayez à proportion de celles de nos Alliez.* (e)

Mes. de la Chambre des Communes, je vous recommande toutes ces choses avec toute l'instance & l'empressement que demande leur importance. Je ne sçaurois m'empêcher de vous presser en même tems d'avoir soin du crédit public, qu'on ne sçauroit conserver qu'en tenant sacrée cette maxime, que ceux-là ne perdront jamais, qui se fieront à une sûreté Parlementaire.

*C'est toujours avec regret que je demande des subsides à mon peuple; mais vous remarquerez, que je ne demande rien qui regarde*  
aucune

(d) *Le prétexte de la Religion a toujours été le manteau de la politique de ce Prince, comme de bien d'autres.*

(e) *Cette proportion fut mal observée dans les suites.*

*aucune dépense particuliere à ma personne. (f)*

Je vous presse seulement de faire tout ce que vous pourez pour vôtre sûreté & vôtre honneur, dans ce tems de crise & si dangereux. Je ne désire autre chose que ce qui sera donné soit entierement approprié aux fins auxquelles il est destiné.

Et puis que je parle sur cet article, je crois qu'il est à propos de vous faire souvenir, que pendant la dernière guerre, j'ordonnai qu'on mit tous les ans les comptes devant le Parlement; que je donnai mon consentement à plusieurs Bills, pour regler les comptes publics, afin que mes Sujets eussent la satisfaction de voir de quelle maniere l'argent accordé pour la guerre étoit employé. Je consens que cette affaire soit mise en état d'être plus amplement examinée, afin qu'on puisse voir si l'on a mal appliqué ou mal menagé les deniers publics, ou si les dettes qui nous sont demeurées, sont provenues de l'insuffisance des subsides, ou du défaut ou manquemens des fonds. (g)

Je vous ai déjà dit combien l'expédition sera nécessaire pour pousser cette grande affaire publique, de laquelle dépend nôtre sûreté & ce que nous avons de plus cher. J'espère que le tems qui restera, sera employé

(f) *Les revenus de la Couronne affectez à l'entretien de sa Maison étoient plus que suffisans pour cette dépense, outre les grands biens qu'il possédoit en Hollande & ailleurs: ainsi cette apparence de désintéressement n'étoit que pour éblouir.*

(g) *C'étoit pour parvenir à en obtenir de plus grands.*

ployé à ces autres choses si à souhaiter, & que j'ai si souvent recommandées de dessus le Trône. Je veux dire de faire de bons Bills pour occuper les pauvres, pour encourager le commerce, & pour supprimer encore d'avantage le vice.

## MILORDS ET MESSIEURS,

J'Espere que vous êtes assemblez dans la resolution d'éviter toute sorte de dispute & de differens : que vous avez resolu de concourir tous généralement & de bon cœur à l'avancement de la cause commune & au bien public, n'y ayant que cela qui puisse rendre cette séance heureuse.

Je croirois que ce seroit une aussi grande benediction qu'il en puisse arriver à l'Angleterre, si je pouvois remarquer en vous aütant d'inclination à mettre bas ces malheureuses & fatales animositez qui vous divisent & vous affoiblissent, que j'ai de disposition à rendre tous mes Sujets sûrs & tranquilles à l'égard des offenses, même les plus grandes qu'ils auroient commises contre moi. (b)

Je vous conjure de faire perdre à nos ennemis,

(h) *Ces offenses sur lesquelles le Prince passe comme chat sur braise, sont le souvenir des resolutions que prirent les précédens Parlemens, pour congédier l'Armée après la Paix de Riswick ; les plaintes des Anglois, des donations ou dissipations des biens de la Couronne : de l'inclination qu'ils firent paroître pour le maintien de cette Paix, & des procédures commencées contre les mauvais Ministres & Membres de son Conseil.*

ennemis, par vôtre unanimité, les seules espérances qui leur reste. J'ai fait voir & le ferai toujours, combien je désire d'être le commun Pere de mon peuple. Renoncez pareillement à toute sorte de partis & de divisions : qu'on n'entende plus parler à l'avenir d'autre distinction parmi nous, que de ceux qui sont de la Religion Protestante & pour le present établissement; & de ceux qui ont en vûe un *Prince Papiste* (i) & un Gouvernement François.

J'ajouterai seulement, que si vous souhaitez serieusement & tout de bon, voir l'Angleterre tenir la balance de l'Europe, & être véritablement à la tête du parti Protestant, cela paroîtra par l'avantage que vous tirerez de l'occasion qui se presente.

V. Les deux Chambres de ce Parlement donnerent bientôt au Roi Guillaume des témoignages publics de leur entier dévouement à ses volontez, car par leurs Adresses de remerciement, ils entrèrent avec lui dans le ressentiment qu'il avoit de ce que le Prince de Galles avoit été reconnu Roi d'Angleterre; & dans la jalousie qu'avoit produit l'avenement de Philippe V. au Trône d'Espagne. Les Anglois promirent à leur Roi de faire tous leurs efforts pour le mettre en état d'effectuer tout ce qu'il avoit promis par ses

Alliances

(i) Voilà qui confirme ce qu'on a déjà dit, que le Roi Guillaume ne contesloit pas la qualité de Prince à son beau frere; mais qu'il vouloit que sa Religion fût un obstacle pour monter sur le Trône.

Alliances avec l'Empereur, les Etats Généraux & les autres Princes qui s'étoient unis, ou qui s'uniront avec Sa Majesté Britannique. Ce Prince remercia les Communes en ces termes.

1702.

Messieurs, Je vous remercie de tout mon cœur de cette Adresse ; je la regarde comme un bon augure en faveur de cette Scéance : le consentement unanime avec lequel elle a été dressée, augmente la satisfaction que j'en reçois : un si bon commencement relève les esperances de tous ceux qui souhaitent le bien de l'Angleterre & de la cause commune ; je ne puis rien désirer d'avantage de vous, sinon que vous continuyez comme vous avez commencé, & je fais fond là dessus.

*Réponse du  
Parlement à  
cette Haran-  
gue, & re-  
merciement  
du Roi Guil-  
laume.*

VI. Les esperances de ce Prince se trouverent si bien fondées, que son Parlement lui accorda beaucoup plus que les Hollandois n'avoient demandé à leur Stadhouder : car lors que les Etats Généraux exposèrent la crainte où ils étoient, de perdre la liberté qu'ils avoient acquise par les secours de la France, ils demanderent que conformément aux Alliances qu'ils avoient avec la Couronne d'Angleterre, le Roi Britannique leur envoyât dix mille hommes pour leur aider à se défendre, au cas qu'ils vinssent à être attaquez : ce Prince, en communiquant cette demande au précédent Parlement, n'en demanda pas d'avantage, mais n'ignorant pas les bonnes intentions du nouveau Parlement, il ne limita point aux Communes ce que la Nation Angloise devoit fournir pour son contingent :

*Le Parle-  
ment accor-  
de plus qu'on  
ne lui avoit  
demandé.*

contingent : il dit seulement en termes généraux, qu'il croyoit être nécessaire de mettre une grande force en mer, de mettre en sûreté les Vaisseaux qui resteroient dans les Havres, & d'avoir sur terre des forces proportionnées à celles des Alliez.

*Forces que les Anglois s'engagerent de fournir pour commencer la guerre.*

Les Communes résolurent le 20. Janvier, que la Nation fourniroit 40. mille hommes pour le service de la Flotte. Elles reglerent leur contingent pour les forces de terre, à trente-deux mille hommes d'Infanterie, sept mille de Cavalerie, & mille Dragons, dans l'esperance que l'Empereur, les Hollandois, & les autres Alliez en fourniroient un plus grand nombre, à proportion de l'interêt qu'ils avoient dans la guerre qu'on alloit commencer, parce qu'il s'agissoit d'acquérir de nouveaux Etats à la Maison d'Autriche, assûrer le danger vrai ou apparent des Provinces-Unies.

Voilà sur quel pied les Anglois commencerent à donner l'exemple à leurs Alliez; quelques années après ils chargerent encore la Nation de l'entretien de dix mille hommes d'augmentation, & des deux tiers de quelque mille hommes qu'on acheta en commun des Princes d'Allemagne: mais l'Empereur & les Hollandois, qui se disoient les plus interezés dans la guerre, diminuoient leurs forces à mesure que les Anglois augmentoient les leurs; ainsi la Nation Britannique fut accablée de l'inégal fardeau pendant neuf à dix ans, comme on l'a remarqué ailleurs. \*

VII. Outre le Traité de la grande Alliance, conclu entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre

\* Voyez Tomes XVI. & XVII. du Journal.

d'Angleterre Guillaume III. & les Etats 1702.

Genéraux, le 7. Septembre 1701. que nous avons inferé dans le Chapitre second de ce Volume; ces deux dernieres Puissances en avoient déjà signé un avec le Roi de Dannemarck le 15. Juin de la même année, dans lequel on prétend qu'il y a des Articles secrets, qui n'ont pas encore vû le jour; ceux qui furent communiquez au

*Divers Traitez tendans à favoriser les projets du Roi Guillaume.*

Parlement d'Angleterre en 1702. ne furent produits que pour animer de plus en plus le zele parlementaire, parce qu'on y apperçu l'engagement de Sa Majesté Danoïse, de fournir quelques mille hommes

*Avec l'Empereur & les Hollandois.*

à la grande Alliance, pour agir dans les endroits où les Membres intereziez le jugeroient plus à propos. Comme les affaires où l'on affecte de garder un trop long

*Avec le Roi de Danne-marck.*

mysere. donnent lieu de presumer le mal plutôt que le bien, il y a des gens qui ont crû que ce Traité renfermeroit quelque Article peu convenable aux interêts du Roi de Suede. Quoi qu'il en soit, comme les habiles politiques ne negligent jamais rien, & qu'ils tâchent de tirer parti de tout; le Roi Guillaume & les Etats Genéraux, pour dissiper l'ombrage que le Roi de Suede commençoit de prendre de leurs menées secretes & de leurs démarches à decouvert, chercherent aussi à faire alliance avec Sa Majesté Suedoise, mais ce Prince qui étoit alors attaqué par le Roi de Pologne & par le Czar de Moscovie, n'étoit pas en état de grossir le nombre de ceux qui se ligoient contre les Couronnes de France & d'Espagne; l'Angleterre & la Hollande n'exigerent de la Suede qu'une

*Avec le Roi de Suede.*

1702.

qu'une convention qui fut signée le onzè Novembre 1701. par laquelle on se promettoit mutuellement la continuation de l'amitié & bonne intelligence qui regnoit entre leurs Sujets & leurs Etats: on s'engagea reciproquement de ne point s'unir ni favoriser ceux qui pouvoient être leurs ennemis déclarez, ou qui pouvoient le devenir: cette condition a été pleinement exécutée de la part du Roi de Suede; il ne s'est attaché qu'à se défendre ou à pousser aussi loin qu'il a pû, les Princes qui l'avoient attaqué sans sujet: lors qu'en 1706. son Armée triomphante resta si long-tems dans l'inaction en Saxe, Sa Majesté Suedoise fit assez connoître à toute l'Europe, le peu de part qu'Elle prenoit à la guerre d'Espagne, & sa moderation fut si grande, qu'on lui en a fait un crime de politique, dont il porta bientôt la peine, par sa défaite à Pultowa & son refuge en Turquie. Les Puissances, dont il menagea si fort les interêts, n'eurent nulle attention aux siens: tant que la fortune le favorisa, elles le cajolerent, parce qu'elles le craignoient; mais dès que l'inconstance lui eut tourné le dos, on le laissa plongé dans le borbier.

*La Cham-  
bre des Com-  
munes de  
1702. prend  
des resolu-  
tions oppo-  
sées à celles  
de la Cham-  
bre de 1701.*

VIII. La Chambre des Communes du Parlement de 1702. chanta en quelque sorte la palinodie, sur ce que les Communes de 1701. avoient prétendu que dans les procédures de la Chambre haute, on avoit blessé les droits & privileges des Communes, à l'égard des quatre Seigneurs accusés: car la nouvelle Chambre basse décida, „ Que c'est le droit incontestable de chaque  
Sujet

Sujet d'Angleterre, accusé par le Parle-  
ment ou autrement, d'être jugé promp-  
tement, afin d'être déchargé ou con-  
damné. "

1702.

Il est vrai que les mêmes Communes dé-  
fendirent leurs prérogatives sur d'autres  
chefs, car elles statuerent; Que c'étoit ten-  
dre à renverser les privilèges de la Chambre  
& les fondemens du Gouvernement du  
Royaume, de soutenir que la Chambre  
ne représente pas seule les Communes  
d'Angleterre. Que de dire que la Cham-  
bre ne peut emprisonner que ses pro-  
pres Membres, étoit contraire aux pri-  
vilèges & Constitutions de la même  
Chambre. Qu'on violoit les droits & les  
privilèges de la Chambre, lors qu'on  
publioit certains Livres ou Libelles  
contre ses procédures ou contre quel-  
qu'un de ses Membres en exercice de  
ses fonctions. Que les Communes ont  
le droit incontestable de prier le Roi de  
convoquer, assembler ou dissoudre les  
Parlemens, & demander la réparation  
de leurs griefs. "

*Quelques-  
uns des pré-  
vilèges de la  
Chambre  
des Communes.*

IX. Comme le Roi Guillaume, après  
avoir monté sur le Trône Britannique, fit  
passer deux Actes dans ses Parlemens pour  
exclure de la Couronne, tout Prince &  
Princesse qui feroit profession ouverte de  
la Religion Catholique, & que le titre de  
*Prince de Gales*, désigne celui qui est pré-  
sontif héritier de la Couronne; cette pré-  
tendue dégradation mit en usage parmi les  
zélateurs de la Cour du nouveau Roi &  
principalement dans la bouche des Presbi-  
tériens, le terme de *prétendu Prince de Gales*.

*De quelle  
maniere on  
doit ensei-  
dre le mot de  
prétendu  
Prince de  
Gales dans  
sa juste si-  
gnification.*

Les mal intentionnez & les gens grossiers, ne faisans nulle difference entre la *qualité* & la *personne*, donnerent au mot de *prétendu*, plus d'étendue qu'il n'en devoit avoir: car si le Roi Guillaume s'en est servi dans la Harangue que je viens de rapporter; il fait connoître un peu plus bas, lors qu'il dit *Prince Papiste*: que ce n'est qu'au titre de *Gales* qu'il applique son mot de *prétendu*, & non pas à la *naissance* ni à la *personne* ou *qualité* de *Prince*. Ainsi sa juste signification, au sentiment même du Roi Guillaume, c'est qu'on vouloit priver le Prince son beau frere du titre de *Prince de Gales*, sans lui disputer la *qualité* de *Prince fils du Roi Jaques II.*

Cependant le mot de *prétendu*, mal entendu ou mal expliqué, produisit quantité de Libelles anonimes, remplis de grossieres faussetez assez familiares à certains genies: qui néanmoins n'ont servi qu'à convaincre de noire malice ceux qui en sont les Auteurs, & d'ignorance ou d'imbecillité ceux qui y ont donné créance. Voici une preuve incontestable & bien authentique de ce que je viens d'avancer.

X. Un Scelerat nommé *Fuller*, dans l'esperance de quelques grandes recompenses, encouragé par l'animosité qui éclatoit contre la Famille du Roi Jaques refugiée à St. Germain, & dans la vûe de plaire au Roi Guillaume: ce Fuller, dès l'année 1691. avoit eu l'impudence d'avancer dans quelques écrits, que la *Reine Epouse du Roi Jaques II. n'avoit point eu de fils*, & qu'ainsi il n'y avoit point eu de *Prince de Gales*, avec offre de le prouver: la Cham-

bré

bre des Communes de cette année là 1691. après lui avoir donné des délais suffisans pour faire cette preuve, l'ayant fait venir devant elle, le censura vivement, le déclara faussaire, & l'envoya ensuite en prison : onze ans après ce même Fuller encouragé par la dernière Harangue du Roi, & par les Adresses des deux Chambres & de diverses Communautez du Royaume, revint à la charge, fit publier en son nom deux Libelles, lors qu'il étoit détenu en prison à la Requête de ses créanciers. L'un avoit pour titre; *Lettres originales du feu Roi Jacques & autres écrits à ses amis en Angleterre*; le titre de l'autre étoit, *Vingt-six dépositions de personnes de qualité & de mérite, prouvant démonstrativement la supposition de la naissance du prétendu Prince de Galles.*

1702.

*Fuller convaincu de fausseté & de scandale pour avoir avancé d'injurieuses calomnies contre le Prince de Galles.*

L'effronterie avec laquelle Fuller publia ces deux ouvrages, & le bruit qu'ils faisoient dans le public, s'étant répandu dans les pais étrangers, principalement en Hollande, où l'on affectoit d'y ajoûter foi; la Chambre haute vouiant prendre connoissance de cette accusation, fit venir devant elle au mois de Janvier l'accusateur, pour l'interroger sur le fait en question; lui ordonna de produire les témoignages dont il s'étoit vanté dans ses Libelles; il demanda un délai de quinze jours, on lui accorda jusqu'au 15. Fevrier 1702. & cependant il fut renvoyé en prison; ce jour-là ayant été examiné de nouveau, & n'ayant ni témoins, ni lettres, ni écrits à produire pour pouvoir justifier ou donner le moindre indice, de ce qu'il avoit temerairement & faussement

1702.

*Jugement  
des deux  
Chambres  
prononcé  
contre ce  
calomnia-  
teur.*

228

*Supplément de la Clef*

avancé, la Chambre des Pairs prononça  
» un Arrêt, par lequel il fut déclaré, Que  
» les deux écrits de Fuller ne contenoient  
» que de fausses, maicieuses & scandaleu-  
» ses allegations, qui réfléchissoient sur di-  
» vers Membres des deux Chambres, qu'ils  
» étoient d'une dangereuse conséquence  
» contre le Gouvernement : ordonnant que  
» ledit Fuller seroit conduit en prison,  
» qu'on s'assüreroit aussi de ceux qui  
» avoient imprimé ses Libelles, & que les  
» uns & les autres seroient poursuivis en  
» justice par le Procureur Général, comme  
» faux accusateurs & calomniateurs.

Ce malheureux se flattant, sans doute,  
d'être plus favorablement écouté dans sa  
calomnie, par la Chambre basse, qu'il ne  
l'avoit été dans celle des Pairs, parce qu'il  
sçavoit que la plus grande partie des Mem-  
bres des Communes étoient entierement  
dévoüez au Roi Guillaume, auquel ce cri-  
minel prétendoit de rendre de grands ser-  
vices, s'il pouvoit rendre la naissance du  
Prince de Gales douteuse à la Nation Bri-  
tannique ; ce seditieux, dis je, écrivit le mê-  
me jour 15. Fevrier 1702. à l'Orateur des  
Communes, pour lui donner avis, disoit-il,  
qu'il devoit arriver à Londres dans deux  
ou trois jours, deux des témoins alleguez  
dans ses écrits, qui déposeroient conformé-  
ment à ce qu'il avoit avancé, & lui de-  
manda un sauf conduit pour ces prétendus  
témoins : quoi que les Communes ne fuf-  
sent pas moins scandalisées du procedé de  
ce coquin, que l'avoient été les Pairs du  
Royaume, elle voulut néanmoins lui don-  
ner le double de tems qu'il demandoit pour  
faire

faire sa preuve: elle lui envoya dire, qu'au lieu de trois jours elle lui en accorderoit six, & que la Chambre prenoit sous sa protection les deux témoins qu'il offroit de produire: cependant comme on sçavoit que Fuller ne cherchoit que l'occasion de se sauver de sa prison, on envoya sous main ordre au Geolier, de veiller à la sûreté de son prisonnier.

Le terme expiré, on fit venir le faux calomniateur à la barre de la Chambre, & après l'avoir examiné sur tous les chefs de sa prétenduë découverte, n'ayant produit ni preuves, ni témoins de tout ce qu'il avoit avancé, la Chambre des Communes prit une résolution, *nemine contradicente*, par laquelle il fut dit, Que Fuller n'ayant pas profité de la censure qu'on lui fit le 24. Fevrier 1691. ni du châtement qui s'en étoit ensuivi; ayant au contraire continué ses mauvaises pratiques, sans avoir pu produire ses prétendus témoins, ni aucune Lettre ou autre écrit pour justifier ce qu'il avoit temeraiement avancé: la Chambre le déclaroit trompeur & faux accusateur, enjoignant au Procureur Général de le poursuivre en Justice, pour être puni suivant les Loix faites contre les faux Calomniateurs &c.

Voilà à quoi se reduisirent les esperances de Fuller, & le grand avantage que ses suppots attendoient de tirer d'une pareille calomnie; de maniere que sans y penser, les ennemis du Prince de Gales, présentement connu sous le nom du Roi Jacques III. firent prendre aux deux Chambres du Parlement, & mettre dans leurs Registres des

*Justification  
du Prince de  
Gales contre  
ses calom-  
niateurs.*

des résolutions, qui informèrent la postérité, de quelle manière ce Prince fut indignement persécuté dans sa plus tendre enfance, sans avoir pu lui imputer d'autre crime que celui d'avoir été élevé dans la Religion que professoit ouvertement le Roi son père, lors que du consentement de toute la Nation Britannique il monta sur le Trône d'Angleterre, après la mort de Charles II. décédé sans enfans.

XI. Comme le Roi Guillaume craignit que ces résolutions ne fortifiassent le parti que pouvoit encore avoir dans les trois Royaumes, le Prince auquel il disputoit le titre de *Roi* & celui de *Gales*; il obligea par son crédit le Parlement d'ordonner la prestation d'un nouveau serment, dont aucun Sujet ne pourroit être exempt, & sur ce qu'on agita dans la Chambre des Communes, si ce serment seroit volontaire ou forcé, la pluralité des voix décida qu'il seroit forcé, & que ceux qui refuseroient de le jurer, seroient déclarés *criminels de haute trahison*: c'est ainsi que la liberté des Anglois, même en ce qui intéressoit le plus leur conscience, fut banie sous le Règne de Guillaume III. Nous joindrons ici le Formulaire de ce serment, comme une pièce intéressante à l'histoire: il auroit été à souhaiter pour l'honneur de la mémoire du Roi Guillaume, que ceux qui ont fait l'histoire de sa vie & son panegyrique, n'eussent pas employé une pareille pièce.

Formulaire du serment ordonné contre le  
Prince de Galles.

**T**E N. . . . reconnois véritablement & fin- *Serment*  
 cerement, atteste & déclare en conscien- *que les An-*  
 ce, devant Dieu & le monde, que nôtre *glois sont*  
 souverain Seigneur, le Roi Guillaume, est *forcez de*  
 le legitime & véritable Roi de ce Royaume *prêter contre*  
 de . . . . que je crois en conscience que la *le Prince de*  
 personne prétendue, qui étoit communément *Galles.*  
 connuë ou appellée du nom de *Prince de*  
*Galles*, durant la vie du feu Roi Jaques II.  
 & qui depuis sa mort prétend être, ou prend  
 le titre de Roi d'Angleterre sous le nom de  
*Jaques III.* n'a aucun droit ni titre à la Cou-  
 ronne de ce Royaume, & de ses dépendan-  
 ces. Je déclare solennellement que je re-  
 nonce, refuse & abjure toute alleégeance &  
 obéissance au susdit *Jaques*: & je fais cette  
 déclaration, renonciation, & reconnoissan-  
 ce, sur la vraie foi d'un Chrétien, sans équi-  
 voque, restriction mentale, ni aucune se-  
 crete évacion, & que je prête foi & homma-  
 ge à Sa M. le Roi Guillaume, que je veux  
 défendre de tout mon pouvoir contre toute  
 sorte de personnes, conspirations & atten-  
 rats. Que je tâcherai de découvrir, & ferai  
 sçavoir à Sa M. toutes les trahisons & con-  
 spirations que je saurai être faites contre  
 sa personne. Je veux de tout mon pouvoir  
 maintenir & défendre contre ledit Jaques,  
 & toute autre personne que ce soit, la suc-  
 cession de la Couronne, selon qu'elle est  
 presentement limitée & établie par un Acte  
 intitulé, *Acte déclarant les droits & liber-*  
*tez des suzer, & assurant la succession de la*  
*Couronne*

*Couronne* . . . . & par un autre Acte qui a pour titre, *Acte pour la plus ample limitation de la Couronne, & pour mieux assurer les droits & libertez des Sujets*, conformément à l'ordre & à la maniere exprimez dans lesdits Actes respectifs, &c.

XII. *L'homme propose & Dieu dispose* : cette grande vrité se manifeste tous les jours : dans le tems que le Roi Guillaume travailloit avec tant de succéz à souffler le feu de la division dans l'Europe, & que ne se contentant pas d'avoir ravi la Couronne à son beau pere, il voulut encore priver le Prince son beau-frere des qualitez & des titres que le droit naturel lui avoient donné ; Dieu le priva lui-même de la vie, n'ayant pas su vécu un mois à la resolution qu'il fit prendre à son Parlement, de forcer les peuples d'Angleterre d'abjurer un Prince legitime, déjà dépouillé dès le berceau, de tous les droits, honneurs & avantages que la naissance lui avoit transmis. Ce n'est pas aux hommes à pénétrer les secrets de la Providence ; ainsi on ne doit pas décider si cette mort inopinée fut un châtement du Ciel, ou un simple effet de la destinée de tous les hommes.

*Mort du Roi Guillaume III. & sa dureté envers son beau pere & son beau frere.*

Nous renvoyons au Chapitre particulier destiné pour le Catalogue des morts de cette année, à parler plus particulièrement de celle du Roi Guillaume : nous nous contenterons de dire ici, que ce Prince étant à la chasse le 4. Mars près d'Hamptoncourt, son Cheval s'abbattit, lui cassa la clavicule, & cette blessure lui ayant occasionné quelques

quelques accès de fièvre, il mourut le 19. du même mois. On peut dire, sans offenser sa mémoire, qu'il étoit si ferme dans ses résolutions, qu'il ne témoigna jamais aucun repentir de la dureté avec laquelle il avoit sacrifié à son ambition le Roi son beau pere, & le Prince son beau frere: on a remarqué cette différence entre sa mort & celle du Roi Jacques II. c'est que celui-ci, qui avoit été dépoüillé de sa Couronne par son Gendre, déclara en mourant, qu'il mettoit aux pieds de la Croix de son Sauveur, tous les maux & toutes les injures qu'on lui avoit fait: qu'il pardonnoit de bon cœur au Prince d'Orange son Gendre, de même qu'à tous ses Sujets dont la fidélité avoit été séduite: qu'il prioit Dieu de regarder d'un œil de compassion ses Royaumes, de les prendre sous sa divine protection, & de combler de ses Benedictions les Peuples qui en sont les Habitans. Ainsi ce Prince, en suivant l'exemple que lui avoit donné le Roi des Rois, demanda pardon pour ses ennemis, & pour ceux qui de son vivant l'avoient si indignement persécuté. Le Roi Guillaume au contraire, (contre lequel Jacques II. n'avoit jamais rien fait, encore moins Jacques III.) porta jusques dans le tombeau, l'amertume de son cœur.

XII. Comme ce Prince sentit qu'il tiroit à sa fin, il envoya chercher la Princesse Anne sa belle sœur, fille de Jacques II. Epouse du Prince George de Dannemarck; c'étoit la nuit du 18. Mars: lors qu'elle fut arrivée dans sa chambre, il ordonna à tous ceux qui y étoient d'en sortir; il l'entretint pendant plusieurs heures, pour l'informer

*Sentiment*  
très-Chré-  
tien du Roi  
Jacques II.  
qui en mou-  
rant pardon-  
ne ses enne-  
mis.

des

1702. „ des engagemens qu'il avoit pris avec  
 „ l'Empereur & les Hollandois, pour faire  
*Instructions* „ la guerre à la France & à l'Espagne, lui  
*que le Roi* „ recommanda l'exécution des Traitez  
*Guillaume* „ qu'il avoit conclu; lui indiqua ceux d'en-  
*avant de* „ tre les Membres de son Conseil dont  
*mourir don-* „ Elle devoit prendre & suivre les avis  
*ne à la Prin-* „ préférablement aux autres, qu'il lui avoit  
*cesse de Dan-* „ aplani la route du Trône; que pour  
*nemarck qui* „ regner Elle devoit donner de l'occupa-  
*devoit re-* „ tion le plus qu'Elle pourroit à ses Peu-  
*guer après* „ ples; que les guerres au dehors, & prin-  
*lui.* „ cipalement contre la France, étoit un des  
 „ meilleurs moyens pour s'affermir sur le  
 „ Trône, parce que par là Elle s'affûreroit  
 „ l'appui de tout le Parti Protestant & l'Al-  
 „ liance de la Maison d'Autriche: qu'il y  
 „ avoit des occasions où les raisons de poli-  
 „ tique devoient être préférées aux senti-  
 „ mens de la nature: que la Religion du  
 „ Prince son frere étant un obstacle pour  
 „ l'admettre sur le Trône, Elle devoit évi-  
 „ ter d'avoir avec lui aucune liaison, qui  
 „ pût faire croire qu'Elle eût quelque in-  
 „ clination pour *le Papisme*; que l'esper-  
 „ rance donnée à la Maison d'Hannover  
 „ de parvenir un jour à la Couronne, at-  
 „ tacherait tous les Princes de la Maison  
 „ de Brunzwick, & tous les Protestans  
 „ d'Allemagne, dans les interêts de l'An-  
 „ gleterre: enfin ce Prince lui recomman-  
 „ da de favoriser dans toute sorte d'occa-  
 „ sions la République d'Hollande sa chere  
 „ Patrie, à laquelle il avoit l'obligation d'é-  
 „ tre parvenu à la Couronne qu'il lui alloit  
 „ transmettre en peu d'heures, de soutenir le  
 „ parti des Presbiteriens ou Nonconformis-  
 „ tes

stes, pour étouffer les divisions qu'ils avoient avec les Anglicans; il lui conseil-  
loit de faire en sorte d'unir l'Ecosse avec  
l'Angleterre, pour ne faire qu'un seul &  
même Royaume, & n'avoir qu'un mê-  
me Parlement. Il lui remit ensuite un mé-  
moire, qui contenoit un précis des princi-  
paux préceptes de l'art de regner, & de la  
conduite qu'un Roi d'Angleterre doit tenir  
pour s'assurer la soumission des Sujets &  
bannir la division dans les Parlemens; il  
dit à cette Princesse, que ce mémoire  
avoit été dressé pour l'instruction du Duc  
de Gloucester, (*Fils de la Princesse Anne*)  
son Neveu, qu'il avoit crû devoir être  
son Successeur. Après quoi il embrassa  
cette Princesse & lui fit les derniers  
adieux.

Après cette séparation le Roi fit appeler  
les principaux Seigneurs de son Conseil,  
parmi lesquels étoient le Comte de Port-  
land son favori, le Comte de Marlborough,  
qu'il avoit destiné pour le Commandement  
des troupes qu'il vouloit envoyer en Hol-  
lande, & le Comte de Godolfin, qui avoit  
l'Administration des Finances du Royau-  
me: étans arrivez dans sa Chambre sur le  
minuit, il leur dit: Messieurs, comme  
je sens que la fin de mes jours s'appro-  
che, j'ai souhaité de vous entretenir en-  
core quelques momens: je viens d'infor-  
mer Madame la Princesse qui doit me  
succéder, de la connoissance que j'ai de  
votre zele & de votre attachement à mon  
service: je l'ai prié de vous continuer  
vos Emplois, & d'avoir une entiere con-  
fiance en vous, de suivre vos avis & vos  
conseils;

Les der-  
niers ordres  
& instruc-  
tions qu'il  
donne à ses  
Ministres.

1702.

», conseils; je vous exhorte, & par l'autho-  
 », rité que j'ai encore en main, je vous  
 », ordonne de la considérer, de l'honorer,  
 », de la respecter & de lui obéir après ma  
 », mort, comme étant vôtre legitime Sou-  
 », veraine & la Reine de ces Royaumes: affi-  
 », sez-la de vos conseils, pour exécuter  
 », les projets que j'avois formez, & les en-  
 », gagemens que j'ai contractez avec mes  
 », Alliez: comme vous les connoissez par-  
 », faitement par la confiance que je vous  
 », en ai faite, vous en instruirez la Princef-  
 », se plus particulièrement que je ne l'ai pû  
 », faire: vous vous attacherez sur toute cho-  
 », se à la dissuader d'entretenir auprès d'El-  
 », le aucune personne suspecte d'intelligen-  
 », ce avec la France ni avec le Prince, que  
 », cette Couronne a reconnu pour Roi  
 », d'Angleterre: vous agirez en tout de  
 », concert avec Mrs. les Etats Généraux.

Ce Prince leur donna encore d'autres ordres & instructions, qui tendoient, pour ainsi dire, à le faire regner après sa mort, & comme ses forces s'affoiblissoient il les congédia, & fit venir l'Archevêque de Cantorberi avec l'Evêque de Salisburi, qui le communierent sur les cinq heures du matin, & vers les huit heures du 19. Mars 1702. il rendit l'esprit. On verra dans la suite de cet ouvrage, que les dernières volontez de ce Prince, équitables ou non, furent exécutées à la lettre.

*Avenement  
 de la Reine  
 Anne à la  
 Couronne  
 d'Angle-  
 terre.*

XIV. Après les instructions que le feu Roi avoit donné à la Princesse qui lui succédoit, & la situation où les affaires du dehors & du dedans se trouvoient, il n'étoit pas possible à la nouvelle Reine de leur faire changer

changer de face; ainsi quoi que les personnes de son sexe soient ordinairement plus portées pour la paix que pour la guerre; celle-ci se vit comme contrainte de sortir de cette regle générale: peut-être que si elle étoit parvenue sur le Trône pendant la tenuë du Parlement de 1701. qui paroissoit si fort porté pour la conservation de la paix; cette Princeesse auroit trouvé des expediens pour l'affermir par quelque heureuse négociation, qui auroit dissipé les ombrages sur lesquels on fonda les motifs de la guerre: elle n'auroit pas manqué d'éloigner de sa personne & de ses Conseils ceux dont les Communes de ce tems-là se plaignoient; mais au contraire elle se vit obligée des'en servir dans les commencemens de son Regne, tant par la recommandation du Roi, qu'à cause qu'ils se trouvoient en place; qu'ils avoient tout le secret du Ministère; qu'ils étoient les dépositaires des mesures qui avoient été prises avec les Puissances étrangères, qui composoient la ligue formée par le Roi défunt, & qu'ils étoient agréables au Parlement alors assemblé, où le parti des Nonconformistes étoit le plus fort: toutesces raisons jointes à l'inclination naturelle qu'on a de regner, ne permettoient donc pas à la nouvelle Reine de rien changer aux dispositions qu'avoit prises son Predecesseur; ainsi en se conformant à ses sentimens qu'elle crut les meilleurs & les plus solides pour s'affermir sur le Trône où elle montoit; au moment que le Roi fut mort, elle fit assembler les Seigneurs du

*Raisons qui l'ont obligée de se conformer aux volontez du Roi Guillaume son Predecesseur.*

## MILORDS.

*Declaration  
qu'elle fait  
aux Mem-  
bres du Con-  
seil.*

**T**E suis extrêmement sensible au malheur général de ces Royaumes, par la perte *inexprimable du Roi, & au pesant fardeau qui en retombe en particulier sur moi : rien ne peut mieux m'encourager à m'en charger que le grand intérêt que je prends à la conservation de nôtre Religion, de nos loix, & des libertez de ma patrie. Ces choses m'étant aussi cheres qu'à qui que ce soit, vous pouvez compter que je n'épargnerai ni peine ni soins pour les conserver & les soutenir, & pour maintenir la succession dans la Ligne Protestante, le Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat, ainsi qu'il est établi par les loix.*

Je trouve à propos en cette occasion que je vous parle pour la premiere fois de vous declarer mes propres sentimens sur l'importance de continuer tous les préparatifs que nous faisons, pour nous opposer au grand pouvoir de la France. Je donnerai sans perte de tems, toutes les assurances à nos Allies, qu'il ne manquera rien de mon côté pour soutenir le veritable intérêt de l'Angleterre, & conjointement avec eux, celui de la cause commune.

A ces fins je serai toujours prête de demander les avis de mon Conseil, de suivre ceux de l'une & l'autre Chambre du Parlement; je serai toujours portée à favoriser & employer tous ceux qui concourront de bon cœur, & se joindront à moi pour soutenir & maintenir l'établissement & la con-  
stitue

*stitution presente, contre tous les ennemis & oppofans, quels qu'ils foient.*

1702.

XV. Sur ces affurances fi conformes aux volonteZ du feu Roi, & à l'inclination que le Conseil & le Parlement d'alors avoient manifesté; la Princesse fut proclamée Reine de la Grande Bretagne le même jour 19. Mars. Les Herauts d'armes précédés des Trompettes se rendirent dans les lieux accoutumés, où ils lurent à haute voix l'Acte suivant.

*Proclamation de l'avenement de la Reine Anne à la Couronne de la Grande Bretagne.*

COMME il a plu à Dieu d'appeler à foi nôtre Souverain & Seigneur le Roi Guillaume III. d'heureuse memoire, par la mort duquel, les Couronnes Imperiales, d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande viennent seulement & legitiment à la très-haute & puissante Princesse Anne de Dannemarck: Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & seculiers de ce Royaume, assistez d'un grand nombre de Gentilshommes, ainsi que du Maire, des Echevins, & Bourgeois de Londres, proclamons d'une pleine voix, & consentement de bouche & de cœur que la haute & puissante Princesse Anne, est par la mort de nôtre défunt Souverain, devenue nôtre legitime Dame & Souveraine par la grace de Dieu, Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, Défenseur de la Foi: à laquelle nous reconnoissons devoir toute fidelité & constante obéissance,

Elle est proclamée Reine de la Grande Bretagne.

avec

1702.

avec toute sorte de zele, d'humilité & d'affection, priant Dieu, par lequel les Rois & les Reines regnent, de venir la REINE ANNE d'un long & heureux Regne sur nous. *Donné à la Cour de St. James le 19. Mars 1702.*

*La Reine continuë les Ministres & Gouvernerneurs établis par son Prédécesseur.*

XVI. La Reine continua dans les Emplois tous les Seigneurs qui étoient en Charge, soit dans le Ministère aux Cours étrangères, soit dans les Conseils, soit dans le Gouvernement des Royaumes, Villes & Provinces qui dépendoient de sa Couronne: cela joint à la vivacité avec laquelle le Parlement travailla à l'établissement des subsides demandez par le feu Roi, on peut dire que sa mort ne fit qu'allarmer les Membres de la Ligue, mais qu'elle ne changea rien à l'exécution des vastes projets que ce Prince avoit formez les dernières années de son Regne; ainsi de toutes parts on se prepara à une sanglante guerre qui s'alluma bientôt.

*Emplois que la Reine donne au Prince de Danne. marck son Epoux.*

XVII. Par l'avenement de la Princesse Anne à la Couronne Britannique, le Prince George de Dannemarck son Epoux, devint son premier sujet; car comme c'étoit un Prince doux & pacifique, il n'eut aucune part à l'autorité Royale: cependant pour lui donner quelque relief, la Reine son Epouse, de l'avis de son Conseil, lui donna le titre de Généralissime des Troupes d'Angleterre; mais le Comte de Marlborough en eut toute l'autorité, toute la gloire & tout le profit: Sa M. fit aussi le Prince son Epoux grand Amiral d'Angleterre, en lui donnant un Conseil pour

pour diriger les affaires de la Marine. Elle le fit aussi grand Connétable du Château de Douvres, Gouverneur des cinq Ports d'Angleterre, & Général de l'Artillerie: à quelques appointemens près ce Prince n'avoit que le titre honnoraire de la plupart de ces Emplois, principalement ceux de Généralissime & de Grand Maître de l'Artillerie, dont Mr. Churchill Comte de Marlborough faisoit les fonctions, & s'en apropria bien-tôt tous les revenus.

La Comtesse de Marlborough son Epouse, qui sous le Regne de Charles II. avoit été placée auprès de la Princesse Anne, qui étoit encore fort jeune; s'empara si fort de l'esprit de sa maîtresse, qu'à mesure qu'elle avança en âge, & même après qu'elle fut mariée au Prince George de Dannemarck, elle étoit la dépositaire de ses plus secretes pensées; & comme elle fut toujours bonne Princesse, aisée à prévenir; Madame de Marlborough la dirigeoit presque à sa volonté: ce fut par cet ascendant, qu'elle fut choisie pour premiere Dame d'honneur de la nouvelle Reine, qui la fit aussi Tresoriere de ses menus plaisirs. Peu à peu elle & sa famille, furent, sous ce regne, accablés de biensfaits; & elle sut terrasser tous ceux qui pouvoient faire obstacle à l'élevation du Comte son époux, ou qui paroissent jaloux de sa fortune. Cette Comtesse devint la dispensatrice de toutes les graces & les recompenses émanées de l'autorité Royale: c'étoit par son canal qu'on pouvoit obtenir les moindres Emplois; ce n'étoit pas toujours au vrai mérite, ou à la recompense des ser-

1702.  
Commencemens de l'autorité & de la fortune de Mr. Marlborough.

Credit que s'aquit la Comtesse de Marlborough.

1702.

VICES qu'elle les destinoit ; mais à ceux qui en lui faisant plus exaëtement la cour qu'à la Reine, finançoient aussi d'avantage dans les coffres de l'épargne de la Favorite. Son grand crédit fit que l'on rechercha son alliance, pour avoir part à sa fortune : elle maria ses trois filles, l'une au Lord Ryalton fils du Grand Tresorier Godofin, qui par là se conserva longtems dans cet Employ lucratif ; une autre au Comte de Sunderland, qui lui valut la Charge de Secrétaire d'Etat & la direction des affaires étrangères : & l'autre au Lord Hamergent fils du Duc de Montaguë, qui fut aussi gratifié de plusieurs Emplois.

*Mr. de Marlborough va en Ambassade en Hollande & pourquoi.*

La Reine honora le Comte de Marlborough, de l'Ordre de Chevalier de la Jarriere ; Sa M. l'envoya en Hollande avec le Caractere d'Ambassadeur Plenipotentiaire, pour y porter la lettre qu'elle écrivit aux Etats Généraux pour leur annoncer son avènement à la Couronne, & les assurer de son inclination à maintenir les alliances que le feu Roi & ses autres Prédécesseurs avoient faites avec leur Republique. Cette lettre fut écrite le 20. Mars, & le Comte de Marlborough partit le 25. du même mois : cette Commission convenoit d'autant mieux à Mr. de Marlborough, que c'étoit lui qui avoit negocié & signé au nom du feu Roi Guillaume, le Traité de la grande Alliance du 7. Septembre 1701. par lequel la guerre étoit résoluë contre les Couronnes de France & d'Espagne.

XVIII. Le Couronnement de la nouvelle Reine se fit le 4. Mai dans l'Eglise de l'Ab-

l'Abbaye de Westminster, avec toutes les ceremonies qu'on pratique dans pareilles occasions; je passa sous silence l'ordre de la marche des Officiers de la Couronne, la magnificence des habits & autres choses semblables qui ne sont pas de l'essentiel de l'histoire, & à l'observation desquelles on présuppose qu'on a été fort exact: après que chacun eut pris place selon son rang; la Reine étant assise dans un vieux fauteuil, qu'on nomme *la chaise du Roi Edoïard*, l'Archevêque de Cantorberi entonna les Litanies Anglicanes, l'Épître, l'Évangile & le Simbole de Nicée furent aussi chantez. L'Archevêque d'York monta en Chaire, & fit un Sermon convenable à la ceremonie: après lequel, les deux Prelats firent l'onction accoutumée. Comme le droit Masculin & Femenin se trouva ce jour-là, réuni en la personne de cette Princesse, on lui mit l'épée & le baudrier, dont on se sert au Couronnement des Rois; mais comme on craignoit que les éprons ne s'embarassent dans les Jupes, que d'ailleurs ils n'avoient été faits que pour mettre à des bottes, & non pas à des souliers de maroquin brodez, tels que la Reine les portoit; on se contenta de lui presenter ces vieux éprons dans un bassin de vermill, qu'elle prit pour les remettre entre les mains du grand Ecuyer de la Couronne. Après avoir mis la bague à son doigt, on lui mit le Sceptre d'une main, & le Globe de l'autre, avec la Couronne sur la tête: tout cela fut accompagné des salves d'artillerie & des acclamations ordinaires: la dernière chose qu'on lui presenta ce fut la Bible;

1702.  
Couronnement de la Reine.

1702.  
 En quel  
 zems &  
 pourquoi les  
 Rois d'An-  
 gleterre ont  
 pris la qua-  
 lité de dé-  
 fenseurs de  
 la Foi.;

qui est la marque qui désigne les Rois & Reines d'Angleterre, *Chefs de l'Eglise Angélicane & défenseurs de la Foi.* Cette dernière cérémonie n'est introduite que depuis le Règne de Henri VIII. lorsque s'étant brouillé avec la Cour de Rome, à l'occasion de son divorce avec Catherine d'Aragon sa première femme, il renonça à la Religion Catholique & à l'autorité spirituelle du Pape, qui à la sollicitation de l'Empereur Charles Quint, avoit excommunié Henry avec trop de précipitation. Ce titre de *défenseur de la Foi*, avoit été donné au même Henri VIII. par le Pape Leon X. en considération de ce que ce Monarque avoit fait lui-même un livre, ( avant sa séparation de l'Eglise Romaine, ) par lequel il refutoit fort solidement les opinions de Luther, qui devenoient alors à la mode.

Le Prince  
 George de  
 Danne-  
 marck se  
 prosterne  
 aux pieds de  
 la Reine son  
 épouse.

Pour dire encore un mot de ce qui se passa au Couronnement de la Reine Anne, on y remarqua ce qu'on n'avoit, peut-être, jamais vu dans pareille occasion: c'est que Sa M. s'étant placée sur le Trône qu'on lui avoit préparé, le Prince George son époux, fut se prosterner à ses pieds, pour lui rendre ses hommages & lui prêter serment de fidélité; les autres Seigneurs courtisans, tant Ecclesiastiques que Seculiers en firent de même.

La Reine  
 déclare la  
 guerre aux  
 Couronnes  
 de France  
 & d'Espa-  
 gne.

XIX. Les préparatifs du Couronnement de la Reine, ne ralentirent point ceux qu'on faisoit pour un puissant armement de terre & de mer: tout étant prêt pour entrer en action, la Reine, peu de jours après son Couronnement, fit publier

la déclaration de guerre contre les Rois de France & d'Espagne: dans le Chapitre suivant nous donnerons le précis de cette déclaration, & de celles des Etats Généraux & de l'Empereur, puis qu'elles furent toutes fondées sur les mêmes motifs, & publiées le même jour.

XX. La grande flotte d'Angleterre, renforcée d'une Escadre de dix Vaisseaux Hollandois, mit à la voile le 5. Juillet pour aller sur les côtes d'Espagne, & tâcher de s'emparer de Cadix, & d'enlever les Gallions qu'on attendoit des Indes. Nous parlerons du succès de ces deux entreprises dans le Chapitre d'Espagne. Cette flotte étoit commandée en chef par le Vice-Amiral Roock; elle portoit quelques mille hommes de débarquement, que le Duc d'Ormond commandoit: le Prince de Darmstadt, qui avoit été ci-devant Vice-Roi de Catalogne, s'embarqua sur cette flotte avec Commission de l'Empereur, pour en cas de succès dans la descente méditée, tâcher de faire soulever les Espagnols en faveur de la Maison d'Autriche. Le Duc d'Ormond & l'Amiral Rock, lorsqu'ils partirent d'Angleterre, ne sçavoient pas, à proprement parler, à quelle expedition ils alloient travailler: car on leur donna leurs instructions cachées sous trois envelopes; la première devoit s'ouvrir après avoir mis à la voile, où ils trouverent qu'ils ne devoient ouvrir la seconde qu'à la hauteur du Cap St. Vincent: à l'ouverture du second paquet ils prirent la route de Cadix, & étant arrivez à la hauteur de ce Port, ils ouvrirent le dernier paquet, où ils trouve-

*Départ de  
la flotte An-  
gloise &  
Hollandoise  
pour aller  
attaquer  
l'Espagne.*

1702.

*Le Roi Guillaume & après sa mort la Reine Anne, ont proposé l'union des Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse.*

*Obstacles qui se présentent pour cette union.*

246 *Supplément de la Clef*  
rent qu'il falloit se saisir du Port Ste. Marie, pour attaquer Cadix.

XXI. Le Roi Guillaume, dont la lumière d'une pénétrante politique perçoit jusques dans l'obscurité d'un avenir incertain, crût que la Royauté ne seroit jamais bien affermie dans la Grande Bretagne, tant que les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse seroient divisez d'interêts & de Religion, & qu'ils ne seroient pas uniformes en Loix, en Costumes & en Gouvernement politique: ce Prince, pour parvenir à son but, avoit formé le dessein quelques années avant sa mort, d'unir ces deux Royaumes; à diverses fois il en fit la proposition aux Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse, mais l'antipatie qui a toujours régné entre les Episcopaux & les Presbiteriens, y formoit de grands obstacles: ceux-là suivent la Religion dominante en Angleterre, ceux-ci sont absolus en Ecosse, ayans réduit les Anglicans ou Episcopaux dans des bornes très-étroites.

Cette proposition ne fut point favorablement reçûe dans l'un ni dans l'autre Parlement, sous le Regne du Roi Guillaume; les Ecoissois prévoyans qu'ils seroient un jour subordonnez aux Anglois, & que peu à peu leur Royaume de libre & indépendant qu'il étoit, deviendroit Province dépendante de celui d'Angleterre, marquerent beaucoup de repugnance pour cette union: les Parlemens d'Angleterre de 1700. & de 1701. où les Episcopaux tenoient encore le dessus, sçachant que le Roi étoit Presbiterien ou Calviniste, (car c'est la même chose,) craignoient aussi que si le  
parté

parti des Nonconformistes d'Angleterre venoit à être grossi des Presbiteriens d'Ecosse, l'on ne vint à subjuguier peu à peu la Religion Anglicane, éloignerent de même cette proposition: mais lors que ce Prince fut parvenu au but d'avoir un Parlement à sa devotion, tel qu'étoit celui de 1702. il conçût l'esperance de réussir dans l'union meditée: il la remit sur le tapis dans tous les discours qu'il fit à cette Assemblée; il la recommanda fortement à la Princesse qui lui succéda, & en fit un des principaux preceptes de politique qu'il lui enseigna quelques heures avant sa mort.

La Reine se faisant un principe d'honneur & de conscience, d'exécuter tout ce que son Prédécesseur lui avoit recommandé, sollicita cette union dans les Parliemens de l'un & l'autre Royaume: (elle en vint à bout quelques années après, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage) Celui d'Angleterre y ayant consenti & autorisé la Reine de nommer des Commissaires pour y travailler, Elle donna des Lettres Patentes le 12. Septembre, par lesquelles Elle établit vingt six Commissaires, la plupart attachez au parti des Wigs ou Presbiteriens; de ce nombre étoient le Grand Tresorier Godolphin, le Comte de Pembrock Président du Conseil privé, le Lord Normandi Garde du Sceau privé, le Duc de Devonshire Grand Maître de la Maison de la Reine, le Duc de Somerset Grand Ecuyer, le Comte de Gersy Grand Chambellan, le Comte de Nottingham Secrétaire d'Etat, le Comte de Rochester Oncle de la Reine & Viceroi d'Ir-

1702.

*Commissaires Anglois nommez pour travailler à l'union de l'Ecosse.*

1702.

*Ceux d'E-  
cosse pour  
le même su-  
jet.*

248

*Supplément de la Clef*

lande, le Comte Churchill de Marlborough Généralissime des forces d'Angleterre & Grand Maître de l'Artillerie, le Sr. Hedgès Secrétaire d'Etat, le Sr. Cook Avocat Général : les Archevêques de Cantorberi, d'Yorck & l'Evêque de Londres étoient aussi du nombre des Commissaires en ce qui regardoit l'intérêt de la Religion Anglicane, leurs voix étoient comptées, mais elles n'étoient pas pesées. Le Parlement d'Ecosse ayant donné les mains à la Conférence proposée pour cette union, la Reine fit aussi expedier une Patenté qui nommoit trente-deux Commissaires Ecossois, qui devoient venir à Londres, pour conférer avec ceux d'Angleterre : le plus grand nombre de ces Commissaires étoient aussi des creatures de la Cour, ou qui y étoient attachez par des Charges & des Emplois : ainsi il étoit bien difficile, qu'étant une fois assemblez, le resultat de leurs Conferances ne fût pas conforme aux intentions de Sa Majesté.

---

C H A P I T R E II.

*Contenant ce qui s'est passé d'intéressant à  
l'histoire, tant en HOLLANDE qu'aux  
PAYS-BAS pendant l'année 1702.*

*Resolution  
prise par les  
Etats Géné-  
raux après  
la mort du  
Roi Guil-  
laume.*

I. **Q**Uoi que la mort du Roi Guillaume fût un coup accablant pour la République d'Hollande, les Etats Généraux ne laisserent pas de se consoler de cette perte, lors qu'ils furent informez que la Reine & le Parlement d'Angleterre

re

re avoient resolu d'exécuter les projets concertez entre Leurs Hautes Puissances & le Prince que la mort venoit de leur enlever: pour dissiper la consternation que cette perte avoit causé dans l'Etat, (capable de déconcerter ou de raffroidir quelqu'un de leurs Alliez,) les Etats prirent la resolution suivante le 25. Mars 1702. de renouer d'un nœud plus étroit l'union entre leurs Provinces respectives, & de maintenir les Traitez d'Alliance nouvellement conclus avec les Potentats étrangers, pour la défense des libertez & Religion de l'Etat. Qu'on remediera au p'ù ôt aux abus qui peuvent s'être glissez dans la Constitution de la Republique. Qu'on donne incessamment avis à tous les Alliez, que Leurs Hautes Puissances sont constamment resoluës d'exécuter tout ce à quoi elles s'étoient engagées du vivant de leur Chef, & qu'elles sont prêtes de concerter avec leurs Aliez sur les mesures qu'il y avoit encore à prendre, pour parvenir au but que les uns & les autres se sont proposez, afin que chacun d'eux redouble ses efforts, pour prévenir les fâcheuses conséquences que pourroient produire la mort du Chef de la grande Alliance, sur l'habileté duquel toute l'Europe se reposoit.

On remit des Extraits de cette déliberation entre les mains de tous les Ministres étrangers qui residioient à la Haye, (à l'exception de ceux de France & d'Espagne,) & l'on en envoya de pareilles à ceux de la Republique dans les Cours étrangères, pour leur servir d'instruction.

1702.

II. Le Comte de Marlborough, qui arriva le 28. Mars à la Haye, fut introduit le 31. à l'Audiance des Etats Généraux : l'empressement qu'il avoit de se voir à la tête des Armées, dont il avoit été déclaré Généralissime, lui fit, comme il le dit lui-même, négliger les formalitez ordinaires. Voici le discours qu'il fit dans l'Assemblée.

## HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

*Discours  
du Comte de  
Marlbo-  
rough aux  
Etats Géné-  
raux.*

*Ayant plû à Dieu de retirer à soi le Roi Guillaume de glorieuse mémoire ; à la grande perte de ses Royaumes, des Etats de Vos Hautes Puissances, & de toute l'Europe : la Reine ma Maîtresse, qu'il a plû à la même Providence de faire succéder au Trône de ses Ancêtres, (comme Vos Hautes Puissances en ont été informées par la Lettre de Sa M.) m'a commandé, en leur exprimant sa grande affliction sur cette occasion, de leur marquer l'intérêt qu'Elle prend à celle que ce triste événement leur cause en particulier.*

*Le premier des soins de Sa M. a été de faire connoître à Vos Hautes Puissances le désir sincere qu'Elle a de vouloir entretenir avec Elles la même union, amitié & étroite correspondance, qui ont subsisté pendant le cours du Regne précédent, comme étant persuadée que rien au monde ne peut être plus utile & plus salutaire pour le bien des deux Nations, dont les interêts sont les mêmes. Sa Majesté m'a chargé d'assurer Vos Hautes Puissances, que non seulement Elle observera exactement & fidelement les Traitez faits entre les Rois ses Prédecesseurs & Vos Hautes P. mais aussi qu'Elle est prête de les renouveler*

*&*

Et confirmer, comme aussi de concourir avec Elles dans toutes les mesures qui ont été prises par le Roi de glorieuse mémoire, conformément ausdites alliances. Outre qu'Elle est portée d'entrer dans telles autres alliances Et engagements plus étroits, qui seront les plus convenables aux intérêts des deux Nations, à la conservation de la liberté de l'Europe, Et à réduire le pouvoir exorbitant de la France à de justes bornes.

Cependant Sa Majesté est prête dès à présent Et sans aucun retardement, de concourir avec Vos Hautes Puissances Et les autres Allies à ladite fin, avec toutes ses forces tant par mer que par terre. Et pour montrer tant plus de zèle, Elle a bien voulu m'autoriser pour concerter avec V. H. P. les opérations nécessaires. Ces motifs ont obligé Sa M. de me faire partir avec toute la diligence possible, pour en venir donner à V. H. P. toutes les assurances possibles, sans s'arrêter aux formalités ordinaires, Et je compte pour un extrême bonheur qu'Elle m'a fait, de m'employer en cette Commission, puis qu'Elle me fournit l'occasion de marquer à Vos H. P. le zèle que j'ai pour leur service &c.

Mr. le Comte d'Avaux en partant d'Hollande pour s'en retourner en France, laissa à la Haye le Sr. Barré son Secrétaire, afin que si l'envie prenoit aux Etats Généraux de renouier les Conferances qui furent rompuës par les raisons alleguées dans le Livre précédent, il pût en donner avis à la Cour; mais les choses avoient été poussées trop loin du vivant du feu Roi Guillaume, pour pouvoir espérer de ramener

Mr. Barré est revêtu du titre de Resident de France en Hollande.

1702.

ner un Etat populaire aux reflexions promptes & efficaces, capables de changer le système de leurs résolutions. Néanmoins la Cour de France pour ne pas se reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui pouvoit avoir du rapport à la continuation de la Paix, crut que la mort du Roi Guillaume, (qui avoit été l'ame & le mobile de la Ligue contre les deux Couronnes,) fournissoit une occasion legitime de frapper encore une fois à la porte des Hollandois, pour leur faire écouter favorablement les intentions que le Roi Très-Chrétien avoit de vivre en bonne union avec leur République, dissiper leurs ombrages à l'égard de leur Barriere aux Païs Bas, & faciliter leur commerce tant en France qu'en Espagne. Dans cette vûë le Roi Très-Chrétien envoya au Sr. Barré ses Lettres de Créance, en qualité de Resident de France; elles étoient dattées de Versailles le 27. Mars 1702. Ce nouveau Ministre présenta aux Etats Généraux un Mémoire le même jour que le Comte de Marlborough avoit harangué l'Assemblée, Epoque qui ne devoit pas paroître favorable à Mr. Barré. Voici son Mémoire.

*Mémoire du Sr. Barré, Resident de France à  
Mrs. les Etats Généraux.*

*Mémoire de*  
*Mr. Barré*  
*Resident de*  
*France à*  
*Messieurs les*  
*Etats Gené.*

**L**E soussigné Resident du Roi T. C. auprès de Vos Seigneuries, a ordre de leur représenter, qu'avant que les nombreuses Armées que le Roi a sur pied, soient obligées d'entrer en action; Sa M. veut rappeler encore à Vos Seigneuries le souvenir de ce qu'elles

qu'elles doivent à l'affection des Rois ses Prédécesseurs, & celui des dernières démarches qu'Elle a faites pour maintenir la Paix rétablie par le Traité de Riswick.

1702.  
*raux ten-*  
*dant à la*  
*conserva-*

Il n'a pas tenu au Roi que cette florissante République, toujours heureuse pendant qu'elle regardoit son étroite union avec la Couronne de France, comme une des maximes fondamentales de son Gouvernement, ne jouit longtems d'une parfaite tranquillité, & des avantages que Sa Majesté avoit bien voulu lui accorder pour son commerce, par les derniers Traitez. Vos Seigneuries ont vû jusqu'à quel point Elle a porté sa patience & sa moderation; elle a mieux aimé souffrir jusqu'à l'extrémité les vains reproches de foiblesse & de défiance de ses forces, que de défabuser vos peuples en tournant ses Armes contre un Etat qu'elle regarde avec affection; persuadée qu'il est de l'intérêt de Vos Seigneuries d'y répondre, elle a jugé qu'Elles le feroient aussitôt qu'Elles auroient recouvré ce tems de liberté, où Elles regardoient le maintien d'une bonne intelligence avec la France, comme le plus solide appui de la République, & certe les démarches opposées étoient l'effet d'un état violent.

*tion de la*  
*Paix.*

C'est ainsi que Sa Majesté a considéré la rupture des Conférences demandées par Vos Seigneuries pour la confirmation de la Paix. Les Traitez faits avec les ennemis d'Espagne contre la Couronne & contre le Roi petit fils de Sa Majesté T. C. les assistances secrètes données pour envahir les Etats soumis au Roi Catholique; les actes d'hostilité exercez en pleine Paix, contre les troupes de Sa Majesté: le refus d'examiner les droÿts du

du Roi d'Espagne & des Provinces Unies, après avoir demandé des Conférences pour en convenir & faire cesser les plaintes de part & d'autre: les entreprises faites contre les Alliez de Sa M. les secours donnez sans reserve pour les attaquer.

Presentement que la Republique est renduë à elle-même, que *son esprit va gouverner*, \* *que ses interêts seront consultez*; sa conduite reglera les sentimens de Sa M. pour elle: tous sujets de plainte seront à jamais ensevelis, & le Roi m'ordonne d'en assurer V. S. si elles veulent se confier en son ancienne amitié pour elles, rien ne troublera le commerce de leurs Sujets. Elles auront le plaisir de les voir jouir sans trouble de tous les privileges & avantages qu'ils ont obtenus en differens tems de la France & de l'Espagne: Sa M. le promettra pour elle, & en sera garante pour le Roi son petit fils, assurée que ce Prince voudra bien confirmer le Traité de Munster, & ceux dont il a été suivi; comme Sa M. promet de confirmer ceux de Nimegue & de Riswick, la sureté de vos Provinces, bien loin d'être menacées par Sa M. deviendra le principal objet de son attention, & pour l'affermir plus solidement, elle fera savoir à V. S. ses intentions, soit que vous nommiez un Ministre pour les aprendre de Sa M. soit qu'elle en choisisse un pour venir reprendre auprès de vous la qualité & la fonction de son Ambassadeur.

Que

\* *S'ils furent mal consultez en commençant la guerre, ils le furent encore plus mal aux Conférences tenuës pour la paix à la Haye en 1709. & à Gertruydenberg en 1710.*

Que V. S. cessent de craindre le voisinage de tant de troupes qu'elles voyent sur leurs Frontieres ; il dépend d'elles non seulement de les avoir pour amies ; mais de les faire entierement sortir des Pais-Bas Espagnols. La paix rétablie, & Vos S. desarmant, la garde des Provinces du Roi Catholique ne fera plus confiée qu'à ses propres troupes. Une prompte resolution rendra le calme à vos Provinces ; la paix & la liberté y renaitront ensemble.

C'est à V. S. seules presentement consultées sur le Gouvernement de la Republique à décider de ce qu'elles doivent préférer, ou le repos & la liberté, ou la guerre & la ruine de leur commerce, sacrifié à des interêts étrangers. Le tems de la Campagne approche ; les armées de S. M. sont en état d'agir ; la prudence de V. S. leur fera voir dans le peu de tems que la saison laisse encore à délibérer le parti qu'elles doivent prendre pour le bien de la patrie, & pour la gloire immortelle de Vos Seigneuries &c.

IV. Ce Memoire ne produisit aucun changement dans les resolutions des Etats Généraux : lors que l'année précédente ils demanderent des Conferences, ce n'étoit que pour gagner le tems dont ils avoient besoin pour faire leurs Traitez d'alliance & leurs préparatifs de guerre : tout se trouvoit prêt avant la mort du Roi Guillaume leur Stadhouder : tout ce qu'ils avoient craint des fâcheuses suites de cette mort, c'étoit que les Anglois, qui peu de mois auparavant avoient témoigné tant de penchant à conserver la paix & le repos de l'Europe

1702. L'Europe, ne vint à épouser les mêmes  
 Les Etats sentimens après la mort de leur Roi, qu'ils  
 Généraux sçavoient avoir toujours un extrême pen-  
 voient les chant pour la guerre: mais la declaration  
 propositions que le Comte de Marlborough venoit de  
 & les offres leur faire au nom de la Reine, & du Par-  
 Au Roi T. C. lement d'Angleterre, dissipa la crainte de  
 pour le saïn- L. H. P. & leur inspira du mépris pour  
 tien de la tout ce qui avoit le nom de *paix, amitié,*  
 paix. & *bonne intelligence* avec la Couronne de  
 France: ils en donnerent des preuves en  
 rejetant toutes les propositions & les offres  
 que le Roi T. C. venoit encore de leur  
 faire, pour la Paix de leur Republique &  
 l'avantage de leur commerce. Leurs H.  
 P. firent donner au Comte de Goës en-  
 voyé de l'Empereur, & au Comte de Marl-  
 borough, des copies du Memoire du Resi-  
 dent de France, en les faisant assurer, qu'el-  
 les ne vouloient avoir aucune liaison avec  
 les Couronnes de France & d'Espagne;  
 & qu'elles n'attendoient que l'arrivée des  
 troupes de leurs Alliez pour commencer  
 les operations de guerre. Il est aisé de com-  
 prendre, que les Ministres des Cours de  
 Vienne & de Londres, ne manquerent pas  
 de donner de grandes loüanges & des aplau-  
 dissemens aux Etats Généraux, pour les  
 fortifier dans leur sentiment.

Réponse  
 des Etats  
 Généraux  
 au Memoire  
 du Resident  
 de France.

V. Leurs H. P. prirent huit jours après  
 une resolution, servant de réponse au Me-  
 moire du Resident de France, auquel ils  
 en firent délivrer copie: elle contenoit en  
 „ substance: „ Qu'après l'examen de ce  
 „ Mémoire, il avoit été trouvé bon d'y ré-  
 „ pondre; que L. H. P. se souviennent  
 „ toujours, du tems heureux où leur Re-  
 publique

„ publique a été étroitement alliée avec la  
 „ Couronne de France, quand leurs in-  
 „ terêts mutuels les unissoient ensemble :  
 „ mais qu'elles n'avoient pû avoir l'hon-  
 „ neur de conserver continuellement l'af-  
 „ fection de Sa M. comme ils avoient  
 „ fait celle de ses predecesseurs. Qu'elles  
 „ ont souhaité la conservation de la Paix  
 „ Générale, sur les conditions d'une sûreté  
 „ raisonnable pour leur Etat. Que la négocia-  
 „ tion entamée pour chercher les expé-  
 „ dients de cette sûreté, ayant été rompuë,  
 „ & les Païs Bas qui servoient de Barriere  
 „ à leur Repub'ique se trouvant occupez  
 „ par les troupes de France; Leurs H. P.  
 „ avoient été dans la necessité d'armer  
 „ pour leur défeuse, & de demander assi-  
 „ stance à leurs Amis & Alliez. Que dans  
 „ cette situation L. H. P. croyent qu'il se-  
 „ roit inutile d'envoyer à Sa M. ni de re-  
 „ cevoir aucun Ambassadeur de sa part ;  
 „ parce que L. H. P. se sont engagées de  
 „ n'entrer dans aucune négociation par-  
 „ ticuliere, n'étant plus en liberté de rien  
 „ traiter sans la participation de leurs Al-  
 „ liez. \* Ensuite elles disent, que L. H.  
 „ P. avant la mort de Sa M. B. avoient  
 „ autant de liberté qu'elles en ont presen-  
 „ tement, pour délibérer & prendre telles  
 „ mesures, qu'elles jugeront convenables  
 „ à leurs intérêts. Qu'elles déplorent le  
 „ malheur de se voir privées de la direc-  
 „ tion & de la conduite de ce Prince,  
 „ dont la Republique n'oubliera jamais la  
 „ *II. Partie.* R valeur

\* *Avant le Traité d'Alliance leurs H. P.  
 avoient également refusé de traiter de leurs in-  
 terêts particuliers.*

„ valeur, la sagesse, ni le mérite. Qu'elles  
 „ sont résolues de suivre les principes que  
 „ ce Prince leur avoit donnez, & de ne  
 „ point se départir des alliances contra-  
 „ ctées pendant sa vie; au contraire L. H.  
 „ P. déclarent qu'elles persistent à suivre  
 „ les mesures déjà prises conformément  
 „ à ces alliances &c.

*Sommes  
 demandées  
 par les Etats  
 Généraux à  
 la Couronne  
 d'Espagne.*

VI. Environ dans ce tems-là le Sr. Hulst Resident des Etats Généraux à Bruxelles, cherchant quelque nouveau prétexte de rupture, presenta un Memoire au Marquis de Bednard, Commandant Général des Pais Bas en l'absence de Mr. l'Electeur de Baviere, par lequel Leurs H. P. demandoient le payement de quelques sommes qu'elles disoient leur être dûes par la Couronne d'Espagne. Ce Marquis répondit au Resident Hollandois, (sans entrer dans le fonds de la question, ni sans examiner si une partie de cette créance n'étoit pas éteinte par la possession de Mastricht, & de quelques autres Places données par engagement & pour sureté aux Hollandois,) qu'il en donneroit avis au Roi Catholique; que cependant il pouvoit assurer L. H. P. que le Roi son Maître ayant à cœur d'entretenir avec elles l'amitié & l'intelligence de bon voisin, ne suffiroit pas qu'on fît la moindre chicane sur ce qui seroit dû légitimement aux créanciers de la Couronne; mais que comme ces dettes n'avoient pas été contractées du Regne de Sa M. il étoit bien juste qu'on lui en produisît les Actes, pour les communiquer à son Conseil, afin de prendre avec lui les mesures convenables pour acquitter ces dettes.

VII. Sur l'avis qu'on eut à Madrid que par ordre de l'Empereur on avoit confisqué à Vienne l'Hôtel que les Rois d'Espagne y ont pour le logement de leurs Ambassadeurs; qu'on avoit obligé le Ministre Espagnol qui residoit à Ratisbonne à sortir de la Ville, & de tous les Etats d'Allemagne; Sa M. Catholique usant de represailles; fit publier à Bruxelles, & dans les principales Places des Pais-Bas une Ordonnance, par laquelle, de l'avis de son Conseil, on confisquoit à son profit tous les biens, actions & effets situez dans les Provinces des Pais Bas, qui se trouveroient appartenir aux Sujets de Sa Majesté Imperiale.

1702.  
Biens des  
Sujets de la  
Maison  
d'Autriche  
aux Pais-  
Bas confis-  
quez en re-  
presailles.

VIII. Le Roi Guillaume au retour de la Campagne qu'il fit en Flandres en 1695. se rendit à la Haye, & le 18. Octobre de la même année il fit son Testament clos, qui contenoit sa dernière volonté: après la mort de ce Prince, on fit l'ouverture de ce Testament à la Haye aux formes ordinaires le huitième du mois de Mai 1702. voici les deux articles principaux.

Testament  
du Roi  
Guillaume.

*Nous declarons avoir nommé & institué, comme nous nommons & instituons par ces presentes; nôtre heritier unique & universel dans tous nos biens, tant féodaux qu'allo- diaux, que Nous aurons délaissés en mourant, nôtre Cousin le Prince Frison, fils aîné du Prince Casimir de Nassau, à present Stadthoud. r de Frise, reservant de lui instituer tels Tuteurs que nous disposerons ci-aprés..... nommant & instituant pour Exécuteurs de ce Testament & dernière volonté, les Etats Généraux des Provin-*

1702.

*ces Unies, les suppliant qu'il leur plaise de l'accepter & faire exécuter.....*

*L'Empereur, l'Angleterre & la Hollande déclarent la guerre dans un même jour.*

IX. Enfin les Etats Généraux ayant rejeté toutes les avances & les propositions des Cours de France & d'Espagne, pour rester en paix avec elles; L. H. P. au contraire, étant convenuës avec les Cours de Vienne & de Londres, de faire publier la guerre le même jour dans les Etats des trois Puissances liguées; on vit tout à coup éclater la foudre qui menaçoit l'Europe depuis quelque tems; la Maison d'Autriche, l'Angleterre & la Hollande s'étant unies d'intérêt, pour entreprendre & poursuivre cette guerre, & leurs motifs étant à peu près les mêmes; nous allons placer ici un Extrait de leurs trois Déclarations de guerre, puis qu'elles parurent le même jour, sçavoir le 15. Mai 1702. quoique celle d'Hollande soit dattée du 8. de ce mois-là; nous commencerons par celle-ci.

*Extrait de la déclaration de guerre des Hollandois contre la France & l'Espagne du 8. Mai 1702. publiée le 15. du même mois.*

*Déclaration de guerre des Hollandois contre la France & l'Espagne.*

**L**Es Etats Généraux des Provinces Unies du Pais Bas, font sçavoir à tous qu'il appartiendra; que depuis quelques années le Roi de France avoit formé le dessein, d'occuper ou ruïner leurs Provinces; que dans cette vûë ils les avoit attaquées en 1672. & 1688. Que la conquête de ces Provinces lui auroit ouvert la route à la Monarchie universelle, & les auroit privez de leur liberté & de leur Religion, qu'ils n'ont acquise que par une guerre de 20. ans contre la puis-

puissance d'Espagne: que le Ciel ayant tellement répandu ses bénédictions sur les armes de l'Etat & de ses Alliez, ils en avoient obtenu en 1678. & 1697. une paix générale, qui reduisit cette Couronne à restituer à l'Empereur, à l'Empire, & au Roi d'Espagne plusieurs Villes & Provinces qu'elle avoit occupées. Que la France en faisant le Traité de Riswick, n'avoit pas eu intention de l'observer, mais seulement d'obliger les Alliez de poser les armes. Que le Roi de France par toutes les protestations de sincérité imaginables, ayant persuadé qu'il n'avoit d'autre intention que de conserver la paix, & cet Etat considérant la mauvaise santé du feu Roi d'Espagne, on travailla à regler un Traité qui pût diminuer le grand surcroît de puissance que le Roi T. C. auroit acquis par l'acquisition de la Monarchie d'Espagne. Que dans cette vûë les Rois de France, d'Angleterre, & cet Etat signerent le 3. & 25. Mars 1700. un Traité solennel, par lequel on esperoit que la paix générale seroit observée. Que là dessus le Roi d'Espagne étant veu à mourir, on vit paroître un Testament, par lequel le Duc d'Anjou petit fi's du Roi de France, étoit institué son heritier dans tous ses Royaumes & Etats. Que Sa M. T. C. ayant accepté ce Testament au préjudice du susdit Traité, sans consulter ceux avec qui il avoit été conclu; & s'étant contenté de dire qu'il falloit s'arrêter sur l'esprit & non sur les termes du Traité; expliquant ainsi l'esprit suivant sa propre inclination. Que Sa M. a fait proclamer le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, & a pris sous son nom possession de tous les

Royaumes & Domaines du feu Roi, sans attention aux prétentions de l'Empereur, qui avoient été tellement reconnues par le Traité, que la plus grande partie de la Monarchie d'Espagne avoit été attribuée à l'Archiduc d'Autriche.

Qu'ensuite le Roi Très Chrétien avoit fait occuper par ses troupes tous les Pais Bas Espagnols, quoi que celles de l'Etat s'y trouvaissent avec l'agrément du feu Roi d'Espagne: que par là l'Etat avoit été dépouillé de la sûreté de sa Barriere, pour laquelle ils avoient eu deux sanglantes guerres, & que l'Etat par ledit Traité de Partage eut expressément stipulé que lesdits Pais Bas Espagnols devroient appartenir à l'Archiduc d'Autriche. Que le Roi de France avoit d'abord commencé de regir despotiquement les Domaines & Royaumes d'Espagne, sous le nom du fils de son fils, tant dans les affaires politiques que militaires, & les a tellement uni avec ses Royaumes, comme si ce n'étoit qu'un Royaume & un Regne. Que ledit Roi étant parvenu à cette grande puissance, qui faisoit, il y a longtemps, la crainte de toute la Chrétienté, & ayant mis ainsi le fondement pour arriver à la Monarchie universelle, n'a pas differé longtemps sans s'en prévaloir, ayant incontinent envoyé une formidable Armée en Italie pour se l'assujettir entierement. Que pour resserrer & environner cet Etat, les troupes de France avoient occupé la Ville & Citadelle de Liege, les Fortereselles de Bonn, Keyferswert, Rhinberg & partie de l'Electorat de Cologne. Qu'en occupant comme il a fait, sous le nom du Roi d'Espagne, tous les Ports de Mer de cette Monarchie, tant en Espagne  
qu'en

qu'en Italie, il s'est emparé de tout le commerce de l'Europe.

1702

Que dans cette perplexité & dangereuse conjoncture, les Etats Généraux se sont vûs contraints d'armer par mer & par terre, & demander à leurs Voisins & Alliez, les secours qu'ils leur avoient promis, ce qui les avoit mis en état de rejeter toutes négociations particulieres avec la France, & donné le tems de pouvoir s'allier avec l'Empereur, les Rois d'Angleterre & de Prusse, & autres Princes & Potentats : Que Leurs Hautes Puissances ont déjà fait agir partie de leurs troupes comme Auxiliaires, pour aider à celles de l'Empereur à déloger les François du Pais de Cologne, & ailleurs pour faire diversion. Que la guerre est déjà commencée dans divers endroits *au grand déplaisir de L. H. P. qu'Elles n'y ont jamais donné la moindre occasion, ayans au contraire fait tout leur possible pour conserver la Paix générale.* \*

Qu'il est notoire que le Roi d'Espagne à present regnant, conspire aussi bien que la France, contre la liberté de l'Etat & de son commerce, qu'il est évident que les Rois de France & d'Espagne n'agissant plus que par un même esprit, les deux Royaumes sont comme unis en une même Monarchie; le Roi d'Espagne authorisant tout ce que le Roi

son

\* Cette Déclaration est fort contraire avec la conduite que les Etats Généraux tinrent dans le refus de reconnoître le Roi Philippe, dans les négociations avec le Comte d'Avaux, dans les mesures qu'ils prirent avec le Roi Guillaume, & longtems après dans les propositions qu'ils firent à Gertruydemberg.

son grand Pere fait & entreprend en son nom, & principalement l'occupation des Pais-Bas, qui sont la Barriere de cet Etat. Que voulant se servir des moyens que Dieu leur a mis en main, pour la défense de leurs Sujets, de leur liberté, & Religion; ils ont résolu de prendre les armes contre les Rois de France & d'Espagne, qui de concert ont entrepris la perte & la ruine de leur Etat. Que pour cet effet ils déclarent la guerre ausdits deux Rois, se confiant que Dieu benira la justice d'une si bonne cause. Requerant tous Rois, Princes, Republicques & Etats qui ont à cœur leur propre conservation & les libertez de toute l'Europe, d'envisager cette Déclaration comme y ayant été contraints par une nécessité de se défendre, & même de vouloir concourir avec leur Etat, pour prévenir les desseins des Rois de France & d'Espagne. Ordonnant à tous Sujets, Commandans, Officiers & Soldats, de traiter à l'avenir lesdits deux Rois, Sujets, Etats, Vassaux &c. comme ennemis de la Patrie, & de leur courre sus tant par mer que par terre. Ordonnant que la presente Déclaration sera publiée & affichée par tout où besoin sera le 15. Mai. Fait à la Haye le 8. dudit mois de Mai 1702.

X. Voilà les raisons alleguées par les Etats Généraux : on sçait assez que les Souverains ne manquent jamais de prétextes pour colorer leurs desseins, du nom specieux de *justice*, d'*équité*, de *liberté* & de *Religion*. Ce sont des termes sensibles pour surprendre la credulité des peuples; mais les personnes judicieuses & éclairées démêlent aisément les vrais motifs d'avec les prétextes

prétextes, l'injuste ambition d'avec la faul-  
se crainte.

1702.

*Extrait de la Déclaration de guerre de la  
Reine Anne d'Angleterre, contre les Cou-  
ronnes de France & d'Espagne du 15.  
Mai 1712.*

Cette Princesse dit d'abord, qu'étant mon-  
tée sur le Trône, dans le tems que le  
Roi Guillaume III. son Prédecesseur, de l'a-  
vis réitéré du Parlement, étoit entré en des  
engagemens & Traitez avec l'Empereur d'Al-  
lemagne, les Etats Généraux des Provinces  
Unies & autres Princes & Potentats, pour  
conserver la liberté & la balance de l'Euro-  
pe, & pour réduire le pouvoir exorbitant  
de la France, qui avoit pris possession d'une  
grande partie des Etats dépendans de l'Espa-  
gne; s'étant rendu maître de Cadix, de l'en-  
trée de la Méditerranée, & des Indes Occiden-  
tales par le moyen de ses Flottes. \* Que le Roi  
Trés Chrétien avoit procédé à d'autres vio-  
lences, en déclarant le Prince de Gales Roi  
d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; que l'Es-  
pagne en avoit fait de même; Sa Majesté  
Britannique se trouvoit obligée pour main-  
tenir la foi publique, & soutenir l'honneur  
de sa Couronne, de déclarer comme Elle  
déclaroit par ces Presentes, la guerre contre  
la France & l'Espagne, conjointement avec  
ses Alliez, ne doutant pas que ses Sujets ne  
l'assistent à la soutenir, après les assurances  
qu'ils

*Déclaration  
de guerre  
d'Angleter-  
re contre la  
France &  
l'Espagne.*

\* Ceux qui dressèrent cette Déclaration,  
étoient mal informez, puis qu'ils avançoient  
des faits entièrement faux.

1702.

qu'ils en ont si ouvertement donné : qu'ainsi Elle enjoignoit au Grand Amiral, au Général de ses Armées, & à tous autres ses Officiers, Soldats & Sujets, de faire & d'exercer toute sorte d'Actes d'hostilité, tant par mer que par terre, contre la France & l'Espagne, leur défendant tout commerce & correspondance avec les Sujets de ces deux Couronnes. Fait à la Cour de Kinsington le 15. Mai 1702.

XI. Quoi que l'Empereur eût déjà violé la Paix de Rîswick par plusieurs entreprises Militaires, tant en Italie qu'en Allemagne, comme on peut le voir dans les Chapitres particuliers où les affaires de ces Etats sont traitées; Sa Majesté Imperiale n'avoit néanmoins point fait publier de Déclaration de guerre, Elle attendit de la faire paroître, que les Anglois & les Hollandois fussent en état d'entrer en lisse pour épouser la querelle : mais leurs mesures ayans été concertées, Sa Majesté Imperiale mit au jour ses griefs, en même tems que ses Alliez firent paroître les leurs : voici donc la Déclaration qui regarde la Maison d'Autriche.

*Extrait de la Déclaration de guerre de l'Empereur, comme Archiduc d'Autriche, contre les Couronnes de France & d'Espagne du 15. Mai 1702.*

*Déclaration de guerre de l'Empereur contre les Couronnes de France & d'Espagne.*

L'Empereur Leopo'd dit, qu'après la Paix de Rîswick, la Couronne de France ayant différé un assez longtems d'évacuer la Forteresse de Brisac, avoit donné à connoître que

que son intention n'étoit pas d'entretenir ce Traité. \* Passant à des griefs plus sensibles, il se plaint qu'après la mort de Charles II. Roi d'Espagne & Duc d'Autriche; le Roi de France s'est emparé de tous les Royaumes & Etats de la Monarchie d'Espagne, parmi lesquels il y en a qui ont appartenu à sa Maison Archiducal, avant qu'ils fussent à la Couronne d'Espagne, outre ceux qui doivent relever de l'Empire. Qu'on y a intrus le Duc d'Anjou, sous prétexte d'un Testament que les Renonciations & les Mariages des deux dernières Reines de France rendent nul.

Qu'outre cela le Roi Très-Chrétien a pris par force le Duché de Mantoue † & d'autres Fiefs de l'Empire, qui n'ont jamais appartenu à la Monarchie d'Espagne. Que le Roi Très-Chrétien avoit fait entrer ses troupes dans les Diocèses de Cologne & de Liege. Qu'il a à main armée soutenu l'Electeur de Cologne dans sa désobéissance aux Ordon-

nances

\* Brisac fut évacué aussitôt qu'on eut achevé de rompre le Pont & de raser les Fortifications qui en dépendoient, conformément au Traité de Riswick; à cet égard la plainte de l'Empereur n'est qu'une chicane.

† De l'aveu de l'Empereur, le Duc de Mantoue ayant perdu ses Etats par felonie, la Maison d'Autriche en a injustement privé les légitimes héritiers, comme sont les Ducs de Lorraine & de Guastale; & c'est avec la même injustice qu'on a prétendu que le Duc de Mantoue étoit tombé en felonie, puis qu'il n'a jamais pris les armes contre l'Empire, ni contre l'Empereur.

1702.

268

*Supplément de la Clef*

nances de l'Empereur &c. Que pour toutes ces causes Sa Majesté Imperiale tient pour ses ennemis le Roi de France & son petit fils, leurs Sujets & leurs Adherans, leur déclare la guerre, ordonnant pour cet effet aux Sujets de sa Maison Archiducalc, & à ceux de l'Empire, sous peine de privation de corps & de biens, de courre sus à ses suddits ennemis. Qu'il espere que tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & chacun d'eux en particulier, l'aideront & lui donneront du secours dans son entreprise, en unissant leurs forces à celles que Dieu lui a donné &c. Cette Déclaration est terminée par ces mots. *Que chacun donc se regle là-dessus & prenne garde à soi:* En foi de quoi Nous avons fait sceller ces Presentes de nôtre Sceau Imperial. Donné à Laxembourg le 15. Mai 1702.

*De quelle maniere les Hollandois ont procedé pour éviter la guerre.*

XII. Si l'Empereur avoit ouvertement rompu la Paix de Riswick par la guerre qu'il porta en Italie & sur le Rhin, avant sa Déclaration du quinziesme Mai; les Anglois & les Hollandois avoient aussi tacitement violé le même Traité, par les secours que le Roi Guillaume & les Etats Généraux avoient donné à Sa Majesté Imperiale, en lui fournissant sous main de grosses sommes pour le soutien de la guerre d'Italie, & en lui donnant des troupes sous le nom d'Auxiliaires, qui firent irruption dans les Etats de Wolfembutel, & formerent le siege de Keyserswert dans l'Electorat de Cologne: ce fut ainsi que Leurs Hautes Puissances, (comme Elles le disent dans leur Déclaration de guerre,) marquerent le *grand déplaisir* de voir allumer la guerre.

guerre, sans y avoir jamais donné la moindre occasion, ayant au contraire fait leur possible pour conserver la Paix générale.

1702.

XIII. La Cour de France n'ayant véritablement pas pû éviter la guerre que ses voisins s'étoient préparez de lui faire, & qu'ils lui faisoient en effet sans la déclarer, fit assembler son Armée dans les Païs-Bas: le Roi en donna le Commandement en chef à Mr. le Duc de Bourgogne son petit fils, frere du Roi d'Espagne: comme c'étoit la premiere Campagne de ce Prince, Sa Majesté lui donna le Maréchal de Boufflers, sur lequel devoient rouler les soins de la vigilance & les précautions necessaires à un Général d'Armée.

*Mr. le Duc de Bourgogne est fait Généralissime de l'Armée de France ayant sous lui Mr. le Maréchal de Boufflers.*

XIV. Les Troupes Angloises & Hollandoises, sous le nom de troupes Auxiliaires de l'Empereur, étans commandées par le Prince de Nassau, bloquerent la Ville de Keyferswert, appartenant à l'Electorat de Cologne dès le mois de Mars: on l'investi de plus près le 15. Avril, & le 18. du même mois la tranchée fut ouverte: ce siege fut long & fort meurtrier: Mr. l'Electeur de Cologne, dont les Etats étoient menacez d'invasion depuis quelque tems, de la part de la Maison d'Autriche & de ses Alliez, parce que ce Prince ne vouloit pas prendre parti dans la guerre d'Espagne, la regardant comme entièrement étrangere à l'Empire, & voulant maintenir ses peuples dans une parfaite tranquillité, à la faveur de la neutralité qu'il offroit de garder: ces menaces, dis je, engagerent Son Altesse Electorale de demander à Mr. l'Electeur de Baviere son frere, quelques trou-

*Keyferswert Ville de l'Electorat de Cologne, assiegée par les Alliez.*

pes

1702.

*Monsieur de  
Blainville  
Comman-  
dant de la  
Place.*

pour la garde de ses Places fortes, lequel lui envoya quelques mille hommes de celles qu'il avoit à ses ordres aux Pais-Bas, & qui y avoient été reçûes sous le nom de troupes du *Cercle de Bourgogne*. C'étoit en partie de ces troupes que la Garnison de Keyferswert étoit composée; le Commandement de la Place fut donné à Mr. le Marquis de Blainville de la Maison de Colbert.

*Monsieur de  
Boufflers  
manque  
d'enlever le  
Comte de  
Tilly avec  
un Corps  
d'Armée  
Hollandoise.*

Je n'entrerai point dans le détail de ce siege qui me meneroit trop loin: il suffit de dire qu'il s'y faisoit presque journellement des coups de main, par les fréquentes sorties de la Garnison, où les troupes de part & d'autre donnoient des marques d'une extrême valeur. Le Maréchal de Boufflers sçachant que le Comte de Tilly étoit campé avec un petit Corps d'Armée près de Souten, & qu'il devoit être joint dans deux jours par le Comte d'Athlone. Ce Maréchal voulut enlever ce Camp de troupes Hollandoises; pour cet effet il marcha la nuit du 25. au 26. Avril, & tout le jour suivant avec une extrême diligence; le 27. après midi il arriva à la vûe de l'ennemi, mais comme ses troupes étoient fatiguées, il crût qu'il devoit attendre le lendemain à la pointe du jour, pour entrer en action: mais Mr. de Tilly profitant du relâche qu'on lui donnoit, se sauva la nuit du 27. au 28. sans faire du bruit, laissant ses tentes tenduës; ses provisions & une partie des bagages de son Armée; qui fut tout ce que les troupes Françoises eurent pour les indemnifier de leurs fatigues. Si l'entreprise de Mr. de Boufflers lui eut réussi, Nimegue qui

qui se trouvoit mal pourvû de Troupes, lui auroit ouvert ses portes, & le siege de Keyferswert eût été levé; mais son dessein lui ayant manqué, il fut se camper à la vûe de Keyferswert à l'autre côté du Rhin, où il fit élever des batteries, qui incommodoient fort les Assiegeans; & comme par le moyen de ce fleuve, on faisoit de tems à autre pendant la nuit glisser des secours dans la Place, & en retirer les malades & les blesez; ces rafraichissemens contribuerent beaucoup à la longue défense des Assiegez.

Cependant le 9. Juin les Assiegeans donnerent l'assaut au chemin couvert, & s'en rendirent les maîtres après plus de deux heures de combat; de l'aveu de ceux qui en ce tems là écrivirent en Hollande le Journal du siege de cette Place, les seules Troupes Hollandoises & Brandebourgeoises eurent 624. hommes tuez, & 1902. blesez dans cette seule attaque. parmi lesquels il y avoit beaucoup d'Officiers de distinction & de merite: & comme la Place n'étoit plus qu'un monceau de pierres par la désolation qui y avoit causé les bombes & les boulets rouges des Assiegeans, Mr. le Marquis de Blainville eut ordre de n'en pas disputer plus longtems la conquête aux Alliez, pourvû qu'on lui voulût accorder une Capitulation honorable, faute de quoi il lui étoit enjoint de défendre encore cette mesure.

*Mr. de  
Blainville  
vend Key-  
ferswert par  
Capitula-  
tion.*

Conformément à ces ordres Mr. de Blainville fit battre la chamade le 15. Juin, après avoir tenu cinquante-neuf jours de tranchée ouverte: on lui accorda  
prés.

presque tous les articles de la Capitulation: les principaux articles accordez étoient, que les Assiégeans promettoient de faire raser toutes les Fortifications qui pouvoient être encore dans la Place ou ses dehors en état de quelque défense, lesquelles seroient rasées aux dépens des Assiégeans, & que leur Général donneroit des otages pour sûreté de l'exécution de sa parole, qui ne seroient point relâchez qu'après que des Ingenieurs auroient été reconnoître si la chose étoit bien exécutée.

Que la Garnison de la Ville, Château & Forts sortiroit avec armes, bagages, & généralement tout ce qui leur appartient, avec toutes les marques d'honneur; qu'on fournira les batteaux, chariots & chevaux nécessaires pour les Officiers, leurs effets, malades, blessés &c.

Que le trésor de la Place sortira en toute sûreté & escorte. Que les assiégés auront deux pièces de Canon, deux Mortiers, des munitions pour tirer six coups chaque pièce, & les soldats seize coups.

Que tous les prisonniers faits avant & pendant le siege, seront rendus: qu'on ne pourra demander aucune indemnité des dégradations, dommages & consommations faites dans la Ville ou à la Campagne. Que les déserteurs ne seront point rendus ni réclamés. Que les privilèges des Bourgeois, & l'exercice de la Religion Catholique seront conservés &c. Fait au Camp devant Keyfersvert le 15. Juin 1702.  
*Signé*, W. PRINCE DE NASSAU.  
 BLAINVILLE.

XV. Après la prise de Keyfersvert,  
 l'Ar-

L'Armée des Alliez ayant été renforcée par plusieurs Regimens venus d'Allemagne & d'Angleterre, cette Armée alla faire le siege de Venlo, Place située sur la Meule dans la haute Gueldre, à cinq lieuës au dessous de Ruremonde: comme les deux Couronnes de France & d'Espagne avoient été obligées de mettre des Troupes dans toutes les Places des Pais Bas Espagnols, de même que dans celles des Pais de Liege & de Cologne; ces Garnisons quoique peu nombreuses, ne laisserent pas d'affoiblir beaucoup l'Armée des deux Rois, ce qui facilita aux Alliez tous les progres qu'ils eurent cette premiere Campagne; ces commencemens de prosperitez contribuerent beaucoup aussi à attirer dans leur alliance la plus grande partie des Princes d'Allemagne, qui crurent faire fortune dans la guerre; étant assez ordinaire qu'on embrasse plus volontiers le parti des heureux que celui qu'on envisage comme le plus foible & le plus opprimé.

*Les Allie  
assiègent &  
prennent  
Venlo.*

Venlo fut donc assiégé le 29. Août 1702. par les Troupes d'Angleterre, d'Hollande & de Prusse; le Prince de Nassau qui avoit fait la conquête de Keyservert, eut aussi la gloire de celle de Venlo, ayant sous lui le Comte de Tilly, & le fameux Ingenieur Coehorn. La tranchée fut ouverte le huit Septembre. Le 16. on emporta d'assaut le Fort St. Michel qui commande la Ville, où les Assiegeans firent 264. prisonniers: ils y dresserent leurs batteries pour foudroyer la Ville, qui enfin se rendit par capitulation le 23. du même

Le Comte de Varo Gouverneur de la Ville, & Mr. de Labadie Commandant de la Place, obtinrent pour conditions de la Capitulation; que la Garnison, tous les Officiers militaires & autres Employez au service des deux Couronnes, sortiroient avec leurs équipages, meubles & effets. Que la Garnison sortira par la brèche avec armes & bagage, & toutes les marques d'honneur, ayant deux pièces de Canon; qu'on leur fournira les batteaux & autres choses necessaires pour transporter tout ce qui leur appartient, même les bleffez ou malades jusques à Anvers.

*Siege & reddition de Stevenswert près de Ruremonde par les Alliez.*

XVI. Afin de dégager plutôt Mastricht, les Etats Généraux donnerent les ordres pour assieger Ruremonde, & en même tems le Fort de Stevenswert, bâti dans une petite Isle de la Meuse, à une lieuë au dessus de Ruremonde: ces deux sieges n'occuperent pas longtems les Alliez: le Prince de Nassau commandoit l'Armée qui fit celui de Ruremonde, & le Comte de Noyelles les Troupes qui assiegerent Stevenswert. La Garnison du Fort capitula le 2. Octobre; elle fut conduite à Namur avec tous ses bagages, équipages, deux pièces de Canon, 12. Chariots couverts, les vivres & les munitions necessaires.

*Ruremonde assiegée & prise par les Alliez & sa*

A l'égard de Ruremonde, dans laquelle commandoit le Comte de Horn, Gouverneur & Capitaine Général de la Province de Gueldres pour le Roi d'Espagne, la Capitulation qui consistoit en 43. articles, fut signée le 7. Octobre. Les conditions  
priq-

principales étoient, que les Assiegeans exigent que les Catholiques donneroient deux de leurs Eglises pour l'exercice de la Religion Protestante: que les personnes des deux Religions seroient admises dans les Charges, au lieu qu'auparavant elles n'étoient exercées que par les Catholiques: les Assiegez demanderent plusieurs articles en faveur de leur Evêque de Ruremonde, & les Membres de son Chapitre, que le Prince de Nassau rejetta, n'ayant voulu lui accorder que six mois pour opter de rester dans la Ville, ou d'en sortir avec ses effets, sans donner à ce Prelat d'autre distinction qu'aux simples Ecclesiastiques de la même Ville.

1702.

Capitulat-  
ion.

Pour ce qui regardoit la Garnison, on lui accorda de sortir par la brèche avec toutes les marques d'honneur, pour être conduite à Louvain avec 4. pièces de Canon, 24. coups de munitions, également 24. coups à tirer pour chaque Soldat, 200. Charettes pour porter les équipages, qui ne feront point visitées. Les batteaux nécessaires pour transporter à Liege les malades & blesez.

XVII. Le Comte de Marlborough arriva sur la Meuse presque aussitôt que la Ville de Ruremonde eut été prise: ce Milord ayant les qualitez d'Ambassadeur & de Généralissime d'Angleterre, prit le Commandement en Chef de toute l'Armée des Alliez, avec laquelle il marcha droit à Liege; il arriva le 13. Octobre en vête de cette grande Ville, & le 14. de concert avec les Députez des Etats Généraux, il signa une Capitulation avec les

Le Comte  
de Marl-  
borough  
prena le  
Commande-  
ment de  
l'Armée des  
Alliez.

1702.  
*Capitulation qu'il accorde à la Ville de Liege.*

Magistrats de la Ville de Liege ; car cette Ville n'ayant pris aucune part dans la guerre, étant Membre de l'Empire, demanda de jouir de ses anciens privileges, & libertez. On leur promit entre autres choses, qu'au moyen de la contribution réglée avec les États Généraux des Provinces-Unies, les Bourgeois des Villes, & Habitans du plat País de la Principauté de Liege, seroient exempts de toutes autres charges envers les Princes & Puissances alliées ; comme contributions, rations, exactions, fournitures, charois, corvées, pionniers, & généralement de toutes autres taxes, sous quel nom qu'on pût les nommer. Qu'on n'attaqueroit point la Citadelle ni la Forteresse de la Chartreuse par la Ville. Que les Bourgeois & Habitans du País de Liege ne seront ni maltraitez ni fatiguez par les Troupes de quelque nation qu'elles soient, ni souffrir aucun dommage, & pourront librement faire leur commerce. Que la Ville ne fera point surchargée de gens de guerre, mais que s'il étoit nécessaire d'y mettre Garnison, le logement sera fait suivant la coûtume par le Magistrat, & qu'à cet égard les Officiers & Soldats y observeront la même discipline & règlement qu'on pratique à Maastricht &c.

*La Citadelle de Liege prise d'assaut.*

Tout ayant été disposé pour l'attaque des Forteresse de Liege, l'Ingenieur Cochoyn fit si vivement feudroyer la Citadelle le 20. 21. 22. & 23. Octobre, que ce jour là la brèche se trouvant assez spacieuse, on y fit donner l'assaut aux deux  
 atta-

attaques, qui furent commandées par le Général Somersfeldt & le Général Fagel; Mr. de Violaine, qui en étoit le Gouverneur, étant en personne sur la brèche pour la défendre, fut attaqué avec tant d'intrepidité, qu'il fut fait prisonnier avec 1890. hommes de sa Garnison, la plupart bleffez, & les Assiegeans se virent maîtres de la Citadelle en une heure de tems, tout ce qui s'y trouva s'étant rendu à discretion.

1702.

Le succès de cette entreprise obligea les Alliez de brusquer aussi la Forteresse de la Chartreuse; le Prince héritaire de Hesse-Cassel eut le Commandement de l'attaque: le 29. Octobre les batteries de Canon & de Mortiers ayant commencé à jouer, le Sr. Millon qui commandoit dans ce Poste, ne voulant pas exposer sa Garnison au même sort que venoit d'avoir celle de la Citadelle, sachant qu'il n'avoit aucun secours à attendre, battit la chamade, & obtint une Capitulation honorable, par laquelle on accorda à la Garnison deux piéces de Canon, un Mortier, quatre Chariots couverts, & les autres marques d'honneur: elle fut conduite à Anvers. Après cette dernière expedition qui fut la première où le Comte de Marlborough ait paru en qualité de Général, les Armées de part & d'autre allerent en quartier d'hiver.

*La Forteresse de la Chartreuse de Liege prise par Capitulation.*

XVIII. Avant de terminer ce Chapitre, je dois faire mention des plaintes que Mr. le Baron de Lillienroot, Ambassadeur Extraordinaire de Suede, fit à Mrs. les Etats Généraux par le Memoire qu'il pre-

*Plaintes de l'Ambassadeur de Suede aux*

1702.  
*Etats Géné-  
 raux, sur  
 les faux  
 bruits débi-  
 tez en Hol-  
 lande contre  
 le Roi son  
 Maître.*

senta à la Haye le 21. Juin 1702. Ce Mi-  
 nistre indigné de la liberté que se donnoient  
 plusieurs Ecrivains d'Hollande, de faire &  
 de débiter de faux Jugemens des démarches  
 & des intentions du Roi son Maître, se  
 plaignit à Leurs Hautes Puissances de  
 cette criminelle liberté, capable de produi-  
 re quelque refroidissement entre Sa Maje-  
 sté Suedoise & la Republique. Voici en  
 quoi consistoient les calomnies dont se plai-  
 gnoit le Ministre de Suede.

*Faus-  
 ses ca-  
 lomnies dé-  
 bitées contre  
 le Roi de  
 Suede.*

1. *Qu'on débitoit dans les Provinces-  
 Unies que Sa M. Suedoise rejettoit la Paix  
 avec le Roi de Pologne.*

2. *Qu'Elle veut détrôner le Roi de Polo-  
 gne, pour mettre en sa place un Prince Fran-  
 çois.*

3. *Qu'Elle a dessein d'envahir la Saxe,  
 pour allumer le feu de la guerre dans l'Em-  
 pire en faveur de la Couronne de France.*

4. *Qu'Elle empêche que le Roi de Pologne  
 n'envoie pas à l'Empereur le secours promis  
 par l'Alliance.*

5. *Qu'Elle n'a pas voulu tant soit peu ne-  
 gliger ses propres affaires pour assister cette  
 Republique contre ses ennemis.*

6. *Qu'enfin Sa Majesté donne de l'ombra-  
 ge aux autres Alliez de la Republique, ce  
 qui les empêche de lui envoyer les secours pro-  
 mis.*

Mr. Lillienroot soutient que toutes ces  
 accusations ne sont que de fausses & ca-  
 lomnieuses conjectures : il en appelle à témoin  
 la connoissance que Leurs Hautes Puissan-  
 ces ont Elles-mêmes du zele, de la candeur,

&

& l'application avec laquelle Sa Majesté avoit travaillé au rétablissement de la Paix; la promptitude avec laquelle Elle avoit renouvelé les anciennes Alliances, & même en contracté de nouvelles, tant avec cet Etat qu'avec le feu Roi Guillaume. Que le Roi son Maître n'a jamais trompé personne, déteste les trompeurs, & a en exécution la tromperie.

Il dit ensuite qu'il n'a jamais tenu à Sa Majesté de rétablir la Paix avec ses ennemis; que personne ne s'est présenté pour y prendre part: que si le Roi de Pologne a fait semblant de la proposer lors qu'il a vû ses projets un peu déconcertés, ce n'étoit que par des artifices inventez pour exciter la défiance entre Sa Majesté & les Polonois. Que tant que Sa Majesté sera engagée dans une guerre que ses ennemis lui ont fait sans aucun sujet ni prétexte légitime, c'est une chose absurde & hors de raison, de vouloir qu'Elle expose ses propres États, pour courir au secours de ses amis avec les troupes nécessaires à sa propre conservation.

*Sa justification.*

Que la calomnie est manifeste de dire que Sa Majesté a fait un Traité d'Alliance avec les ennemis de cette République qui lui est préjudiciable: Sa Majesté qui n'y a pas pensé, ne se départira jamais de ses Alliances, & ne manquera pas à la parole qu'Elle a donné à ses amis, si Elle n'y est contrainte par des raisons très pressantes. Le manque de foi aux Traitez est un défaut qu'on ne pourra jamais lui imputer avec justice, puis qu'Elle le blâme tous les jours dans les autres.

Que

1702.

Que si, comme on le publie fausement, Sa Majesté avoit fait un Traité avec la France pour de l'argent, on en auroit dû apprendre quelque circonstance, & de quelle maniere cet argent auroit été remis : mais personne n'en produit pas le moindre indice.

Qu'il est faux également, que Sa Majesté ait formé le dessein de faire descendre le Roi de Pologne du Trône pour y placer un Prince François, puis qu'on voit par les Déclarations de Sa Majesté, que son intention n'est pas de troubler en rien le libre suffrage de la Nation Polonoise, lors qu'elle viendra à faire une nouvelle élection.

Que ceux qui savent de quelle maniere le Roi de Pologne a injustement violé le Traité d'Oliva, & attaqué les États de Sa Majesté sans sujet, après avoir convenu avec d'autres le partage du butin qu'il comptoit de faire, ne doivent pas être si fort scandalisez, si Sa Majesté infille sur la déposition d'un tel ennemi. Que dans les commencemens de cette guerre injuste, Sa Majesté demanda avec instance la garantie du Traité d'Oliva à toutes les Puissances qui y étoient engagées, sans qu'aucune se soit mis en devoir de le faire observer. Que tant qu'Elle aura ce Roi pour voisin, & que la garantie des Traitez ne sera regardée que comme une promesse vague & chimerique, il n'y aura aucune sûreté pour les États de la Couronne de Suede, qu'en éloignant ce Prince de la Pologne, ne demandant rien que de pouvoir vivre en sûreté & paisiblement avec tous ses voisins.

Qu'il

Qu'il est surprenant qu'en Hollande on s'écrie si fort de ce que Sa Majesté manace de porter son ressentiment & les effets de sa juste vengeance, sur les Etats de Saxe, pendant qu'on ne blâme pas, & que plusieurs applaudissent le Roi de Pologne dans l'injuste attentat qu'il a fait sur les Etats de la Couronne de Suede.

Mr. Lillienroot ajoûte dans son Mémoire, que puis que personne ne s'est entrepris pour empêcher la guerre injuste que le Roi de Pologne fait à la Suede, on ne devoit pas se mêler non plus des moyens que Sa Majesté prendroit pour se défendre & pour se venger; qu'on ne devoit rien craindre des troupes Suedoises, si ce n'est ceux qui favoriseroient les Saxons contre le Roi son Maître.

Le Ministre termine son Mémoire en exhortant Leurs Hautes Puissances d'employer les moyens convenables pour dissiper les faux bruits qu'on publie hautement dans leurs Provinces, de ne point favoriser le Roi de Pologne; que ce sera le moyen d'affermir l'amitié établie entre Sa Majesté & la Republique &c.

XIX. Les Etats Généraux firent donner pour réponse à l'Ambassadeur de Suede, l'extrait de leur resolution du troisième Juillet 1702. par laquelle ils défavoient tous les faux bruits dont ce Ministre se plaint: qu'ayant appris qu'il s'étoit glissé dans les Gazettes d'Hollande, partie de ces faussetez; ils ont prié les Etats de la Province de faire recherche de ceux qui en font les Auteurs, pour les faire punir selon l'exigence du cas. Que Leurs Hautes Puissan-

*Réponse des  
Etats Géné-  
raux aux  
plaintes de  
l'Ambassa-  
deur de Sued-  
e.*

ces ont l'honneur d'être liez avec Sa Majesté par d'étroites Alliances, & que depuis le commencement de son Regne, Elle leur a donné de continuelles preuves de son amitié, & de sa bonne foi à tenir sa parole. Qu'il est à présumer que ces bruits ont eu pour fondement la continuation de la guerre de Pologne, comme si elle se faisoit en faveur de la France, \* puis qu'elle empêchoit Sa Majesté Suedoise de donner du secours à Leurs Hautes Puissances, comme Elles l'avoient esperé, si ses propres affaires le lui avoient permis. Que Leurs Hautes Puissances sont disposées à contribuer de tout leur pouvoir à pacifier la guerre de Pologne, afin de n'être pas plus longtems privées du secours qu'Elles attendent de ce côté-là. Que Leurs Hautes Puissances n'ont jamais eu le moindre soubçon, que Sa Majesté Suedoise eut contracté aucun engagement avec la France,

*\* S'il est vrai que la guerre de Pologne ait été favorable à la France, cette Couronne en est entièrement redevable 1°. au Roi Auguste, 2°. au Czar de Moscovie, 3°. & enfin au Roi de Dannemarck, puis que ces Princes l'ont commencé, & que le Roi de Suede n'a fait que suivre la nécessité de se défendre : mais il est à présumer que si les agresseurs de cette guerre ont fait peu d'attention aux interêts de la Republique d'Hollande & de ses Alliez, ils en avoient encore moins à favoriser les François, & que leur principale vûe, (comme le Roi Auguste s'en expliqua,) étoit de profiter de la jeunesse du Monarque de Suede, pour subjuguier partie de ses Etats.*

ce, & ne regardent ces sortes de bruits, que comme de pures fictions & des choses inventées, pour semer la défiance entre Elles & Sa Majesté. Qu'enfin Leurs Hautes Puissances ont une très-haute estime de l'amitié de Sa Majesté Suedoise, qu'Elles sont persuadées de son affection pour l'Etat & pour l'affaire commune des Hauts Alliez; qu'Elles s'affûrent que Sa Majesté observera ses Traitez & ses engagements, de ne rien faire qui pût tendre au préjudice des Hauts Alliez, comme Leurs Hautes Puissances de leur côté observeront les leurs &c.

1702.

XX. Quoi que le Traité fait en l'année 1701. entre le Roi de Suede, l'Angleterre & la Hollande, n'ait pas paru en public; on sçait qu'effectivement ce jeune Monarque s'engagea de ne rien entreprendre qui pût tendre à préjudicier aux intérêts des Puissances qui étoient sur le point de se liguier: il fut si esclave de sa parole, qu'on a vû que faute de s'être intéressé, lors qu'il étoit en Saxe en 1706. à procurer la Paix générale à des conditions raisonnables, (qui peut-être alors auroit été plus favorable à l'Archiduc Charles d'Autriche, qu'il n'a eu lieu de l'esperer lors qu'il a été placé sur le Trône Imperial,) qu'il s'éloigna si fort de l'Allemagne pour n'y donner aucun ombrage, ne s'occupant qu'à poursuivre le seul ennemi découvert, qui étoit encore armé contre lui; qu'enfin ce Prince précipita sa fortune & perdit dans la seule journée de Pultowa tous les avantages qu'il avoit remporté pendant cinq à six Campagnes glorieuses: ainsi, (comme on

*Le Roi de Suede a eu moins d'attention à sa gloire & à ses intérêts, qu'à ceux des Alliez.*

le peut voir dans le recit que nous avons donné des événemens de cette guerre, ) le Roi de Suede eut moins d'attention à sa gloire & à ses interêts particuliers, qu'à ceux de la République d'Hollande & de ses Alliez : mais comme nous avons fait plusieurs observations sur ce manque de politique dans les autres Volumes de cet ouvrage, il ne convient pas d'en faire ici une repetition.

XXI. Les Etats de la Province d'Hollande rendirent une Ordonnance le dix-septième du mois d'Août 1702. qui merite bien de trouver place dans l'histoire Ecclesiastique & profane de ce siecle, puis que cette Assemblée s'est arrogée, (même sur les Prêtres Catholiques Romains, en ce qui regarde les fonctions spirituelles,) une autorité pareille à celle d'un Concile général & orthodoxe : voici la pièce en entier.

*Ordonnance des Etats de Hollande & de Westfrise, contre l'autorité du Pape à l'égard des Ecclesiastiques.*

*Ordonnan-  
ce des Etats  
d'Hollande  
contre l'au-  
thorité du  
Pape.*

LES Etats de Hollande & de Westfrise, à tous ceux qui ces Presente verront, ou entendront SALUT. Sçavoir faisons, que comme il est parvenu à nôtre connoissance, que *Pierre Codde*, Archevêque de Sebaste, établi avec le titre de *Vicaire Apostolique* sur les Eglises Romaines des Provinces Unies du País Bas, étoit appellé à Rome par le Pape : Que là on l'auroit suspendu par provision de cette Charge, & qu'on auroit donné sa place au nommé *Theodore Kock*, habitué à Reyde : que l'Internonce du Pape auroit voulu faire  
assem-

assembler ici un Chapitre de quelques Prêtres, pour notifier ladite suspension & nouvel établissement: que ledit *Kock* en vertu de cette Commission auroit déjà suspendu & déposé quelques Prêtres: que de tems en tems il venoit toujours un plus grand nombre de Prêtres & Moines dans le Pais contre la teneur de nos Placards ci-devant éma-  
nez.

A CES CAUSES: Voulans pourvoir à toutes ces choses, Nous avons trouvé bon de défendre à tous les ainsi nommez Catholiques Romains, Habitans de ce Pais & autres, comme Nous leur défendons expressément par ces Présentes, d'assister à ces sortes de Chapitres de Prêtres, de la maniere & pour la fin ci-dessus, ou de se conformer aux choses qui y auront été resoluës, ou de les faire exécuter. Et spécialement qu'aucun, quel qu'il puisse être, ne pourra mettre à exécution aucun ordre du Pape, ou de quelque Assemblée que ce puisse être, pour faire aller à Rome aucuns desdits nommez Catholiques Romains, ou de leur obéir, étant mis à exécution: le tout sur peine de punition arbitraire.

Que nul ne pourra être reconnu pour Vicaire, que celui qui aura été élu convenablement selon l'ordre usité dans ce Pais, & qui aura été admis par les Seigneurs nos Conseillers Députés; & tous ceux qui se comporteront contre la teneur des Présentes, ou qui s'arrogeront cette qualité, & se feront reconnoître & respecter comme tels, seront aussi arbitrairement corrigés.

Que ledit *Kock* sera interdit, comme il est interdit par ces Présentes, d'exercer en aucune maniere le Vicariat; & que personne ne  
devra

devra le reconnoître en cette qualité, ni lui obéir, sous peine comme ci-dessus. Comme aussi tout ce qu'il auroit ordonné ou exécuté, spécialement la suspension de quelques Prêtres, sera regardé comme nulle & sans aucune valeur.

Finalement, qu'il sera défendu, comme Nous défendons par ces Présentes, sous les peines portées ci-dessus, à tous Moines d'aucuns Ordres, ni Prêtres de pouvoir venir dans ce País.

Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, Nous voulons que ces Présentes soient publiées & affichées par tout où besoin sera, & exécutées suivant la coutume. Fait à la Haye, sous le petit Sceau de l'Etat, le 17. Août 1702. *Etoit au dessous, par Ordonnance des Etats, Signé, SIMON DE BEAUMONT.*

### CHAPITRE III.

*Contenant ce qui s'est passé d'intéressant pour l'histoire en ESPAGNE pendant l'année 1702.*

*Le Comte de Melgar Amirante de Castille déserte le service d'Espagne & comoment.*

I. **A**U commencement de l'année 1702. On publia dans les Etats liguez contre les deux Couronnes, que la Toison d'Or des Espagnols seroit bientôt entre les mains des Alliez : mais un Ecrivain Comique de ce tems-là, \* dit plaisamment, que ce Tresor n'étoit que la peau d'une Brebis galeuse. Ce qui donna lieu à ces sentimens oppozez, fut la conduite peu reguliere & fort surprenante,

\*. *Mr. le Noble dans ses Pasquinades.*

nante, que tint le Comte de Melgar Amirante de Castille & Grand d'Espagne.

Le Roi d'Espagne avoit nommé ce Seigneur pour son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France, lui avoit fait compter de grosses sommes pour se mettre en équipage & subvenir aux autres dépenses de ce glorieux Emploi: l'Amirante de Castille se prépara à son départ, & voulant, disoit-il, faire honneur à son Maître, dans la Cour la plus brillante de l'Europe, emprunta de fort grosses sommes, & engagea quelques-unes de ses Terres: il envoya à Paris quelques domestiques, sous prétexte de lui faire préparer un Hôtel convenable: Après que tout fut prêt pour son départ, ayant reçu ses Lettres de Créance & ses instructions, il prit congé de la Cour & de ses amis: mais au lieu de prendre la route de Paris, il prit celle de Lisbonne, où il arriva à peu près dans le tems que le Prince de Darmstadt, ci-devant Viceroi de Catalogne, y arriva aussi venant d'Allemagne, c'étoit au mois d'Octobre. Au moment qu'on fut averti de la défection de l'Amirante de Castille, le Conseil s'assembla à Madrid, & rendit un Arrêt pour sequestrer tous les biens de ce Seigneur, dans quels Etats de la Monarchie ils fussent situés; il ordonnoit aussi d'instruire son proces & de découvrir ses Complices. On apprit par les suites qu'il entretenoit des intelligences avec la Cour de Vienne, qui lui avoit promis le Gouvernement du Duché de Milan pendant sa vie. Il l'avoit exercé sous le Regne du feu Roi Charles II. Je connois quelques-uns de ses Créanciers, qui s'en souvien-

souviendront pendant tout le tems qu'ils vivront.

II. La retraite & la protection que le Roi de Portugal donna à l'Amirauté de Castille & aux Espagnols qu'il avoit mené avec lui, jointe aux Conférences particulieres que l'Amirauté avoit avec les Ministres d'Autriche, d'Angleterre & d'Hollande, où ceux de Portugal se trouvoient très-souvent, donna lieu de soupçonner qu'on travailloit à détacher Sa Majesté Portugaise de l'Alliance des deux Couronnes: Mr. le Président Rouillé Ambassadeur de France à Lisbonne, découvrit alors que le Prince de Darmstadt & Mr. Methuyn Envoyé d'Angleterre, avoient proposé le mariage de l'Archiduc Charles avec l'Infante de Portugal fille du Roi: que Sa Majesté Portugaise prêtoit aisément l'oreille à cette proposition, parce que les Alliez flattoient ce Monarque de placer sa fille sur le Trône d'Espagne: néanmoins les Ministres Portugais nioient toujours que le Roi leur Maître eut aucun penchant de rompre les Alliances nouvellement contractées avec les deux Couronnes, & assureroient les Ministres de France & d'Espagne; que la négociation ne rouloit que sur les mesures d'affermir la neutralité que Sa M. vouloit observer avec toutes les Puissances.

*Mariage  
proposé à  
l'Archiduc  
Charles  
d'Autriche  
avec l'In-  
fante de  
Portugal,*

III. Le Roi d'Espagne ayant résolu d'aller voir partie de ses États en Italie, communiqua sa résolution à son Conseil & ensuite au Roi son Ayeul; cette résolution étant approuvée par le Roi Très Chrétien; Sa Majesté envoya à Barcelonne quatre Vaisseaux François, pour porter le Roi  
Catholique

Catholique jusques à Naples: il avoit été resolu que la Reine seroit aussi de ce voyage, comme il paroît par le Décret ci-joint.

2702.

*Décret de Sa Majesté Catholique sur son voyage d'Italie.*

**L**Es pressans besoins de Naples & Milan me paroissent d'une si grande conséquence, que je ne puis avoir de repos, jusques à ce que j'aye satisfait à l'ardent désir que j'ai de faire voir à mes Royaumes & à mes Sujets, que l'amour que j'ai pour eux m'engagera à n'épargner pas ma propre personne, & l'exposer dans les plus grands dangers pour leur défense. J'ai donc resolu, avec l'approbation du Roi Très-Chrétien, mon Seigneur & mon Ayeul, de passer au Royaume de Naples le mois prochain, sur l'Escadre de quatre Vaisseaux qu'il a ordonné de tenir prêts à Toulon pour cet effet, afin que ma présence & mes troupes qui y ont passé, & celles qui se préparent actuellement à y passer, avec celles que le Roi mon Ayeul y enverra avant mon arrivée, puissent calmer les esprits, & empêcher ensuite par les armes, l'entrée des ennemis.

*Décret du Roi Catholique pour son voyage en Italie.*

J'ai encore resolu, après avoir rétabli le repos dans Naples, de passer à l'Armée qui est dans le Milanez, & de me mettre à la tête des troupes qui le défendent. Je fais ma première obligation de voir de près ce qui se passe dans ces deux Etats, dans une occasion de la conséquence de celle-ci, qui sera aisément connue de mon Conseil. Je veux répondre à son zèle & à ses bonnes inten-

tions, en lui donnant part de ma résolution.

Et afin que pendant mon absence, les Royaumes d'Espagne puissent être gouvernez par un Ministre sage & expérimenté, qui y maintienne la justice, le respect & la prompte expedition des affaires, je nommerai une *Junta*, \* dans laquelle le Cardinal Portocarrero Archevêque de Toledé, qui y aura les mêmes facultez & prérogatives, que la Reine ma Tante a eu dans celle qui fut établie par le feu Roi mon Oncle: le Gouverneur du Conseil, les Presidens du Conseil d'Aragon, d'Italie, de Flandres, & des Indes, avec le Marquis de Villa-Franca mon Grand Maître d'Hôtel, traiteront les affaires dans la forme que j'ordonnerai. Et parce que la Reine ne pouvoit sans douleur se résoudre à me laisser partir pour ce voyage; Je lui ai donné la satisfaction de venir avec moi jusqu'à Naples, & j'en donne avis au Conseil &c.

*Départ du Roi pour l'Italie, il tient en passant les Etats d'Aragon & de Catalogne,*

IV. Le Roi & la Reine partirent de Madrid au mois de Fevrier: Leurs Majestez s'arrêterent en passant à Sarragosse, où les Etats d'Aragon étoient assemblez; le Roi Catholique reçut de nouveau les sermens de fidélité du Clergé, de la Noblesse & du tiers Etat, qui lui firent un don gratuit; il leur confirma leurs privileges & prérogatives, dont il jura l'observation: Leurs Majestez se rendirent ensuite à Barcelonne, où les Etats de la Principauté de Catalogne avoient aussi été assemblez, & on y fit la même ceremonie, accompagnée d'un don gratuit de cent mille écus pour les fraix du voyage

ge

\* *C'est une Regence.*

ge d'Italie, & de pareille somme qu'ils offriront à Sa Majesté toutes les années tant que la guerre dureroit.

1702.

V. La Reine ayant réfléchi sur les inconveniens & les embarras que son voyage en Italie pouroit causer, principalement lors que le Roi son Epoux se separeroit d'Elle pour aller se mettre à la tête de l'Armée du Milanez, fut la première à déclarer, qu'il convenoit mieux à la gloire du Roi de faire ce voyage seul, & de la laisser en Espagne, où sa présence pouvoit être de quelque utilité: les avis qu'on eut en Espagne de la Harangue que le Roi Guillaume fit à son Parlement au mois de Janvier, eut sans doute à cette résolution, parce qu'on apprit en même tems qu'on faisoit en Angleterre & en Hollande un puissant armement: cette Princesse écrivit ses sentimens au Roi T. C. qui le 22. Mais lui fit la réponse suivante, qui lui fut rendue à Barcelonne par le Marquis de Louville.

*La Reine d'Espagne accompagnée le Roi jusques à Barcelonne.*

MADAME,

JE n'ai pu douter, que votre amitié tendre & vive pour le Roi d'Espagne, ne vous fit ressentir les peines d'être obligée de vous séparer de lui; mais j'avoüe que je ne pouvois faire que cette separation ne fût une nouvelle occasion pour moi de vous aimer d'avantage, & de reconnoître que vôtre esprit, vôtre raison & vos sentimens surpassent beaucoup tout ce que j'en avois appris jusqu'à présent. C'est aimer véritablement le Roi mon petit Fils, que de préférer sa gloire, à toute

*Lettre du Roi T. C. à la Reine d'Espagne.*

autre considération : & je dois plutôt vous donner les justes loüanges que vous méritez, que les avis que vous me demandez pour vôtre conduite. Je suis persuadé qu'il suffit pour la bien regler, que vous suiviez vôtre inclination naturelle : elle vous porte à remplir tous vos devoirs. Je ne prétends pas cependant vous refuser les lumieres que l'experience peut m'avoir donné ; mais je suis persuadé que j'aurai le plaisir de voir, que Vôtre Majesté d'Elle-même aura prévenu mes conseils, & que je n'aurai qu'à vous louer & à vous aimer de toute ma tendresse &c.  
Signé, LOUIS.

*Arrivée du Roi à Naples & les bienfaits qu'il repend sur la Noblesse & le Peuple du Royaume.*

VI. Le Roi d'Espagne s'embarqua à Barcelonne le huitième Avril, & aborda le 15. du même mois au Port de Baye, & le lendemain il fit son entrée dans la Ville de Naples. Nous mettrons ici de suite ce qui se passa d'interessant à l'histoire pendant le séjour que ce Monarque fit dans ce Royaume là.

Sa Majesté Catholique pour donner lieu aux Napolitains de se souvenir de sa venue dans le Royaume, abolit plusieurs impôts, diminua considérablement celui de l'entrée des grains, déchargea le Royaume du paiement de deux millions d'arrages qui étoient dûs sur les revenus appartenans au Roi, donna plusieurs Charges & Emplois aux Grands Seigneurs, entre autres le Généralat des Galeres de Naples à Don C. Casara, & la Viceroyauté de Sardaigne au Comte de Lemos : il fit mettre en liberté 70. prisonniers, dont quelques uns avoient eu part à la dernière conspiration.

Le 30. Mai les Etats du Royaume assemblés à Naples, prêterent serment de fidélité au Roi, qui confirma le Clergé, la Noblesse & tous les Corps du Royaume, dans les droits, privilèges & prérogatives dont ils avoient jouï ou dû jouï sous les regnes de ses Prédécesseurs, leur en faisant espérer de nouveaux, dès que les affaires publiques pourroient lui permettre d'y faire travailler, ordonnant pour cet effet aux Conseils d'examiner ce qui seroit convenable au bien de l'Etat & à l'avantage des Napolitains, d'en dresser des Mémoires & de les envoyer à Madrid au Président du Conseil d'Italie, pour lui être rapportez à son retour en Espagne.

Les Napolitains parurent si pénétrez des manieres affables, de la clemence, de la générosité de leur Roi, & de la douceur de son Gouvernement, qu'il sembloit qu'ils ne pouvoient se lasser d'en publier les vertus, & de lui donner les loüanges qu'il meritoit dans le plus éminent degré: outre les rejouïssances publiques & les acclamations assez communes au bas peuple pour la moindre nouveauté; le Roi recû à Naples, deux marques sensibles de la satisfaction que les Napolitains avoient de l'honneur de la présence de leur Monarque, dont la vûë leur avoit été comme interdite depuis près de deux siècles: la premiere fut de lui faire un don gratuit de 300. mille Ducats: la seconde de faire ériger dans la principale Place publique de Naples, une Statue Equestre du Roi Philippe V. placée sur un Cheval de Bronze, ayant le Sceptre de Naples en main; dont le pied d'estal étoit orné d'in-

*Satisfaction que les Napolitains font paroître de la venue de leur Roi.*

1702.

d'inscriptions à sa louange, où le jour de son entrée à Naples, & celui de l'hommage des Etats du Royaume étoient marquez. Lors que cette nouvelle fût répandue dans les Cours de l'Europe, on n'y jugea pas aussi avantageusement des respectueux devoirs que les Napolitains venoient de rendre à leur Roi, qu'on fit, quelque tems auparavant, de la réception que les Castillans avoient fait au même Prince; sans doute, parce que les Castillans, sont dans une possession hereditaire, de n'avoir jamais manqué à leurs sermens & à la fidélité envers leurs Rois, au lieu qu'on taxe les Napolitains, d'avoir l'esprit inquiet, turbulent, aimant le changement de Gouvernement, ce qui les rend peu esclaves de leur parole d'honneur: ce n'est pas à dire que cette regle générale soit sans exception, puis qu'on en trouve des preuves ressenties dans les deux Nations: par exemple on a vû parmi les Napolitains, beaucoup de personnes de la premiere distinction, qui aimeroient mieux sacrifier leurs biens & d'autres leur liberté, que de donner la moindre atteinte à leur honneur & au serment qu'ils avoient prêté à Philippe V. Au contraire on a vû en Espagne, un petit nombre de Seigneurs, qui après s'être acquis beaucoup de gloire, l'ont tenu par une conduite in ligne de leur naissance, peu conforme à leur honneur & aux intérêts de leur famille: tels sont l'Amirauté de Castille, le Duc de Moles Ambassadeur d'Espagne à Vienne, le Marquis de Leganez, le Duc de Medina-Celi, & le Duc d'Uceda: on verra dans la suite de nos ouvrages, quelle fut leur conduite irréguliere.

*Leur inclination différente de celle des Castillans.*

Le même jour que le Roi d'Espagne reçut l'hommage de la Noblesse du Royaume de Naples, le Cardinal Barberin, fit son entrée dans la Ville Capitale en qualité de Legat à Latere, nommé par le Pape Clement XI. pour aller complimenter le nouveau Roi sur son arrivée en ce Royaume-là: Ce Monarque fut le recevoir à la Porte de la Ville; après les premiers complimens, le Roi & le Legat, marchant sous un même Dais, (le Roi ayant la droite) furent à l'Archevêché, où l'on avoit préparé le logement du Legat: Sa M. monta ensuite en Carosse & s'en retourna au Palais. Deux heures après le Legat alla trouver le Roi, qui marqua beaucoup d'estime pour la personne, & un respect égal pour le St. Pere. Après que les complimens de bien seance eurent été faits, le Roi & le Legat entrèrent dans un Cabinet, où celui-ci renouvela à Sa M. les assurances qu'il lui avoit déjà faites, sur la tendresse paternelle du St. Pere; ajoutant que Sa Sainteté étoit bien mortifiée, de ne pouvoir pas lui donner l'investiture de Naples, comme Elle l'auroit souhaité; que ce n'étoit point dans la vûë de lui disputer aucun de ses droits; mais que la conjoncture du tems étoit trop délicate, pour oser décider contre les prétentions de la Maison d'Autriche, pendant qu'une nombreuse Armée Imperiale, étoit en Italie, qui déjà ne respectoit point les Terres de l'Etat Ecclesiastique, & très-peu le St. Siege; que Sa Sainteté lui avoit cependant ordonné d'assurer Sa Majesté Catholique, que cette investiture, quoi qu'il pût arriver, ne seroit point donnée à son Concurrent, le St.

*Le Cardinal Barberin va Legat à Latere à Naples pour complimenter le Roi Catholique de la part du Pape.*

1702.

Si. Pere voulant attendre la conclusion de la Paix générale, afin de ne point préjudicier aux droits des deux prétendans.

Le Roi Catholique nomma le Prince Borghese pour son Ambassadeur Extraordinaire à Rome, afin de rendre au Pape compliment pour compliment, & civilité pour civilité. Voilà tout ce que produisit le voyage du Roi d'Espagne à Naples.

*Le départ  
de Sa M. C.  
d' Naples,  
& son arri-  
vée dans le  
Milanex.*

VII. Ce Prince ayant appris que la Campagne en Lombardie étoit ouverte, que les Armées de part & d'autre avoient déjà fait quelque mouvement, fit faire quelques nouvelles liberalitez aux peuples de Naples, donna ses ordres au Duc d'Escalona nouveau Viceroy, & aux Officiers Royaux; après quoi il s'embarqua sur la Capitane des Galeres de Naples le 2. Juin, escorté par le reste des Galleres de Naples & celles du Duc de Turcis: il visita en passant quelques unes des Places Espagnoles sur la Côte de Toscane, arriva le 8. à Livorne, où sans sortir de sa Gallerie, il reçût les complimens du Grand Duc de Toscane, du Prince son fils aîné, de Madame la Princesse de Toscane, Tante du Roi d'Espagne, parce qu'elle est Sœur de feuë Madame la Dauphine, Mere de Sa Majesté. Le 10. Elle arriva à Savonne, & le lendemain à Final. Ce Monarque fut rencontré le 14. par Mr. le Duc de Savoye son beau Pere; le 15. Sa Majesté joignit à Alexandrie Mesdames les Duchesses de Savoye, Mere & Epouse de Son Altesse Royale, qui y attendoient ce Monarque: cette entrevûë se passa en complimens & de grands témoignages d'amitié. Enfin ce Monarque

Monarque arriva le 18. Juin à Milan, où Mr. le Prince de Vaudemont, Gouverneur Général du Milanéz, n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer aux plaisirs & à la satisfaction de Sa M. mais Elle renvoya les Fêtes qu'on avoit préparées pour sa venue, jusqu'à son retour de la Campagne, où il vouloit aller joindre l'Armée; ainsi le peu de séjour qu'il fit à Milan, fut pour regler les affaires qui avoient quelque rapport avec l'autorité Souveraine. Nous verrons dans le Chapitre suivant ce qui se passa dans les deux Armées; en attendant retournons en Espagne, d'où le voyage de Naples nous avoit tiré.

VIII. Pendant que le Roi d'Espagne étoit en Lombardie, la puissante Flotte Angloise, jointe par celle de Hollande, firent voile vers les Côtes d'Espagne, pour exécuter un des plus grands projets que le feu Roi Guillaume avoit recommandé à ses Ministres peu avant sa mort. & dont il étoit convenu avec les Etats Généraux dans le dernier voyage qu'il fit en Hollande: c'étoit de s'emparer de Cadix, un des plus considérables Boulevards de l'Espagne. On avoit d'autant plus lieu de se flatter de réussir dans cette entreprise, que quoi que les Etats de la Monarchie fussent menacez depuis plus de dix-huit mois, par les préparatifs de guerre qu'on faisoit en Angleterre & en Hollande, qu'on n'ignorât pas la Ligue faite avec la Maison d'Autriche; les Espagnols se precautionnerent si peu, qu'ils n'avoient ni Flottes ni Armée pour la défense de leurs Côtes;

*Flotte Angloise & Hollandoise attaque Cadix.*

leurs

1702.

leurs Places Maritimes n'ayans que de foibles Garnifons, leur Roi absent, toutes les forces de France, (qui étoit le feul endroit par où l'Espagne pouvoit avoir du fecours,) occupées en Italie, aux Païs-Bas, ou fur le Rhin. Tout cela, dis-je, promettoit aux Anglois & Hollandois de trouver peu de refiftance en Espagne, principalement parce que la Flotte mit à la voile quinze jours après la Déclaration de guerre, & qu'elle fut auffitôt fur les Côtes d'Andaloufie, qu'on fçut à Madrid fon départ de Portsmouth.

*En quoi  
confiftoit  
cette Flotte.*

Cette Flotte, (fuivant le détail qu'on en donna au public en Angleterre & en Hollande,) étoit compofée de 70. Vaiffeaux de ligne, 20. Fregates legeres, 57. Bâtimens de transport, fur lesquels on avoit mis quinze mille hommes de débarquement, dont Mr. le Duc d'Ormond étoit le Général; plusieurs Flutes chargées de paliffades, de chevaux de frife, de toute forte d'inftromens & d'outils propres à la guerre, 30. pièces de Canon de Campagne, 18. Mortiers, 18. mille Bombes, beaucoup de Grenades & pots à feu, des felles, bottes, piftolets, mousquetons, fufils, épées, bayonnettes & autres chofes neceffaires pour armer 30. ou 40. mille Espagnols; qu'on affuroit n'attendre que l'occafion pour faire en faveur de l'Archiduc Charles d'Autriche, ce que les Anglois firent en faveur du Prince d'Orange, lors qu'il débarqua dans la Grande Bretagne. Le Vice-Amiral Rooch commandoit en chef cette Armée Navale.

La

La Flotte, en doublant le Cap de St. Vincent, toucha à la Baye de Lagos, où le Prince de Darmstadt, qui étoit à Lisbonne depuis quelques mois, alla joindre & s'embarqua sur le Vaisseau de l'Amirauté. Ce Prince avoit commission de l'Empereur pour se mettre à la tête des Espagnols qu'on supposoit devoir prendre les armes en faveur de Sa Majesté Imperiale au moment que les Anglois auroient mis pied à terre. On verra un peu plus bas le succès de cette attente.

1702.  
Le Prince de Darmstadt débarque en Andalousie & pourquoi.

Mr. le Duc d'Ormond fit faire la descente des troupes de débarquement sur la Côte près de la petite Ville de Rotta, le 27. du mois d'Août: cette Ville, (qui est séparée de celle de Cadix par le trajet de Mer que forme la Baye,) n'étant point fortifiée, la plupart des Habitans se sauvèrent vers Ste. Marie, qui est une Ville à une grande lieue de là, située sur la riviere de Goudalette, qui y forme un Port assez commode pour les petits Bâtimens. Le Duc d'Ormond jugeant que l'abandon des maisons de Rotta étoit un effet de l'alarme que la vûe de la Flotte & le débarquement de l'Armée de terre avoit causé dans les esprits des Espagnols, crût qu'il pouvoit les rassurer & les obliger à venir se joindre, par le moyen de la publication d'une Ordonnance, qui avoit été imprimée en Espagnol à Londres avant son départ, quoi qu'elle ne fût datée que de cinq jours avant la descente: elle portoit en substance.

Descente du Duc d'Ormond en Espagne; les promesses & les menaces qu'il fait aux Espagnols.

Que la Reine de la Grande Bretagne & les Etats Généraux lui avoit donné

„ le

„ le Commandement des forces destinées  
 „ à soutenir les intérêts de la Maison  
 „ d'Autriche, conformément aux Traitez  
 „ de leur Alliance. Qu'avant de se servir  
 „ de ces forces, il avertissoit les Espagnols  
 „ qu'il ne pouvoit point s'emparer d'au-  
 „ cune Place pour Sa M. B. ni pour les Etats  
 „ Généraux, mais seulement pour défen-  
 „ dre les bons & fideles Sujets de la Mo-  
 „ narchie, & les délivrer du joug insu-  
 „ portable auquel ils avoient été assujettis.  
 „ Que n'ayant donc d'autre dessein que de  
 „ défendre les droits de la Maison d'Au-  
 „ triche, il promettoit sa protection à tous  
 „ les Espagnols qui n'apporteroient aucun  
 „ obstacle à ses entreprises: qu'au con-  
 „ traire ceux qui ne se joindroient pas à  
 „ lui, pour seconder les bonnes intentions  
 „ de Sa Majesté Britannique & des Etats  
 „ Généraux, ils devoient s'imputer à eux-  
 „ mêmes tous les maux dont la guerre  
 „ les menaçoit &c.

Après cette *annonciation*, ces Anges Tu-  
 telaires de la Maison d'Autriche, firent  
 défilér leurs troupes par la droite le long  
 des Côtes de la Baye de Cadix, s'empa-  
 rerent d'abord de la Ville & Port de Ste.  
 Marie, bloquerent Port Real qui en est à  
 une lieue, bâti sur le bord de la Mer;  
 delà, en faisant le circuit de la Baye, les  
 Anglois allèrent se saisir du Pont du Sua-  
 ço, qui est le seul endroit par où l'Isle de  
 Cadix communique à la Terre ferme, en-  
 sorte que par ce mouvement l'Isle & la  
 Ville étoient bloquez par terre, & l'on ne  
 pouvoit leur donner aucun secours par la  
 Mer, puis que la grande Flotte occupoit  
 l'entrée

l'entrée de la Baye, & qu'on s'étoit fait du Fort Ste. Catherine, bâti sur l'extrémité de l'Isle qui regarde la Mer.

1702.

Le premier du mois de Septembre, l'Armée de terre marcha à Port Sainte Marie, où elle trouva peu de résistance, n'y ayant qu'environ cent Espagnols en Garnison qui furent faits prisonniers. Nonobstant les défenses du Duc d'Ormond, les troupes ne laisserent pas de piller les Eglises & les Maisons des principaux Bourgeois. Il n'en falut pas d'avantage pour irriter les Espagnols contre les nouveaux venus: ils les considerent comme des loups affamez de l'argenterie de leurs Eglises, quoi qu'ils ne se fussent presentez que sous la peau des Brebis pacifiques de la Maison d'Autriche: tous les Païsans & les Bourgeois des Villes circonvoisines, s'offrirent volontairement de prendre les Armes, pour la défense de leur Patrie, de leur liberté & leur Religion, la Noblesse monta à cheval, & de toute part on voyoit venir des pelotons de Milices, qui quelque mal disciplinées qu'elles fussent, ne laisserent pas d'obliger les Anglois & les Hollandois d'abandonner leur entreprise, & de se rembarquer cinq semaines après leur descente: pour laisser des vestiges de leur venue en Espagne, ils brulerent plusieurs Maisons tant à Ste. Marie, à Rotta, que dans les environs; ils firent sauter le Fort de Ste. Catherine. Le 12. le 13. & le 14. Octobre fut employé à rembarquer l'Armée avec le butin; les Grenadiers Anglois qui avoient l'Arriere Garde, furent harcelez par les Miliciens Espagnols jusques dans

*La Ville nommée le Port Ste. Marie pillée par les Anglois.*

*Retraite des Anglois contrains de se rembarquer sans avoir réussi dans leur entreprise.*

dans Rotta, où ils se baricaderent pour favoriser l'embarquement.

Le mauvais succès de cette entreprise causa beaucoup de mortification en Hollande & en Angleterre; la Reine ne put pas se dispenser d'en témoigner son chagrin au Parlement, en haranguant les deux Chambres le 1. Novembre 1702. lors qu'elle leur  
 » dit, Milords & Messieurs, Je ne sçau-  
 » rois sans beaucoup de chagrin vous par-  
 » ler du mauvais succès que nous avons  
 » eu à Cadix: on ne m'a point encore ren-  
 » du compte des particularitez de cette  
 » entreprise; ni de toutes les difficultez  
 » que nos forces peuvent y avoir rencon-  
 » tré; mais on m'a representé de telle  
 » maniere, les désordres & les abus com-  
 » mis au Port de Ste. Marie, que j'ai été  
 » obligé de donner ordre qu'on exa-  
 » minât cette affaire avec la dernière exa-  
 » ctude &c.

IX. Le mauvais succès de cette entreprise, auroit dans ce tems-à pu produire de serieuses reflexions, si un autre événement, (quoi que moins considérable de beaucoup,) n'eut consolé les peuples d'Angleterre & de Hollande où l'on s'efforça de les flatter, que la puissance d'Espagne étoit sapée par les fondemens, & que dans peu on ne reconnoitroit dans le Perou & dans le Mexique, que les Pavillons & les Drapeaux d'Angleterre & d'Hollande. Voici en quoi consista le motif de cette consolation, qui véritablement énerva beaucoup la défense de l'Espagne, & étouffa en quelque sorte la joye qu'on venoit d'y ressentir, de la délivrance de Cadix.

Les

*Les Géné-  
raux An-  
glois & Hol-  
landois mé-  
ditent de  
nouveaux  
desseins.*

Les Généraux des deux Puissances Maritimes mortifiés d'avoir si mal réussi dans la conquête prémeditée de Cadix, à la faveur de laquelle on prétendoit de subjuguier les Espagnes du vieux & du nouveau monde, méditoient d'aller enlever dans la riviere de Lisbonne, quelques Vaisseaux François, qui y étoient d'abord venus dans la vûe de défendre les Côtes Portugaises, & qui s'y arrêterent ensuite sous la bonne foi de la Neutralité que le Roi de Portugal embrassa.

Dans le tems qu'on appareilloit pour lever l'ancre le 17. Octobre, l'Amiral Roock reçût avis par un petit Bâtiment qu'on lui dévêcha de Lagos en Portugal, que les Gallions Espagnols venans de l'Amérique, sous l'Escorte d'une Escadre Françoisè, commandée par le Comte de Château-Renauld, au lieu de venir prendre terre à Cadix, ayant appris que la Flotte des Alliez y étoit, avoient cottoyé le Portugal, & étoient allé débarquer à Vigo en Galice. Sur cet avis Mr. Roock arbora Pavillon de Conseil, envoya prier le Duc d'Ormond & les autres Officiers Généraux de se rendre à son bord. Il fut résolu dans ce Conseil de faire voile vers Vigo & d'enlever ou détruire cette Flotte s'il étoit possible.

*Ils Attaquent à Vigo les Gallions d'Espagne & l'Escadre Françoisè sous les ordres de Mr. de Château-Renauld.*

Le 22. Octobre la Flotte Angloise & Hollandoise entra dans le Port de Vigo, avec assez peu de résistance, parce que l'Escadre Françoisè s'étoit retirée plus avant dans le Golfe jusques à Redondella, pour couvrir les Gallions qu'on y déchargeoit depuis plusieurs jours, afin de transporter

porter l'argent par terre dans un lieu de sûreté: Mr. de Château-Renauld avoit bordé les deux Rivages du Golfe de plusieurs pièces de Canon, tirées des Vaisseaux de guerre, & avoit fermé l'Estacade dans l'endroit le plus étroit; c'étoit vis-à-vis de Vigo & de l'autre côté un peu plus haut que Cangas. Les troupes de terre débarquerent entre Boces & Gondomar; ils attaquèrent le Fort qui défendoit l'Estacade, lequel fut enfin forcé: on travailloit depuis quinze jours à décharger les Gallions & à transporter l'argent à Lugo, qui est à 25. lieues de Vigo: il en restoit fort peu lors de l'arrivée de la Flotte.

*Succès de  
cette entre-  
prise.*

Lors que Mr. de Château-Renauld vit l'Estacade forcée, jugeant qu'il ne pouvoit point sauver les Vaisseaux du Roi, donna ordre de les brûler pour éviter que l'ennemi n'en profitât; quelque diligence qu'on fit, on ne pût en brûler que sept, on en fit échouer quatre autres; les six autres furent pris, qui étoient le *Prompt*, l'*Assuré*, le *Bourbon*, le *Ferme*, le *Moderé*, & le *Triton*. A l'égard des Gallions il y en eut cinq de pris & deux d'échouez; on y trouva encore quelque argent & beaucoup de marchandises, mais ce gain fut diminué par la perte qu'ils firent du plus gros des Gallions que les Anglois avoient pris, car en sortant du Golfe de Vigo, les Pilotes Anglois ne connoissans pas assez le rivage, le firent toucher sur un rocher de l'Isle de Bayonna, où il se brisa & coula à fonds.

La première nouvelle de cette expédition fit tout l'éclat possible en Angleterre & en Hollande: mais l'on y fut très surpris, lors

lors qu'on vit par les Relations du Duc d'Ormond & de l'Amiral Rooch, on n'en avoit rapporté en Angleterre que 20. mille livres en argent, qui fut dépoté à la Tour pour en fabriquer des especes: à peine cet argent fut arrivé à Londres, que plusieurs Négocians Anglois le reclamèrent, à concurrence des sommes qu'ils avoient sur ces Gallions: mais comme les piaffres ni les barres d'argent n'étoient pas marquez au coin de ces Marchands, on leur répondit que si après avoir déduit les frais de l'Armement & les droits de la Reine, il y avoit quelque revenantou, on examineroit leurs raisons, que jusques alors ce seroit perdre du tems inutilement.

1702.

*En quoi consiste l'argent que cette expedition produisit à l'Angleterre.*

Parmi les prisonniers François que les Anglois firent à Vigo, il y avoit Mr. d'Aligre, & le Marquis de la Gallifonniere Capitaines de Vaisseaux. Je n'entre point dans le détail de la perte que les Alliez firent dans cette expedition, tant par le feu des Batteries mises sur le bord du Golfe, que par ceux des Vaisseaux & des Forts: un de mes anciens camarades de voyage, qui étoit Officier dans l'Armée de Mr. le Duc d'Ormond, m'écrivit après son retour, qu'ils avoient eu à Cadix ou à Vigo, environ neuf cens hommes tuez ou bleffez.

1702.

## CHAPITRE IV.

*Contenant ce qui s'est passé en ITALIE  
d'intéressant pour l'histoire pendant l'année  
1702.*

I. **N**OUS avons vu dans le Chapitre précédent, ce qui se passa à Naples pendant le séjour que le Roi d'Espagne y fit, & la route qu'il prit pour se rendre à Milan: nous verrons dans celui-ci, ce qui arriva en Lombardie pendant sa Campagne; mais en prenant les choses d'un peu plus loin, il est nécessaire de rapporter plusieurs événemens considérables qui devancerent son arrivée.

*Monsieur le  
Prince Eugene  
ne leve le  
blocus de  
Mantouë  
après huit  
mois de con-  
stance.*

II. Au mois de Decembre Mr. le Prince Eugene fit bloquer la Ville de Mantouë Capitale du Duché du même nom, à dessein de réduire cette importante Place par famine; comme ce Prince sçavoit qu'il y avoit une nombreuse Garnison, composée de 17. Bataillons & douze Escadrons des troupes des deux Couronnes, il crut que ce grand nombre de troupes ne serviroit qu'à consommer plutôt les vivres qui étoient dans la Ville: cependant elles y subsisterent jusqu'au premier Août 1702. que les Imperiaux leverent le blocus, après plus de huit mois de constance de sa part & de fermeté de celle des François & Espagnols. Voici quelques remarques historiques touchant Mantouë, qui ne déplairont pas aux Lecteurs.

III. Le Duché de Mantouë est situé au milieu

milieu de cette partie d'Italie qu'on connoit sous le nom de *Lombardie*. Il est environné à l'Occident, au Septentrion & partie à l'Orient par les Païs Venitiens, de Breslia, & Veroneffe: encore à l'Orient par le Ferrarois qui est des dépendances de l'Etat de l'Eglise ou du Pape; & au Midi par le Cremonois dépendant du Duché de Milan, comme aussi par les Duchez de Modene, de Rège, & de la Mirandole, qui appartiennent à des Princes particuliers. Autrefois les Duchez de Guastale, de Sabionetra, la Principauté de Bozolo, le Marquisat de Castiglion, & quelques autres Seigneuries étoient des dépendances du Duché de Mantouë, mais elles en ont été distraites par des partages & des divisions, ayans passé à la Maison de Guastale &c.

1702.

*Description  
de Mantouë.*

La Ville de Mantouë est la plus considérable du Duché de ce nom & une des plus fortes de Lombardie par sa situation: elle est construite au milieu d'un Lac formé des eaux de la Riviere du Mincio, qui venant du Lac de Garde, trouvant un terrain bas aux environs de Mantouë, l'ayant rempli de ses eaux, qui forment ce Lac qui peut avoir sept lieües de circuit; elles vont se jeter dans le Pô. La Ville ne peut être abordée que par quatre Ponts ou Chaussées, qui aboutissent aux quatre principales Portes dont voici les noms; la Porte neuve qui est proche du Palais Ducal; la Porte du Moulin qui conduit à la Citadelle du Port, construite au delà du Lac. La Porte della Pradella, qui conduit au Beveder & à Saint Barthelemi; la Porte de Ceresse qui v a abou-

1702.

tir au Bourg de même nom, après avoir cotoyé Magliareto, qu'on laisse à la gauche en sortant de Mantouë, où il y a plusieurs fortifications, entre autres la Tenaille de Ceresè & la Tenaille de St. Mathieu. Il y a une cinquième Porte de la Piste-la, qui n'a été faite que pour abréger le chemin, lors qu'on veut aller voir le Palais & les jardins du Té, qui sont les Tuileries de Mantouë: il est dans l'enceinte de l'Isle que forme le Lac, quoi qu'il soit hors la Ville. Sur chacune de ces quatre Chauffées il y a des Ponts levis sur les deux bouts.

Il est aisé de juger par cette petite description, que Mr. le Prince Eugene n'avoit pas assez réfléchi lors qu'il fit bloquer Mantouë, à la verité il avoit fait occuper par de gros Corps de Garde les quatre avenues de la Ville; mais les intervalles de la Côte du Lac étans libres ou mal gardés, les Généraux des deux Couronnes, à la faveur des Barques, entrerent souvent dans la Place pendant le blocus, & y introduisirent des secours & des rafraichissemens aussi souvent qu'ils le jugerent à propos: l'art & encore plus nature ont si bien pourvû à la garde de Mantouë, qu'une Armée de cent mille hommes auroit de la peine à la forcer, tant que les Habitans ou une mediocre Garnison voudront la défendre, & qu'ils pourront tirer des vivres du plat Pais.

Pour donner une idée de la grandeur de Mantouë, on observera qu'il y a dix-huit Paroisses, 40. Monastères d'hommes ou de filles, près de 20. mille Communians, quatre mille Juifs qui ont leur quartier separé

separé, & y font un grand commerce.

IV. Au mois de Janvier de cette année, le Prince Eugene de Savoye exécuta l'entreprise qu'il avoit méditée depuis six semaines: il eut la gloire d'avoir médité & entrepris; mais il eut le chagrin de n'avoir exécuté qu'à moitié, & d'avoir, pour ainsi dire, fait naufrage au port. Voici en substance quelle fut cette entreprise & son succès.

Mr. le Prince Eugene passe à juste titre, *Le Prince Eugene sur-*  
pour le plus intrigant & le plus rusé de tous *prend Cre-*  
les Généraux qui ont commandé les Ar- *mone à la*  
mées pendant cette guerre: il forma le *faveur d'un*  
dessein de surprendre Cremona; pour *Ecclesiasti-*  
y réussir il lia commerce avec un Ec- *que.*  
clesiastique nommé Cassoly, Prévôt de  
l'Eglise de Notre Dame la Neuve, qui est  
une des Paroisses de Cremona; il lui promit une récompense considerable de la part de l'Empereur, si dans cette occasion il le secondoit d'affection: après que leur convention eût été arrêtée, ils travaillèrent de concert à exécuter le projet: un Acqueduc qui conduisoit les immondices de la Ville hors des Rampars, passoit sous la Maison du Sr. Cassoly; il feignit que le conduit étoit plein & bouché d'ordure, qu'il étoit du bien public & de la bonne Police de le faire nettoyer; il donna pour cette effet sa Requête au Magistrat, en exposant l'incommodité qu'il en recevoit en son particulier; il alla même s'en plaindre au Gouverneur & aux autres Officiers qui avoient l'autorité dans la Place; comme son caractère & une affectation de devotion outrée le mettoit à couvert de toute défiance, on ajoûta aisément

ment foi à ce qu'il disoit ; & comme il avoit eu soin, en cas de visite, d'embarasser lui-même ce passage souterrain, on ordonna de nettoier le conduit, on commença par les dehors de la Ville, & on étoit déjà sous la Maison Prévôtale lors que le Prince Eugene fit glisser dans la Ville 500. Grenadiers déguisez, les uns en Ecclesiastiques, les autres en Païsans, dont quelques-uns, par le ministère du Sieur Caffoly, furent employez à vuidier le souterrain.

Le Prince Eugene, qui apprenoit tous les jours le progres de l'ouvrage. ayant été informé du jour que le souterrain seroit dégagé depuis le fossé de la Ville jusques dans la cave du Prévôt, sans attendre qu'il fut débouché jusques dans la rue, il détacha 300. Grenadiers, qui entrerent par cet Aqueduc dans la maison du Prévôt la nuit du 31. Janvier au premier Fevrier, guidez par ceux qui avoient été à leur rencontre; ils furent joints par les quatre à cinq cens dispersez chez les Imperialistes de la même Ville. En même tems le Prince Eugene qui étoit parti d'Ustiano, à la tête de sept mille hommes choisis de l'Armée Imperiale, la plupart Grenadiers, Cuirassiers & Dragons, arriva devant la Porte de Ste. Marguerite, qui ne s'ouvroit pas ordinairement, & où l'on ne tenoit qu'une Garde de dix hommes, qui fut égorgée par les Imperiaux qui étoient dans la Place; après quoi les Seruriers & Maréchaux qui étoient parmi les troupes déjà introduites dans la Place, mirent bientôt la porte par terre : on alla ensuite se saisir de

*Son entrée  
dans la Ville.*

la porte de tous les Saints, & sans perte de tems on fut s'emparer des Places & des Rempars où il y avoit des Canons en batterie.

1702

La plus grande partie de ces Postes étoient déjà occupez par les Allemands, avant que les Officiers Généraux ni les Soldats fussent éveillez; le Prince Eugene étoit si justement informé du logement où étoient les Officiers Généraux, qu'il avoit posté des Corps-de-Garde dans les ruës pour se saisir d'eux à mesure qu'ils paroïtroient; il auroit pû les faire tous enlever dans leurs lits; mais il vouloit, autant qu'il le pouvoit, éviter l'éclat, jusques à l'arrivée du Prince Thomas de Vaudemont, qui venoit pour appuyer cette expedition de l'autre côté du Pô, avec un Corps d'Armée de 12. mille hommes.

Mais les Troupes Imperiales, souvent plus avides du gain du butin que de la véritable gloire, commencerent à enfoncer les portes de quelques maisons d'apparence pour les pillers; ce bruit éveilla les Bourgeois & les Soldats: il n'étoit pas encore jour qu'on vît paroître dans les ruës plusieurs pelotons de troupes Françoises à demi nus, qui l'épée à la main chargeoient leurs ennemis; les Officiers de la Garnison, qui ne pouvoient point joindre leurs Regimens ni leurs Compagnies, se mettoient à la tête de la premiere troupe qu'ils rencontroient.

Dans cet intervalle Mr. le Maréchal de Villeroi General de l'Armée Françoisé, qui se trouva alors dans Cremone ayant été averti du desordre qui étoit dans la Ville,  
&

*Le Maré-  
chal de Vil-  
leroi fait  
prisonnier de  
guerre dans  
Cremone par  
le Prince  
Eugene.*

& croyant à son reveil que ce n'étoit qu'une émeute populaire, s'habilla, monta à cheval, n'étant suivi que d'un Aide de Camp & d'un Page, voulut se rendre à la Place d'armes, pour donner les ordres convenables; mais à peine fut-il dans la rue, qu'un Officier à la tête de 50. Cuirassiers l'arrêta prisonnier & le conduisit au Prince Eugene, qui le confia à la garde des troupes qui conservoient la porte de Sainte Marguerite.

Les François, nonobstant la perte de leur Général, continuèrent à combattre par tout avec une valeur inexprimable, quoi qu'il leur fut impossible de s'assembler ni de joindre leurs Officiers, à cause que toute communication leur étoit coupée; ainsi ils se contentoient de combattre par tout où ils se trouvoient, les Fantassins, les Cavaliers à pied, & les Dragons de même, mêlez les uns parmi les autres: il y eut plus de trente differens pelotons de troupes sans aucun Officier, qui se faisoient un mérite & un point d'honneur de chasser l'ennemi devant eux, sans être conduits que par leur propre courage, & guidez par le seul mot de *Vive France & Espagne*. Parmi ceux qui se distinguèrent le plus on donna de grandes loüanges aux Officiers & Soldats des Regimens des Vaisseaux, de Royal Comtois, de Dillon Irlandois, de Firmarcon Dragons; les autres Regimens ne firent pas moins leur devoir.

Mais toute cette valeur & cette intrepidité n'auroit pas garanti ces braves guerriers de succomber & de subir la loi du plus fort, si le jeune Prince de Vaudemont étoit arrivé

rivé à tems, pour se saisir de la tête du Pont du Pô, afin de prêter la main au Prince Eugene: l'Officier de Garde qui étoit à la Redoute audelà du Pont, ayant vû venir le Corps d'Armée des Imperiaux, mit le feu aux Bateaux qui formoient ce Pont, coupa les chaines, & par ainsi arrêta tout court le Prince de Vaudemont, & rompit les esperances du Prince Eugene; lequel de victorieux qu'il avoit été pendant dix heures, se vit enfin vaincu par des troupes en chemise, qui l'obligèrent d'abandonner la conquête qu'il venoit de surprendre, ne lui restant que la satisfaction d'avoir enlevé Mr. de Villeroi au milieu d'une Place de guerre: effectivement c'eût été une gloire considerable pour lui, si c'eût été là l'unique but de son expedition.

1702.

*Le Prince*

*Thomas de*

*Vaudemont*

*ne peut pas*

*entrer dans*

*Cremona, &*

*cause que le*

*Pont fut*

*coupé.*

Enfin le Prince Eugene fit sa retraite avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas le tems de rappeler partie de ses troupes dispersées dans la Ville, où il resta plus de 350. tant Officiers, Soldats que Cuirassiers, qui furent pris la plupart chargez de butin: outre ces prisonniers, les Allemands eurent 893. Soldats & 34. Officiers tuez ou bleffez dans cette échauffourée; c'est la perte que le Prince Eugene avoüa dans la Relation qu'il envoya à Vienne en ce tems-là; les François y perdirent aussi de braves gens, entre autres le Marquis de Crénan Lieutenant Général, & le Chevalier d'Entragues Colonel du Regiment des Vaisseaux.

*Le Prince*

*Eugene*

*abandonne*

*Cremona, la*

*Garnison*

*l'en ayant*

*chassé.*

Il est aisé de juger que le Prevôt Casfoly ne trouva pas à propos d'attendre dans Cremona la recompense qu'il meritoit, ni celle

celle

*Le Sr. Cassoly qui tra-  
hit Cremone  
se sauve à  
Vienne & y  
est recom-  
pensé.*

celle que le Prince Eugene lui avoit fait es-  
erer; il aime mieux l'aller demander à  
Vienne, où il resta quelques mois sur ses  
crochets, & y seroit peut-être encore, si  
le Général son Protecteur n'avoit écrit en  
ce Pais là en sa faveur, disant que si l'af-  
faire de Cremone n'avoit pas réussi, c'étoit  
par la faute de la lenteur de la marche du  
Prince Thomas de Vaudemont, qui de-  
voit être arrivé devant le jour au Pont du  
Pô; que le Prevôt Cassoly avoit fait  
tout ce qu'on pouvoit attendre de lui: que  
s'il étoit privé de recompense, après avoir  
perdu son Benefice & tous les effets qu'il  
avoit dans Cremone, où pendant plusieurs  
jours il avoit fourni secrettement à la sub-  
sistance des Soldats introduits dans la Pla-  
ce, ce seroit un très mauvais exemple que  
la Cour Imperiale donneroit aux autres,  
qui pourroient être en état de rendre quel-  
que service, ou de donner des marques  
de leur zèle dans d'autres rencontres: ces  
raisons de politique déterminèrent enfin la  
Cour de Vienne à donner un Benefice dans  
les Etats hereditaires à cet Ecclesiastique,  
auquel Dieu pourra demander un jour  
compte du sang qu'il fit répandre dans  
cette mémorable journée.

Elle donna lieu à plusieurs chansons,  
Vau-de-ville, & petites pièces de poésie,  
qui n'étoient pas à la gloire de Mr. le Prin-  
ce Eugene; parce qu'il n'eut pas les rieurs  
de son côté; le même jour qu'on porta  
cette nouvelle à la Cour de France, Ma-  
dame la Duchesse du Maine donna des  
bouts-rimes à un Abbé pour les remplir  
sur l'affaire de Cremone; comme on ne  
lui

lui donna que le tems que cette Princesse seroit à table, le Poëte lui porta ce Sonnet avant qu'on eût servi le fruit, & la compagnie en parut contente en faveur de l'impromptu.

1702.

Sonnet sur  
l'affaire de  
Cremona.

*Germain* qu'alliez vous faire en ce borbeux  
 . . . . . portique,  
*Par où*, certes jamais n'a passé. . . falbala?  
*Comment* vôtre destin vous embarqua. . t'illà,  
*Marchant* à quatre pieds ainsi qu'une. . . . .  
 . . . . . Bourrique?  
*Sous l'astre infortuné* de vôtre Gno. monique,  
*Jamais moment* pour vous plus fatal ne. . . . .  
 . . . . . coula ?  
*O!* comme sous les coups vous criâtes. . . hola!  
*Vôtre honte* se scait jusques au pôle. . . Artique.  
*Avec un pied* de nez vous sortîtes. . camus,  
*Vous pensiez* dans Cremona avoir . . . . .  
 . . . . . commitimus,  
*Et vous n'avez rien* eu qu'un ample linderefe.  
*On vous a vûs* hacher sous le trächant harteau  
*Le sanglant Eridant* proche du. . Veronese,  
*De vos corps mutilés* coule encor maint  
 . . . . . chateau.

V. Mr. de Catinat ayant été rappellé d'Italie, pour lui donner le Commandement de l'Armée de France en Alsace; Mr. le Duc de Vendôme se rendit en Lombardie, au moment qu'on scût à la Cour de France l'accident qui venoit d'arriver à Mr. de Villeroi, que les Allemands conduisirent d'abord prisonnier à Inspruch Capitale du Tirol, & qui fut ensuite transféré à Gratz: après dix mois de prison il fut mis en liberté & arriva à Paris le 14. du mois de Novembre.

Mr. de Ca-  
tinat rapellé  
d'Italie pour  
commander  
en Alsace.  
Mr. de Vil-  
leroi après  
dix mois de  
prison est  
élargi & son  
retour à  
Paris.

Ce

1702.

*Arrivée de  
Mr. de Ven-  
dôme en  
Lombardie,  
& son Or-  
donnance  
pour éviter  
les surprises.*

316

*Supplément de la Clef*

Ce fut le 18. Fevrier que Mr. de Ven-  
dôme arriva en Lombardie; il se fit d'a-  
bord informer de la situation & de l'état  
des troupes & des Magazins, par ceux qui  
pouvoient lui en rendre un compte plus  
exact: il donna ensuite ses ordres pour  
prévenir les surprises. Pour cet effet il fit  
publier une Ordonnance capable de reme-  
dier en partie aux abus qui se commet-  
toient avant sa venue; en voici deux Ar-  
ticles principaux. Il fut enjoint à tous les  
Habitans des Bourgs, Villages & autres  
Lieux tant du Milanez, du Cremonois,  
du Mantouian que des autres Etats où les  
troupes des deux Couronnes étoient en  
quartier d'hiver, ou qui en dépendoient,  
de donner des prompts avis, mais tres fide-  
les, des moindres mouvemens que feront  
les troupes Imperiales, au moment qu'ils  
en auront connoissance, par des signaux  
sur leurs Clochers, qui seront de feu  
pendant la nuit, & de fumée pendant le  
jour, & d'envoyer des Couriers à l'in-  
stant dans la Place la plus prochaine où  
il y a Garnison, afin que le Gouver-  
neur ou Commandant soit non seule-  
ment sur ses gardes, mais encore qu'il  
puisse en donner avis dans les Places  
circonvoisines: Que les Bourgeois ou  
Habitans des Lieux, qui auront eu con-  
noissance de ces mouvemens & n'en  
auront pas donné avis, non seulement  
leurs maisons, mais aussi tout le Bourg  
ou Village dans lesquels ils font leur  
demeure, seront incendiez après avoir  
été pilléz. Qu'il est défendu sous peine  
de la vie aux mêmes Bourgeois, Habitan-  
tans

tans ou Païsans, de donner aucuns avis aux Imperiaux, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, & que cette Ordonnance seroit envoyée dans toutes les Paroisses, avec ordre de la lire publiquement, & de la faire ensuite afficher aux portes de l'Eglise ou autre endroit le plus en évidence &c.

1702.

VI. Après ces précautions Mr. de Vendôme donna tous ses soins pour disposer toute chose pour l'ouverture de la Campagne à l'arrivée du Roi d'Espagne. Lors que ce Prince se fut reposé quelques jours à Milan, où il étoit arrivé le 18. Juin, il se disposa à partir pour aller à Cremone, & delà à l'Armée: le Prince Eugene prenoit un très grand soin d'être informé du jour du départ du Roi d'Espagne & de la route qu'il prendroit, parce qu'il avoit formé le dessein de l'enlever, étant bien persuadé que cette capture plairoit bien plus à l'Empereur, que la prise du Maréchal de Villeroi. Effectivement ce Général Imperial mit plusieurs Partis en Campagne sur différentes routes, entre autres un de cinq cens Chevaux, qui ayant passé l'Oglio, s'avança vers Lodi, ayant caché leurs Chevaux & une partie des Hommes dans le Bois, pendant que les autres alloient prendre langue; mais ces précautions ne servirent de rien; Mr. de Vendôme avoit prévu à tout, & ne permit pas que Sa Majesté Catholique tombât dans aucune embuscade.

*Le Prince Eugene forme le dessein d'enlever le Roi d'Espagne.*

VI. Après que l'Armée des deux Couronnes eut passé le Pô à Cremone, le Roi d'Espagne y étant, marcha vers Casal Maggiore,

1702.

*Combat de  
Sans Ve-  
ria, où Mr.  
de Vendôme  
bat le Géné-  
ral Visconti.*

Maggiore, à son approche le Prince Eugène recula au-delà du Crostolo, & fit rompre le Pont de Batteaux qu'il avoit sur la Lenza: il laissa à Sant Vitoria entre Bertello & Crostolo, le Général Visconti avec les Régimens de Cuirassiers de Visconti, de Commerci, de Darmstadt, le Régiment de Dragons d'Herbeville, quelque Infanterie détachée, & trois Compagnies de Houffards: Mr. de Vendôme en étant informé, prit un Détachement de l'Armée des deux Couronnes, & ayant joint le Général Visconti le 26. Juillet vers les 4. à 5. heures du soir, le chargea si vivement, qu'après une foible résistance il les obligea de se sauver avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent tentes & bagages; on leur prit trois paires de Timbales, douze Etendars, douze cens Chevaux, & environ six cens prisonniers: ils eurent plus de deux cens noyez, parce que n'ayant qu'un pont pour faire leur retraite, & tout ne pouvant pas passer à la fois, quantité se précipiterent dans la rivière, parce qu'on les poursuivoit l'épée dans les reins: leurs Relations ont avoué qu'il resta environ six cens hommes des leurs sur la place, parmi lesquels il y avoit douze Capitaines de Cavalerie, & que le Comte d'Aremberg fut du nombre des prisonniers. Voilà quelle fut l'ouverture de la Campagne. Mr. le Marquis de Crequi, qui étoit aux ordres de Mr. de Vendôme, se signala beaucoup dans cette occasion, de même que tous les Officiers qui étoient de ce détachement; le Roi d'Espagne qui étoit resté à l'Armée, au moment qu'il fut averti que  
Mr.

Mr. de Vendôme étoit aux mains avec le Général Visconti, monta à cheval pour s'y rendre; suivi seulement de quatre cens Chevaux; mais il n'arriva que lors que l'action étoit presque finie.

1702.

VII. Il survint bientôt une affaire plus considérable, où ce jeune Monarque se trouva depuis le commencement jusques à la fin; ce fut la Bataille de Luzara, qui fut la première que Sa Majesté Catholique ait vû; il y paya de sa personne, & ne parut pas plus embarrassé qu'un guerrier déjà expérimenté, ce qui fait bien connoître que les Princes d'une certaine élévation, apportent en naissant une capacité que les autres hommes n'acquièrent que par de longs exercices, & de fréquentes expériences.

*Bataille de Luzara entre l'Armée des deux Couronnes commandée par le Roi d'Espagne & Mr de Vendôme; & celle des Impériaux par le Prince Eugene.*

Cette Bataille se donna le 15. Août 1702. elle fut vive & très-sanglante de part & d'autre: les deux partis s'en attribuerent la victoire & firent également chanter des *Te Deum*; ainsi Dieu fut glorifié & remercié de part & d'autre: véritablement les Impériaux eurent la gloire d'attaquer les premiers, & de venir à la charge jusqu'à quatre fois, parce qu'ils vouloient sauver la petite Ville de Luzara, où ils avoient des Magazins considérables, & empêcher au Duc de Vendôme de jeter des Ponts sur le Pô à la faveur des deux petites Isles que forment les eaux de ce Fleuve, un peu audeffous de Luzara, parce que ces Ponts devoient établir une communication entre l'Armée du Roi d'Espagne, qui étoit à la droite du Pô, & celle que com-

*Les deux partis s'attribuent la victoire, mais la vérité découvrit que le Roi d'Espagne & Mr. de Vendôme l'avoient remportée.*

qui

qui étoit à la gauche, entre le Pô & l'Oglio; mais si le Prince Eugene refusa d'avouër d'avoir été vaincu à Luzara, (comme le Général Staremberg le nia à Villaviciosa quelques années après;) pour lever toute sorte de doutes, il n'y a qu'à examiner ce qui se passa à la journée de Luzara, & réfléchir sur les suites qui l'accompagnerent; c'est à la pierre de touche qui distingue la vérité du mensonge, & décide du partage des voix. Les Lecteurs non prévenus en feront le discernement par l'examen de la Relation succincte que je vais leur donner, où j'apporterai toute la sincérité qui convient à l'histoire.

*Relation de la Bataille de Luzara dans le Mantouïan, donnée le 15. Août 1702.*

*Relation de  
cette Bataille.*

**M**onsieur de Vendôme ayant résolu, du consentement du Roi d'Espagne, d'établir sur le Pô des Ponts de communication, & pour cet effet d'obliger les Impériaux d'abandonner la petite Ville de Luzara, ou de les y forcer, l'Armée des deux Couronnes décampa de Tosta le 15. Août vers les deux heures du matin; après qu'elle eût passé les Rivieres de Parmegiana & de Tagliata, elle continua sa marche vers Luzara, le Roi d'Espagne étoit à la droite de l'Armée, & le Comte de Tessé à la gauche; Mr. de Vendôme avoit pris les devans avec un Corps de Grenadiers & quelques Régimens de Dragons.

Lors que ce Duc fut arrivé devant Luzara, il fit sommer le Commandant de se rendre; mais comme la Garnison venoit d'être  
renforcée

renforcée d'un Détachement d'Imperiaux, & que le Prince Eugene l'eut fait avertir qu'il marchoit à son secours avec toute l'Armée Imperiale, ce Commandant fit faire feu sur la Troupe de Mr. de Vendôme, où le Comte de Sezane fut blessé.

Peu après l'Armée Imperiale parut, Mr. de Vendôme en donna avis au Roi d'Espagne, le priant de faire avancer l'Armée avec le plus de diligence qu'il seroit possible, en l'attendant il marqua le Camp qu'elle devoit occuper, qui étoit si inégal, qu'on ne put pas former deux lignes; on plaçoit les troupes à mesure qu'elles arrivoient: pendant que Mr. de Vendôme dispoit l'aile gauche, Mr. le Marquis de Crequi Lieutenant Général de jour, se donnoit les mouvemens necessaires pour ranger les troupes qui devoient composer l'aile droite.

Tout n'étoit pas encore en état dans l'Armée des deux Couronnes, lors que vers les cinq heures de l'après midi, le Prince Eugene, qui avoit eu beaucoup moins de chemin à faire, voulant mettre les momens à profit, ayant son Armée rangée sur deux lignes, fit charger la gauche des François; mais comme la droite en avançant prêtoit le flanc à la Brigade de Piémont & à celle des Vaisseaux, elles firent un si grand feu sur les Imperiaux, qui joint à la fermeté des troupes de la gauche, repousserent les Allemands: ils se rallierent à la faveur de leur seconde ligne; ils revinrent à la charge, & furent encore repoussés: le Prince Eugene fit alors reculer sa gauche de quelques pas. lui fit faire un mouvement afin de faire face aux Brigades qui prenoient sa droite en flanc,

& ayant fortifié la première ligne de la seconde, il fit faire une troisième attaque plus vigoureuse que les précédentes, sans avoir eu un meilleur succès: le Combat se lia aussi entre la droite de l'Armée des deux Couronnés & la gauche des Imperiaux; on se battit par tout avec tant d'opiniâtreté, que personne ne vouloit abandonner son terrain: le Prince Eugene fit passer des troupes fraîches de la gauche à la droite, pour charger une quatrième fois, elles le firent avec un peu plus de succès que les trois précédentes, car la Brigade des Irlandois, les Regimens de Perche & de Sault furent forcez à perdre quelques pas de leur terrain, & sur cela les Imperiaux crièrent *Victoire*; c'est assurément le fondement de leurs feux de joye & de leur *Te Deum*: cependant ils ne jouirent pas longtemps de cet avantage, car Mr. le Comte de Bezons Lieutenant Général, s'étant mis à la tête des Regimens de Montperoux & de Bourbon, marcha droit aux Imperiaux, arrêta leur progres, ce qui donna lieu aux Regimens qui avoient reculé de se rallier, & de revenir gagner le terrain qu'ils avoient perdu: le Prince de Commerci, Lieutenant Général des troupes de l'Empereur, fut tué dans cette quatrième attaque; la Bataille continua à la droite & à la gauche jusques à la nuit, qui sépara les Combattans, & le Prince Eugene alla dès le même soir camper à demi lieuë du Champ de Bataille; c'étoit entre Luzara & le Canal qu'on nomme le Zero: les François resterent sur le Champ de Bataille, on en verra la preuve un peu plus bas.

*Le Prince  
de Commerci  
est tué à la  
Bataille de  
Luzara.*

Le Roi d'Espagne animant les troupes par  
sa

sa presence, se trouva plusieurs fois dans les endroits les plus exposez ; le Marquis de Crequi fut blessé à trois pas de lui, dont il mourut le lendemain : à l'égard de la perte, elle fut considerable, principalement du côté des Allemands : du côté des deux Couronnes on perdit Mr. de Crequi, comme je viens de le dire, de même que le Marquis de Montandre Colonel du Regiment des Vaisseaux, le Comte de Renel Colonel reformé, les Srs. de Vaudreuil, & d'Arennes frere du Major Général furent tuez ; parmi les blesez il y eut le Duc de Lediguieres, Mrs. de Mongon, de Grancey, de Montperroux, de Lignerac, & de Sezane.

Les Imperiaux perdirent le Prince de Commerci, deux autres Officiers Généraux, 28. Capitaines, six Colonels, huit Lieutenans Colonels, & d'autres Officiers à proportion. A l'égard des Soldats on fit état qu'il étoit resté près de six mille hommes sur la place, cependant l'un & l'autre parti n'avoient d'avoir perdu que quinze à dix-huit cens hommes pour leur part ; comme les Regimens ne se mêlerent presque point, on fit fort peu de prisonniers.

On crût que le lendemain les deux Armées, qui n'étoient qu'à la portée du Canon l'une de l'autre, en reviendroient aux mains ; mais elles ne firent que se canonner, le Prince Eugène ayant la sienne défendue par les retranchemens, fortifiez d'un côté par le Pô & de l'autre par le Canal du Zero, avec un grand fossé devant lui bordé de 50. piéces de Canon.

VIII. Voici une des preuves que les Fran-

1702.

*Luzara se  
rend à dis-  
cretion au  
Roi d'Espa-  
gne.*

*Mr. de Cre-  
qui sa mort  
& enterré à  
Luzara.*

324

*Supplément de la Clef*

çois eurent l'honneur de la victoire, & que le Champ de Bataille leur resta; c'est que le lendemain ils se rendirent Maîtres de la Ville de Luzara; la Garnison Allemande, composée de 400. Fantassins & de 150. Chevaux se rendit prisonniere de guerre; on y trouva 5000. sacs de bled ou de farine, un grand nombre de Bœufs & de Moutons, & beaucoup d'autres provisions qui étoient destinez à la subsistance de l'Armée Imperiale, & qui furent consummez par celle des deux Couronnes.

IX. Seconde preuve que le Prince Eugene n'a pas dû se vanter du gain de la Bataille de Luzara; c'est qu'avec la prise de cette Place il perdit aussi ses Magasins à la barbe de son Armée; & pour plus grande preuve que les François prirent effectivement Luzara; c'est que le 17. Août on enterra dans l'Eglise de cette Ville là le corps du Marquis de Crequi, en presence des 550. prisonniers qu'on y avoit fait le jour précédent, & ceux qu'on fit à la Bataille; car on les avoit mis dans cette Eglise, attachez deux à deux, jusqu'à ce qu'on les eût menez ailleurs. Il est à remarquer que dans le tems qu'on enterroit Mr. de Crequi, Mr. le Prince Eugene fit faire une salve générale dans son Camp, en réjouissance du prétendu gain de la Bataille.

Je placerai ici une pièce de Poësie qui a paru assés belle à ceux qui l'ont déjà vûe; outre qu'elle convient fort au sujet que nous traitons, elle est du nombre de ces pièces fugitives, qui meritent de trouver place dans un Volume.

*Tombeau*

Tombeau de Messire François-Joseph Sire  
 Marquis de Crequi, Lieutenant Général  
 des Armées du Roi, tué à la Bataille de  
 Luzara le 15. Août 1702. fait par le Sr.  
 Antoine de La Fosse \* d'Aubigny son Secre-  
 taire, qui l'avoit suivi dans toutes ses Cam-  
 pagnes.

**T** Andis que desolez de ta perte cruelle , *Tombeau*  
 Nous livrons au tombeau ta dépouille *Poétique de*  
 mortelle, *Mr de Cre-*  
 Magnanime HEROS, quel bruit & quels *qui.*  
 éc airs,  
 Du Camp des ennemis, répandus dans les airs.  
 Par cent bouches d'airain nous annoncent leur  
 joye ?  
 Quel est donc ce bonheur que le Ciel leur en-  
 voye ?  
 Osent-ils maintenant en Vainqueurs glorieux,  
 De leur deroier Combat triompher à nos  
 yeux ?  
 Par les vapeurs du vin leur fureur animée,  
 Vint pleine d'esperance attaquer nôtre Armée.  
 I's vouloient dérober Luzare à nos efforts,  
 Et du Fleuve voisin nous deffendte les borts.  
 Ils craignoient que joignant l'un à l'autre  
 rivage,  
 Un pont, à nos secours n'ouvrit un sûr pas-  
 sage.  
 Quel en fut le succès ? leurs plus fiers Batail-  
 lons,  
 N'ont ils pas de leur sang inondé les Sillons ?  
 N'avons nous pas d'abord, dans Luzare renduë,  
 Chargé de fers les bras qui l'avoient deffen-  
 duë ?

Ce Pont enfin tout prêt à braver leur courroux,  
N'est-il pas commencé, sous leurs yeux, sous  
leurs coups?

S'ils ont à se louer de leur sort favorable,  
C'est qu'au gré de leurs vœux, une nuit se-  
courable,

Arrêta nôtre Armée, & sçût à leur valeur,  
D'une entiere défaite épargner la douleur.  
Mais où vais-je chercher le sujet de leur joye?

Cette Tombe, ces pleurs où nôtre ame se noye,  
Et de tout nôtre Camp les regrets douloureux,  
Contre nôtre Victoire ont décidé pour eux.  
Nous perdons en toi seul plus que toute une  
Armée,

O! combien les trouboit ta seule renommée!  
De combien de perils, qu'ils tenoient assurez,  
Ton trepas aujourd'hui les a-t'il délivrez!

Eux-mêmes avoient vû jadis pour leur défense,  
Dans les Champs de Hongrie éclater ta vail-  
lance;

Dans ces Champs où ton bras par mille exploits  
fameux,

Apprenoit à les vaincre en combattant pour  
eux.

Dés lors en s'admirant, ils craigoient ton cou-  
rage,

Ils y virent dès lors l'infailible présage,  
Des Lauriers immortels dont tu couvrit ton  
front,

Dans la Flandre, en Alsace, aux Plaines de  
Piémont.

Surtout quel jour fatal s'offrit à leurs pen-  
sées? \*

Le jour qui par ton bras vit leurs troupes  
forcées,

Des

\* Ici le Poëte entend de désigner le Com-  
bat de Santa Vittoria.

Des morts & des mourans dans leur fuite,  
combler,

Le Taffon dans son lit, incertain où couler.  
Mais hélas tu n'est plus ! leur crainte est dis-  
sipée,

En quel tems, en quel lieu est ta trame coupée ?  
Quels soins, dignes de toi, nous sont ici per-  
mis,

Dans un Camp si voisin de nos fiers ennemis ?  
Nous n'avons pû t'offrir parmi le bruit des  
armes,

Que ce tombeau, sans pompe, arrosé de nos  
larmes.

Une Mere, † une Epouse, (§) ignorant leur  
malheur,

Ne peuvent par leurs soins signaler leur dou-  
leur ;

Tu meurt loin de leurs yeux & loin de ta Patrie.  
Mais que dis-je ? ô regrets indignes de la vie !  
Quels lieux, pour un tombeau, sont plus  
dignes de toi ?

Hier, encore l'ennemi les tenoit sous sa loi,  
Ils se voient de Remparts à ses fiers Cohortes,  
La Victoire, à ton ombre, en vient d'ouvrir  
les portes.

Ce Temple tout rempli de captifs gemissans,  
Resonne autour de toi de leurs tristes ac-  
cents.

Quelle voix, quelle pompe, au sein de ta  
Patrie,

Pourroit mieux honorer ta memoire chérie ?  
C'est

† Catherine de Rougé du Plessis Belliere,  
Maréchale de Crequi, voyez *Journal Histo-  
rique* Tome XI. page 409.

§ Anne Phare d'Aumont, *Journal Histori-  
que* Tome XIII. page 10.

C'est le sort d'un Heros de mourir loin des  
siens.

Combien de Princes Grecs sont morts aux  
Champs Troyens?

Combien de Chefs Romains ont péri sous  
Cartage?

Combien de tes Ayeux, (dont le noble cou-  
rage

A sauvé leurs grands noms de l'oubli du trié-  
pas, )

Ont-ils laissé la vie dans d'éloignez climats?\*

Le Ciel voulant marquer quelle ardeur in-  
domprable,

Entraînoit aux Combats leur cœur infati-  
gable,

Eloigna leur cerçuëil du lieu de leur ber-  
ceau,

Et du champ de leur gloire il leur fit un  
tombeau.

Tel est ici ton sort. O Luzare, Luzare!

Qui gardes dans ton sein un monument si  
rare!

O nom, pour qui mes pleurs couleront à  
jamais;

Si tu ne peux vanter tes murs ni tes Palais,  
De nombreux Habitans si tu n'est point  
remplie,

Par ce Heros fameux maintenant annoblie,

Tu peux lever au Ciel ton front audacieux,  
Et

\* *Charles Sire de Crequy Maréchal de France. Bisayeul de celui dont il est parlé ici, fut tué d'un coup de Canon à Brême en 1638. Charles Sire de Crequy Comte de Canaple, Maître de Camp du Regiment des Gardes, Ayeul de François-Joseph de Crequy, mourut d'une blessure qu'il reçut au Siege de Chambery en 1630.*

Et parmi les Citez prendre un rang glorieux,

1702.

De son nom sur le tien l'éclat va se répandre,

Et le Port de Sigée, † où jadis Alexandre  
Vint d'Achille en pleurant visiter le tombeau,

N'eut point, pour l'attirer un monument plus beau.

X. Je me dispense de parler ici de la splendeur de la Maison de Crequy : elle est assez connue dans l'Europe ; mais ceux qui peuvent l'ignorer, n'ont qu'à consulter le Dictionnaire de Moreri. Je ne m'étendrai pas non plus sur les actions de valeur que Mr. le Marquis de Crequy dernier mort avoit par devers lui : il suffit de sçavoir qu'il avoit appris les premiers élémens de la guerre en Alsace sous feu Mr. le Maréchal son pere, qui contraignit le Prince de Saxe-Eisenach à lui demander un Passeport pour toute son Armée, comme nous l'avons remarqué ailleurs. \* Mais je ne puis me dispenser d'observer en passant, que par la mort de Mr. François Joseph de Crequy, & par celle des deux derniers Ducs de Lediguieres, la Maison de Crequy est éteinte ; ainsi tous les soins qu'avoit pris le Cardinal de ce nom, Evêque d'Amiens, en mariant sa nièce au Seigneur

*Quelques Remarques sur la Maison de Crequy, qui est présentement éteinte.*

† Sigée est un Promontoire de Phrygie, qui fut aussi la sepulture d'Ajax, Voyez l' Histoire Poétique du P. Gaultreche Jesuite liv. 2. ch. 17.

\* Voyez Journal Historique Tome XI. page 407.

de Blanchefort, sous condition qu'il prendroit le nom & les Armes de Crequy, n'ont pas eu tout le succès qu'il s'en étoit promis.

XI. Pour revenir aux suites de la Bataille de Luzara, le Roi Très-Chrétien (auquel ses Généraux n'ont jamais eu la temerité de lui en imposer,) étant pleinement informé de la vérité de ce qui s'étoit passé à cette journée, en fit rendre des actions de grâces publiques: voici dans quels termes Sa M. s'en expliqua dans la Lettre qu'Elle écrivit le second Septembre 1702. à Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

*Lettre du  
Roi T. C.  
pour chanter  
le Te Deum  
pour le gain  
de la Bataille  
de Luzara.*

**M**On Cousin, j'espérois qu'après avoir mis tout en usage pour procurer à mes peuples une paix ferme & durable, les Puissances voisines convaincuës de la sincérité de mes intentions auroient concouru avec la même ardeur, à maintenir cette union si désirable entre les Princes Chrétiens. Mais l'Empereur n'ayant pû voir sans jalousie le Trône d'Espagne occupé par son légitime Maître, a formé sous de vains prétextes une nouvelle Ligue avec l'Angleterre & la Hollande, pour allumer avec plus d'animosité que jamais, le flambeau de la guerre, malgré toutes les démarches que j'ai fait pour la prévenir. Dieu qui voit le fond des cœurs, & qui connoit la justice de la cause que je soutiens, a daigné jusqu'ici la favoriser aussi visiblement que dans la dernière guerre. L'Armée Imperiale chassée de Cremone, le blocus de Mantouë levé, les ennemis contraints d'abandonner leurs postes, & repoussés  
avec

avec perte en toutes rencontres, quatre de leurs Regimens taillez en piéces à Santa Vittoria, sont autant de marques sensibles d'une protection continuelle du Ciel: elle vient de paroître d'une maniere encore plus évidente dans la victoire que mon frere & petit fils le Roi d'Espagne a remporté sur les Imperiaux, à la tête de ses troupes jointes aux miennes, sous le Commandement de mon Cousin le Duc de Vendôme le 15. du mois dernier, jour particulièrement favorable à la France, depuis qu'elle a été mise par le feu Roi mon Pere, sous la protection de la sainte Vierge. Jamais Bataille n'a été plus opiniâtre, ni soutenüe avec plus d'intrepidité & de valeur. Les Officiers & les Soldats également animez à la vüe du Roi d'Espagne, qui étoit présent à tout, après avoir soutenu six attaques des ennemis sans pouvoir être ébranlez, les ont à la fin forcez d'abandonner le Champ de Bataille avec perte de six à sept mille hommes de leurs meilleurs troupes, & se sont ensuite emparez de Luzara, dont la garnison a été faite prisonniere de guerre: comme il est juste de rendre grace à Dieu d'un événement aussi considerable, & de continuer de répandre ses benedictions sur mes armes, je vous écrit cette lettre pour &c.

XII. On remarquera ici, sans confession & sans aucune reflexion insultante à personne, que Mr. le Prince Eugene soit qu'il fut mal informé, ou pour inspirer plus de valeur à ses troupes, fit faire des réjouissances dans son Camp le 14. Août veille de la Bataille, pour la reddition de Landau,

*Le Prince Eugene fait faire des réjouissances pour la prise de Landau trois semaines*

1702.  
*nes avant  
 qu'elle fut  
 renduë.*

*Mr. de  
 Vaubecourt  
 prend Guaf-  
 talla.*

Landau qui cependant ne capitula que trois semaines après, comme on le verra dans un autre Chapître.

XIII. Après la prise de Luzara, Mr. de Vendôme fit construire les Ponts sur le Pô, qui établirent la communication de l'Armée qu'il commandoit, avec celle qui étoit sous les ordres de Mr. le Prince de Vaudemont : ensuite les François formèrent le siege de Guastalla appartenant au Duc de ce nom, située sur le Crostola dans le Mantouïan ; c'étoit Mr. de Vaubecourt qui commanda les troupes détachées qui firent le siege : la tranchée fut ouverte le 2. Septembre & le 9. la Garnison évacua la Place, ayant obtenu qu'elle se retireroit dans le Tirol, pour ne point servir contre les deux Couronnes avant le premier d'Avril 1703. cette Garnison étoit de 2500. hommes, commandée par le Général Solari. On avoit auparavant occupé la Ville de Modene Capitale du Duché de ce nom, & obligé les Impériaux d'abandonner presque tout le Modenois ; mais pour dernier fruit de la Bataille de Luzara, pour cette Campagne, Mr. le Comte de Tessé Lieutenant Général, avec un détachement de 2000. hommes marcha vers Bergoforte, poste considérable par sa situation, où le Lieutenant Colonel Malvezzi commandoit 450. Impériaux. Ce poste est une clef du Mantouïan, situé sur le Pô dans l'endroit que ce Fleuve reçoit les eaux du Fossa-Maestra, où l'on pourroit faire une Place presque imprenable, à la faveur des deux Isles que forment les eaux du Pô & de Fossa-Moestra : le Général de Staremberg s'avança de

*Mr. de Tef-  
 fé prend  
 Bergoforte,  
 la Garnison  
 prisonniere  
 de guerre.*

ce côté là, avec un détachement d'environ 4000 hommes: mais il arriva trop tard, le Sr. Malvezzi avoit déjà batu la Charnade, s'étant rendu prisonnier de guerre avec sa Garnison, même avant que Mr. de Telfé eût fait mettre ses bateries en état de tirer. Voilà quels furent les fruits de la Bataille de Luzara, pour laquelle on fit des réjouiſſances tant à Vienne que chez les Alliez de la Maison d'Autriche. C'est presentement aux Lecteurs à décider lequel des deux partis eut véritablement la gloire de la victoire.

XIV. Le Prince Eugene conçut un projet qui, s'il lui avoit réüſſi, étoit capable de le dédommager amplement de toutes les pertes qu'il avoit faites pendant le cours de la Campagne; à la faveur de quelque intelligence qu'il avoit dans Mantouë, il avoit formé le deſſein de ſurprendre la Place, & d'égorger ou prendre prisonniere la nombreuſe garniſon qui y étoit; c'étoit dans cette vûë qu'il établit de gros corps de troupes dans les postes les plus près qu'il put de Mantouë, en publiant qu'il vouloit bloquer la Place de nouveau pendant l'hiver: ſes quartiers étoient diſpoſez de maniere à pouvoir aſſembler plus de 20000. hommes dans une ſeule nuit: ſon intelligence avec quelques Bourgeois ne lui ſuffiſant pas, ſes Emiſſaires tenterent de ſurprendre la fidelité d'un Officier de la garniſon, afin que lorsqu'il ſeroit de garde à une des portes, il introduiſit les Allemands: l'Officier feignit d'écouter favorablement la propoſition, & d'accepter la recompenſe que le Prince lui fit offrir; mais en ayant averti

*Le Prince Eugene veut ſurprendre Mantouë, & manque lui même d'être ſurpris par Mr. de Vendôme.*

le Duc de Vendôme son Général, celui-ci fit doubler la garde, & avec le moindre bruit qu'il put, tint toute la garnison sous les armes, dans l'esperance que si le Prince Eugene venoit à y entrer, il n'en sortiroit pas si facilement qu'il fit de Cremone au mois de Fevrier: mais un vieux Soldat Franco-Comtois, pénétrant le mystere, deserta la même nuit, fut avertir le Prince Eugene, qui veritablement étoit en marche, & par ces deux avis, le coup des deux Généraux leur manqua: car si l'Officier avoit été aussi traître que le Soldat, le Prince Eugene prenoit Mantouë; & si le Soldat avoit été aussi zélé & fidele que l'Officier, le Duc de Vendôme auroit pris le Prince Eugene, avec une partie de sa troupe, ou du moins il y auroit eu un sanglant combat nocturne, qui vrai semblablement n'auroit pas été à l'avantage des Imperiaux, puisque la Garnison étoit presque aussi forte qu'eux, & qu'il y avoit d'autres troupes en mouvement, pour couper la retraite à ceux qui auroient voulu se sauver.

*Le Roi d'Espagne son départ de Milan pour retourner dans son Royaume.*

XV. Lorsque la campagne fut finie, le Roi d'Espagne se rendit à Milan, où il fut reçu avec toutes les marques de joye qu'on pouvoit désirer de la part de la Noblesse & des peuples: il fit de grandes liberalitez à ceux-ci, & donna des graces, des dignitez & des emplois à la plûpart de ceux-là; enfin Sa M. C. partit de Milan le six Novembre, arriva à Genes le 11. où elle resta jusqu'au 15. qu'elle s'embarqua sur les Galeres de France qui l'y attendoient pour s'en retourner en Espagne. Il débarqua en Provence, & fit le reste du  
voya-

voyage par terre en traversant le Languedoc, étant arrivé le 20. Decembre à Barcelonne.

1702.

XVI. Avant de finir ce Chapitre, il convient à l'histoire de faire mention d'une affaire qui fit alors éclat dans toute l'Europe: mais pour le faire avec toute le desintereffement qu'on peut demander de moi, je n'ai qu'à copier ici deux piéces autentiques émanées du Tribunal criminel de Rome.

*Fausse accusation du Marquis Del-Vasto & de Pescara contre le Cardinal de Janson de Fourbin.*

*Sommation juridiquement faite au Marquis Del Vasto de Pescara, de la part du Gouverneur de Rome.*

**R**Anuce Palavicin, Referandaire de Nôtre St. Pere le Pape, Gouverneur de Rome &c. A vous Cesar Michel Ange d'Avalos-d'Aquin, Marquis del Vasto \* & de Pescara, de l'autorité de nôtre Office, & à l'instance d'Illustre & Excellent Seigneur François de Gambis, Procureur Fiscal Général de Nôtre St. Pere le Pape, nous vous ordonnons par la teneur des presentes, vous citons & avertissons, que vous ayez à comparoitre dans trois jours devant nous, ou devant le Lieutenant Criminel, en personne & non par Procureur; pour vous deffendre, purger, ou justifier des crimes ci-dessous mentionnez; excez & délits par vous commis: & cela sous peine de tenir pour confessez tous les crimes dont on vous accuse, & d'avoir la tête tranchée, avec confiscation de tous vos biens, applicables à la Chambre Apostalique. Nous voulons que ce present Monitoire, vous soit signifié personnellement, si on peut trouver vôtre personne: sinon, après avoir fait

*Ajourne-ment personnel décerné contre le Marquis Del-Vasto.*

\* Voyez ci-devant page 141. 144. de ce Volume.

1702.

fait par la Ville les diligences requises pour vous trouver, & ne vous trouvant point, il vous sera signifié par affiches aux portes de nôtre Cour, & de la Maison que vous avez jusques ici occupée à Rome. Donné au Palais de nôtre résidence ordinaire le 27. Fevrier 1702.

*Suit les articles d'accusation contre le Marquis Del Vasto.*

*Articles de l'accusation contre le Marquis del Vasto.*

10. **V**ous Marquis del Vasto & de Pescara êtes accusé d'avoir obligé le nommé Giovanelli l'un de vos valets, à force de tourmens & de tortures, de dire qu'il avoit voulu vous assassiner dans votre lit à la sollicitation de Mr. le Cardinal de Janson; quoique ces choses supposées contre ce Cardinal, n'ayent aucune apparence de verité, qu'elles ayent été attachées de la bouche de Giovanelli par la crainte de la continuation des tourmens, & qu'il les ait retractées étant encore en votre pouvoir & en votre prison particuliere.

20. Cependant la nuit du onze janvier, ne craignant ni Dieu ni la Justice, sans aucun respect pour la dignité de Cardinal, ni pour le caractère d'Evêque; & sans considerer que les Cardinaux sont comme attachés aux côtes du Pontife Souverain; jettant sur Mr. le Cardinal de Janson la tache honteuse d'un homicide en votre personne, vous avez osé attenter sur sa reputation.

30. Dans cette vûë vous avez dicté au Prêtre Thomas Trivellius, qui est presentement en la Puissance de la Cour, un libelle diffamatoire contre Mr. le Cardinal de Janson de Fourbin, dont vous avez fait afficher

des

des copies en plusieurs lieux de la Ville, même aux portes des Eglises de St. André de la Valle, de la Ste. Trinité, de St. Jaques des Espagnols, & du College Romain, trouvées & lûës au grand scandale du peuple.

40. Que lorsque par l'autorité du Tribunal du Gouvernement il vous fut enjoint de lui remettre ledit Giovanelli, vous le forçâtes d'écrire & signer de sa main, tout ce que vous aviez arraché de sa bouche par les tourmens, afin que par cette signature, il fût dans l'impuissance de se retracter.

50. Néanmoins lorsque Giovanelli & un autre de vos domestiques qui l'accusoit, furent traduits à la Cour & interrogés par deux Lieutenants séparément l'un de l'autre, ils ont déposé que tout ce qu'ils avoient dit & écrit étoit faux & inventé; qu'ils ne l'ont fait que pour vous obéir & éviter les plus grands tourmens dont vous les menaciez: ayant confirmé cette déclaration lorsqu'ils furent mis à la question en presence du Général Fiscal, lorsque la Cour voulut tirer de leur bouche une confession conforme à la verité.

60. Pressé des remors de vôtre crime, vous vous êtes retiré dans un Palais, \* croyant d'y être à couvert des Ministres de la Cour.

Sur quoi pesant l'énormité de la calomnie, renfermée dans le libelle affiché contre l'Eminentissime Cardinal de Janson, homme

Il. Parste.

Y aussi

\* C'étoit dans le Palais du Cardinal Grèmani, qui faisoit alors à Rome les fonctions de Ministre d'Autriche; donnant ainsi azile à un scelerat, contre les loix divines & humaines, & contre un de ses Confreres, Membre du Sacré College, aussi bien que lui.

aussi considerable par sa naissance que par les dignitez de Cardinal & d'Evêque; d'une très grande réputation, & respecté en toutes manieres; que vous avez diffamé contre la forme des Constitutions Apostoliques, & particulièrement de Pie V. qui ordonne contre ceux qui osent attaquer les Princes & les Prelats, par de semblables libelles, les peines du Droit commun & des Canons, & même le dernier supplice, avec confiscation des biens selon la qualité du délit des personnes: nous vous citons à comparoître dans trois jours devant nous &c.

Au lieu de trois jours, on en 'ailla écouter vingt avant de proceder au jugement du procez; mais enfin le faux calomniateur n'ayant point paru, le Lieutenant Criminel & les autres Officiers de la Congregation criminelle, rendirent le 18. Mars 1702. le jugement dont voici la copie.

*Sentence définitive prononcée à Rome contre le Marquis del-Vasto.*

*Sentence de mort prononcée contre le Marquis del Vasto.*

**L**A cause ayant été cejourd'hui rapportée dans la Congregation criminelle particuliere, tenuë par ordre de Sa Sainteté. Nous disons, prononçons, décernons & déclarons par Sentence, le Marquis del-Vasto & de Pescaire, comme trouvé coupable des faits rapportez dans le procez, & punissable de droit, pour n'avoir comparu pardevant nous personnellement, afin de se purger des choses dont il se trouve accusé; en sorte qu'il a encouru les peines portées dans le Monitoire qui a été fait contre lui & légitimement exécuté; & qu'il doit être comdamné, comme  
 nous

nous le condamnons au dernier supplice; qui est d'avoir la tête tranchée, avec confiscation de tous ses biens, applicables à la Chambre Apostolique. Pour cela nous ordonnons; que s'il est jamais rencontré dans aucune des Places appartenantes au St. Siege, (après qu'on aura reconnu sa personne dans les formes) il sera conduit au lieu ordinaire des exécutions; qu'on y dressera un échafaut, & qu'il y aura la tête coupée, afin que sa punition convienne à son crime. & qu'elle serve d'exemple aux autres. Ce qui a été prononcé par moi Marc Anthoine Veatunus Lieutenant Criminel le 18 Mars 1702.

## CHAPITRE V.

*Contenant ce qui s'est passé en FRANCE  
d'intéressant à l'Histoire pendant l'année  
1702.*

I. J'AI donné dans le Chapitre second du livre cinquième de ce Volume, les raisons alléguées par l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande, dans les déclarations de guerre que ces trois Puissances firent publier contre les Couronnes de France & d'Espagne: il faut mettre ici celles que le Roi T. C. exposa dans son Ordonnance qui déclare la guerre à ces mêmes Puissances; afin qu'un Lecteur exempt de passion & de préjugé, puisse décider de celles qui lui paroîtront le plus équitables, & connoître lequel des deux parties a été la première & principale cause de tant de sang répandu dans cette guerre.

*Déclaration  
de guerre du  
Roi T. C.  
contre l'Em-  
pereur, l'An-  
gleterre &  
la Hollande.*

1702.

*Ordonnance de Sa M. T. C. portant déclaration de guerre, contre l'Empereur, l'Angleterre, les Etats Généraux des Provinces Unies, & leurs Alliez.*

## DE PAR LE ROI.

**B**ien que le Traité conclu à Riswick dans le tems que le Roi par la superiorité de ses forces étoit en état de donner la loi aux Princes voisins jaloux de sa puissance, soit une preuve certaine du désir sincere que Sa M. a toujours eu de donner la paix à ses Sujets, & rétablir la tranquillité dans l'Europe; Sa Majesté a néanmoins vû quel'Empereur ( sans aucun droit legitime à la succession des Royaumes & Etats de la Monarchie d'Espagne ) s'est mis en état par l'augmentation de ses troupes, par des Traitez & alliance avec plusieurs Princes, & particulièrement avec l'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces Unies, de troubler le repos de l'Europe par une nouvelle guerre, aussi injuste qu'elle est mal fondée. Ils ont commencé de toutes parts des actes d'hostilitez, contre & au préjudice des Traitez si solennellement jurez; l'Europe entiere est témoin de la moderation de Sa Majesté: elle a vû attaquer des Places, prendre des Postes avantageux, arrêter des Convois, faire des prisonniers avant qu'il y eut aucune déclaration de guerre, dans le tems que Sa Majesté faisoit agir ses Ambassadeurs ou Envoyez pour conserver la paix. Toutes ces démarches contraires à la bonne foi, & à leurs propres interêts, les Manifestes &  
Decla-

Déclarations de guerre de l'Empereur, de l'Angleterre, & des Etats Généraux, ayant été publiez; Sa M. s'est trouvée dans la nécessité pour conserver ses propres Etats, & ceux du Roi son petit-fils, d'armer de sa part, & de faire des levées assez considérables pour pouvoir s'opposer aux entreprises de leurs ennemis communs; & à cet effet Sa Majesté a resolu d'employer toutes ses forces tant de terre que de mer, soutenues de la protection Divine, qu'elle implore pour la justice de sa cause, de déclarer la guerre à l'Empereur, à l'Angleterre, aux Etats Généraux des Provinces-Unies, & aux Princes leurs Alliez. Ordonne & enjoint Sa M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Sujets de l'Empereur, aux Anglois, Hollandois, & aux Sujets de leurs Alliez; & a défendu & défend très expressement d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie: & en conséquence Sa M. a dès à present revoqué, & revoque toutes les permissions, passeports, sauvegardes, & sauf-conduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres Officiers, contraire à la presente, & les a déclaré & declare nuls, & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit, d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne Sa M. à Monsieur l'Amiral, & aux Maréchaux de France, Gouverneurs, & Lieutenans Généraux pour Sa M. en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, Fran-

çois & étrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs & juridiction. CAR TELLE EST LA VOLONTÉ DE SA MAJESTÉ, laquelle veut & entend que la présente soit publiée & affichée en toutes les Villes, tant maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres, & autres lieux de son Royaume, & Terres de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Marly le troisième Juillet mille sept cens deux. *Signé,* LOUIS. *Et plus bas,* CHAMILLART.

*Seigneurs Espagnols faits Chevaliers du St. Esprit.* II. Le troisième Juin de cette année le Roi nomma cinq Seigneurs Espagnols, Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit, qui étoient le Cardinal Portocarrero, le Duc d'Uceda, le Comte de Benevento, le Duc de Medina Sidonia, & le Marquis de Villa Franca.

*Assemblée du Clergé de France.* III. Le Clergé de France assemblé extraordinairement à Paris, eut sa première audience du Roi le 31. Mai 1702. Mr. le Cardinal de Noailles, en qualité de Président de l'Assemblée, fit suivant la coutume, une très-belle Harangue à Sa M. après avoir donné de nouvelles assurances du zèle, & de l'attachement du Clergé pour la défense de l'Etat, & remarqué les avances que le Roi avoit faites pour éviter que la paix de l'Europe ne fût troublée; Son Eminence parla ainsi des causes de la guerre.

, L'on court aux armes de toutes parts,  
, parce qu'il a pû à la Divine Providence  
ce

ce de placer un Prince de votre Sang “ 1702.  
 sur le Trône d'Espagne. Le droit de “  
 la naissance, d'un Testament, Titre “  
*encore plus juste*, disoit un ancien \* dans “  
 un cas semblable, *que le titre d'une* “  
*conquête*: l'acceptation générale des peuples “  
 conforme en cette rencontre à “  
 toutes les loix: la reconnaissance de “  
 ce droit sacré par la plus grande partie “  
 de ceux qui paroissent armez pour le “  
 détruire; rien n'est capable d'arrêter les “  
 ennemis de votre auguste Maison. . . . “

Votre Religion, SIRE, & votre “  
 zèle pour tout ce qui regarde l'hon- “  
 neur de Dieu, obtiendront des mira- “  
 cles de sa bonté, s'ils sont nécessaires, “  
 pour vous, pour vos peuples, pour le “  
 Roi votre petit fils, & pour les Royau- “  
 mes que la Providence Divine lui a “  
 donnez, contre toutes les vûës de la “  
 Politique & de la sagesse humaine &c. “

Au sortir de chez le Roi, le Clergé alla en Corps chez MONSEIGNEUR, fils unique de Sa M. pour lui faire le compliment ordinaire; ce fut encore Mr. le Cardinal de Noailles qui porta la parole; voici un des endroits du discours.

Quel spectacle, MONSEIGNEUR! de “  
 vous voir entre le Roi votre Pere & le “  
 Roi votre fils! respecter l'un avec tant “  
 de soumission, aimer l'autre avec tant “  
 de tendresse: détaché des Couronnes au “  
 milieu de tant de Couronnes, ne songant qu'à les soutenir sur la tête de ceux “  
 qui les portent? quelle gloire pour vous “  
 de faire le bonheur d'un Roi qui est né “

pour

\* Florus livre 2. chap. 20.

» pour celui de tant de peuples? d'être  
 » l'esperance & la consolation de ce grand  
 » Royaume, d'avoir attiré par vôtre bon-  
 » té toujours égale, par vôtre valeur in-  
 » trépide, par vôtre secret impénétrable,  
 » par vôtre prudence reconnüe, non feu-  
 » lement la veneration & le respect, mais  
 » aussi l'attachement & la tendresse de tous  
 » les François &c.

IV. Au commencement de cette année on publia en France un Edit du Roi, en faveur de la Noblesse qui voudroit commercer en gros, sans déroger: comme ces sortes de piéces font partie de l'histoire du tems, & qu'elles peuvent être fort utiles dans l'occasion à plusieurs Familles, & même aux personnes du Palais, j'ai crü qu'il falloit mettre ici cet Edit dans son entier.

*Edit qui permet à la Noblesse de France de commercer en gros, sans déroger.*

*Et lit qui permet à la Noblesse de commercer en gros sans déroger.*

**L**OUIS &c. L'attention que nous avons toujours eu pour faire fleurir le commerce dans nôtre Royaume, Nous ayant fait connoître l'avantage que l'Etat tire de l'application de nos Sujets, qui sont attachez avec honneur au negoce, Nous avons toujours regardé le commerce en gros, comme une profession honorable, & qui n'oblige à rien qui ne puisse raisonnablement comparer avec la Noblesse, ce qui Nous a même porté plusieurs fois à accorder des Lettres d'annoblissement en faveur de quelques uns des principaux Négocians, pour témoigner l'estime que Nous faisons de ceux qui se distinguent

guent dans cette profession. Nous avons cependant été informez, que grand nombre de ceux de nos Sujets qui sont nobles d'extraction, ou qui le deviennent par les Charges & Offices qu'ils acquierent; ainsi que ceux que Nous annoblissons par grace, font difficulté d'entreprendre de faire ou de continuer un commerce, même en gros, autre que celui de Mer, que Nous avons déjà déclaré ne point déroger à la Noblesse, par la crainte de préjudicier à celle qui leur est acquise; & voulant exciter tous ceux de nos Sujets, Nobles & autres qui peuvent avoir de l'inclination ou du talent pour le commerce à s'y donner, & engager ceux qui ont embrassé cette profession à y demeurer & à y élever leurs enfans, Nous avons crû ne pouvoir rien faire de plus convenable, que de marquer au public le cas que Nous avons toujours fait des bons Négocians, qui par leurs soins & leur travail attirent de toutes parts les richesses, & maintiennent l'abondance dans nos Etats. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, & de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons, en confirmant & renouvellant en tant que besoin seroit, l'Edit du mois d'Août 1669. concernant le commerce sur Mer, que Nous entendons toujours être exécuté selon sa forme & teneur, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, vou'ons & Nous plaît, que tous nos Sujets nobles par extraction, par Charges ou autrement, (excepté ceux qui sont actuellement revêtus de Charges de Magistrature,) puissent faire librement toute autre sorte de commerce en gros, tant au de-  
dans

dans qu'au dehors du Royaume, pour leur compte ou par commission, sans déroger à leur Noblesse. Voulons & entendons que les Nobles qui feront le commerce en gros, continuent de précéder en toutes les Assemblées générales & particulières les autres Négocians, & jouissent des mêmes exemptions & privilèges attribuez à leur Noblesse, dont ils jouissoient avant que de faire commerce. Permettons à ceux qui font le commerce en gros seulement, de posséder des Charges de nos Conseillers Secretaires, Maison & Couronne de France & de nos Finances, & continuer en même tems le commerce en gros, sans avoir besoin pour cela d'Arrêt ni de Lettres de compatibilité. Seront censez & reputez Marchands & Négocians en gros, tous ceux qui feront leur commerce en Magazin, vendans leurs marchandises par bâles, caisses ou pièces entières, & qui n'auront point de Boutiques ouvertes, ni aucun étalage ou enseignement à leurs portes & maisons. Voulons que dans les Villes du Royaume, où jusques à present il n'a pas été permis de négocier & faire trafic, sans être reçu dans quelque Corps de Marchands, il soit libre aux Nobles de négocier en gros, sans être obligez de se faire recevoir dans aucun Corps de Marchands, ni de justifier d'aucun apprentissage; & afin que les Familles des Marchands ou Négocians en gros, tant par mer que par terre, soient connus pour jouir des prérogatives qui leur sont attribuées par ces Presentes; & pour recevoir les marques de distinctions que Nous jugerons à propos de leur accorder. Nous voulons que ceux de nos Sujets qui s'adonneront

neront au commerce en gros, soient tenus à l'avenir de faire inscrire leurs noms dans le Tableau qui sera mis pour cet effet dans la Jurisdiction Consulaire de la Ville, de leur demeure, & dans les Chambres particulieres de commerce, qui seront ci après établies dans plusieurs Villes de nôtre Royaume. Voulons & prétendons pareillement que dans les Provinces, Villes & Lieux, où les Avocats, Medecins & autres principaux Bourgeois sont admis aux Charges de Maires, Echevins, Capitouls, Jurats & premiers Consuls, ceux des Marchands qui feront le commerce en gros, puissent être élus concurremment ausdites Charges, nonobstant tous Statuts, Reglemens & Usages contraires, auxquels Nous avons expressement dérogé & dérogeons à cet effet par ces Presentes. Entendons pareillement que les Marchands en gros puissent être élus Consuls, Juge, Prieur & President de la Jurisdiction Consulaire, ainsi que les Marchands reçûs dans les Corps & Communautez des Marchands, qui se trouvent établis dans plusieurs Villes & Lieux du Royaume. Voulons aussi que le Chef de chaque Jurisdiction Consulaire, de quelque nom qu'il soit appelé, soit exempt de logement de Gens de guerre, de Guet & Garde, pendant le tems de son exercice; & pour conserver autant qu'il est en Nous la probité & la bonne foi dans une profession aussi utile à l'Etat, Nous déclarons déchûs des honneurs & prérogatives ci dessus accordés, ceux des Marchands & Négocians en gros, aussi bien que les autres Marchands qui auront fait faillite, pris des Lettres de répis, ou fait des Contracts d'attermoyement avec leurs

1702.

leurs Créanciers. SI DONNONS EN  
MANDEMENT &c. Donné à Versailles  
au mois de Decembre l'an de Grace 1701.  
& de nôtre Regne le 59. *Signé*, LOUIS;  
*Et plus bas*, Par le Roi, PHELIPEAUX.

*Nancy oc-  
cupé par les  
armes de  
France.*

V. Le Roi n'ignorant pas que la perte de Landau exposoit ses frontieres des Evêchez & de Champagne aux courses des Allemands, voulut les mettre en partie à couvert, en faisant occuper la Ville & Citadelle de Nancy, avant que les Imperiaux s'en fussent saisis : Sa Majesté envoya Mr. de Callieres communiquer cette résolution à la Cour de Lorraine. & en faire voir la necessité, à moins que Son Altesse ne s'engageât Elle-même de garder sa Place par ses propres troupes, & empêcher que les ennemis de Sa M. ne s'en faussifent ; comme Son Altesse de Lorraine ne voulut point entrer dans de pareils engagements, Mr. de Tallard fit avancer trois mille hommes, qui entrerent dans Nancy le 3. Decembre 1702. sans la moindre difficulté : le jour auparavant Lours Altesse en étoient sorties pour aller faire leur séjour à Lunville.

## CHAPITRE VI.

Contenant ce qui s'est passé en ALLEMAGNE d'intéressant à l'histoire pendant l'année 1702.

I. ON a déjà vû dans le Chapitre VI. du précédent Livre de ce Volume, l'origine des troubles & des divisions arrivées dans le Diocèze de Cologne, qui en firent le Théâtre de la guerre, sur lequel on joua une des premières Scènes : Nous allons parcourir les principaux Actes de cette *Trage-Comédie* ; car on peut bien donner ce nom à des événemens qui ont diverti les uns, & fait extrêmement souffrir les autres. Les peuples se consoleroient aisément des malheurs d'un Etat, s'ils ne tomboient que sur les particuliers, qui très-souvent les attirent par malice, vengeance, imprudence, ou faute de prévoyance.

*Suite des troubles de Cologne.*

II. Dès l'année précédente la Cour de Vienne avoit déjà pris les armes, & exercé des Actes d'hostilité contre le Roi T. C. & le Roi d'Espagne son petit fils : mais comme il ne s'agissoit alors que de la querelle particulière entre la Maison d'Autriche & celle de France ; que l'Empire n'avoit encore pris aucun parti, chaque Prince Membre du même Empire pouvoit sans difficulté, en vertu des Loix & Constitutions Germaniques, prendre le parti qu'il voudroit dans cette querelle ; car il n'y a point d'Electeur ni Prince de l'Empire, qui

*Il est loisible à chaque Prince de l'Empire d'avoir guerre avec l'Empereur lors qu'il ne s'agit que des intérêts de l'Archiduc d'Autriche.*

qui ne soit en droit, si son intérêt le requiert, d'entreprendre & déclarer la guerre à l'*Archiduc d'Autriche*, quoi que revêtu de la qualité d'Empereur; au contraire l'on ne peut pas prendre les armes contre l'*Empereur comme Chef de l'Empire*, qu'en vertu de la résolution & du consentement de tout le Corps Germanique, représenté par les trois Collèges, distinguez par les noms de Collège Electoral, de Collège des Princes, & de Collège des Villes libres. Il est bien certain que l'Empereur ne reclamoit la Monarchie d'Espagne en vertu d'aucun droit que pût lui donner le titre d'*Empereur*, & que sa protection n'étoit fondée que sur la qualité d'*Archiduc d'Autriche*; sur ce fondement le Lecteur doit faire une grande différence entre les Ordres émanez de la Cour de Vienne contre les Princes Membres de l'Empire, avant que la Diète de Ratisbonne eut épousé les intérêts de la Maison d'Autriche, d'avec ceux qui peuvent avoir été donnez après que les Etats de l'Empire eurent pris intérêt dans la guerre d'aujourd'hui, ce qui n'arriva que le 30. Septembre 1702. c'est-à-dire plus de dix mois après que la Maison d'Autriche eut pris les armes. Les premiers de ces ordres (en ce qui concerne la guerre;) n'ont d'autorité que sur les propres Sujets de la Maison d'Autriche; les seconds sont respectables dans tout l'Empire, lors qu'ils sont conformes aux Loix & Constitutions Imperiales.

III. L'Empereur Leopold donna un Decret sous le titre de *Mandement avocatoire* daté à Vienne le neuf Janvier 1702. dans

lequel

lequel on lit ce commandement absolu ; 1702.  
 „ Nous commandons & ordonnons aux Decret on  
 „ Officiers de guerre de l'Electeur de Co- Mandemens  
 „ logne Prince de Liege, Généraux, Ca- avocatoire  
 „ pitaines &c. natifs du St. Empire Ro- de l'Empe-  
 „ main, sujets ou habitans d'icelui, sous reur Leopold  
 „ peine d'être mis au ban de l'Empire, de contre le  
 „ la vie, & confiscation de vos biens ; & Prince Cle-  
 „ aux autres sous des peines capitales, ment de Ba-  
 „ qu'aussi tôt que vous aurez connoissan- viere, Ele-  
 „ ce de nôtre present Mandement, vous- teur de Co-  
 „ quittiez le parti, les armes, & les Char- logne.  
 „ ges dudit Electeur de Cologne & Prince  
 „ de Liege, défendant que sous prétexte  
 „ de serment de fidélité que vous lui avez  
 „ prêté, dont nous vous déchargeons en  
 „ vertu des presentes, \* vous ne lui ren-  
 „ diez aucune obéissance ; ou lui aidiez,  
 „ lui ou ses sujets, Ecclesiastiques ou se-  
 „ culiers, Militaires ou civils ; mais de vous  
 „ y opposer de toutes vos forces ; & que  
 „ vous nous donniez des preuves de vôtre  
 „ obéissance, sous les peines portées par  
 „ ce present Mandement ; *car telle est nô-  
 „ tre sincere & juste volonté, &c.*

IV. Ce Mandement fut suivi de trois au-  
 tres, expediez en même tems & affichez  
 dans les Etats de Cologne & de Liege, *Autres*  
 au commencement du mois de Fevrier ; *Mandemens*  
 l'un s'adressoit à Mr. l'Electeur, comme *du même*  
 Electeur & Archevêque de Cologne : un *Empereur*  
 autre s'adressoit au même Prince, en qua- *contre S. A.*  
 lité d'Evêque & Prince de Liege ; ces deux *E. de Colo-*  
 Decrets *gne.*

\* C'étoit le stile familier de la Cour de Rome  
 du tems que les Papes s'étoient arrogés le  
 droit de mettre en interdit les Etats des  
 Princes Souverains.

Decreets n'avoient pourtant qu'un même but, puisque par l'un & par l'autre S. A. E. & le Baron de Karig son Chancelier, étoient citez pour se rendre à Vienne dans l'espace de deux mois, pour se justifier des accusations intentées contr'eux au Conseil de Vienne, *sous peine d'être bannis, privez de leurs dignitez, fiefs, biens, honneurs, emplois &c. les Sujets de S. A. E. dispensés du serment de fidélité qu'ils lui avoient jurés.*

L'autre Mandement étoit adressé au Comte de St. Maurice, Général des troupes de S. A. E. de Cologne, par lequel il lui étoit enjoint de la part de l'Empereur *Archiduc d'Autriche*, de congédier tous les soldats qui avoient été enrôlez *sans la participation du Chapitre de Cologne.* Tous ces ordres, quelques sévères qu'ils fussent, avoient pour fondement le chagrin que Sa M. I. prétendoit d'avoir reçu, de ce que cet Electeur ne vouloit pas s'interesser à seconder la Maison d'Autriche, dans le dessein qu'elle avoit formé de détrôner Philippe V. Roi d'Espagne, neveu de S. A. E. laquelle au contraire, prenoit des mesures pour garantir ses propres Etats des malheurs de la guerre; voulant les conserver dans une parfaite neutralité. Il est à remarquer, comme je l'ai déjà dit, que tous ces Decreets, ou Mandemens avocatoires, n'étoient revêtus que de l'autorité qui peut competer à un *Archiduc d'Autriche*, & non pas à un *Empereur*; puisqu'il s'écoula encore plus de huit mois, avant que le Corps de l'Empire prît aucune résolution contraire à la tranquillité de l'Allemagne, ni

op-

opposée à la neutralité, pour laquelle plusieurs Membres s'étoient déjà déclarés.

1702.

V. Son A. E. se crût trop vivement maltraitée, tant en sa personne qu'aux droits de sa Souveraineté pour pouvoir garder un profond silence; elle commença par écrire à l'Empereur pour se plaindre à lui même, en termes respectueux & convenables, des injustices qu'on lui faisoit, à l'instigation de quelques Membres entreprenans de son Chapitre; ou par les mauvais conseils de quelques Ministres, qui pouvoient avoir donné à S. A. E. de sinistres idées des démarches, & des plus sinceres intentions de S. A. E. laquelle n'avoit pour but que de contribuer au repos général de l'Empire, preserver les peuples des Etats de Cologne & de Liege des malheurs d'une nouvelle guerre; que S. A. E. jugeant que la neutralité de ces deux petits Etats n'étoit en rien contraire aux intérêts de l'Empire, ni même à ceux de la Maison Imperiale, il supplioit l'Empereur de consentir à cette neutralité de même que ses Alliez; & qu'au moment que cette sureté lui seroit connue, les troupes du Cercle de Bourgogne, introduites dans quelques Places de son Elektorat & de sa Principauté de Liege, pour veiller à leur sureté, seroient congédiées & renvoyées hors des Etats de S. A. E.

Cet Electeur porte ses plaintes à l'Empereur.

VI. Ces remontrances & ces prieres ayant été sans effet, Mr. l'Electeur en voya ordre à son Ministre à Ratisbonne, d'en porter ses plaintes à l'Assemblée des trois Colleges. Ce Ministre donna à ce sujet un Memoire, dans lequel il exposa,

Ses plaintes n'étant pas écoutées à Vienne, cet Electeur se plaint à la

1702.  
Diette de  
Ratisbonne.

354

*Supplément de la Clef*

„ qu'à mesure que la Maison d'Autriche  
„ affectoit d'influor dans les Cours de  
„ l'Europe, que le Roi de France ten-  
„ doit à s'emparer de la Monarchie uni-  
„ verselle, en donnant les mains que son  
„ petit fils montât sur le Trône d'Espa-  
„ gne, quoi qu'appellé par le Testament  
„ du dernier Roi, & par des ambassades  
„ solennelles venuës en France de la part  
„ de toute la Nation Espagnole, pour  
„ demander ce jeune Prince; dans le tems  
„ (dit ce Ministre) qu'on veut effarou-  
„ cher le Public du fantôme de la *Mo-*  
„ *narchie universelle* dans la Maison de  
„ France, l'Empereur dépouille lui-même  
„ les Electeurs, Princes & Etats de l'Em-  
„ pire de leurs principaux droits & préro-  
„ gatives; peut-être bien-tôt de leurs Etats,  
„ comme cela est arrivé dans d'autres oc-  
„ casions, pour les attribuer à l'Empereur,  
„ ou pour parler plus juste, à la  
„ Maison d'Autriche. Entrant dans une  
„ espece de détail de plusieurs infractions  
„ faites aux loix, libertez & prérogatives  
„ par les Empereurs de la Maison d'Autri-  
„ che, au préjudice des droits qui n'ap-  
„ partiennent qu'au Corps de l'Empire:  
„ il n'oublia pas sous le Regne de Leo-  
„ pold, l'érection du neuvième Electorat,  
„ la Royauté de Prusse &c. Il remarqua  
„ ensuite l'injustice qu'il y avoit de vou-  
„ loir declarer déchûs de leur autorité  
„ les Princes de l'Empire, lors qu'ils veu-  
„ lent distinguer les interêts de la Maison  
„ d'Autriche d'avec ceux d'un Empereur  
„ Chef de l'Empire; fit voir la différence  
„ qui doit être faite entre *l'Empereur*

&c

& l'Archiduc d'Autriche. Que celui qui occupoit alors le Trône Imperial, (c'étoit Leopold) agissoit comme Archiduc d'Autriche dans la demande qu'il faisoit sur la Monarchie d'Espagne, & vouloit agir comme Empereur, pour contraindre les Electeurs & Princes de l'Empire d'épouser une querelle qui ne regardoit que la Famille Archiducal. Que la rigueur avec laquelle on venoit d'agir contre S. A. E. de Cologne, ses Officiers, Sujets, Domestiques & Etats, s'étant faite sans droit, sans autorité, & sans la participation de l'Empire, pas même du College Electoral; S. A. E. en portoit ses plaintes à la Diette, dans l'esperance que ses griefs y seroient d'autant plus favorablement écoulez, qu'ils sont communs à tous les Membres du Corps Germanique, même à ceux qui par intérêt ou complaisance, sont depuis longtems dévouez, & comme assujettis aux volontez de la Cour de Vienne. Que si Son A. E. a fait une alliance défensive avec le Roi T. C. ce n'avoit été qu'en vertu du droit qui lui est acquis, comme à tous les autres Electeurs & Princes de l'Empire, lors qu'ils jugent nécessaire de s'allier avec quelque Puissance étrangere pour la défense, sûreté, & conservation de leurs Etats: que ceux de Cologne & de Liege étans menacez d'être occupez par les troupes nombreuses qu'on assembloit dans son voisinage, par des Puissances liguées avec la Maison d'Autriche, Son A. E. n'avoit pû moins faire que de demander

„ du secours à la seule Puissance qui étoit  
 „ en état & en volonté de lui en donner;  
 „ que ces troupes n'étans point destinées  
 „ à agir offensivement, ne devoient cau-  
 „ ser ombre à personne, qu'elles seroient  
 „ uniquement occupées à garantir de sur-  
 „ prise les Places de Son Altesse Electro-  
 „ rale, laquelle promettoit de les conge-  
 „ dier, au moment que les troupes étran-  
 „ geres assemblées dans le voisinage de ses  
 „ Etats, se seroient retirées &c. Le Mi-  
 „ nistre de Cologne eut pour réponse, qu'on  
 „ enverroit des copies de son Mémoire  
 „ aux Electeurs & Princes de l'Empire;  
 „ qu'en attendant leurs ordres aux Députez,  
 „ on auroit soin de veiller au maintien des  
 „ Droits & Constitutions de l'Empire.

VII. Comme toutes les raisons alléguées  
 pour la justification de Mr. l'Electeur de  
 Cologne, n'étoient connues que des Mi-  
 nistres des Cours de Vienne & de Ratis-  
 bonne, ou de quelques autres personnes,  
 qui étans attachées à des intérêts opposés  
 aux siens; bien loin de donner à ces rai-  
 sons le poids qu'elles pouvoient mériter,  
 affectoient de noircir sa conduite dans le  
 public; que d'ailleurs les mauvais traite-  
 mens dont il s'étoit plaint, bien loin de  
 cesser, ne faisoient que croître tous les  
 jours. Ce Prince se crut obligé de se ju-  
 stifier en public, pour cet effet il fit impri-  
 mer au mois de Mars un Manifeste, dans  
 lequel il déduisit fort au long les motifs  
 qui l'avoient broüillé avec son Chapitre,  
 dont il en rapporta la source à l'année  
 1696 lors que par l'organe de quelques  
 Chanoines, le Chapitre, au préjudice de  
 l'autorité

l'autorité du Prince Archevêque & Electeur, voulut convoquer les Etats de l'Electorat. Ensuite Mr. l'Electeur passe dans un détail de ce qui s'étoit passé depuis la mort du Roi d'Espagne Charles II. qui pouvoit avoir du rapport avec l'Electorat de Cologne. En voici l'essentiel, car la pièce est trop longue pour pouvoir trouver place ici.

1702.

*Extrait du Manifeste de Mr. l'Electeur de Cologne.*

**Q**U'après la mort du Roi d'Espagne, Son *Manifeste*  
Altesse Electorale de Cologne de con- *de Mr. l'E*  
cert avec quelques autres Princes de l'Em- *lecteur de*  
pire, crut que pour l'interêt ou la sûreté de *Cologne.*  
l'Allemagne en général, & celle de son propre País en particulier, il falloit que toutes les patties de ce grand Corps se tinssent étroitement unies, sans se mêler du Traité de Partage, ni des autres affaires qui regardoient l'Espagne : qu'e le s'adressa pour cet effet aux Electeurs de Mayance & de Treves, afin que par leur union ils pussent conserver la neutralité, qui seule pouvoit préserver leur País des malheurs pareils à ceux qu'ils avoient souffert dans la dernière guerre. Que le Chapitre de Cologne traversa ce dessein ; que les Cours de Vienne & de la Haye ne voulurent pas donner les mains à la neutralité, & que Son Altesse Electorale y fit solliciter pendant un très long tems : qu'ayant besoin de quelques troupes pour la garde de ses Places, Elle convoqua les Etats de Cologne & ceux du Duché de Westfalie, pour leur demander un subside convenable  
pour

pour la levée de ces troupes ; que l'Evêque de Raab, \* Grand Prevôt & Tresorier de l'Eglise de Cologne, & les Chanoines de son parti firent naître dans les Assemblées tant de difficultez, qu'on se vit obligé de rompre l'Assemblée. & d'imposer un subside mediocre sur les Sujets, pour subvenir aux besoins les plus pressans. Que sur cela l'Evêque de Raab fit répandre des Lettres injurieuses, capables d'exciter une revolte générale dans l'Etat ; que les Chanoines de son parti s'oublierent jusqu'au point de demander à l'Empereur une exécution militaire contre leur propre Patrie. Que cette procedure si contraire aux Constitutions de l'Empire, se trouva pourtant appuyée par l'Electeur Palatin ; que ses sollicitations furent si puissantes à Vienne, qu'on demanda bientôt après à l'Electeur de Cologne de se déclarer pour l'Empereur en qualité d'*Archiduc d'Autriche*, contre la Maison de France, au sujet de la succession d'Espagne, le menaçant, s'il ne prenoit pas ce parti, de faire de son País le Théâtre de la guerre : en effet on fit avancer des troupes Hollandoises sur le Rhin, l'Electorat de Cologne fut entouré de toutes parts, & les Hollandois firent élever une Forteresse pas loin de Maastricht, sur les Terres de Mr. l'Electeur de Cologne.

Dans ces extrémitéz Mr. l'Electeur de Cologne ne trouvant aucun appui chez les Princes voisins, fut obligé d'appeller à son secours

\* *C'est aujourd'hui le Cardinal de Saxe-Zeith, dévoué à la Maison d'Autriche, faufile avec l'Electeur Palatin, l'un & l'autre ennemis irréconciliables des Princes de Baviere.*

secours les troupes du Cercle de Bourgogne, pour conserver la neutralité. Que cette conduite n'ayant pas été approuvée par le Conseil Aulique, ce Conseil fit publier plusieurs Mandemens, qui furent signifiez à Mr. l'Electeur le 4. Fevrier 1702 par lequel on prétendoit l'obliger de se justifier dans le terme de deux mois, sur six chefs d'accusation, qui étoient;

- „ 1°. D'avoir violé le serment prêté à
- „ l'Empereur & à l'Empire. 2°. D'avoir fait
- „ un Traité avec les ennemis de Sa Majesté
- „ Imperiale 3°. D'avoir reçu les troupes
- „ de France & d'Espagne sous le faux nom
- „ de Cercle de Bourgogne. 4°. D'avoir
- „ agi contre la Patrie & contre les Loix
- „ fondamentales de l'Etat. 5°. D'avoir fait
- „ conduire le Sr. Mean, Doyeu de Liege,
- „ dans un Château de France. 6°. Enfin d'être
- „ resolu de s'opposer à l'exécution des
- „ Mandemens de l'Empereur.

*Chefs d'accusation contre l'Electeur de Cologne.*

Mr. l'Electeur répond dans son Manifeste à toutes ces accusations; au premier chef il dit, que c'est à l'Empire qu'il a prêté serment & à l'Empereur en qualité d'Empereur, & non pas en qualité d'Archiduc d'Autriche. Que la distinction de ces deux qualitez est reconnüe par Charles IV. dans la Préface de la Bulle d'Or, par Charles V. dans la Ligue qu'il fit avec les Etats de Swabe & par l'Empereur même (*c'est de Leopold qu'il parle ici,*) dans l'Article X. de sa Capitulation; qu'à l'égard de la guerre d'Italie & de la succession de Charles II. Roi d'Espagne. c'est une querelle qui regarde uniquement la Maison Archiducal d'Autriche, & nullement tout le Corps de l'Empire

*Réponse de cet Electeur dans son Manifeste.*

Quant

Quant au second & troisième chef, Son Altesse E. dit, que depuis le Traité de paix de Riswick on ne doit plus considérer le Roi de France comme ennemi de l'Empire; que Philippe Duc d'Anjou ayant été institué par Charles II. héritier de tous les Etats de la Couronne d'Espagne, reconnu par le St. Siege, par l'Angleterre & par les Etats Généraux, il s'est mis justement en possession de tous les Pais qui composent cette Monarchie; que comme les Pais Bas Espagnols en font partie, & sont du Cercle de Bourgogne, on ne peut considérer les troupes de ce Cercle comme étrangères. Que d'ailleurs étant permis à l'Empereur en qualité d'*Archiduc*, de faire des Alliances avec les Anglois & les Hollandois, il est aussi permis aux Electeurs & autres Princes de l'Empire, de chercher chez leurs voisins, même étrangers, des secours qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs. Son Altesse Electorale prouve ce qu'Elle avance par les Constitutions de l'Empire, & par un grand nombre d'exemples qu'il cite.

A la quatrième accusation Son Altesse E. répondoit, que la convention perpetuelle, établie entre le Prince, son Chapitre & ses autres Etats, a été extorquée avant la Paix de Westfalie & dans le tems des troubles; que le Pape Innocent XII. a reconnu le tort qu'un pareil abus faisoit à une Principauté Ecclesiastique, puis qu'il a relevé tous les Princes Ecclesiastiques de tous les sermens qu'ils auroient été contraints de faire sans l'autorité Apostolique: ensuite Son Altesse Electorale allègue plusieurs raisons pour faire voir la différence qu'il y a entre la Capitulation de l'Empereur faite avec tous les Membres

Membres de l'Empire, d'avec celle d'un Electeur de Cologne avec son Chapitre.

Quant au cinquième chef, Son Altesse Electorale nie & soutient d'avoir eu aucune part à l'enlèvement du St. Meun Doyen de Liege; après quoi Elle ajoute, que la Cour de Rome ayant pris connoissance de cette affaire, ce n'est qu'à Sa Sainteté qu'Elle avoit à en rendre compte.

Au sixième & dernier chef d'accusation, qui regarde les Mandemens de l'Empereur, Mr. l'Electeur répondit, que Sa Majesté Imperiale n'est pas en droit de mettre un Electeur au ban de l'Empire, de dispenser les Sujets de l'obligation qu'ils lui doivent, ni d'ordonner contre lui des exécutions Militaires sous quel prétexte que ce soit. Que ce droit n'appartient qu'au Corps Germanique, & pour des raisons très graves. Que le Conseil Aulique n'a pû condamner les actions de Son Altesse Electorale, puis qu'elles sont toutes autorisées par les Loix fondamentales de l'Empire; par exemple de l'Empereur regnant, & par celui de tous les Empereurs ses Prédecesseurs. Que ce n'est que pour ne s'être pas voulu dévouer à la Maison d'Autriche & favoriser son agrandissement, que Son Altesse Electorale se voit persecutée; que son crime ne consiste pas dans les six chefs d'accusation du Mandement, mais uniquement en ce qu'Elle n'a pas voulu sacrifier ses Etats, & les droits de l'Empire aux interêts particulieres de la Maison d'Autriche &c. Voilà partie des raisons alleguées par Mr. l'Electeur de Cologne dans son Manifeste, appuyées sur les Loix, Constitutions, Capitulations Imperiales, & autres pièces authentiques. VIII.

1702.  
Raisons  
pour justifier  
la conduite  
de Mr. de  
Baviere.

VIII. Il étoit bien difficile que Mr. l'Electeur de Baviere ne fût pas sensible aux traitemens qu'on faisoit à l'Electeur de Cologne son frere; la liaison du sang & des interêts de leur Famille les unissoit assez pour oser esperer de les en separer: mais ces deux Princes agissoient encore de concert pour preserver l'Empire, leur commune patrie des horreurs & des dépenses d'une nouvelle guerre; c'étoit dans cette vûë que Mr. l'Electeur de Baviere donna les mains aux propositions que lui firent faire les Cercles de Franconie & de Suabe. & qu'il signa à Heilbron au mois d'Août 1701. un Traité d'association, tant avec ces deux Cercles, qu'avec l'Electeur de Mayence & l'Electeur de Cologne, pour maintenir le repos & la tranquillité dans l'Empire, en gardant une exacte neutralité dans la querelle qui s'allumoit entre les deux Maisons Rivaux: bientôt après la Cour de Vienne defunit ces Membres de l'Empire, & fit prendre aux Cercles la resolution d'épouser les interêts de la Maison d'Autriche, au préjudice de ceux du Corps Germanique; ainsi il ne resta que les Electeurs de Cologne & de Baviere dans la resolution d'exécuter le Traité de Heilbron, ce qui les rendit l'objet de l'indignation de la Maison d'Autriche: ces raisons & plusieurs autres sont amplement déduites dans le Manifeste de Mr. l'Electeur de Baviere que nous avons rapporté ailleurs\*.

IX. Comme l'Empereur avoit déjà une puissante Armée en état d'agir contre la Ba-

\* Voyez Tome II. du Journal Hist. pag. 7.

Baviere, il ordonna au Comte de Schlick, qui étoit alors à Munick, de demander à Mr. de Baviere de la part de Sa M. I. 1<sup>o</sup>. d'entrer dans le Traité de la grande alliance faite entre l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande: 2<sup>o</sup>. De n'avoir aucune liaison ni correspondance avec les Cours de France & d'Espagne: 3<sup>o</sup>. De donner à son Ministre à Ratisbonne des ordres précis, de s'unir & secourir les négociations du Ministre Imperial. 4<sup>o</sup>. Enfin de donner libre passage à travers des Etats de Baviere aux Troupes Imperiales qui auroient ordre de prendre cette route.

Son A. E. répondit, qu'étant en paix avec toutes les Puissances de l'Europe, & ne voulant s'engager dans aucune nouvelle guerre, elle ne pouvoit qu'être sensible de ce qu'au préjudice de sa Souveraineté, on vouloit comme la forcer de renoncer à des alliances déjà faites à Ritswick, pour en contracter de nouvelles; qu'à l'égard des délibérations de Ratisbonne, son Envoyé avoit ordre de concourir à tout ce qui seroit proposé & jugé nécessaire pour l'avantage, le repos & la tranquillité de l'Empire en général, & de la Baviere en particulier; que pour ce qui concernoit le passage des Troupes Imperiales à travers de ses Etats, S. A. E. ne pouvoit pas s'y résoudre à cause des desordres que ces Soldats ont accoutumé de commettre impunément dans tous les endroits où ils passent.

Cette réponse quoi qu'en elle même ne contient rien que de conforme aux Loix & Con-

1702.

*Demandes*

*faites à Mr.*

*de Baviere*

*de la part de*

*l'Empereur.*

*Réponse de  
Son Altesse  
Electoral.*

Constitutions de l'Empire, & aux droits attachez à la Souveraineté des Princes qui composent le Corps Germanique; ne fut pourtant pas du gout de la Cour de Vienne, où l'on se pré. aroit à faire une invasion en Baviere, comme les Troupes Angloises, Hollandoises, Palatines & autres sous le nom d'*Auxiliaires de l'Empereur*, venoient de faire dans l'Electorat de Cologne.

*Mr. de Baviere fait occuper Ulme & en notifie le sujet à la Diète de Ratisbonne.*

X. Mr. de Baviere de son côté se mit en état de prévenir les effets; il pourvut à la garde de ses Places frontieres, & comme la Ville d'Ulme qui dépend du Cercle de Suabe (lequel venoit d'abandonner l'association d'Heilbron pour se ranger dans les interêts particuliers de la Maison d'Autriche,) pouvoit faciliter aux Troupes de l'Empereur une libre entrée en Baviere; Son A. E. fit avancer des Troupes vers Ulme, qui s'emparerent de la Place le 8 Septembre. Quelques jours après le Ministre de ce Prince notifia cette occupation aux Etats de l'Empire à Ratisbonne, & declara de sa part que S. A. E. y avoit été contrainte pour la sureté de ses propres Etats; qu'elle ne changeroit rien dans le Gouvernement, tant militaire que civil, ni dans ses privileges, libertez & exercice de Religion. Voilà par où la guerre de Baviere commença.

Quoi que ce ne fût là qu'une précaution pour prévenir l'effet des menaces, le Conseil de l'Empereur en prit occasion de faire fulminer contre Mr. de Baviere des Lettres ou Mandemens Avocatoires, à peu près semblables à ceux qu'on avoit déjà

déjà publié contre l'Electeur de Cologne son frere : la guerre s'alluma bientôt entre la Maison d'Autriche & le Duc de Baviere; ainsi le Prince qui avoit si fort contribué de sa personne, de ses biens, & au dépens du sang de ses propres Sujets, à défendre les Etats d'Autriche, patrimoine de l'Empereur Leopold, contre la puissance des Turcs, se vit contraint de prendre les armes quelques années après pour garantir ses propres Etats contre le même Empereur qui vouloit s'en saisir, & qui s'en saisit effectivement deux ans après, comme je le remarquerai dans son lieu. Cependant l'Empereur par le crédit qu'il avoit à Ratisbonne, en fit exiler non seulement les Ministres d'Espagne & de France, mais aussi ceux de Mrs. les Electeurs de Cologne & de Baviere.

XI. Bientôt après les Ministres des Princes de l'Empire, dévouiez à la Maison d'Autriche, tels qu'étoient les Electeurs de Saxe, Brandebourg, Palatin, Mayance, du Duc d'Hannover; ceux des Cercles & autres Princes qui avoient été entraînez dans le même parti; les uns en reconnoissance de quelques nouvelles dignitez, d'autres dans l'esperance de quelque recompense, & les plus foibles, par la crainte de voir leurs Etats enlevez d'entre leurs mains, comme quelques uns de leurs compatriotes l'avoient déjà éprouvé: ces Ministres, dis-je, acquiesçant aux demandes de l'Empereur, resolurent au nom de tout l'Empire, de declarer la guerre aux Couronnes de France & d'Espagnes, & à leurs Adherans: la resolution en fut prise dans les trois Colleges

1702.

Ce Prince

*après avoir  
défendu les  
Etats d'Autriche contre  
les Turcs, se  
vit contraint de défendre les  
siens contre  
l'Empereur.*

*Les Etats  
de l'Empire  
prenent la  
resolution de  
declarer la  
guerre à la  
France & à  
l'Espagne.*

le 28. Septembre 1702. Le Resultat en fut remis au Cardinal de Lambert premier Commissaire Imperial, qui l'envoya à Vienne; sur ce Resultat le Conseil Aulique dressa la Declaration suivant le stile des Ministres de la Cour Imperiale; c'est à dire, dans des termes qui choquent souvent plutôt l'oreille qu'ils ne font impression sur les cœurs des gens un peu civilisez & douz des sentimens de respect & de consideration que les Têtes couronnées doivent avoir les unes pour les autres. Cette Declaration ne fut publiée que le 12. Octobre; en voici le précis, où nous avons un peu adouci les expressions dures & hors d'usage, sans en retrancher le sens ou la signification.

*Extrait de la Declaration de guerre de l'Empereur au nom de l'Empire, contre la France, l'Espagne, & leurs Alliez, publiée le 18. Octobre 1702. sur le Resultat de Ratiſbonne du 28. Septembre de la même année.*

*Extrait de  
cette Decla-  
ration de  
guerré.*

QUE le Roi de France a enfreint la Paix de Rîswick, par le retardement qu'il apporta d'évacuer Brisac & Philisbourg, & par le payement injuste qu'il a exigé de l'Electeur Palatin, pour les droits de Madamela Duchesse d'Orleans: qu'après la mort de Charles II. Roi d'Espagne, le Roi de France avoit pris possession à force ouverte de toute la Monarchie d'Espagne, où son petit fils s'est intrus pour Roi, sous prétexte d'un Testament nul & suggeré: que partie de cette Monarchie appartient à l'Empire & à la Maison d'Autriche, particulièrement le Cercle de Bourgogne, les Duchez de Milan & de Mantouë. Qu'il a fait

fait passer une Armée formidable dans l'Archevêché de Cologne & Pais de Liege sous le nom frivole de troupes de Cercle de Bourgogne, enlevé le Seigneur Mean Grand Doyen de Liege; exigé des Contributions, troublé le commerce du Rhin, envahi les Etats Impériaux du Cercle de Westfalie. Rebelle les Etats de l'Empire contre l'Empereur: assuiettissant de fideles Etats Pais & Fiefs de l'Empire, pour parvenir plutôt au but de la Monarchie universelle, qu'il ambitionne depuis longtemps; que le Duc d'Anjou ne s'est pas contenté d'usurper le titre de Roi d'Espagne, ayant encore pris celui d'Archiduc d'Autriche &c.

1702.

Pour toutes ces raisons, les Electeurs & Etats de l'Empire, déclarent qu'ils tiennent les contraventions &c. ci dessous mentionnées, pour une haute infraction de la Paix: A ces CAUSES ils déclarent la guerre au Roi de France, à son petit fils & leurs Alliez, comme étant ennemis de l'Empire, commandent sous des peines capitales à tous sujets de l'Empire, d'exercer contre eux toute sorte d'hostilité, jusqu'à ce que une Paix générale s'en ensuive &c.

XII. Voilà donc quels furent les motifs, vrais ou supposés, qui mirent les armes à la main d'un si grand nombre de Souverains, en faveur de la Maison Rivale de celle de France: la seule lecture fait assez comprendre, que cette pièce n'a pas été minutée en plein Senat Germanique: on y auroit, sans doute, pesé un peu plus équitablement les raisons qu'on y allégué, & l'on auroit évité d'exposer une infinité de Lecteurs, (même dans

Remarques  
sur ces Dé-  
clarations de  
guerre.

dans le centre de l'Allemagne) de s'inscrire en faux, sur les plus fortes de ces allégations; car de dire que le Roi T. C. a pris possession à force ouverte de toute la Monarchie d'Espagne, est un fait si étranger à l'Histoire de nos jours, qu'il n'est connu, & ne peut être allégué, que par celui qui a dressé cette Déclaration: au contraire toute l'Europe sçait que Philippe V. d'une voix unanime, fut reconnu & proclamé Roi d'Espagne, avant même qu'il eût mis le pied sur aucun terrain de cette Monarchie; & cette reconnaissance volontaire & si générale, effacera le terme calomnieux d'*usurpateur*, qui bien sûrement ne convient pas aux titres légitimes de Philippe V. ni au zèle que les Espagnols ont fait paroître pour lui conserver sa Couronne sur la tête.

Je n'entreprendrai pas de réfuter tous les autres motifs de cette Déclaration de guerre; je dirai seulement que le retardement d'avoir évacué Brisac & Philisbourg, est un motif bien léger pour reprendre les armes, puisque cette évacuation fut faite environ cinq ans avant cette Déclaration de guerre, & ne fut différée que de quelques mois, à cause qu'on ne put pas p'ûôt avoir rasé les Fortifications & les Ponts que le Traité de Riswick avoit ordonné de détruire.

On pourroit encore observer, que ces *formidables Armées Françaises*, qu'on accuse d'avoir été dans les Païs de Cologne, Liège, Milanez & Mantouan, n'auroit jamais passé la Basse Meuse, ni traversé les Alpes, si elles n'y avoient été attirées par les Troupes de l'Empereur; & que Sa M. I.  
&



plus amplement déduites dans les actes du compromis.

VEU le procez du compromis de Francfort en exécution de la Paix de Riswick, renvoyé à Nôtre Très S. P. le Pape Clement XI. comme Sur-Arbitre &c.

Nous difons , prononçons , déclarons & ordonnons par cette nôtre dernière Sentence définitive & arbitrale, que le Serenissime Seigneur Guillaume Comte Palatin du Rhin, & Electeur du St. Empire, doit être, & est déchargé ( sauf néanmoins la déclaration & obligation ci-dessous ) de toutes actions , demandes , & prétentions , de la part de ladite Serenissime Dame Duchesse Doüairiere d'Orleans, intentées & déduites dans le procès Arbitral, à l'occasion desdites successions & heritages des Princes Charles-Louïs son Pere, & Charles son frere, pour quelques choses que ce soit, tant biens, meubles, même précieux pierreries, argenterie, monnoyes, dettes &c. que biens immeubles en Ville & à la Campagne, soit allodiaux ou féodaux, & autres de quelque titre que ce soit; Principautez, Duchez, Comtez, Villes, Bourg, &c. & tous autres biens contenus dans la Requête de la Duchesse d'Orleans, & dans tout le procès de Francfort, sans en rien excepter; de même que nous en déchargeons pleinement, & liberons ledit Serenissime Electeur &c.

Item, Nous difons, Ordonnons, & Déclarons par nôtre Sentence, que toutes les actions & dettes quelconques, concernant les heritages desdits Princes Charles Louïs, & Charles, & qui leur sont dûs de droit, ou seront dûs à l'avenir, par quelques person-  
nes

nes & Communautez que ce soit, doivent être & sont adjudées, comme nous les adjudéons audit Serenissime Seigneur Electeur Jean Guillaume ; & Déclarons que ladite Duchesse d'Orleans n'aura rien à y prétendre à l'avenir, non plus que sur les autres biens & droits de la succession ci-dessus exprimez &c.

Item, Nous disons, prononçons, ordonnons & déclarons, que ledit Serenissime Seigneur Electeur a été & est obligé de payer à ladite Serenissime Dame Duchesse d'Orleans, la somme de trois cens mille écus, monnoyé Romaine, ou leur valeur, pour tout ce que ladite Serenissime Dame Duchesse a pû & peut prétendre, pour quelque cause & titre que ce soit, dudit Serenissime Seigneur Electeur à l'occasion de ladite succession &c. Et que sur ladite somme il faudra compenser & déduire tous les payemens faits à ladite Serenissime Dame Duchesse & à les Ministres, tant devant qu'après le Traité de Paix de Riswick, pour raison desdites successions, comme nous voulons & mandons qu'ils soient compensés & déduits ; & en conséquence, que ledit Serenissime Seigneur Electeur est tenu & obligé de payer le restant de cette somme de trois cens mille écus, dans le terme de quatre années, à commencer de ce jour, sçavoir le quart à la fin de chaque année &c.

Item, Nous disons, ordonnons, déclarons &c. que ladite Serenissime Dame Duchesse doit être & est déchargée, & libérée, comme nous la déchargeons & libérons, de la reconvention demandée dans les actes de l'arbitrage de Francfort, de la part dudit Se-

Et suivant ce que dessus , nous confirmons les Sentences arbitrales prononcées par les Seigneurs délégués de Sa M. I. & du Roi T. C. en ce qu'elles sont conformes à la presente Sentence ; & les révoquons en ce qu'elles y sont contraires ; imposant sur cela un silence perpétuel aux partis &c. *Signé par les six Délégués du Pape , comme Sur-Arbitre. Donné à Rome le 18. Fevrier 1702.*

*L'Empereur commence la guerre en Alsace avant de la déclarer.*

XIV. On a vû dans les Chapitres précédents , que l'Empereur & ses Alliez , avoient commencé la guerre en Italie & sur le bas Rhin , longtems avant de la déclarer : la Paix de Riswick fut aussi violée par les troupes Allemandes sur le haut Rhin prés de trois mois avant que l'Empire se fut déclaré pour la guerre ; ainsi la déclaration que l'Empereur fit publier , au nom des Etats de l'Empire , dont je viens de rapporter l'extrait , n'étoit , à proprement parler , qu'une formalité : car cette Déclaration ne fut renduë publique que le 12. Octobre , quoique dès le commencement de Juin , l'Armée Imperiale eût passé le Rhin , & commis plusieurs hostilités sur le Territoire François.

*La Ville de Landau assiégee par le Prince de Bade.*

XV. Le Prince Louis Marquis de Bade , ayant assemblé l'Armée de l'Empereur , renforcée de troupes des Princes de l'Empire dévouées à la Serenissime Maison d'Autriche , fit investir la Ville de Landau le 16. Juin 1702. dans laquelle commandoit Mr. de Melac Lieutenant Général des Armées de France ; la tranchée en fut ouverte le 19. du même mois. Mr. de Melac envoya ce jour-

jour-là un Trompette au Prince de Bade, au nom des Dames de la Ville, pour le prier de leur permettre d'en sortir : ce Prince répondit, qu'il auroit accordé cette grâce au beau sexe dans une autre occasion ; mais qu'il ne le pouvoit pas dans celle ci, parce que la gloire de la conquête de Landau, étant réservée au Roi des Romains, qui étoit attendu au premier jour, il ne vouloit en rien diminuer les Lauriers qui l'attendoient dans la Place. Le 29. Mr. de Melac écrivit au même Prince de Bade pour accompagner une lettre que Madame la Lieutenant de Roi lui écrivoit, pour supplier ce Prince de la laisser sortir, à cause qu'elle étoit très incommodée d'une maladie qui mettoit sa vie en danger ; mais le Général des Allemands, lui refusa en particulier la grâce qu'il n'avoit pas jugé à propos d'accorder en général.

On a crû que ce refus, peu ordinaire aux gens de la naissance & de la politesse de Mr. le Prince de Bade, étoit l'effet de quelques ordres particuliers qu'il avoit reçû ; dans l'esperance que ce Sexe timide, effrayé des horreurs d'un siège, pourroit contribuer à rendre la Place plutôt ; mais il en arriva tout autrement ; car les Dames se sentant offensées, étoient les premières à animer les Soldats par des libéralitez ; quoiqu'il en soit la Garnison fit une longue & belle défense.

Le feu des attaques redoubla à l'arrivée du Roi des Romains, c'étoit l'Archiduc Joseph d'Autriche, fils aîné de l'Empereur Leopold, qui lui succéda à l'Empire quelques années après. ) Les Affie-

1702.  
Ce Prince  
refuse aux  
Dames de  
sortir de la  
Ville &  
pourquoi.

Mr. de Me-  
lac Gouver-  
neur de Lan-  
dau sa dé-  
fense.

1702.

*Arrivée  
du Roi des  
Romains à  
l'armée Im-  
periale.*

*Mr. de Me-  
lac le fait  
complim. n.  
ser.*

374 *Supplément de la Clef*  
gez furent avertis de la venue de ce Prin-  
ce le 27. du mois de Juillet, par plus de  
500. volées de Canon & de Mortiers qu'on  
tra sur la Place ce jour-là. Mr. de Melac  
avant d'y répondre, envoya un Officier de  
la Garnison, précédé d'un Trompette,  
complimenter le Roi des Romains sur son  
heureuse arrivée, & le prier en même tems,  
de faire informer le Gouverneur de la Pla-  
ce, de l'endroit où le quartier de Sa Maje-  
sté Romaine seroit établi, afin que Mr.  
de Melac donnât les ordres nécessaires pour  
empêcher qu'on ne tirât point de la Ville  
sur le lieu où ce Prince auroit fixé son  
logement. On répondit à cette civilité,  
*que le Gouverneur pouvoit faire tirer où il  
voudroit, que le quartier du Roi étoit partout :*  
mais Mr. de Melac ne donnant pas une  
explication à cette réponse, dans toute l'é-  
tendue que les paroles pouvoient le meri-  
ter, ayant appris par le Général Thungen,  
l'endroit où le Roi des Romains avoit  
pris son quartier, (bien qu'éloigné de la  
portée du Canon,) il défendit aux Offi-  
ciers d'Artillerie de tirer de ce côté-là.

Comme le siege tiroit en longueur  
par la vigoureuse résistance des Affie-  
gez, le Roi des Romains s'ennuyant au  
Camp, alla passer quelques jours à Hei-  
delberg. où Mr. l'Electeur Palatin l'avoit  
invité. Le Prince de Bade le faisoit in-  
former tous les jours du progres du siege, &  
étant averti que les approches de la Con-  
trescarpe avoient été poussées au point de  
pouvoir y donner l'assaut. Sa Majesté vou-  
lut en être témoin, n'ayant encore rien  
vu de pareil, à cause que c'étoit sa pre-  
mier e

miere Campagne. Cet assaut fut donné la nuit du 16. au 17. Août à la Contrescarpe de la Citadelle ; les Assiegeans y furent repoussez trois fois, mais comme les troupes rebutées étoient en même tems remplacées par d'autres qui n'avoient point souffert, au lieu que la Garnison peu nombreuse, composée pour la plupart de nouvelles troupes, ne pouvoit pas avoir un pareil avantage, elle se vit contrainte d'abandonner les Postes attaquez avec opiniâtreté, après les avoir défendu avec beaucoup de vigueur. Le Roi des Romains fut témoin de la valeur des troupes Impériales & de la perte de beaucoup de braves Officiers, parmi lesquels étoit le Comte de Soissons, frere aîné du Prince Eugene de Savoye, le Prince de Dourlach, le Comte de Koningseck, & plusieurs autres. Les jours suivans on continua les approches par la sappe, & peu à peu la Place se trouvant réduite à la dernière extrémité, elle se rendit par Capitulation.

Mr. le Comte de Melac ayant fait battre la chamade, les étages furent donnez de part & d'autre ; la Capitulation fut signée entre ce Comte de la part des Assiegeans, & le Prince de Bade de la part des Assiegeans, le 10. Septembre 1702. après quatre-vingt quatre jours de tranchée ouverte : parmi les conditions honorables qu'on accorda à la Garnison, il fut arrêté qu'elle sortiroit le 12. avec armes, bagage, bâc en bouche, enseignes déployées, mèche allumée, des munitions à chaque Soldat pour tirer trente-six coups, quatre piéces de Canon, & deux Mortiers, avec des muni-

1702.

*Le Prince de Soissons tué devant Landau.*

*Mr. de Melac vend Landau au Prince de Bade après 84. jours de tranchée.*

1702.

*Capitulation de Landau.*

376 *Supplément de la Clef*  
munitions pour tirer 24. coups de chaque pièce; que cette Artillerie seroit conduite à Strasbourg aux dépens des Assiegeans, six Chariots couverts, sans pouvoir être visités, 400. Chariots pour les équipages; les Officiers, Soldats, & même les Bourgeois pourroient emporter leurs équipages, meubles & autres effets; que ceux qui ont des biens immeubles, auroient deux mois de terme pour s'en défaire; que personne ne pourroit être arrêté pour dette, seulement on seroit tenu de donner des cautions ou des billets: que tous les prisonniers faits de part & d'autre depuis la déclaration de guerre, seroient échangez &c.

Comme nous parlons ailleurs \* de la situation de Landau, & des deux sièges que cette Ville essuya après celui-ci, nous y renvoyons les Lecteurs qui auront quelque curiosité là-dessus.

*Bataille de Friedlingen gagnée par le Marquis de Villars contre le Prince Louis de Bade.*

XVI. Mr. le Maréchal de Catinat qui commandoit un Corps d'Armée vers la basse Alsace, n'ayant pas été en état de sauver Landau, donna toute son application à garantir les autres Villes voisines. Pendant ce tems-là le Roi Très-Chrétien envoya vers le haut Rhin Mr. le Marquis de Villars Lieutenant Général, (revenu depuis peu de mois de son Ambassade à Vienne.) avec un autre Corps d'Armée François, sur ce que Sa Majesté fut informée que le Prince de Bade, avec la plus grande partie de l'Armée Impériale, vouloit passer le Rhin entre Brisac & Heuningue, & établir un Pont à Nieubourg, pour

\* Voyez Tome second du Journal Historique page 59.

pour s'affûrer des quartiers d'hiver dans la haute Alsace. Mr. de Villars ayant prévenu le Prince de Bade, le saisit de Nieubourg le 12. Octobre 1702. Ce Prince s'avança avec toute son Armée pour reprendre un Poste d'autant plus important en ce tems-là, qu'il ouvroit aux François le passage du Rhin dans le Brisow, & fermoit aux Imperiaux l'entrée dans la haute Alsace. Cela occasionna une sanglante Bataille qui se donna à Fridlingen entre les deux Armées; les Imperiaux furent aussi glorieux de cette journée, qu'ils l'avoient été à celle de Luzara: c'est-à-dire, qu'ils ne voulurent pas se vanter d'avoir été battus; c'étoit un commencement de guerre, les peuples en subportent bien plus aisément le fardeau, lors qu'on les assûre pour les dédommager de leurs Contributions, qu'on a gagné un *Champ de victoire*, que les véritables vainqueurs abandonnent aux morts deux jours après au plus tard: ce fut effectivement en faveur du peuple credule, qu'on fit à Vienne & chez les principaux Alliez, les fraiz d'un *Te Deum* & de quelques feux d'artifice: cependant les Relations de leurs Ecrivains de ce tems-là ne nous ont laissé aucuns vestiges de leur vict' ire fauleuse: Nieubourg resta aux François, ils prirent le lendemain le Fort de Fridlingen, que d'autres nomment le *Fort de l'Etoile*, où le Prince de Bade avoit laissé environ 600. hommes de Garnison, que Son Altesse n'eut pas le tems de rappeler, tant sa retraite fut précipitée. Ces mêmes Relations des Alliez nous ont dit, que le Canon qu'ils gagnerent sur les François, ne

Les Allemands s'attribuèrent vainement la victoire de cette journée.

Cette Bataille valut à Mr. de Villars la Bâton de Maréchal de France.

put pas être amené faute de chevaux, & qu'on l'avoit enterré; que pour des prisonniers ils n'en avoient gardé qu'un seul, qui étoit un Aide-de-Camp du Marquis de Villars, tous les autres ayans été passez au fil de l'épée par les Imperiaux. Ces mêmes raisons ou de semblables furent alleguées en 1710. par les Ecrivains qui attribuèrent au Général de Staremberg le gain de la Bataille de Villaviciosa en Castille. \*

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette Bataille de Fredlingen, qui se donna le 14. Octobre 1702. fut réellement gagnée par le Marquis de Villars; le Roi son Maître l'en recompensa par le Bâton de Maréchal de France. Voici un garant bien solide de la verité de ce fait historique; c'est la Lettre que le Roi Très-Christien écrivit à Mr. le Cardinal de Noailles, pour faire chanter le *Te Deum* dans la Capitale de son Royaume, qui en même tems fut la premiere, dans laquelle ce Monarque eut donné le glorieux titre de *Cousin* à Mr. de Villars.

*Lettre du Roi T. C. à Mr. le Cardinal de Noailles pour faire chanter le Te Deum pour la Victoire remportée sur les Imperiaux à la Bataille de Fredlingen.*

*Lettre du Roi T. C. pour le Te Deum à l'occasion de la Bataille de Fredlingen.*

**M**ON Cousin, les derniers mouvemens que les ennemis ont fait le long du Rhin, m'ayans obligé d'y envoyer un Corps de troupes sous le Commandement de mon Cousin le Maréchal de Villars; il avoit à la vûe de l'Armée Imperiale commandée par le Prince

\* Voyez Tome XIV. & XV. du Journal.

Prince Louis de Bade, fait construire un Pont à Huningue: il l'avoit non seulement soutenu contre leurs efforts, mais il avoit encore fait occuper la Ville de Neubourg, en sorte que ces premiers avantages ayans obligé les ennemis de faire un mouvement, il en a sçû si bien profiter, que le 14. de ce mois, toute l'Infanterie qu'il avoit eu la précaution de faire passer dès le 13. & la Cavalerie qui passa avec la même diligence, se trouverent en Baraille, & en état d'attaquer. Il le fit dans un tel ordre, & avec tant de valeur, qu'encore que l'Armée Imperiale fût superieure en nombre, la Cavalerie en fut entièrement renversée, & l'Infanterie poussée plus d'une lieuë au delà du Champ de Bataille: trois mille hommes des ennemis & plusieurs Officiers principaux qui y ont été tuez, un grand nombre d'Officiers ou Soldats trouvez morts ou mourans dans la fuite, plusieurs autres faits prisonnis, 35. Drapeaux ou Eten-dars, trois paires de Timbales, onze pièces de Canon prises, & le Fort de Fridlingen occupé ensuite par mes troupes, sont les véritables marques d'une Victoire complete, importante par e'le-même, & plus encore par les suites qu'elle peut avoir: ce qui m'obligeant d'en rendre graces à Dieu, je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* &c. Ecrit à Fontainebleau le 23 Octobre 1702. Signé, LOUIS, Et plus bas, PHELIPEAUX.

Voici quelques particularitez de cette *Particula-*  
Bataille, qu'un Officier Général de l'Ar- *ritez de ces-*  
mée de France, ( qui fut un des principaux *te Bataille.*  
Acteurs de la Tragedie, ) m'a fournies,  
&

& m'a certifié bien véritables. L'Armée de Mr. de Villars étoit inferieure d'environ 7. mille hommes à celle de Mr. le Prince de Bade; cette superiorité des Imperiaux consistoit principalement en Cavalerie; ils avoient 54. Escadrons, & les François n'en avoient que trente-trois. La Cavalerie de part & d'autre étoit campée en ordre de Bataille dans la plaine de Weil; l'Infanterie Allemande gagna les hauteurs de Tulick, celle de France l'y poursuivit & lui fit abandonner trois côteaux les uns après les autres: comme cette Infanterie Imperiale soustenoit mal son terrain, quoi que favorisée des bois & des montagnes, le Prince de Bade crut d'avoir meilleur compte de la Cavalerie Française; ayant formé le dessein de l'aller attaquer, il fit poster trois Bataillons sur la hauteur, pour prendre en flanc les François par la droite, pendant que le Fort de Fredelingen les chargeoit aussi par le flanc de la gauche, dès que la premiere ligne des François avanceroit; Mr. de Magnac qui commandoit la Cavalerie Française, laissa approcher les Allemands; mais après leur premiere décharge toute la ligne s'ébranlant en même tems, marcha aux Imperiaux le sabre à la main, les rompit, les enfonça, & les poursuivit l'épée dans les reins plus d'une lieüe, en remontant la Riviere de Canderne. L'Infanterie Imperiale voyant la déroute de la Cavalerie, déboucha aussi par les bois & les défilés, & fit sa retraite du côté de Fribourg. L'Armée du Roi perdit environ douze cens hommes à cette journée: Mr. Desbordes, Lieutenant Général, Mr. de Chavanes Brigadier, & Mr. le Chevalier de Seves Colonel de Cavalerie, furent du nombre des

morts. Parmi les personnes de distinction que les Imperiaux perdirent, étoient le Comte Charles de Furst. mberg Général de l'Artillerie, le Général Erfa, le Comte de Hohenzollern, le Comte de Koningseck, & le Prince d'Anspach y fut blessé.

1702.

XVII. Toutes les operations de guerre entre les François & les Allemands pour cette Campagne, se terminerent par la conquête de la Forteresse de Traerbach, que le Comte de Tallard réduisit en fort peu de jours; (c'étoit au commencement de Novembre.) Par cette occupation tout l'Electorat de Treves, & une partie des Etats de Mr. l'Electeur Palatin, se trouvant exposez aux courses d'une Garnison ennemie, furent soumis à la Contribution.

*Mr. de Tallard prend Traerbach.*

---

## CHAPITRE VII.

*Contenant ce qui s'est passé d'interessant à l'histoire dans les Etats du N O R D pendant l'année 1702.*

I. **A**U mois de Mai le Roi de Suede arriva à Varsovie, il fut suivi de quelques mille hommes de ses troupes, & prit son logement au Château. Sa Majesté Suedoise fit alors publier un Manifeste, qui contenoit en substance; Que son Armée n'étoit entrée en Pologne que pour y chercher les Saxons, qui lui ont injustement fait la guerre de concert avec les Moscovites, même avant de la déclarer: que le Roi Auguste au moment qu'il s'est vu sur le Trône de Pologne, s'étoit attaché à ren-

*Arrivée du Roi à Varsovie. En 1702 Manifeste contre le Roi Auguste.*

verfer

» verser la liberté de la Nation Polonoise ;  
 » que pour en venir plus a sèment à bout ,  
 » sans aucun respect pour les anciens Trai-  
 » tez conclus entre la Republique & ses  
 » voisins, il avoit violé les Loix les plus sa-  
 » crées entre des Souverains, telles que sont  
 » celles qui avoient été établies par le Trai-  
 » té d'Oliva. Que les Polonois reconnoif-  
 » soient assez qu'ils ne seroient jamais en  
 » repos, ni leur liberté en sùreté, tant que  
 » ce Prince seroit sur le Trône, puis qu'il  
 » avoit signalé les commencemens de son  
 » Regne, par introduire dans les Etats de la  
 » Republique, ( au préjudice des Loix an-  
 » ciennes & de son propre serment, ) des  
 » Armées étrangères, telles que sont les Sa-  
 » xons, les Moscovites & les Cosaques.  
 » Que si l'Armée Suedoise y est entrée, la  
 » Pologne & toute l'Europe peut rendre té-  
 » moignage que le Roi Auguste l'a mise  
 » dans cette necessité : que Sa M. Suedoi-  
 » se déclare qu'au moment que tous les Sa-  
 » xons & autres troupes étrangères, intro-  
 » duites dans le Royaume pour appuyer les  
 » injustes & pernicieux desseins du Roi Au-  
 » guste, seront sorties, ou auront été chas-  
 » sées de Pologne, Sa Majesté Suedoise ra-  
 » menera les siennes. Que Sa dite Majesté  
 » comme Alliée de la Republique, en veut  
 » être le Protecteur, & non pas l'ennemi ou  
 » le destructeur, comme le Prince qui est  
 » sur le Trône l'est devenu : que Sa Maje-  
 » sté Suedoise ne demande que la gloire, &  
 » la satisfaction de contribuer à délivrer la  
 » Republique d'être plus longtems exposée  
 » aux fâcheuses suites d'un si dangereux  
 » Chef; que pendant que les troupes Sue-  
 doises

doises seront dans la nécessité de rester en Pologne, jusqu'à ce que la République ait recupéré sa liberté par l'élection d'un nouveau Roi, capable de la gouverner selon ses loix, ses privileges, ses libertez, & ses veritables interêts; ces troupes Suedoises vivront dans une exacte discipline, n'exigeant des Villes ou des Provinces, dans lesquelles la nécessité les obligera de marcher, que les vivres & les fourrages dont elles auront besoin pour leur subsistance &c.

II. Quatre jours avant l'arrivée du Roi de Suede à Varsovie, le Roi Auguste en partit avec les Seigneurs qui lui étoient le plus affectionnez, pour se retirer à Cracovie, où il fit conduire l'Artillerie qui se trouvoit à Varsovie. Comme le Roi de Pologne ne douta point que son ennemi ne le vint chercher à Cracovie après l'avoir manqué de quelques jours à Varsovie; il ramassa auprès de lui un Corps d'Armée de seize milé Saxons & de 6000. Polonois affectionnez, outre ses Gardes du Corps; avec lesquels il se crût fort en sureté, principalement ayant eü des avis certains, que les Moscovites ses Alliez, pour faire diversion en sa faveur, faisoient des ravages extraordinaires dans la Livonie Suedoise, où ils pilloient, bruloient, & coupoient même tous les arbres fruitiers.

III. Le Roi de Suede qui n'ignoroit pas qu'il étoit redevable de ce dégât au Roi Auguste, voulut lui en aller témoigner son ressentiment par un Combat: ce Prince risquoit beaucoup; car de l'aveu des Saxons & des Polonois, sa petite Armée, ramassée

*Le Roi Auguste abandonne Varsovie, & se retire à Cracovie.*

*Précaution qu'il prend pour s'assurer de la victoire.*

aux

a x environs de la Vistule, ne consistoit qu'en dix mille hommes; parce que les troupes Suedoises assemblées en Pommeranie, n'avoient pas encore pu passer en Pologne.

Le Roi de Pologne ne jugea pas à propos d'attendre les Suedois à Cracovie; il marcha avec toute son Armée quelques lieues en avant, & la posta dans un terrain très avantageux, ce Camp étant inaccessible en plusieurs endroits à cause des marais du voisinage; le Roi Auguste s'y crût si bien en sûreté, qu'il y fit venir les Dames de la Cour, & à son exemple les Officiers Généraux y inviterent celles pour lesquelles ils avoient quelques tendres sentimens. Ceux qui se plaisent à faire des Romans, trouveroient dans ce Camp une abondante matière à imaginer des aventures mêlées de guerre & d'amour, & ne manqueroient pas de concilier les devoirs que *Mars* exige des Guerriers, avec les foiblesses dans lesquelles *Venus* fait tomber les plus Grands hommes.

Bataille de  
Cliffon ou  
Klischot, gagnée par le  
Roi de Suede  
sur le Roi  
Auguste.

IV. Nonobstant la superiorité de l'Armée Saxonne, & l'avantage qu'elle pouvoit attendre de la situation du terrain; le Roi de Suede n'ayant pas oublié, qu'avec vingt mille hommes, il vainquit à Nerva plus de 80. mille Moscovites dans leurs retranchemens; crut qu'avec dix mille Suedois il battoit bien 22. mille Saxons ou Polonois; ce Monarque plein de valeur, d'intrepidité & de confiance, marcha vers l'Armée du Roi Auguste, qui l'attendoit de pied ferme dans un lieu qu'on nomme *Klischot* en Polonois, ou *Cliffon* en François, qui n'est pas éloigné de Cracovie. Le Roi attaqua son ennemi le 20. Juillet,  
le

le Combat dura quatre heures, parce qu'il falut forcer les avenues par où le marais pouvoit être praticable : les Polonois furent les premiers à lâcher le pied; ils étoient à l'aîle droite; on les renversa sur les Saxons, qui cependant se rallierent deux fois, & furent de nouveau rompus; la victoire fut complete pour les Suedois; le Roi Auguste y perdit plus de 3500 hommes tuez, noyez dans le marais, ou faits prisonniers : ses bagages, ses munitions de bouche & de guerre, & 48. piéces de Canon, qui composoient toute l'Artillerie de son camp, restèrent au Vainqueur : si l'on pouvoit compter pour fruits de la Victoire quelques Escadrons de femmes, on pouroit dire que plus de 200. Dames Allemandes ou Polonoises, qui furent prises, & menées devant le Roi de Suede, donnoient un spectacle tout nouveau au Triomphe du jeune Monarque; mais S. M. S. accoutumée à faire un bel usage de toutes ses Victoires, leur donna des marques de sa generosité, après les avoir obligeamment & délicatement raillées, sur les motifs qui les avoient exposées dans un endroit où des Dames de vertus & de merite se trouvent rarement en si grand nombre; Sa M. leur dit; *mes Dames, je n'ai ici ni Comedie, ni symphonie, pour vous rendre le séjour de mon camp agréable; vous y auriez peu de plaisir; ainsi trouvez bon que je vous donne une Escorte, pour vous conduire en toute sûreté à Cracovie, où sans doute vous trouverez encore quelques uns de vos adorateurs.*

*Generosité du Roi de Suede envers les Dames les prisonnières.*

Parmi les vertus du Roi de Suede, ce Prince n'a jamais eu le moindre penchant à la débauche, qui entraîne la plupart des

jeunes gens, dont même les Heros & les personnes de la plus haute naissance ne sont pas exempts : c'est dans cet esprit qu'un Poëte a fait cette Epigramme à Sa M. Sue-  
doise.

Epigramme à  
la loüange  
du Roi de  
Suede.

*A la table des Dieux, Mercure loüoit fort  
Le jeune Monarque du Nord,  
En parlant des Heros qui regnent sur la terre,  
Mars, sur tout, vantoit les lauriers  
Qu'il a remportez à la guerre.  
Mais, Jupiter fut des premiers,  
A faire remarquer sa bonté, sa clemence,  
Sa pieté, sa temperance,  
Si rare parmi les guerriers.  
Minerve applaudissoit sans cesse,  
A sa prudence à sa sagesse.  
Ce Roi là, dit Momus, ne sera pas manchot.  
Enfin chacun des Dieux, dijsourant à sa gloire,  
Le pl. çoit par avance au Temple de Memoire ;  
Mais VENUS & BACHUS n'en dirent  
pas un mot.*

Grandeur  
d'ame du  
Roi envers  
ses ennemis.

V. Voici encore quelques circonstances de la suite de la Bataille de Clifon, qui meritent bien d'avoir piace dans l'histoire du Roi de Suede : laissant à ceux qui auront l'honneur d'y travailler, de leur donner tout le brillant qu'elles meritent : le Roi vit un Officier Saxon combattre avec beaucoup de valeur : Sa M. s'aperçut qu'on le fit prisonnier ; & qu'il fut d'abord dépoüillé : après que l'action fut finie elle ordonna qu'on lui amenât ce prisonnier, qu'elle désigna de maniere à ne pas s'y méprendre : lorsqu'il parut devant lui, Sa M. lui dit, *j'ai été Mr. si édisié de vôtre conduite,*

duite, dans l'action qui vient de se passer, que je ne puis mieux vous en témoigner ma satisfaction, qu'en vous rendant la liberté que vous avez perdue, & vous donnant une de mes épées en place de celle qu'on vous a ôté. En même tems Sa M. ayant fait appeller un des Officiers de sa Garderobbe, fit donner une épée & un habit à ce prisonnier, qui s'en retourna en Saxe, résolu de ne jamais porter les armes contre un si genereux Prince. Il demanda la permission au Roi de Pologne son Maître, de déposer dans le Tresor de la Cour de Dresden, l'épée du Roi de Suede, pour y être un monument éternel de sa grandeur d'ame; ce qui lui fut accordé, & l'on m'a assuré qu'on montre cette épée aux voyageurs qui ont la curiosité d'aller voir ce Tresor, placée parmi les raretez qui le composent.

Un grand nombre de prisonniers Saxons offrirent de prendre parti dans l'Armée de Suede, pour servir en Pommeranie: le Roi leur fit dire, qu'il admettoit peu d'étrangers dans ses Armées; mais que puis qu'ils s'offroient volontairement de lui prêter serment de fidelité Sa M. les acceptoit, avec promesse de placer les Officiers suivant leur rang, & de les avancer suivant leur merite: avant de les faire partir pour Pommeranie. Sa M. S. les fit tous venir devant Elle: ce Monarque leur dit, qu'il n'étoit pas possible que plusieurs d'entr'eux n'eussent pris parti à son service, que pour se garantir de la dure condition d'être prisonniers de guerre; mais que si c'étoit là le motif, & qu'ils n'eussent pas véritablement l'intention de le servir avec zele &

*Proposition  
genereuse  
que le Roi de  
Suede fait  
aux prison-  
niers Saxons.*

fidélité, il les conjuroit de le déclarer librement; que non seulement Sa M. les déchargeroit de leur parole & de leur ferment; qu'elle y ajouteroit encore la grace de leur entière liberté; permettant à ceux qui pourroient avoir quelque repentir, de sortir des rangs, & qu'on leur donneroit des passeports pour retourner en Saxe: quelques-uns acceptèrent cette offre, le Roi de Suede leur tint parole; le plus grand nombre persista à vouloir rester à son service; cependant lorsqu'ils furent sur la Frontiere de Silésie, plus des deux tiers désertèrent, & s'en retournerent en Saxe; depuis ce tems-là le Roi de Suede se fia peu à la parole des Saxons.

*Le Duc de  
Holstein-  
Gottorp tué  
à la Batail-  
de Clifson.*

VI. Pour dire encore un mot de la Bataille de Clifson, le Roi de Suede y eut environ onze cents hommes tuez ou bleffez dans cette journée; mais la perte la plus sensible pour ce Monarque, fut la mort du Duc de Holstein-Gottorp son beau frere, qui fut tué au milieu de l'action: le Roi de Suede accoutumé à vaincre avec des forces beaucoup inférieures à celles de ses ennemis, donnerent lieu à Mr. Perault, Membre de l'Accademie Françoisé, de faire cette Ode pour ce jeune Monarque.

Poursuit, CHARLES, poursui; que l'amour  
de la gloire,

A de nouveaux combats te rappelle toujours;  
Et n'arrête jamais, suivi de la victoire,

La rapidité de ton cours.

Rougissez, chefs tremblans, qui dans la dé-  
fiance,

De vôtre foible cœur, de vôtre foible bras,  
Ne

Ne vous comptez pour rien, & n'avez d'espérance,

Que dans le nombre des Soldats.

Voyez combien l'effort d'une valeur si rare,  
De morts & de mourans a jonché les sillons;  
Et s'il est vrai toujours que le Ciel se déclare,  
Pour les plus nombreux Bataillons!

Tu part, & secondé du feu de ton courage;  
Tu mene le Soldat par toi même exercé:  
Tout ce qui dans le Nord s'oppose à ton passage,

Est mis en fuite ou renversé.

De la même chaleur, l'ame ardemment  
saisie,

Le modele éclatant des Monarques guerriers,  
Dans les vastes climats de l'opulente Asie,  
Alla moissonner des lauriers.

En te voyant si fier, si tranquille & si  
brave,

Le Baltique Ocean, le Neptune du Nord,  
Croit le voir sur ses bords l'invisible Gustave;  
Poursuivant son glorieux sort.

L'univers étonné du grand bruit de tes armes,  
D'une commune voix exalte ta valeur;  
Le sexe à qui le Ciel a donné tant de charmes,  
Ne peut te refuser son cœur.

Grand Roi, tout cet éclat, dont te couvre  
la guerre,

De ton Patrocle\* mort ne te console pas:  
Mais de combien de sang épanché sur la terre,  
Sçauras tu vanger son trépas?

Il n'est rien de si grand où ne doive prétendre,  
Un Heros de vingt ans, par la gloire adopté;  
Qui sans peine a vaincu, dans un âge si tendre,  
La mollesse & la volupté.

Bb 3

VII.

\* Le Duc de Holstein tué à la Bataille de Clisson.

1702.  
Le Pape  
Clement XI.  
fait complé-  
menter  
Charles XII.  
Roi de Sue-  
de.

VII. Toute l'Europe admiroit le Roi de Suede; ses ennemis même, (dans leur interieur) ne lui refusoient pas une partie des loüanges qui lui étoient dûës. Ce Prince étoit déjà dans une si haute estime chez tous les Souverains, que le Pape Clement XI. parvenu depuis peu au Souverain Pontificat, quelque peu de liaison qu'il y ait entre la Cour de Rome & celle de Stockolme; oùi le Pape lui-même, députa au Roi de Suede un Religieux de St. Dominique, nommé le Pere Augustin Levati, pour complimenter ce Monarque de la part de sa Sainteté. Ce fut le onze du mois de Decembre 1702. que ce Religieux harangua Sa M. S. son discours fut trouvé si juste & si spirituellement construit, eût égard aux personnes, & la difference des Religions, qu'on l'imprima bientôt en plusieurs langues: & comme c'est une pièce qui mérite d'être conservée, je la joindrai ici dans tout son entier.

*Harangue faite à Charles XII. Roi de Suede  
de la part au Pape Clement XI.*

S I R E,

*Harangue  
faite à ce su-  
jet.*

**L**Avenue de Vôtre Majesté dans un Royaume plus proche de Rome, tant par sa situation que par sa Religion, ayant facilité au Saint Pere le Pape, la connoissance de vos vertus heroïques & Royales, & en même tems des grandes benedictions qu'il a plû à Dieu de répandre sur vous; sa Sainteté m'a ordonné de me rendre auprès de V. M. pour vous témoigner, SIRE, l'estime tout particulier qu'elle fait de vôtre personne.

Sa

Sa Sainteté vous regarde, SIRE, non seulement comme Roi de Suede, c'est à dire, un grand Roi très puissant, mais aussi comme un Heros, qui déjà tout brillant de gloire, fait esperer un grand éclat, même parmi les Saints de ce monde, & de celui qui doit à venir.

Le Saint Pere m'a ordonné, SIRE, de vous faire connoître quelle est la veneration qu'il a toujours eüe pour la Maison Royale & le Royaume de Suede, & qui est considerablement augmentée par les belles actions, & par le merite éclatant de V. M.

A peine avoit il achevé le cours de ses études, qu'il se trouva honoré de la bienveillance de la Reine Christine. Après la mort de cette Princesse ayant été fait Cardinal, un de ses premiers soins fut de se procurer la protection de la Nation Suedoise; il l'exerça avec le même zele, qui l'avoit porté à la rechercher. Il se faisoit un plaisir de servir, & de secourir ceux de cette Nation qui venoient à Rome. Sa maison, sa table, sa bourse, tout étoit à eux. Et dès qu'il fut Pape, il fit dresser dans l'Eglise de St. Pierre un Epitaphe à cette grande Reine, tant pour marquer sa reconnoissance, que pour éterniser la memoire d'une Princesse, qui en plaçant sur le Trône de Suede ces fameux Rois ses Successeurs, en a si considerablement augmenté la gloire.

La base, SIRE, & le fondement de l'estime que le St. Pere a pour la personne de V. M. c'est cette pieté exemplaire, cette sagesse, cet esprit de justice qui vous attire le respect & l'admiration des hommes.

Sa Sainteté admire dans d'aussi jeunes années

nées ce jugement solide, cette prudence consumée, cette science de gouverner, rare même dans les Princes les plus expérimentez : Elle admire les pieuses reflexions que vous avez faites sur les prestations de sermens, & la fidelité inviolable avec laquelle vous exécuté vos promesses. Elle admire la pureté de ce cœur, d'où sont bannies jusqu'aux moindres foiblesses ; où regne le courage, la fermeté, & l'intrepidité, la justice, la clemence, & toutes les vertus dignes d'un Roi. Elle admire l'exemple édifiant de piété, de charité, de modestie que vous donnés à vos Soldats, & à tous vos Sujets. Elle admire cet esprit pacifique avec lequel vous faites la guerre, & qui vous porte seulement à la faire pour l'amour de la paix : cette équité, par laquelle vous mérités & vous emportés la faveur du Ciel : cette moderation dans vos victoires, cette modestie Chrétienne, qui en attribué la gloire à Dieu seul : cette noble générosité, qui comble de graces ceux que vous avez vaincus, & qui achevé de vous les soumettre. Elle admire enfin cette fermeté, cette patience, cette resignation, avec laquelle, après avoir vaincu des Têtes Couronnées, vous vous êtes vaincu vous-même dans vos dernières douleurs, que vous avez si Chrétieusement sacrifiées à celui qui a souffert pour vous sur la Croix.

Sa Sainteté, reconnoit, SIRE, que toutes vos rares vertus vous ont été données de Dieu, qui se nomme dans les saints livres, *le Roi des Rois, le Dieu des Rois, le Roi des Dieux* : & qui nous fait particulièrement voir en la personne de V. M. la verité de ce  
passa-

passage du Livre de la Sagelle. *Les cœurs des Rois sont en la main de Dieu, & il les conduit comme il lui plaît.*

1702.

C'est ce qui fait que Sa Sainteté est dans une entière confiance qu'un Prince si doux, si débonnaire à gouverner des Royaumes périssables, se montrera toujours prompt à être l'instrument de la paix universelle, le Protecteur du Royaume de JESUS CHRIST, qui ne périra jamais.

VIII. Le Roi de Suede peu de jours après sa victoire de Clifson, marcha droit à Cracovie; le Roi Auguste ne jug'a pas à propos de l'y attendre: il se retira de l'autre côté de la Vistule; ainsi Sa M. s'empara de la Ville & du Château de Cracovie sans y trouver de résistance. Ce Prince auroit peu suivi les Saxons déjà assez consternez: mais il survint un accident qui donna quelque relâche au Roi Auguste.

*Le Roi de Suede prend Cracovie.*

C'est que le Cheval du Roi de Suede s'étant abatu, ce Prince en eut une cuisse cassée, ce qui arrêta cet intrepide guerrier plus de deux mois & demi dans Cracovie. Pendant que Sa M. S. étoit contrainte de garder le lit, le Roi de Pologne qui n'avoit rien à craindre, convoqua à Sandomir un Conseil de Senateurs ou Palatins Polonois qui lui étoient dévouéz, dans lequel ils declarerent le Roi allié, ennemi de la Republique, & n'oublierent rien pour engager la Noblesse du Royaume de monter à cheval, & de prendre les armes, dans l'esperance que le Cheval ne pouvant pas agir, les membres seroient engourdis,

*Se casse la cuisse d'une chaise de Cheval.*

gourdis, je veux dire, qu'il seroit aisé de battre, & tailler en pièces cette poignée de Suedois : dans cette vûë on affecta de faire publier, même dans les Gazettes d'Allemagne & d'ailleurs, que le Roi de Suede étoit mort de sa blessure; mais que ses Ministres cachotent cet accident, & qu'on avoit mis dans le lit un jeune Officier, au nom duquel on donnoit les ordres: bien tôt après, c'est-à-dire le 15. Octobre, le Roi fut en état de monter à cheval, & marcha vers Sandomir, pour donner au Roi Auguste & à ses amis des preuves qu'il étoit encore en vie; mais Sa M. Polonoise, au même tems qu'elle fut informée du mouvement des Suedois, abandonna ce nouveau poste, & alla établir son quartier d'hiver à Torn. Il convoqua une Assemblée de quelques Gentilshommes à Mariembourg, qui confirmèrent ce que celle de Sandomir avoit résolu; nous en verrons les suites l'année prochaine.

## C H A P I T R E V I I I.

*Qui contient la mort des Princes, & des Personnes Illustres pendant l'année 1702.*

*Mort de  
Guillaume  
III Prince  
d'Orange &  
Roi d'An-  
gleterre.*

I. **Q**Uoi que nous ayons déjà touché un mot de la mort du Roi Guillaume dans un autre endroit; ce Prince tenoit un rang trop distingué dans l'Europe pour ne pas lui donner la première place dans ce Chapitre.

Ce fut le 19. Mars 1702. que ce Prince paya le droit que tous les hommes doi-

doivent à la nature; il mourut sur les huit heures du matin au Palais Royal de Kensington. Le lendemain on fit l'ouverture de son corps: on lui trouva le poumon gâté, les parties nobles consommées, le cœur si embarrassé par des corps étrangers, que la circulation du sang avoit peine à se faire: enfin les Medecins dans leur p. ocez verbal déclarerent qu'ils avoient trouvé les parties internes si usées; qu'il n'étoit pas possible que le Prince eût encore vécu longtems, quand même l'accident de sa chute de cheval ne seroit pas arrivé. Il fut porté quelques jours après dans le Tombeau de la Famille Royale, qui est dans l'Abbaye de Westminster.

Ce Prince s'appelloit Guillaume-Henri de Nassau, Prince d'Orange; il étoit né à la Haye en Hollande le 14. Novembre 1650. ainsi il mourut dans la cinquante-deuxième année de son âge; il étoit fils unique de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange: sa mere étoit Marie Stuart, fille aînée de Charles I. Roi de la Grande Bretagne, & de Henriette Marie de France, fille de Henri le Grand Roi Très-Chrétien: la Maison de Nassau très-ancienne, descend d'Adolphe de Nassau qui fut Empereur d'Allemagne; mais depuis la mort de cet Empereur, elle n'avoit point été illustrée du titre de Roi, jusques à ce que celui qui donne lieu à cet article fût monté sur le Trône Britannique.

Le 24. Fevrier 1672. il fut déclaré *Stadhouder* des Provinces Unies, c'est à dire, Capitaine Général des forces de la République tant par terre que par mer:

&

Sa Naissance.

1702. & comme deux ans après ces Charges furent déclarées hereditaires en sa personne, cela lui acquit une si grande autorité en disposant à son gré des Emplois militaires, & ayant droit de choisir ou de confirmer les Magistrats dans toutes les Villes, du Corps desquels on tire les Députez qui composent les Assemblées qu'on nomme les *Etats Généraux*; celle du *Conseil d'Etat*, & celles des *Etats particuliers de chaque Province*. Cette autorité, dis-je, entre les mains d'un Prince d'un genie supérieur comme étoit celui-ci, ayant toujours ambitionné la gloire du Diadème, auroit pû mettre la liberté de la Republique en danger, si Dieu eût donné une posterité à ce Prince. C'est la consequence qu'on doit tirer de la prudence avec laquelle les *Etats Généraux* en ont agi depuis la mort de leur Stadhouder; car ils n'ont pas jugé à propos d'en proposer en faveur d'aucun des Princes qui ont longtems postulé pour cela; tels que sont ceux des Maisons de Brandebourg, de Brunzwick-Hannover, de Hesse Cassel, ni même pour le Prince de Nassau-Frise, quoi qu'institué l'heritier du Prince dont nous parlons, déjà Stadhouder hereditaire de Frise, l'une de sept Provinces de l'union. Ainsi par la mort de Guillaume, Henri Prince d'Orange, cette Charge de Stadhouder, ou Capitaine & Gouverneur Général de la Republique d'Hollande, a été confonduë dans l'autorité Souveraine des *Etats Généraux*.

En 1677. le Prince d'Orange épousa la Princesse Marie Stuart, fille aînée du Roi  
Jaque

Jaques II. qui n'étoit alors que Duc d'York; elle étoit sa Cousine Germaine; il n'y a eû aucuns enfans procréés de ce mariage.

1702.

Par la mort de ce Prince, la dernière branche de la Maison de Nassau Princes d'Orange, fut éteinte en sa personne; plusieurs prétendans à ce titre en ont pris la qualité; non seulement les véritables Successeurs de la Maison de Chalons-Orange, qui par Alliance avoit porté cette Principauté dans la Maison de Nassau; mais encore toutes les autres branches qui portent le nom de Nassau, de même que le Marquis de Brandebourg Electeur du St. Empire, présentement Roi de Prusse, ils se qualifient tous aujourd'hui du titre de Princes d'Orange.

*La branche de la Maison d'Orange éteinte par la mort de ce Prince.*

En 1688. le Prince dont nous parlons exécuta un dessein médité d'puis longtems, de monter sur le Trône Britannique, sur lequel le Roi Jacques II. son beau pere étoit assis, du consentement de tous les peuples des trois Royaumes, reconnu & complimenté de toutes les Têtes couronnées de l'Europe, avec lesquelles Sa M. Britannique avoit renouvelé tous les anciens Traitez d'Alliance, que les Rois d'Angleterre ses Prédecesseurs avoient faits avec toutes ces Puissances étrangères. L'entreprise quelque avantageuse qu'elle fût pour l'entreprenant, paroissoit environnée de grandes difficultez, & n'auroit présenté à toute autre personne qu'à nôtre Heros, qu'une Couronne herissée d'épines. D'un côté il avoit à craindre le ressentiment d'une Nation belliqueuse, qui ne voudroit point souffrir qu'on arrachât la Couronne sur la tête d'un

*Il entreprend de monter sur le Trône de Jacques II. son beau pere.*

Prince

Prince agréé & reconnu pour légitime Roi des Isles Britanniques : d'un autre côté l'entreprise, du moins en apparence, bleffoit la Souveraineté de tous les Princes de l'Europe, qui ne pouvoient pas l'autoriser, fans ouvrir la porte à de pareilles revolutions dans leurs Etats : il y avoit encore des foubçons à redouter de la part de la Republique d'Hollande, qui pouvoit concevoir de très grands ombrages des suites d'une autorité Royale, dont les regles du Gouvernement font si opposées à celles de l'administration d'une Republique.

Cependant la seule habileté du Prince surmonta toutes ces difficultez ; il trouva le moyen par ses Emissaires d'insinuer aux peuples d'Angleterre, que la liberté de leur Religion n'étoit pas en sûreté sous le Gouvernement d'un Prince Catholique, qui avoit des liaisons étroites avec les Cours de Rome & de France : il fit entendre aux Ecoffois l'avantage qu'ils tireroient si un Prince de leur Communion venoit à monter sur le Trône, puis qu'il les délivreroit de la juste crainte que les Episcopaux ne réduisissent l'exercice de leur Religion à de de simples conventicules ou assemblées fans éclat, comme les mêmes Episcopaux avoit fait en Angleterre : ( il est à remarquer que le Prince d'Orange étoit né, & faisoit profession de la Religion Calviniste ou Presbiterienne, qui est la dominante en Ecoffe. ) En Hollande, en Brandebourg, & chez tous les Princes Protestans, de quelque Secte qu'on les nommât, le Prince d'Orange y employa aussi le manteau de la Religion, leur faisant un fantôme monstrueux

frueux de la puissance que le Roi Jacques alloit acquerir par ses Aliances avec le Pape & le Roi Très-Chrétien, pour abolir dans toute l'Europe la Religion Protestante, comme on venoit de faire en France.

Ce Prince couvroit ses desseins & ses négociations du manteau de la politique, & non pas de celui de la Religion, dans les Cours de Vienne, de Madrid, & chez les autres Princes Catholiques: ny exageroit la puissance de la Maison de France, qui aspiroit, disoit-il, à la *Monarchie universelle*, & faisoit entendre que le Roi Jacques II. alloit appuyer cette Couronne dans ses vastes desseins.

Enfin par l'habileté de ses intrigues, en cachant à chacun le vrai motif de son ambition, il trouva le moyen d'être secondé de ce grand nombre de Potentats, & d'attirer à lui seul tous les avantages d'une guerre qu'il alluma dans toute l'Europe: sous le prétexte de la Religion d'un côté, & de la liberté de l'Europe d'un autre.

Lors qu'il fut parvenu sur le Trône, il trouva encore le moyen, à l'aide de son habileté & de sa politique, de conserver l'autorité de la Charge de Stadhouder de la République d'Hollande, qui lui servoit à tenir en bride la Nation Britannique; le titre & l'autorité du Roi d'Angleterre lui acquerroit une plus grande considération en Hollande: ainsi ayant réuni en sa personne toute la puissance de ces deux Nations maritimes, il s'étoit mis en état de donner seul la loi à plusieurs Souverains, & de se faire craindre par ceux, qui quelques années auparavant se contentoient de  
le

le confiderer comme le premier Sujet d'une Republique moderne. Pour se conferver l'ascendant qu'il s'étoit acquis chez les deux Nations soumises à sa domination, & y cultiver les esprits en sa faveur, il passoit deux fois l'année la mer, (ordinairement au Printems & en Automne,) ce qui l'a fait comparer au Soleil, qui éclaire tour à tour l'un & l'autre hemisphere.

*Son Eloge.*

Parmi les éloges que ses Panegyristes lui ont donné, & qu'en ne doit pas lui refuser, ils ont remarqué, que ce genie supérieur avoit un jugement pénétrant & solide, qu'il étoit courageux & intrepide, sçachant s'armer de patience lors qu'il rencontroit quelque travers, aimant la sobriété, point adonné aux femmes ni au vin, d'une grande application dans le Cabinet, & beaucoup d'activité à la tête des Armées: grand politique, communiquant rarement les secrets de ses desseins ou de ses pensées: quelques-uns de ses Panegyristes ont exalté au suprême degré le dessein qu'il forma, & qu'il exécuta bientôt après de se placer sur le Trône d'Angleterre.

Je n'ay nul dessein de contredire ces Ecrivains; j'adopte même s'il le faut la plus grande partie des loüanges qu'ils ont données à un Heros dont j'honore la memoire; & auquel j'ai eü l'honneur de parler plus d'une fois; je sçais qu'il avoit la naissance, & tout le merite qui est necessaire à un homme destiné au Diadème; qu'il meritoit même une Couronne Imperiale, & qu'il auroit pü y prétendre, si Rodolphe de Nassau un de ses Ayeux avoit sçü la perpetuer dans sa Famille, comme l'ont fait (avec plus d'habileté

bileté que lui ) les Princes de la Maison d'Autriche qui lui ont succédé : mais enfin, quelque merite personnel qu'eût Mr. le Prince d'Orange, on m'avouera, que s'il avoit été conduit sur le Trône par une autre route que celle de détrôner son beau-pere, ( & de le laisser mourir dans une espece d'exil, sans lui procurer aucun secours, directement ni indirectement, ) sa gloire en auroit été beaucoup plus brillante.

*Mort du Prince de Danne-marck.*

II. Le septième Janvier de cette année, la mort enleva à Copenhague, le jeune Prince Royal de Dannemarck, qui n'étoit âgé que d'environ trois mois.

III. Cette année-ci le Sacré College perdit deux de ses Membres, l'un étoit le Cardinal Borgia de la faction Espagnole, frere du Duc de Gandie, qui mourût au mois d'Avril. L'autre étoit le Cardinal Rodolowich, d'une famille originaire de Pologne, transplantée depuis longtems en Italie: cette Eminence étoit dans les interêts de la Maison d'Autriche. Il mourût le 27. Octobre, le Pape Innocent XII. l'avoit élevé au Cardina'at.

*Celle des Cardinaux Borgia, de Gandie, & celle du Cardinal Rodolowich.*

IV. Les Etats Généraux perdirent un Officier de réputation, c'étoit le Prince de Nassau Sarbrugh, Velt-Maréchal de Camp de leurs Armées, qui depuis 38. ans étoit à leur service; il mourut de maladie à Ruremonde le 17. Octobre: c'étoit lui qui commandoit au siege de Keyserfwert & autres expéditions, dont nous avons parlé dans un autre Chapitre.

*Celle du Prince de Nassau-Sarbrugh.*

Peu après Mr. Bleckembourg fils de Mr. d'Odick, allié de la Maison de Nassau-Orange, fut tué d'un coup de Canon au

*Celle des fils de Mr. d'Odick.*

siège de la Citadelle de Liege.

1702.  
Celle de  
Mr. de Ca-  
stanaga.

V. Au mois de Novembre, le Marquis de Castanaga, qui avoit été Gouverneur Général des Pais-Bas sous le Règne du Roi Charles II. mourut à Barcelonne, où il étoit allé à la rencontre du Roi Philippe V. à son retour de son voyage d'Italie.

Celle du  
Maréchal  
de Lorge.

VI. Au mois d'Octobre Mr le Maréchal de Lorge mourut à Paris, de la suite d'une maladie que lui occasionna l'opération qu'on lui fit quelques mois auparavant; car il avoit été taillé de la pierre.

Celle du  
Pere Bou-  
hours Jesui-  
te.

VII. Peu auparavant la Republique des Lettres perdit en France un homme qui s'y étoit rendu recommandable par plusieurs beaux ouvrages, qui lui acquirent de son vivant beaucoup de reputation, & qui seront toujours estimés par les Juges du bon goût & de la délicatesse: c'est le Pere Bouhours Jesuite, qui mourut à Paris le 27. Mai 1702. âgé de 75. ans.

*Fin du cinquième Livre.*

  
 SUPPLEMENT  
 DE  
 LA CLEF  
 OU  
 JOURNAL HISTORIQUE.  
 LIVRE SIXIEME.

---

CHAPITRE I.

*Contenant la maniere dont l'Archiduc Charles d'Autriche fut proclamé à Vienne Roi d'Espagne par l'Empereur Leopold son Pere; avec quelques circonstances de son voyage en Hollande, en Angleterre, & en Portugal &c.*

I.



la brigue, la politique, ou, si l'on veut, l'interêt des Princes, choisit l'Archiduc

Ans ce livre on 1703.  
 trouvera une nou- l'Archiduc  
 velle décoration, Charles  
 & de nouveaux d'Autriche,  
 Auteurs, qui paroi- nouvel Act  
 tront sur le Theatre teur de la  
 Tragique de l'Eu- Scene Tragi-  
 ope. Parmi ces que de l'Esp.  
 nouveaux Auteurs, rope.

Cc 2 Char-

Charles d'Autriche, second fils de l'Empereur Leopold, pour représenter le principal personnage de la nouvelle pièce; nous avons crû aussi qu'il falloit destiner un Chapitre particulier aux principaux faits historiques, qui precederent & suivirent de près, la resolution de Sa Majesté Imperiale, de donner à son second fils le titre de *Roi d'Espagne*, environ quatre ans après la mort de Charles II. & que Philippe V. eût été mis sur le Trône. Si c'est un droit attaché à la Majesté Imperiale de faire des *Rois d'Espagne*, comme des *Rois de Prusse*, pourquoi ne l'avoir pas fait au moment qu'on apprit à Vienne la mort de Charles II. si c'étoit par droit d'heredité, pourquoi ne pas d'abord proclamer *Charles III.* donner le tems au Pape, au Roi Guillaume d'Angleterre, aux Etats Généraux, à presque toutes les Puissances de l'Europe, & même des Indes, de reconnoître Philippe V. pour seul & legitime successeur de la Monarchie d'Espagne? sans doute que s'il avoit paru en même tems deux coheritiers de cette riche succession, on en auroit été moins surpris, que d'en voir produire un plusieurs années après, que le Trône eût été occupé par le Prince qui y avoit été appelé, tant par le droit que sa naissance lui donnoit, que par le consentement, même aux instantes prieres de toute la Nation Espagnole, & par le Testament du dernier propriétaire de la Couronne: on reconnoitra par la lecture de ce Chapitre quelles furent les raisons qui déterminèrent enfin la Cour de Vienne, de prendre une resolution qu'elle avoit différeé plus de trois ans.

II. L'Empereur avoit d'abord réclamé la succession d'Espagne pour l'un r en sa personne sur le fondement des Renonciations des deux dernières Reines de France; ces Renonciations se trouvoient annullées par le Testament de Charles II. qui n'avoit pas moins de droit de les aneantir que ses predecesseurs en avoient eû de les faire; d'autant plus que Charles ne faisoit que rétablir les loix de son Royaume, en ce qui regardoit la regle de la succession de la Couronne auxquelles la loi de Philippe III. & Philippe IV. avoient fait un dérangement, non pas dans la vûë de frustrer à perpetuité les legitimes heritiers de la Monarchie; mais seulement pour éviter qu'elle ne fût jamais réunie à la Couronne de France, qui l'auroit renduë trop puissante.

Les Puissances Maritimes d'Angleterre & d'Hollande, & la Maison d'Autriche même, reconnurent dans les Traitez de Partage, & même dans leur Traité de grande Alliance, que nous avons rapporté, que cet accroissement de puissance n'étoit pas moins à redouter, si la Monarchie d'Espagne venoit à être mise sur la tête d'un Prince qui seroit Empereur, que si elle étoit sur celle d'un Roi de France; par ces Traitez on déclara ces deux Monarques, je veux dire les Empereurs & les Rois de France, inhabiles de pouvoir, ou devoir monter sur le Trône d'Espagne: cette convention faite entre l'Empereur & ses plus Puissans Alliez, l'ayant exclus de ses prétentions à la Monarchie d'Espagne, on songea aux moyens de la faire tomber au second fils de cet Empereur, parce que l'ai-

1703.  
Charles II.  
n'a fait que  
rétablir  
l'ordre de la  
succession  
que les pre-  
decesseurs  
avoient dé-  
rangé.

L'Empereur  
Leopold con-  
sent que la  
Monarchie  
d'Espa. ne ne  
sera point  
possédée par  
un Prince  
qui sera  
Empereur.

1703.

*Moyens que  
les Alliez  
emirent en  
pratique,  
pour reduire  
les Monar-  
chies de  
France &  
d'Espagne à  
leurs volon-  
tez.*

406

*Supplément de la Clef*

né étoit déjà couronné Roi des Romains, & par conséquent présomptif Empereur.

III. Les Anglois, & les Hollandois, dans la tentative qu'ils firent l'année précédente sur Cadix, & dans leur expedition de Vigo avoient déjà expérimenté) usqu'où les peuples d'Espagne portoient les marques de zele & de fidelité envers leur nouveau Roi; on commença à douter dès lors de pouvoir, (avec toute leur Puissance unie à celle de la Maison d'Autriche, & des Princes de l'Empire entrez dans la grande Alliance) arracher ce Monarque du Trône Espagnol; on chercha les moyens de lui susciter de nouveaux ennemis: on tâcha de suborner la fidelité des sujets; l'Amirante de Castille & quelques autres de cette trempe, qui par legereté, ou mécontentement, s'étoient sauvez du Royaume, furent employez à ce Ministère: d'un autre côté les Ministres d'Autriche, d'Angleterre & d'Hollande n'oublierent ni careffes, ni promesses avantageuses, pour détacher le Roi de Portugal & Mr. le Duc de Savoye de l'Alliance des deux Couronnes, & en vinrent à bout, comme on le verra par la suite. Le Portugal presentoit des ports assurez pour les armées Navales des Puissances Maritimes: sa proximité avec le Royaume d'Espagne, ouvroit aux Alliez l'entrée de ce Royaume, par l'endroit le plus foible, & le plus difficile à garder: en gagnant le Duc de Savoye, non seulement on occasionnoit une puissante diversion à la France; mais aussi on fermoit aux François la seule porte ouverte qu'ils avoient pour secourir le Milanez; enfin, on se flatoit d'accabler l'Es-  
pagne

pagne & d'ecorner le Royaume de France, qui ne pouroit pas en même tems garder ses Frontieres aux Pais Bas, sur la Moselle, sur le Rhin, en Piémont, en Catalogne; encore moins donner du secours à Mrs. les Electeurs de Baviere & de Cologne, Alliez du Roi d'Espagne leur neveu, le Duché de Milan, les Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, les Côtes de Toscane, les Frontieres de Portugal, les Royaumes d'Aragon, de Valence, la Principauté de Catalogne; toutes les Isles & colonies Espagnoles, tant du vieux que du nouveau monde, étoient autant d'endroits menacez d'invasions, ou de rebellions qu'on vouloit y susciter, pour y attirer des troupes Françoises au secours des Espagnols; afin d'affoiblir d'avantage les forces que la France auroit pû opposer sur ses Frontieres aux ennemis de sa Couronne; qui n'ignoroient pas que la Nation Espagnole, (ayant beaucoup perdu, sous les deux derniers regnes, de l'ancienne reputation de valeur qu'elle s'étoit acquise dans les siècles precedés,) se verroit bien tôt subjuguée par les foibles secours que la France seroit en état de lui donner; ne pouvant en attendre d'aucun autre endroit.

IV. Les Ministres de Portugal, qui étoient à Madrit & à Paris, y donnoient des assurances de la part du Roi leur Maître, de sa ferme resolution de garder une parfaite neutralité, & de n'entrer dans aucun engagement contraire, pendant que Mr. le President Rouillé Ministre de France à Lisbonne, donnoit des avis, que Sa M. Portugaise avoit signé un Traité de

*Le Roi de Portugal se ligu-avec les ennemis des deux Couronnes.*

ligue offensive & défensive contre les deux Couronnes de France & d'Espagne, & en mandoit les particularitez : les avis que la Cour de France recevoit des Païs étrangers, même des Cours de ses ennemis, étoient conformes à ce qu'écrivoit Mr. Rouillé; cependant Sa M. T. C. ne voulant rien se reprocher, envoya à Lisbonne le Marquis de Chateau Neuf en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour faire une dernière tentative, en faisant connoître à Sa M. P. les dangers où elle alloit exposer ses Etats, si elle entroit en guerre avec les deux Couronnes; lui représentant au contraire l'avantage que ses peuples tireroient d'une parfaite neutralité, par le profit du commerce. On lui fit, à cette occasion, toutes les offres les plus avantageuses: ce Prince n'y répondit qu'en termes ambigus, parce qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems, jusques à ce que l'armement qu'on faisoit dans ses Etats fût prêt, & que les secours qu'il attendoit d'Angleterre & d'Hollande, fussent arrivez. Mr. de Chateaneuf, qui étoit arrivé à Lisbonne le six Septembre 1703. eut sa première audience le 13. du même mois, Mr. Rouillé eut la sienne de congé le 26. & reprit la route de France le 4. Octobre. Mr. de Chateaneuf resta encore quelques mois en Portugal, mais ses négociations n'y eurent pas un meilleur succès que celles de son predecesseur.

En effet le Roi de Portugal s'étoit engagé trop avant avec les ennemis des deux Couronnes, pour pouvoir s'en dédire; son Traité avoit été signé le 6. Mai 1703. ratifié

tifié à Londres le 24 Juillet de la même année; les Cours de Vienne avoient aussi donné leur ratification: la Flotte Angloise & Hollandoise étoit en mer, beaucoup supérieure aux forces Navales de France & d'Espagne. Parmi les conditions qu'on publia de ce Traité, on marquoit l'Infante de Portugal avec l'Archiduc Charles d'Autriche, & l'on promettoit d'en faire une Reine d'Espagne: on avoit aussi promis d'unir à la Couronne de Portugal, Badajoz, Alcantara, Albuquerque, Valancia en Estramadoure; de même que Bayonna, Vigo, Tuy, la Guardia en Galice, & tout le Païs au delà de Rio de la Plata dans les Indes Occidentales.\*

VI. Le Comte de Melgard Amirante de Castille, qui avoit déferé la Cour d'Espagne, de la maniere dont on l'a remarqué dans le Chapitre III. du Livre cinquième de cet Ouvrage, s'impatientoit de la lenteur des résolutions de Vienne; comme il avoit beaucoup de part à la négociation du Traité dont on vient de parler, & qu'il avoit engagé sa foi & son honneur, tant au Roi de Portugal qu'à ses nouveaux Alliez, que tous les peuples d'Espagne, de même que la Noblesse, les Grands & le Clergé n'aspiroient qu'au moment de se soustraire de la Domination du Roi Philippe: on imprima en Hollande, au nom de l'Amirante, un Libelle intitulé *Raisons de l'Amirante de Castille, pour prouver que la présence de l'Archiduc est absolument nécessaire en Portugal.* Ce Mémoire qui n'est ni datté ni signé de personne, parut être fabriqué par quelque partisan de la Maison d'Autriche, moins bien informé de l'in-

terieur

1703

*Traité du Roi de Portugal avec les ennemis des deux Couronnes, & quelles sont les promesses que les Alliez font à Sa Majesté Portugaise.*

*Mémoire attribué à l'Amirante de Castille, pour appeler l'Archiduc en Espagne.*

\* Voyez Tome I. de la Clef ou Journal page 28.

terieur du cœur des Espagnols, que ne le devoit être un Seigneur tel que l'Amirante, qui par les grands Emplois qu'il avoit rempli, devoit mieux connoître sa Patrie que divers Ecrivains Hollandois: quoi qu'il en soit, je rapporterai ici les principales raisons alléguées au nom du Comte de Melgard, pour appeller l'Archiduc, laissant aux Lecteurs la liberté de faire les reflexions qu'ils jugeront convenables, en comparant les esperances qu'on donnoit d'un prochain soulevement de la Nation Espagnole, avec les événemens qui suivirent d'assez près les plus grands progres des Armes de la haute Alliance, qui conduisirent deux fois l'Archiduc au cœur de la Castille.

1°. Le Roi de Portugal étant entré dans la grande Alliance, tous ses Ports de mer sont libres pour débarquer sûrement l'Archiduc & Sa Majesté Portugaise a 30. mille hommes sur pied à son service.

2°. Que Sa Majesté Portugaise ne veut point entrer en action contre les Espagnols qu'après l'arrivée de l'Archiduc.

3°. Que si ce Prince ne part pas incessamment, on ne doit plus esperer de lui mettre la Couronne sur la tête, parce que le Roi de Portugal refroidira ses bonnes intentions pour lui, & rompra le Traité qu'il vient de signer.

4°. Que si l'Archiduc ne vient pas incessamment, il perdra les fruits de la Campagne de 1703 & le zèle des Espagnols se ralentira, principalement s'il est vrai, comme on le publie, que l'Épouse de Philippe V. soit enceinte.

5°. Que les Espagnols sont accablez sous le joug, & ne demandent que l'occasion de le secourir; mais que si l'on diffère de prendre cette  
 occasion

caſion aux cheveux, ils pourront ſe donner au Portugal plutôt qu'à la Maïſon d'Autriche, qui néglige ſi fort de faire profit de leur bonne volonté.

6°. Que le Roi Très Chrétien n'ignore pas l'aversion mortelle que tous les Eſpagnols ont pour la Domination d'un Prince François, ne pouvant pas affermir ſon petit fils ſur le Trône, aimera mieux favoriser l'agrandiſſement de la Maïſon de Bragance, que celle d'Autriche.

7°. Que les raiſons alleguées par la Maïſon d'Autriche, de ne pas envoyer l'Archiduc en Portugal, ſçavoir *qu'elle n'a plus que deux Princes*, ſont des raiſons frivoles; qu'elles ſont même d'une nature à envoyer au plutôt ce Prince pour le marier avec l'Infante, qui lui eſt promiſe; qu'étant jeune & vigoureux, \* il auroit bientôt lignée, & que donnant ainſi des Succèſſeurs à la Couronne d'Eſpagne, cela l'affermira ſur le Trône, où toute la Nation ſouhaite ardanment de le voir placé.

8°. Que les Erats de Milan, Naples, Sicile, les Iades &c. n'apprendront pas plutôt l'arrivée de l'Archiduc en Eſpagne, qui eſt le chef-lieu de toutes les Monarchies, elles ſe déclareront en ſa faveur, & le reconnoîtront pour leur legitime Souverain.

9°. Que ſi par la négligence de la Cour de Vienne, l'Archiduc n'eſt pas bientôt à Madrid pour s'y faire couronner, on doit craindre que les Puiffances maritimes ne ſe laſſent des grandes dépenses qu'Elles ſupportent depuis deux ans, qu'Elles tournent leurs vûes à chercher leurs avantages dans un Traité de commerce

avec

\* Elle n'avoit pourtant que huit ans moins quelques mois.

avec les deux Rois de la Maison de Bourbon.  
 10°. Enfin, qu'au moment que l'Archiduc paroîtra sur les frontieres d'Espagne, toutes les troupes de son ennemi, tant Espagnols, Valons, qu'Italiens, viendront se ranger sous ses Etendars &c.

Voilà les belles esperances qu'on veut que l'Amirante eut donné à la Maison d'Autriche, du voyage de l'Archiduc Charles en Espagne: mais on voit bien que c'étoit un Memoire fabriqué en Hollande plutôt qu'en Portugal.

VIII. Si l'Amirante de Castille, (supposé que ce fût lui qui fût l'Auteur du Memoire dont nous venons de rapporter l'extrait,) s'ennuyoit de voir l'Archiduc arriver en Espagne ou en Portugal, les Anglois & les Hollandois se laissoient bien d'avantage de la repugnance, & de la resistance que l'Empereur Leopold apportoit de donner la qualité de *Roi d'Espagne* à son second fils: les Commandans de la Flotte des deux Nations maritimes, qui parcourut les Côtes d'Espagne & d'Italie en 1703. & qui, peut-être, donna de l'ombre & de la crainte à quelques Provinces; ces Commandans, dis-je, qui étoient le Chevalier Schowel pour l'Angleterre, & le Sr. Allemonde pour la Hollande, ne firent pas tant de façon que le Conseil de Vienne; car moins scrupuleux que l'Empereur Leopold, ou se croyant revêtus d'une authorité superieure à celle de la Majesté Imperiale, s'arogerent le droit de multiplier les Rois; ils répandirent sur les Côtes d'Espagne & d'Italie, où ils aborderent,

*Les Vice-Amiraux Anglois & Hollandois proclament l'Archiduc Roi d'Espagne, avant que l'Empereur ni le Conseil de Vienne lui eussent donné ce titre.*

rent, quantité de copies de la Déclaration que je vais joindre ici, après avoir auparavant prié le Lecteur d'observer qu'elle est datée un mois avant que l'Empereur lui même eût cédé à son fils Cadet ses prétentions à la Monarchie d'Espagne, & l'en eût déclaré Roi. Car l'Acte ne fut fait à Vienne que le 12. Septembre 1703 & Mrs. les Vice-Amiraux Anglois & Hollandois, avoient déjà donné leur Déclaration le 12. Août. En voici la teneur, cette pièce merite bien d'être conservée à la posterité pour la gloire de ces deux Généraux.

EN exécution des ordres de la Serenissime Reine de la Grande Bretagne, & de L. H. P. les Etats Généraux des Provinces-Unies, nous faisons sçavoir à tous les fideles Vassaux de la Couronne d'Espagne, de quelque condition & qualité qu'ils soient; que nous ne venons pas pour exercer des hostilités\*, mais au contraire pour protéger & assister tous les Espagnols, qui se resouvenant de leurs anciennes & véritables obligations vers la très-Auguste Maison d'Autriche, jureront d'obéir à leur légitime Roi Charles III. concourant à sécoüer le joug de la France, qui a prétendu rendre son Esclave une Nation si valeureuse, & si pleine d'honneur. Et néanmoins comme nous offrons toutes nos forces à ceux qui reconnoîtront ce droit incontestable, nous protestons que si (ce que nous ne devons pas croire,

*Leur déclaration à ce Sujet.*

\* La conduite qu'ils tinrent l'année précédente à Ste. Marie près de Cadix & à Vigo furent des preuves de cette protection.

croire ) il se trouve quelques personnes ; qui veuillent s'opposer à une chose si juste , & résister à un dessein si équitable , elles éprouveront toutes les rigueurs & les calamitez de la guerre , & verront mettre à feu & à sang leurs maisons & leurs Villes. Donné à nôtre Armée le douze Août mil sept cens trois. Signé, SCHOWEL. ALLEMONDE.

*Quelques  
considéra-  
tions sur cet-  
te déclara-  
tion.*

IX. Voilà l'anonciation prématurée qu'on fit aux Espagnols du second Roi qu'on leur destinoit , suivant l'Arrêt prononcé par les deux Anges , porteurs d'une si grande nouvelle; les Sujets de la Monarchie d'Espagne n'avoient pas un seul moment à délibérer , pas même d'attendre si c'étoit là la volonté de la Cour de Vienne, que non seulement les Espagnols, mais aussi les Vice Amiraux Schowel & Allemonde ignoroient encore eux mêmes: il falloit dans le moment violer le serment de fidélité qu'ils avoient prêté volontairement, & sans aucune contrainte à Philippe V. il falloit en jurer un nouveau au Prince que les Commandans de la Flotte Angloise & Hollandoise venoient leur annoncer être leur *legitime Roi*, ou se résoudre à voir mettre à feu & à sang leurs maisons & leurs Villes. Quelle dure loi à proposer à une Nation, que la loi même avoie être *une Nation si va-leureuse, & si pleine d'honneur!* etc. Etive-ment les véritables Espagnols en donnerent des marques dans toute leur conduite pendant le cours de la guerre; un grand nombre d'Anglois & d'Hollandois qui ont été en Castille & ailleurs, principalement ceux

ceux qui se trouverent aux journées d'Almanza, de Brihuega, & de Villaviciosa, en rendront, ou en ont déjà rendu de fidels témoignages \*.

X. Il étoit bien difficile que l'Empereur Leopold pût résister plus longtems à ne pas acquiescer à ce que les Cours de Londres & de la Haye lui demandoient avec des instances redoublées depuis plus de trois ans; sur tout lors qu'il aprit ce que les Commandans de la Flotte de ses Alliez venoient de faire en faveur d'un de ses fils : je ne hazarderois pas beaucoup d'avancer ici que ce religieux Prince ne se rendit que par contrainte aux raisons de politique que ses Alliez ne cessioient point de lui alleguer, soit par les lettres qu'on lui écrivoit, soit par les instances des Ministres des Puissances qui se flatoient d'obtenir de grands avantages, & un accroissement de puissance, en portant la guerre en Espagne sous le nom des intérêts de la Maison d'Autriche: du moins la preuve est évidente que Sa M. I. se fit une extrême violence de voir éloigner l'Archiduc son fils, & qu'il ne le donna, pour ainsi dire, que comme un *instrument* en la main de ses Alliez; se flatant que pour petite que fût la portion qu'on lui procureroit dans la succession d'Espagne, elle excéderoit toujours de beaucoup à ce qu'il pouvoit en espérer en vertu des anciennes loix de l'État, ni à la faveur de ses seules armes.

XI. Ce fut seulement comme je l'ai déjà

\* Voyez Tome VI. du Journal pages 386. 444.  
 & Tome XIV. pages 101. 156. & 233.

*L'Empereur est résolu de donner l'Archiduc son fils à ses Alliez comme un instrument en leur main.*

1703.  
L'Archiduc  
Charles dé-  
claré Roi  
d'Espagne  
par l'Empereur son  
pere.

416

Supplément de la Clef

déjà dit, le douze du mois de Septembre  
1703. que l'Empereur Leopold, & l'Ar-  
chiduc Joseph Roi des Romains son fils  
ainé, signerent l'Acte, par lequel ils re-  
nonçoient à tous leurs droits & préten-  
tions sur les Etats de la Monarchie d'Es-  
pagne en faveur du Serenissime Archiduc  
Charles, que Sa M. I. declara ce jour-là  
être *Roi d'Espagne*, sous le nom de *Charles*  
*III.* Le lendemain il fut complimenté par  
les Ministres étrangers dont les Maitres  
étoient en guerre avec les Couronnes de  
France & d'Espagne; mais le Nonce du  
Pape, l'Ambassadeur de Venise, & les  
Ministres de toutes les Puissances neutres,  
refuserent de le faire: declarant que leurs  
Maitres ayans déjà reconnu depuis plu-  
sieurs années Philippe V. pour Roi d'Es-  
pagne, ils ne pouvoient pas en reconnoi-  
tre un second, sans des ordres exprés. Ce  
refus ne fut pas du goût de la fierté na-  
turelle à la Cour Imperiale; mais se trou-  
vant fondé sur le droit des Gens, il n'y  
avoit pas lieu d'en faire sitôt un crime aux  
refusans: je me moulerai sur l'exemple de  
ces Ministres, dans la suite de ce Volu-  
me, en ne donnant à ce jeune Prince que  
la qualité qu'il avoit avant cette Declara-  
tion; car n'ayant d'autre droit à la Cou-  
ronne d'Espagne, que celui que viennent  
de lui transmettre l'Empereur son pere,  
& le Roi des Romains son frere, ( qui  
n'ont jamais été reconnu Rois d'Espagne  
par qui que ce soit; ) un Historien doit  
du moins attendre que les Espagnols ayent  
accepté le Serenissime Archiduc pour leur  
Monarque, pour voir si la Nation aura  
autant

autant d'empressement à le reconnoître, & à lui obéir comme l'Amirante de Castille l'a promis au public.

1703.

Au moment que cette resolution fut connue en Hollande, on fit partir des Bâtimens d'avis pour porter cette nouvelle à Londres & à Lisbonne: voici ce qu'un Politique très zélé & dévoué à la Maison d'Autriche en dit alors dans un de ses Ouvrages. Voici la pierre de touche qui va faire connoître si la Nation Espagnole est devenuë Française par inclination ou par force, si cette revolution arrivée au grand étonnement de toute l'Europe a un fondement stable dans les decrets de la Providence, qui dispose des Couronnes comme il lui plaît; ou si ce n'est qu'un de ces événemens passagers, qu'elle permet pour faire voir le néant des projets qui ne sont fondez que sur les ressorts de la politique, soutenuë par la force des armes.

XII. Le Serenissime Archiduc revêtu du titre de la nouvelle Dignité que Sa M. I. venoit de lui donner, partit de Vienne cinq jours après, c'est à dire le 19. du mois de Septembre: il ne fut accompagné que par douze Gardes-du-Corps, dont six relevoient les autres, & d'un nombre d'Officiers ou Seigneurs à proportion: comme cette suite ne répondoit pas à la grandeur d'un Roi d'Espagne, fils d'un Empereur d'Occident, ceux qui soutenoient avec plus de vivacité & de zèle les intérêts de la Maison d'Autriche, ne laisserent pas de paroître scandalisez de voir marcher ce Prince avec la Cour d'un simple

*Départ de l'Archiduc de Vienne pour se rendre en Hollande, dans un équipage peu conforme à sa nouvelle dignité.*

1703.

Raisons  
pour justifier  
le succinct  
éclat de la  
Cour & de  
la suite de ce  
Prince.

Baron de l'Empire, & une garde beaucoup moindre que celle qu'on donne pour le *decorum* au plus simple Officier Général d'une Armée: ceux qui cherchent à justifier cette *simplicité*, employerent deux raisons: la premiere *l'economie* pour éviter la dépense; comme si sur le crédit de tant de Couronnes, dont on disoit que l'Archiduc alloit prendre possession, on n'auroit pas pû trouver de quoi fournir aux dépenses *Majestueuses* d'un aussi grand Prince: un plus grand relief étoit même nécessaire pour faire impression sur l'esprit des peuples qui se repaissent souvent d'un extérieur, & convenoit à la Majesté Imperiale. La seconde raison c'est, dit-on, que le départ avoit été précipité, & qu'on n'avoit pas eu le tems de faire des préparatifs convenables: cette dernière raison est sans réplique, dès qu'on voudra admettre que l'Empereur n'avoit songé à faire son fils Roi d'Espagne, qu'après qu'il fut informé que les Anglois & les Hollandois l'avoient annoncé aux Espagnols par la Déclaration qu'on vient de lire: mais si au contraire on eût désigné ce Prince pour Successeur de Charles II. au moment qu'on eut avis de la mort de ce Monarque, la Cour de Vienne ne seroit pas pardonnable d'avoir si fort négligé ces préparatifs depuis le premier Novembre 1700. jusqu'au 19. Septembre de l'année 1703. Je crois qu'il y a une troisième raison plus solide, & plus légitime que les deux qu'on vient d'alléguer; c'est que l'Empereur se reposoit pour les fraiz, & toute la décoration de la nouvelle scene qu'on don-

donnoit à l'Europe, sur les coffres des Anglois & des Hollandois ses bons Alliez; cela paroiffoit même de justice, puis que c'étoit à leur priere, & à leur feule confideration que Sa M. I. s'étoit refoluë de leur confier un gage, qui ne pouvoit pas manquer de lui être fort précieux, le leur ayant abandonné pour fervir beaucoup plus à leurs interêts particuliers qu'à ceux de fa Maifon.

XIII. Enfin le Prince arriva heureusement en Hollande, où l'on lui rendit tous les honneurs dûs à fa naiffance, & au titre qu'on lui avoit donné. Comme il fit le voyage à petites journées, il n'arriva à la Haye que le troifième Novembre, aux acclamations populaires de *vive le Roi d'Espagne Charles III.* Outre la députation des Etats Généraux, des Etats d'Hollande, & du Conseil d'Etat, les Ministres d'Autriche & de Portugal furent à fa rencontre. En passant à Duffeldorp, Mr. l'Electeur Palatin son Oncle lui donna quelques Gardes & quelques Gentiishommes pour groffir fa fuite jusques en Hollande, avec plusieurs Officiers que S. A. E. envoya pour servir dans les troupes qu'elle destinoit contre l'Espagne; ce Prince qui s'étoit embarqué le 20. Novembre, fut obligé de débarquer le 22. à cause d'un vent contraire, qui fut suivi d'une violente tempête, laquelle fit perir beaucoup de Bâtimens, entre autres celui sur lequel les équipages du Prince avoient été embarquez; comme il falut en faire de nouveaux, & reparer les defordres que cet Ouragan avoit caufé à l'Escadre An-

*Son arrivée en Hollande & son départ pour l'Angleterre.*

1703.

*Lettre de  
l'Empereur  
à la Reine  
d'Angleterre  
au sujet de  
l'Archiduc  
son fils.*

420 *Supplément de la Clef*  
gloise, commandée par le Vice Amiral  
Roock, qui étoit sur les Côtes d'Hollan-  
de pour embarquer l'Archiduc: ce Prince  
y resta jusqu'au troisiéme Janvier 1704.  
qu'il fit voile pour l'Angleterre.

XIV. Pendant qu'il fera le trajet, &  
sans nous écarter de la matiere qui con-  
cerne ce Prince, je communiquerai à mon  
Lecteur la Lettre que l'Empereur son pe-  
re écrivit à la Reine d'Angleterre, le mê-  
me jour qu'il déclara son fils Roi d'Espa-  
gne.

*Lettre de l'Empereur à la Reine d'An-  
gleterre.*

**L**EOPOLD par la grace de Dieu, élu Em-  
pereur des Romains &c. en considera-  
tion de l'amitié mutuelle qui est entre nous  
& par un motif d'affection, nous faisons sca-  
voir à vôtre *Serenité* par ces presentes, que  
du consentement de nôtre fils aîné, le Roi des  
Romains, nous venons de transporter solem-  
nellement à nôtre second fils l'Archiduc  
Charles, la Monarchie d'Espagne, qui nous  
étoit échuë par la mort du S. Roi C. Char-  
les second: nous le proclamons Roi d'Espagne  
& des Indes avec les ceremonies requises ;  
cette affaire avoit été *longtems en déliberation*,  
& elle n'avoit pû s'exécuter si promptement  
que nous le desirions, à cause d'un *infinité*  
*de discussions*, où il faloit necessairement en-  
trer: mais dans le tems que nous deliberions,  
*l'avis & le conseil* que vôtre *Serenité* nous  
donna par son Envoyé Extraordinaire *acheva*  
*de nous déterminer*, \* à déclarer nôtre fils  
Ro

\* Ce fut l'avis de sa Déclaration des Srs. ;  
Schovel & Allemond, inserée ci-dessus.

Roi d'Espagne. Nous avons suivi d'autant plus volontiers les avis de V. S. que nous avons toujours reconnu en Elle une grande prudence, tant à donner des Conseils qu'à en prendre; une fidélité inviolable dans ses promesses; une affection & bien veüillance particuliere pour nous & la Maison d'Autriche. Nous espérons & nous nous assurons même que V. S. approuvera non seulement cette action; mais qu'elle la soutiendra toujours *comme son propre ouvrage*: nôtre fils témoignera de bouche à V. S. m'a confiance & la sienne, de même que nôtre profonde reconnaissance. Mais comme la conjoncture des affaires publiques l'appelle plus loin, il tâchera, dès qu'il y sera arrivé, d'accomplir cela par un autre moyen: cependant qu'il plaise à V. S. *que nous lui remettons entierement ce fils comme à une autre mere*, & que nous le lui recommandions, sur cette assurance que *durant toute sa vie, elle en sera honorée avec un profond respect filial*, & que nôtre Majesté lui sera éternellement rédevable d'un si grand service, & lui demeurera très étroitement attachés: je prie le Dieu Tout Puissant & misericordieux, qu'il accorde à V. S. une longue santé, & un heureux succès de de toutes ses affaires. A Vienne le 12. Septembre 1703. Signé LEOPOLDUS.

XV. Le lendemain 13. Septembre, le même Empereur écrivit à Don Pedro Roi de Portugal, pour lui donner avis de ce qui venoit de se passer à la Cour de Vienne. Comme cette lettre differe peu de celle qu'on vient de lire, nous n'en rapporterons que quelques termes qui prouvent que Sa M. P.

1703.

412

*Supplément de la Clef*

eut beaucoup de part à cet événement;  
» La résolut<sup>on</sup> de le céder à nôtre second fils la  
» Monarchie d'Espagne, fut hier exécutée,  
» ayant été proclamé Roi d'Espagne & des  
» Indes.... Nous croyons qu'il est de nôtre  
» devoir d'en donner avis à vôtre Serenité;  
» d'autât plus que nous voulons bien avou-  
» er, que *les bons avis de V. S. & le nouveau*  
» *Traité d'une alliance plus étroite*, conclud  
» depuis peu avec elle nous ont obligé à  
» ne plus differer cette affaire..... Nous  
» ne saurions donner de plus grandes mar-  
» ques de nôtre confiance à V. S. qu'en lui  
» remettant entre les mains nôtre plus pre-  
» cieux gage..... Nous vous prions d'ê-  
» tre assuré que nous & nos fils, nous sou-  
» viendrons toujours de ces grands services;  
» nous vous en témoignerons nôtre recon-  
» noissance en tems & lieu..... Nous  
» observerons religieusement ce que nous  
» vous avons promis &c.

1704.  
*Arrivée de  
l'Archiduc  
en Angleterre;  
honneurs  
qu'il rendent  
la Reine & le  
Prince de  
Danne-  
marck.*

XVI. L'Archiduc qui avoit fait voile  
des Côtes d'Hollande le 3. Janvier 1704.  
débarqua à Portsmouth le 6. du même mois,  
il fût loger au Château du Duc de Sommer-  
set à Pertwort, qui lui avoit été préparé.  
Ce fût là où Mr. le Prince George de Dan-  
nemarck, Epoux de la Reine d'Angleterre  
fût le joindre, & le conduisit le 8. à Wind-  
ford, où Sa M. B. l'attendoit. Je passe sous  
silence l'éclat & la magnificence avec la-  
quelle la Cour Britannique reçût son nou-  
vel Hôte: j'observerai seulement que tout  
s'y passa avec assez peu de ceremonie, ex-  
cepté que l'Archiduc fut placé à table à la  
droite, & tout auprès de la Reine: mais le  
Prince de Dannemarck, qui étoit à la gauche  
de cette Princesse, ne prit place qu'au bas

bout de la table dans une assez grande distance. L'Archiduc ayant pris congé de la Reine & de S. A. R. partit le 10. Janvier pour aller rejoindre la Flotte.

1703.

XVII. Il sembloit que Neptune vouloit porter obstacle au voyage du serenissime Archiduc ; ce Prince, par les desordres que la tempête causa au mois de Novembre, fût retardé deux mois en Hollande, où ses équipages perirent comme nous l'avons dit: Il ne pût mettre à la voile à Portsmouth pour son voyage en Portugal, que le 17. Janvier, & lors qu'on le croyoit sur les Côtes de Portugal, on fut surpris & consterné en même tems, de le voir revenir sur celles d'Angleterre: car la Flotte ayant été batuë par une nouvelle tempête, les vaisseaux tant de guerre que de transport furent tellement dispercez, que les uns vinrent à Portsmouth, les autres à Ste. Helaine, à Torbay & dans d'autres Ports, fort delâbrez: on cacha partie de la perte qu'on avoit fait dans cette occasion; mais on repara le dommage autant & le plutôt qu'il fût possible, enforte que la Flotte Angloise & Hollandoise, servant d'escorte à l'Archiduc & aux troupes qu'on envoyoit en Portugal remit à la voile le 24. Fevrier 1704. & arriva dans la Riviere de Lisbonne le 7. Mars. Mais le Prince ne débarqua que deux jours après; de même que le Duc de Schomberg Général des troupes auxilliaires d'Angleterre, & les autres Officiers Généraux.

*Son embarquement pour le Portugal.*

*Son voyage retardé par de violentes tempêtes.*

On trouvera dans le Tome premier de la Clef ou Journal, dont cet ouvrage n'est que le supplément, la maniere dont les projets de l'Archiduc & de ses Alliez furent exécutez.

## CHAPITRE II.

Contenant les motifs de la guerre allumée entre la France & la Savoye.

*Mr. le Duc de Savoye abandonne les intérêts du Roi d'Espagne son gendre pour s'unir avec les ennemis de ce Monarque.*

I. **S**I la proclamation d'un second Roi d'Espagne fut un de ces évènements capables de surprendre ou d'en faire craindre de pareils aux Puissances de l'Europe; celui que je vai décrire dans ce Chapitre, n'est pas moins singulier. Nous avons marqué ailleurs la double alliance que S. A. R. de Savoye avoit contracté avec la Maison de France, \* par le mariage de ses deux filles, qu'il plaçoit sur les Trônes de France & d'Espagne: nous avons aussi touché en passant, l'avantage que Mr. le Duc de Savoye tiroit du Traité fait avec ces deux Couronnes, pour unir ses Armes aux leurs, destinées uniquement à défendre les Etats du Roi d'Espagne son gendre: mais peu de tems après S. A. R. prit des engagements tous opposés avec les Puissances liguées pour détrôner injustement son gendre & sa propre fille: cette négociation quelque secrète qu'elle fût, n'échapa pas à la pénétration de la Cour de France, qui crût être en droit de faire desarmer des troupes qu'elle regardoit déjà au nombre de ses ennemis, d'autant plus à craindre qu'elles étoient dans le Camp de l'Armée de France & d'Espagne: je crois qu'au lieu d'entreprendre le recit de plusieurs faits, peu vrai semblables, qu'on allegoit dans le public au sujet des liaisons de

\* Voyez Tome I. du Supplément page 85. & dans celui ci page 98.

de S. A. R. avec les ennemis de la Maison de France; il suffira de mettre ici une pièce qui renferme les principaux griefs de Sa M. T. C.

1704.

*Lettre du Roi Très-Chrétien au Pape Clement XI. contenant les motifs qui ont engagé Sa Majesté à faire desarmer les troupes de Mr. le Duc de Savoye.*

TRE'S-SAINTE PERE,

**N**OUS suivons les sentimens que nôtre veneration filiale pour Vôtre Sainteté nous inspire, en l'éclaircissant des motifs de la conduire que Nous avons été obligez de renir dans ces derniers tems, à l'égard du Duc de Savoye. Nous ne voulons point de voir à la seule amitié, dont Elle Nous donne tant de marques, la bonne opinion qu'Elle a de la justice de nos démarches; Nous lui ferons connoître particulièrement le veritable Auteur des nouveaux troubles d'Italie.

*Lettre du Roi T. C. au Pape servant d'Apologie & de Manifeste contre le Duc de Savoye.*

Il Nous est important, qu'un Pape si digne de la place où Dieu l'a élevé, & que Nous cherissons personnellement, voye la la verité sans ombres; qu'il sçache certainement que Nous conservons les mêmes sentimens que Nous lui avons témoigné, lors que l'Empereur trop vivement frappé de la crainte de déplaire à ses Alliez, refusoit d'écouter les saintes exhortations, & de recevoir les Ministres du Vicaire de Jesus-Christ, pendant que Vôtre Beatitude trouvoit de nôtre part seulement, & celle du Roi Catholique, les facilitez qu'Elle pouvoit désirer pour la Paix.

Si le désir d'augmenter les Etats que Nous avons reçu de Dieu par nôtre naissance, Nous eût fait agir contre le Duc de Savoye, il y a longtems que les raisons de Nous assurer contre un ennemi secret, ne Nous manquoient pas, & il Nous étoit aussi facile de le faire, que de l'en menacer.

Vôtre Sainteté, employée aux principales affaires du Gouvernement, longtems avant son Pontificat, est suffisamment instruite des mesures que Nous prîmes après la conclusion de la Paix de Riswick, pour conserver le repos public. Les négociations de la Maison d'Autriche pour enlever injustement la succession de la Monarchie d'Espagne à nôtre préjudice, annonçoient à l'Europe une nouvelle guerre, si le Roi Catholique, depuis longtems malade, mouroit sans enfans. Nous crûmes la prévenir par le Traité de Partage. Pendant qu'il se négocioit, les intérêts du Duc de Savoye Nous étoient présents: il l'ignoroit, mais les effets lui auroient appris, que Nous voulions sincèrement contribuer à son agrandissement, si ceux qu'il a regardé depuis comme ses plus fideles amis, ne s'étoient constamment opposés à toutes les propositions que Nous fîmes alors en sa faveur. Ils y consentirent enfin, mais Dieu vouloit que ce Traité n'eût point d'exécution.

L'Empereur refusa d'y souscrire. La mauvaise intention de l'Angleterre & de la Hollande à nôtre égard, se découvroit. Leurs Ministres reveloient à Vienne les circonstances les plus secretes du Traité; Nous trouvions de la part de ces deux Puissances, de continuelles difficultez aux mesures où la  
dili-

diligence étoit le plus nécessaire. Si quelque Prince approuvoit le partage, sa déclaration leur suffisoit, pour les traiter aussitôt comme ennemis. Ainsi la Providence Nous conduisoit par ces avertissemens à préférer le parti le plus juste à celui dont Nous devions en apparence retirer le plus d'utilité.

Le Roi Charles II. mourut. Il avoit confié quelque tems auparavant au feu Pape, la dispositiõ qu'il avoit dessein de faire en faveur de ses legitimes heritiers. Vôtre Sainteté en étoit informée. Nous apprîmes les dernières volontez de ce Prince par la Regence qu'il avoit établi. Nous acceptâmes son Testament, & Nous consentîmes à donner le Roi nôtre petit fils aux vœux empressez de toute l'Espagne.

Les Etats de cette Monarchie ainsi réunis sous un même Prince, il ne dépendoit plus de Nous de faire jouir le Duc de Savoye des avantages que le Traité devoit lui apporter; mais s'il eût été possible de l'arrêter dans le seul parti conforme à ses veritables interêts, rien ne devoit être plus capable de le fixer que le mariage de la Princeesse sa fille avec le Roi Catholique. Le Duc de Savoye devoit souhaiter une nouvelle Alliance avec Nous aussi glorieuse à sa Maison. Nous prévinmes ses desirs, & la proposition lui en avoit été faite par nôtre Ambassadeur, même avant l'arrivée du Roi Catholique à Madrid.

Le Duc de Savoye ne disoit pas alors, comme il dit presentement, que sous prétexte de défendre l'Italie, nôtre intention étoit d'augmenter nos Etats aux dépens des siens: l'entreprise n'eut pas été difficile, mais il ne  
pouvoit

ne pouvoit ni le penser ni le faire croire. Nos premiers soins furent de l'inviter lui-même à prendre part à la gloire de repousser les ennemis du Roi d'Espagne, & de continuer à maintenir la tranquillité de l'Italie, menacée par les grands préparatifs que l'Empereur faisoit pour l'attaquer. Le Duc de Savoye parut content du Traité que Nous fîmes avec lui. Il avoit obtenu de Nous les conditions qu'il avoit demandé.

Toureffois la Campagne finie, il prétendit de nouveaux avantages, Nous les lui accordâmes. Nous aurions pû croire, que toute nôtre conduite à son égard, augmenteroit sa reconnoissance, si dans le même tems Nous n'avions eu des preuves certaines de ses liaisons secretes avec nos ennemis.

Son penchant naturel étoit pour eux. Il l'avoüoit sans peine, & même il ne choisiroit pas les seules personnes admises à sa confiance, pour leur parler de son aversion pour la France. Il Nous assûroit cependant d'un attachement sans bornes à nos intérêts; mais ces mêmes termes dont il se servit lors qu'il Nous permit le passage demandé pour nos troupes, furent employez pour s'excuser auprès de l'Empereur, de la permission qu'il avoit donné contre son inclination, & forcé par la malheureuse situation de ses Etats.

Ses protestations à Vienne étoient plus sinceres, & il éluda longtems la promesse qu'il avoit faite, de laisser le passage libre à nos troupes. Enfin le Traité que Nous fîmes avec lui étant conclu, il prit quelque tems après le Commandement de nos Armées & de celle du Roi d'Espagne. Nous n'aurions  
que

que de justes louanges à lui donner, s'il avoit pû comprendre, que la véritable gloire ne se borne pas seulement à celle que l'on acquiert par les armes. Sa valeur naturelle parut en différentes occasions; il eût été à souhaiter qu'il se fût moins exposé, & qu'il eut accompli plus fidelement les principales conditions du Traité. Ses Regimens étoient foibles, l'achat des Chevaux avoit été fait lentement, & lors qu'il joignit nôtre Armée avec toutes les troupes, le mois de Juillet étoit presque fini.

Nos ennemis retirerent de plus grands avantages du Commandement que Nous lui avions donné. Il s'en est fait un mérite auprès d'eux; ainsi Nous n'avans à Vôtre Sainteté que ce qu'il écrivit quelques mois après à l'Empereur.

On Nous donna pendant le cours de la Campagne plusieurs avis de ses intelligences secrettes avec les Généraux de ce Prince: quelques incidens confirmerent ces avis. Un Officier Piémontois élevé auprès du Duc de Savoye, & dans la confiance de son Maître, fut surpris avec des Officiers ennemis, & ramené au Camp par un Parti de nôtre Armée. Ils ne le traitoient point comme prisonnier.

Ce Prince avoit concerté avec les Généraux de nôtre Armée une entreprise dont l'exécution dépendoit du secret. Le Prince de Vaudemont instruit de toutes les circonstances, & de la conduite du projet, partit pour Mantoue: à peine cependant il avoit quitté l'Armée, que le Duc de Savoye lui écrivit tous les détails du dessein qu'on avoit formé. Il dépêcha deux Couriers par deux voyes

voyes différentes, pour porter la même Lettre sans être chifflée ; l'un des deux fut pris ; les ennemis avertis du projet, le prévirent. Il étoit difficile d'accuser ce Prince de simple imprudence. Il dit qu'il avoit eu tort ; qu'à l'avenir il se garderoit bien d'une pareille négligence. Il en étoit incapable lors qu'il s'agissoit de parvenir à ses desseins.

Il crut qu'il lui convenoit de publier, que l'Empereur avoit ordonné aux Habitans des Terres Imperiales en Piémont de prendre les armes, & de se joindre aux Rebelles du Mondovi ; qu'il promettoit de leur fournir l'argent & les munitions nécessaires. Les Officiers Piémontois l'anoncèrent à ses troupes en leur donnant l'ordre.

Le recit seroit long, s'il falloit rapporter tous les sujets qu'il y avoit de soubçonner ses intentions ; les prétextes qu'il cherchoit de se plaindre, les voyages secrets de ceux de ses Ministres, qu'il traitoit alors avec plus de confiance.

Les Armées étoient encore en Campagne, & celle des ennemis supérieure en nombre, lors qu'il ramena ses troupes en Piémont. Les instances qu'on lui fit pour laisser encore ses forces jointes à nôtre Armée, & à celle du Roi Catholique, furent inutiles.

Immédiatement après son retour à Turin, il Nous représenta, qu'il lui étoit impossible d'exécuter le Traité. Il se plaignoit de la modicité des subsides, & il demanda de nouveaux avantages. Il insistoit pour les obtenir dans le tems que ses intelligences avec nos ennemis étoient les plus vives. Son Ambassadeur

Ambassadeur à Vienne, \* attaché à l'Empereur par des interêts particuliers, sous prétexte de ces mêmes interêts, étoit demeuré à cette Cour longtems après l'entrée des troupes Allemandes, & le commencement de la guerre en Italie. Le Duc de Savoye avoit peine à le retirer, quoi qu'il comprit parfaitement, qu'une correspondance aussi publique avec l'Empereur, ne convenoit plus depuis les engagements qu'il avoit pris avec Nous & avec le Roi d'Espagne. On jugea par les longues audiences qu'il donna à cet Ambassadeur depuis son retour à Turin, que les ordres du Duc de Savoye avoient plus contribué, que les interêts de l'Ambassadeur à prolonger son séjour à Vienne. Ces conjectures n'étoient pas fausses, & les avis certains que Nous reçûmes, verifient le jugement du public.

Le Duc de Savoye sçait conduire ses desseins avec un profond secret; mais son caractère excite souvent la curiosité des personnes même indifferentes. Les faits publics rapportez avec des avis particuliers, découvrent quelque fois assez promptement la vérité, & dévoilent les misteres qu'il croit les plus cachez.

Nous sçûmes que l'Empereur vers le commencement de l'année 1702. lui offroit le Montferat, qu'il lui promettoit ses offices auprès du feu Roi d'Angleterre Guillaume III. pour en obtenir des subsides; qu'il le pressoit d'entrer dans son Alliance, & d'en signer le Traité. Le Marquis de Prié n'étoit pas seul chargé de cette négociation, mais

le  
\* C'est le Marquis de Prié que l'Empereur employa bientôt après pour son Ambassadeur à Rome, où il est encore en 1713.

le détail de la maniere dont elle étoit conduite seroit presentement inutile.

On avoit alors de grandes esperances à Vienne des progres des Allemands en Italie, & soit que l'Empereur se crût assuré d'y terminer glorieusement la guerre sans secours; soit qu'il voulût simplement presser le Duc de Savoye de se déclarer; il protestoit que si ses offres n'étoient promptement acceptées, il ne se rendroit plus engagé. Il promettoit d'oublier entierement le passé, & lui remontrant ses devoirs envers son Souverain, il l'assuroit du retour de ses bonnes graces, pourvu qu'il n'attendît pas pour se déclarer une conjoncture où l'on ne pouvoit attribuer le parti qu'il prendroit, qu'à une necessité forcée.

L'inclination que le Duc de Savoye avoit toujours témoignée pour la Maison d'Autriche, étoit retenuë par la consideration de ses interêts. Il souhaitoit à la verité de lui devoir son agrandissement, mais il vouloit être assuré de le trouver en traitant avec Elle. La simple parole de l'Empereur ne lui suffisoit pas. Il doutoit qu'on lui eût encore pardonné à Vienne le Traité qu'il avoit fait avec Nous en 1696. Plus cette Cour paroissoit assurée de la conquête de l'Italie, plus il jugeoit qu'elle se rendoit difficile sur les avantages qu'il croyoit meriter. Ceux qu'elle lui offroit ne répondoient pas aux esperances dont il s'étoit flatté.

Comme il avoit une haute idée de la politique du feu Roi Guillaume d'Angleterre, il crut que ce Prince n'épargneroit rien pour le faire entrer dans la Ligue. Il lui communiqua donc & les propositions de l'Empereur

teur, & la réponse à ces propositions. Mais témoignant au Roi de la Grande Bretagne une confiance entière & sans réserve, il eut soin de prendre en même tems toutes les précautions qu'une juste défiance lui inspiroit.

La crainte du Duc de Savoie étoit fondée sur la défiance réciproque qu'il sçavoit que l'on conservoit à Vienne, & à Londres de ses sentimens, & de sa facilité à rompre ses engagements. Il prescrivit à son Envoyé en Angleterre de se servir des termes les plus forts & les plus soumis, mais il lui défendit de rien laisser par écrit.

Cet Envoyé devoit assurer, que son Maître étoit résolu de se conduire uniquement par l'organe du Roi d'Angleterre (car nous rapporterons même les termes à votre Béatitude.) Que c'étoit de sa protection qu'il vouloit venir toutes choses; que c'étoit par lui qu'il attendoit le succès des prétentions qu'il lui avoit déjà découvertes; & que jamais il ne s'en ouvrirait directement avec l'Empereur. Que le péril dont il se voyoit menacé, étoit éminent, mais que plus le sacrifice étoit grand, plus les avantages devoient être proportionnez aux dangers où il s'exposeroit.

C'étoit de la protection du Roi d'Angleterre, (termes souvent repetez,) que le Duc de Savoie esperoit désormais la grandeur de sa Maison. Il croyoit, en s'abaissant lui-même, devenir beaucoup plus considérable, s'il obtenoit par sa soumission quelque nouvelle augmentation à la promesse du Montferrat. L'offre lui paroissoit trop simple, par rapport à l'utilité dont il croyoit être à l'Empereur.

Il avoit reçu des assurances positives du

Roi Guillaume III. de la déclaration de guerre que l'Angleterre & la Hollande jointes ensemble, Nous devoient faire incessamment; l'idée peu avantageuse qu'il s'étoit formée de nos forces, lui persuadoit qu'elles ne suffiroient pas à soutenir les efforts de nos ennemis. Le premier service qu'il promettoit de rendre à la Ligue, étoit de réduire les troupes qu'il Nous donnoit, & de Nous obliger à Nous contenter qu'à l'avenir le nombre fût moindre de la moitié. Il s'engageoit de refuser tous les avantages que Nous lui offririons, pour laisser ses troupes jointes aux nôtres pendant l'hiver; & pour marquer son dévoûement, il assuroit que la possession du Montferrat ne seroit pas capable de le tenter, & qu'il ne l'accepteroit pas, si elle lui étoit offerte de nôtre part. Il prétendoit en ne recevant de Nous aucun nouvel avantage, devenir libre, & maître d'unir ses troupes à celles de l'Empereur, dans l'instant de la conclusion du Traité qu'ils devoient faire ensemble. Il reservoit à convenir des tems & des moyens de l'exécution, lorsque l'article de ses intérêts particuliers seroit réglé.

Son Envoyé devoit représenter la nécessité indispensable pour son Maître, *de se ménager pendant cet intervalle, & d'employer la plus grande dextérité, puisque le secret étoit plus que très nécessaire pour éviter les conséquences fatales que sa découverte entraineroit.*

Sa réponse à l'Empereur verifioit encore mieux les soupçons que sa conduite précédente à nôtre égard avoit fait naître. Et s'il n'étoit nécessaire de faire voir qu'ils étoient bien fondez, Nous passerions sous silence ce qu'il disoit, *de sa reconnaissance profonde pour*  
l'as 8

l'acte plein de bonté, dont ce Prince avoit daigné en user à son égard; de l'esperance qu'il avoit toujours eue que l'Empereur auroit la générosité de compair au dur engagement qu'il avoit été forcé de prendre pour la conservation de ses Etats; enfin, de sa confiance fondée sur la grande utilité dont ces mêmes engagements étoient pour le service & pour les interêts de la Maison d'Autriche.

Il exprimoit la violence que son cœur avoit soufferte, en subissant la loi fatale qu'il s'étoit vu imposer; mais sans être interieurement détaché des interêts de l'Empereur. Car enfin il y étoit lié par la reconnoissance inviolable de sa bonté, de sa protection, & par l'attachement égal qu'il professoit, disoit il, pour un Prince à qui il avoit conservé son cœur sans la moindre diminution.

Il lui representoit que depuis la Paix de Riswick il s'étoit offert le premier à le servir en Italie, qu'il avoit continuellement insisté sur l'importance de prendre les mesures pour conserver à la Maison d'Autriche les Etats appartenans à la Couronne d'Espagne; qu'après la mort du feu Roi Catholique, il avoit représenté à Vienne la nécessité de prévenir l'occupation du Duché de Milan; que si ses conseils avoient été suivis, l'exécution du plan qu'on avoit formé, devenoit facile; qu'il auroit eu la liberté de se sacrifier suivant ses desirs au service & aux interêts de la Maison d'Autriche, & qu'il eût été dispensé des violentes extremitez où il s'étoit vu contraint de se soumettre.

Il déplorait la perte de tant de conjonctures heureuses, & pour recver le prix de son Alliance, il décrivait le bon état de nos

forces en Italie, bien différemment de ce qu'il en pensoit, & de ce qu'il en disoit ordinairement. Il representoit les malheurs dont son Païs étoit menacé. Il ajoûtoit que s'il exposoit ces risques & ces difficultez à la haute intelligence de l'Empereur, il ne le faisoit que pour le mieux assurer de sa constante persévérance dans le désir sincere qu'il avoit de le servir, & de sacrifier aveuglement toutes choses à sa gloire & à ses avantages. Il citoit le Roi d'Angleterre comme un témoin assuré de ses sentimens, & il esperoit que l'Empereur feroit briller en sa faveur des effets de sa juste & généreuse magnificence, proportionnez au sacrifice aussi bien qu'à l'avantage très-essentiel que la Maison d'Autriche retireroit du parti qu'il vouloit prendre.

Enfin il faisoit valoir comme une marque indubitable de son attachement, la conduite qu'il avoit tenue l'année précédente, puisqu'il étoit facile de remarquer ses véritables sentimens, dans le retardement de la marche de ses troupes, parties même en moindre nombre qu'il n'étoit obligé de les fournir, & dans les délais qu'il avoit aporté à se rendre à l'Armée où sa présence n'avoit pas été inutile aux intérêts de l'Empereur; il promettoit de tenir encore la même conduite la Campagne suivante, & se ventant d'avoir déjà pris des mesures pour réduire les troupes qu'il donnoit à la moitié de celles qu'il avoit fournies; il l'assuroit, qu'il laisseroit les meilleurs dans ses Etats; car il vouloit marquer en toutes manieres sa passion pour le service de l'Empereur, se flatant qu'il agréeroit ses sentimens très soumis & très sinceres.

La conquête du Royaume de Naples paroissoit

roissoit alors le principal objet de l'Empereur. Quelques séditieux en representoient l'entreprise & le succès faciles, & pressoient ce Prince d'y porter ses armes. Le Duc de Savoye craignit d'être abandonné si elles s'éloignoient du Piémont, il representa vivement à Londres, que la principale utilité de son Alliance se perdrait, si l'Armée Allemande étoit employée ailleurs que dans le Milanais; qu'on devoit regarder l'acquisition de cet Etat, comme *la baze de l'établissement de la Maison d'Autriche en Italie.*

Pendant que la négociation s'avançoit en Angleterre, il eut le plaisir d'attribuer à son habilité le consentement que Nous donnâmes à la réduction des troupes, qu'il étoit obligé de Nous fournir: mais cette satisfaction fut troublée par la nouvelle de la mort du feu Roi d'Angleterre. Il fonda ses principales esperances sur le crédit que ce Prince s'étoit acquis sur ses Alliez. Il eut peur de trouver désormais l'Empereur plus difficile. Il ne désavoüeroit, peut-être, pas, qu'il fut quelque tems agité de la crainte que les secrets qu'il avoit confiez au Roi Guillaume ne fussent découverts, comme beaucoup d'autres, par les papiers trouvés après la mort de ce Prince.

Nous scûmes donc ses desseins & ses démarches, mais sans lui rémoigner ni inquiétude ni défiance. Il accomplit librement ce qu'il avoit promis à l'Empereur, & au feu Roi d'Angleterre. Ses troupes reduites à la moitié, ne partirent que tard pour se rendre à nôtre armée. Il ne tint qu'à lui d'en prendre le Commandement, & d'y servir encore nos ennemis, comme il s'étoit vanté de

l'avoir fait l'année précédente, mais il avoit changé d'idée. Il s'étoit engagé de mettre tout en usage pour s'exempter de commander l'Armée, & s'il y étoit forcé, il prioit l'Empereur, de ne l'attribuer qu'aux malheureuses circonspectiions qu'il étoit obligé de garder pour éviter de Nous donner le moindre ombrage.

Nous laissâmes à son choix le parti qu'il prendroit; il se plaignit de cette indifférence, car il cherchoit incessamment des prétextes de se plaindre, & il faisoit les plus frivoles. L'arrivée du Roi d'Espagne en Lombardie lui en fournit de nouveaux, il se plaignit du Ceremonial. Vous sçavez, très-Saint Pere, qu'il abandonneroit les prétentions qu'il soutint avec tant d'ardeur contre le saint Siege, s'il pouvoit à ce prix obtenir de votre Sainteté qu'Elle voulût traiter les Ambassadeurs de Savoye aussi favorablement que ceux de la Republique de Venise, & qu'Elle les admît à son audience dans la Sale Royale du Vatican. Mais comme il vouloit se plaindre, oubliant les bornes du rang qu'il tient en Italie, il affecta de paroître mécontent du refus que le Roi Catholique fit de lui donner la main, & le fauteuil: il parla du traitement qu'il en avoit reçu comme une nouvelle preuve de l'ingratitude dont ses services étoient recompensez.

Le recit seroit long si Nous entrions dans les détails des envois secrets du Prince Eugene à Turin, de ceux du Duc de Savoye à l'Armée de l'Empereur. Sa retraite en différentes Maisons de Campagne, ni la difficulté d'en aborder n'empêchoient pas que la verité ne fût pénétrée. Ses conférences les plus secretes

avec ses Ministres employez auparavant à Vienne & à Londres, étoient scûs. On découvrit jusqu'à ses chagrins, ses agitations, lorsqu'il trouvoit l'Empereur plus difficile sur les avantages qu'il croyoit que son Alliance devoit être achetée. Le mystere étoit même inutile à l'égard du public, lequel instruit depuis longtems de l'inclination du Duc de Savoie pour la Maison d'Autriche, jugeoit par les démarches de ce Prince, que son unique vûë étoit de suivre son premier penchant, aussi-tôt qu'il le pourroit faire utilement & avec sûreté.

C'est ainsi qu'on interprétoit l'attention extraordinaire qu'il donnoit à ses troupes, les soins qu'il apportoit à pourvoir, & à fortifier ses Places. Loin de louer en lui cette application digne de la sagesse des Princes; on vouloit seulement qu'elle découvrit ses véritables desseins. Il aidoit à les faire connoître par les tentatives différentes qu'il fit pour lever des troupes en Suisse, & par la continuation des levées dans ses Etats. Il assuroit que les subsides ne suffisoient pas aux dépenses qu'il étoit obligé de faire pour l'exécution du Traité. Il obtenoit de nous la réduction de ses troupes, & dans le même tems qu'il augmentoit les fortifications de ses Places, il faisoit de nouvelles levées. Il étoit difficile que ses projets fussent cachez : la contrariété entre ses actions & ses discours étant si manifeste.

Il se flatoit cependant encore du plaisir de croire que son secret n'étoit pas pénétré, lors que les Princes liguez contre Nous commencerent à le reveler. Ils crurent persuader plus facilement le Roi de Portugal,  
d'en

d'entrer dans leur alliance, en lui faisant voir que la Ligue acquérant chaque jour de nouveaux Alliez, qu'il Nous seroit impossible de résister au nombre de nos ennemis, & pour l'en convaincre, ils lui découvrirent les dispositions du Duc de Savoye.

La nouvelle en fut bientôt divulguée dans toute l'Europe, de tous côté on écrivoit que le Duc de Savoye vouloit réparer le tort qu'il avoit fait à ses Alliez dans la dernière guerre; qu'il regagneroit leurs bonnes grâces par un coup éclatant. On nommoit comme le Négociateur employé par l'Empereur ce même Salvay, qu'il vient de faire Conseiller Aulique, avec une gratification de quarante mille florins, pour le récompenser de ses peines, & des voyages qu'il a fait à Turin.

L'Ambassadeur de l'Empereur en Pologne y parloit dès le mois de Mai dernier du Traité de son Maître avec le Duc de Savoye aussi publiquement que le Comte de Lamberg a fait depuis à Rome.

Les paris étoient ouverts à Londres & à la Haye: les Marchands & les peuples étoient informez du parti que ce Prince prendroit avant la fin de l'année. On comptoit principalement en Angleterre & en Hollande, aussi bien qu'à Vienne, sur les progrès des Fanatiques du Languedoc, sur les intelligences du Duc de Savoye avec ces malheureux revoltés, sur les secours qu'il leur donneroit.

Pût à Dieu, Très Saint Pere, qu'un profond silence sur cet article fit perdre à jamais l'idée des esperances qu'un Prince Catholique fondeoit sur les cruautés de ces  
sédi-

l'éditieux, pour ne pas dire, des liaisons qu'il prenoit avec eux. Ainsi nous ne parlerons pas même à Vôtre Sainteté des facilités que les Religioneux venans des Païs étrangers, trouvoient à traverser les Etats de ce Prince, pour entrer ensuite dans nôtre Royaume. On ne sçait que trop le discours qu'il eut au President du Parlement d'Orange, le conseil qu'il lui donna de ne se pas éloigner des Etats de France, puis que les tems pouvoient changer : & qu'il feroit bien d'attendre dans le voisinage les conjonctures favorables de retourner dans sa patrie avec l'entiere liberté d'y exercer sa Religion. Ceux de cette même Religion ont publié les éloges qu'il donna à leur fidelité, à leur valeur, à leur zele : enfin c'éroit sur eux principalement qu'il comptoit, disoit il, pour la défense de ses Etats.

Mais ces circonstances sont inutiles, Nous sommes persuadés que Vôtre Beatitude lisant celles que Nous lui avons rapportées, s'étonne, qu'instruit des desseins d'un ennemi caché, Nous ayons aussi longtems differé à lui ôter le moyen de les exécuter. Nous avoüons que la superiorité de nos armes en Italie, Nous donnoit lieu de croire que Nous y rétablirions enfin le repos ; que l'entrée de nos troupes dans le Tirol, & leur jonction avec l'Electeur de Baviere, obligeroit celle de l'Empereur à repasser les montagnes, pour venir défendre les Etats hereditaires de la Maison d'Autriche ; que le Duc de Savoye privé de toutes esperances de secours de la part de nos ennemis, feroit de serieuses reflexions sur sa conduite, & que renonçant à toute idée de nouveaux engage-

engagemens, il accompliroit ceux qu'il avoit pris avec Nous. Nous étions également éloignez, & d'exciter une nouvelle guerre, & de regarder encore comme ennemi un Prince, que tant de liaisons étroites doivent attacher indispensablement à nos interêts.

Enfin Nous apprîmes que le Comte d'Aversberg partoit de Vienne pour aller à Turin consommmer une négociation commencée longtems auparavant; conduite en apparence, avec secret, & pénétrée presqu'aussitôt que commencée. Nous fumes informez de l'arrivée de ce Ministre, de tous les pas qu'il fit, des différentes maisons où le Duc de Savoye le faisoit loger, tantôt à la Ville, tantôt à la Campagne: du tems que ce Prince ou ses Ministres employoient à travailler avec lui. La négociation devint si publique, que le Duc de Savoye seul en faisoit encore mystere. On s'entretenoit à Turin des conditions du Traité; on parloit des projets de potter la guerre dans le Dauphiné, d'y employer les Habitans des Vallées, & les François de la Religion prétenduë Reformée, que ce Prince pourroit attirer à son service. On étoit informé de la maniere dont les Allemands devoient entrer dans l'Alexandrin, pour le laisser ensuite au Duc de Savoye, comme les recompenses de ses engagemens avec l'Empereur.

Si ces bruits répandus si généralement, étoient faux, l'honneur & l'interêt de ce Prince l'obligeoient également à rendre la verité publique; mais gardant le silence, il ne s'offensa pas seulement de la part que le Comte de Lamberg donna du Traité à tous ceux que cet Ambassadeur voulut faire  
confi-

considerer comme Partisans de la Maison d'Autriche à Rome.

Nous rompîmes enfin ce silence, que le Duc de Savoye observoit avec tant d'obstination. Après avoir porté la patience jusqu'à l'extrémité, Nous crûmes faire une dernière démarche pour sauver ce Prince du précipice où il se laissoit entraîner. Nous voulûmes éprouver s'il y avoit encore lieu aux reflexions, & si dans l'incertitude où peut-être il étoit encore, on pourroit le déterminer à suivre ses véritables intérêts, & ceux de toute l'Italie.

Les avis généraux que Nous avions reçus de ses engagements, furent communiquez par nôtre ordre à son Ambassadeur. Il les desavoïa, quoique sans ordre, il assura que son Maître seroit toujours fidele aux Traitez qu'il avoit fait avec Nous, & avec le Roi nôtre petit fils. Cette réponse fut confirmée par le Duc de Savoye. Il y joignit de fortes protestations, qu'il n'avoit fait, & qu'il ne feroit aucun Traité avec l'Empereur, ni avec ses Alliez; & suivant sa coutume pratiquée avec Nous, & avec d'autres, il demanda de nouveaux avantages, comme le fruit & la juste recompense de son alliance, & de ses services.

Il parla lui-même à peu près dans le même sens à nôtre Ambassadeur à Turin, sans l'assurer cependant aussi positivement qu'il ne concludroit point de Traité avec l'Empereur. Il est difficile de nier soi-même une vérité connue. Le Duc de Savoye détourna toute explication sur un point aussi essentiel. Il fit une espece d'apologie de la conduite qu'il avoit tenuë depuis la mort du feu Roi  
d'Es-

d'Espagne; toutes les plaintes qu'il avoit faites en différentes occasions, furent rapellées; il conclud enfin en disant, qu'il avoit les sentimens, & toute la délicatesse nécessaire pour ressentir vivement les atteintes de tels procedez. J'ai ployé, dit-il, je me suis contenté, mais enfin mon tems bourasqueur est passé; je me trouve dans des conjonctures, ou bien il n'y en arriva jamais, à esperer les avantages de ma Maison. Parlant ensuite de l'horreur, & de la pauvreté de la Savoye, quoique sans dessein de traiter, il fit entendre qu'il comptoit meriter par ses services l'agrandissement de ses Etats. Il autoit eu peine à faire connoitre en termes plus clairs le progres de la négociation commencée entre l'Empereur & lui, à moins que d'avouër le veritable état où elle étoit alors; mais les mesures pour l'exécution n'étoient pas entierement prises, il étoit nécessaire d'en suspendre la declaration, & de Nous laisser encore quelque tems dans l'incertitude.

Il fit dresser pour cet effet un Memoire vague, dont les termes généraux laissoient pénétrer, qu'il prétendoit le Milanez pour recompense de ses grands services, & du salut des Etats de la Monarchie d'Espagne en Italie, dont il croyoit que Nous, & le Roi nôtre petit fils lui étions redevables.

Comme Nous avions été ponctuellement instruit de toutes ses démarches, Nous sçavions aussi que le détail des audiences qu'il donnoit à nôtre Ambassadeur, les réponses qu'il lui faisoit, étoient communiquées au Ministre de l'Empereur à Turin; que rien ne se faisoit plus que de concert avec lui, qu'il seroit

seroit averti de toutes les propositions que Nous pourrions faire au Duc de Savoye. La maniere de répondre au Memoire qu'il Nous avoit donné, devoit indifferente: Nous prévoyions l'usage qu'il feroit de ce qu'on lui diroit de nôtre part. On a vû comme il s'en est servi dans le dernier Memoire qu'il a fait presenter aux Cantons Suisses. Enfin il n'étoit plus tems de négocier. Il faloit prendre un dernier parti, si Nous voulions dissiper les desseins de ce Prince. Déjà depuis quelque tems les Officiers, & les Soldars de ses troupes se reti-roient de l'Armée sous de feints prétextes de maladies. Nous n'avions plus à Nous reprocher que de risquer de perdre les affaires en differant trop longtems une resolution, extrême à la verité, mais indispensablement nécessaire. Nous la primes donc, & Nous fimes arrêter & desarmer les troupes de Savoye, forcé à le faire par toutes les raisons que Nous venons d'exposer à Vôtre Beatitude.

Quoi que le recit n'en soit déjà que trop long, Nous pouvons assurer que Nous omettons plusieurs circonstances très essentielles; mais que serviroit-il de les rapporter, puis que nos ennemis même ont rendu témoignage à la justice de nos resolutions? la Princesse de Dannemarck s'est fait honneur dans sa Harangue au Parlement d'Angleterre, d'avoir engagé le Duc de Savoye dans les interêts de la Ligue. Si Nous eussions formé le dessein d'envahir ses Etats, comme il s'efforce de le persuader, sa conduite Nous donnoit depuis longtems de justes sujets de le traiter comme ennemi: il étoit

1704.

446

*Supplément de la Clef*

étoit inutile de le laisser accumuler. Mais bien loin d'avoir eu jamais cette pensée, Nous sommes encore disposez à laisser jouir le Piémont & la Savoye d'une parfaite neutralité pendant le cours de cette guerre, pourvû que les Places en soient gardées par les Suisses, ainsi que Nous l'avons fait proposer aux Cantons; que le passage au travers du País soit ouvert à nos troupes, & que le Duc de Savoye desarme les siennes.

La sureté ainsi établie, V. S. verroit bientôt finir l'inquietude que cette nouvelle guerre peut lui causer. Nos armes en Italie ne seroient plus employées qu'à procurer le rétablissement de son repos, & à le faire jouir d'une parfaite tranquillité; Nous l'attendons de la Providence Divine, aussi bien que la Paix générale de la Chrétienteté. Nous ne doutons pas des prieres ardentes de vôtre Beatitude pour l'obtenir; elle doit croire aussi que plus il plait à Dieu de repandre ses benedictions sur la justice de nos armes, & de confondre les desseins de nos ennemis; plus Nous sommes disposez à terminer par une bonne Paix, les malheurs dont l'Europe est depuis longtems agitée. Sur ce Nous prions Dieu, T. S. P. qu'il conserve longues années V. S. au regimedes de son Eglise. Ecrit à Versailles le 4. Janvier 1704. Vôtre dévot fils le Roi de France & de Navarre, LOUIS, & plus bas, COLBERT.

1703.

*Cette Lettre Apologétique rendue publique dans toute l'Europe,*

II. Cette lettre, qui à proprement parler servoit de Manifeste, & d'Apologie de la conduite que la Cour de France venoit de tenir envers Mr. le Duc de Savoye, ne fut pas plûtôt rendue publique, qu'on en fit quantité d'éditions, non seulement en Fran-

ce,

ce; en Italie, en Suisse; mais aussi en Angleterre & en Hollande, chacun faisant paroître beaucoup d'empressement à la lire. Comme elle entre dans un assez grand détail sur la matière des négociations secrètes entre les Ministres de Savoye, d'Autriche & d'Angleterre, il ne sera pas nécessaire de les rapeller ici.

III. Le Duc de Vendôme s'étoit avancé jusqu'à Trente, avec un Détachement de l'Armée des deux Couronnes, pour favoriser la diversion que l'Armée de Baviere faisoit dans le Tirol: on esperoit par là d'obliger la Cour de Vienne de rappeller ses troupes de la Lombardie, ce qui auroit pu rétablir le calme dans toute l'Italie: mais le Roi T. C. par les raisons déduites dans sa lettre, se vit obligée de rappeller Mr. de Vendôme, & de lui donner de nouveaux ordres.

Ce Général abandonna donc le Trentin, & revint dans le Mantoïan, où étoit le reste de son Armée, avec les troupes de Savoye, qu'il joignit au mois de Septembre 1703. Le 29. du même mois, l'Armée étant sous les armes, Mr. le Duc de Vendôme, fit venir les principaux Officiers Piémontois dans sa Tente, leur communiqua l'ordre qu'il avoit de les arrêter prisonniers de guerre; il leur dit ensuite qu'il ne demandoit que leur parole d'honneur, leur laissant leur épée, & la liberté de choisir telle Ville du Milanez qu'ils voudroient pour leur séjour: il fit en même tems desarmer les troupes de Savoye, qui étoient réduites à environ 3400. hommes; parce que la plus grande partie s'en étoit déjà retournée en Piémont, par congé de leurs Officiers, ou sous pré-

texte

*Mr. de Ven-*  
*dôme rappel-*  
*lé du Tren-*  
*tin dans le*  
*Mantoïan.*

*Mr. de Ven-*  
*dôme fait*  
*desarmer les*  
*troupes de*  
*Savoye.*

1703.

448

*Supplément de la Clef*

texte de maladie. Ce desarmement des troupes de Savoye, se fit au Camp de San-Benedetto le 29. Setembre 1703.

*Mr le Duc de Savoye fait arrêter les Ambassadeurs de France & d'Espagne.*

IV. Dès que cette nouvelle eut été portée à Turin, S. A. R. en marqua sa surprise; & voulant user de représailles, fit arrêter les Ambassadeurs de France & d'Espagne qui residioient à sa Cour, faisant mettre des Gardes Piémontoises à la porte de leurs Hôtels, qui n'en permettoient l'entrée ni la sortie à personne. On imprima quelque tems après un petit Livret sous le titre *intrigues secretes du Duc de Savoye*, où l'on rapporta plusieurs duretez exercées sur la personne & le caractère de Mr. Phelippeaux Ambassadeur de France, contre le droit des Gens, & (peut-être) sans ordre de Mr. le Duc de Savoye: mais comme cela est hors du tems, & qu'on en a rapporté les circonstances dans d'autres ouvrages qui sont entre les mains du public, il seroit inutile d'en renouveler ici la memoire. S. A. R. fit aussi arrêter tous les François qui se trouverent alors à Turin en assez grand nombre; ies Officiers, Soldats, Recrues, Equipages, Couriers, Marchands & autres, qui étoient ou traversoient ses Etats, & qui s'y croyoient en sureté sous la bonne foi des Traitez, ignorant la rupture entre les deux Cours; en sorte que S. A. R. eut en peu de jours plus de François prisonniers, que Mr. de Vendôme n'avoit arrêté de Piémontois ou Savoyards à San-Benedetto.

*Fait aussi arrêter tous les François dans ses Etats.*

V. Au moment que Mr. de Vendôme eut donné ses ordres pour conduire dans les Places du Mantouïan & du Milanez les troupes Piémontoises, il marcha avec une partie

partie de l'Armée, vers les Frontières de Piémont; mais avant de mettre le pied sur les Etats de Mr. le Duc de Savoye il dépêcha un Officier à S. A. R. précédé d'un Trompette, qui lui porta une lettre du Roi T. C. conçüe en ces termes.

1703.

## MONSIEUR,

*P*uisque la Religion, l'honneur, l'interêt, les Alliances & votre propre signature, ne sont rien entre nous, j'envoie mon Cousin le Duc de Vendôme à la tête de mes Armées, pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donnera que vingt quatre heures pour vous déterminer. Signé, LOUIS.

*Lettre du Roi à Mr. le Duc de Savoye, en réponse de sa A. R.*

Son A. R. répondit verbalement à l'Officier qui lui rendit la lettre, qu'il n'avoit aucune reponse à y faire, ni aucune proposition à écouter, que son parti étoit pris, & que les menaces ne l'étonnoient point.

VI. Il parût bien par les suites que le parti de Son Altesse Royale étoit pris depuis longtems. Le trois Octobre le Comte de Tassin Maître des Ceremonies, annonça à Mr. l'Ambassadeur de France, que le Marquis d'Aix Capitaine du Regiment de Savoye, étoit avec 50. Mousquetaires devant la porte de son Hôtel par ordre de Son A. R. pour empêcher ce Ministre ni aucun de ses domestiques d'en sortir. Et le même jour on vit promener dans Turin le Comte d'Aversberg Ambassadeur de l'Empereur, & Mr. Salvay Membre du Conseil Aulique, qui affecterent de passer & repasser sous les fenêtres du Ministre de France,

*Les Ministres de l'Empereur paroissent à Turin, le jour que les Ambassadeurs de France & d'Espagne sont arrêtés.*

450 *Supplément de la Clef*  
 suivis de plusieurs Domestiques de leur li-  
 vrée.

Ce nouveau spectacle surprit tous ceux qui ignoroient que ces Agens de la Maison d'Autriche étoient *incognito* dans une maison de Campagne du Marquis de St. Thomas près de Turin, depuis le mois de Juillet, (excepté le tems que Mr. Sa vay avoit employé à faire quelques voyages à Vienne.) Ceux même qui n'ignoroient pas le mystere de la négociation, auroient voulu que la politique eût retenu ces Messieurs cachez un peu plus longtems, pour donner lieu de croire qu'ils n'étoient partis de Vienne qu'après qu'on auroit eu celui d'y porter la nouvelle de l'événement de San Benedetto : souvent les Grands se dispensent des regles d'une bienséance à laquelle leurs inférieurs sont assujettis.

*Preuve que  
 les Cours de  
 Vienne, de  
 Londres &  
 de la Haye,  
 n'ont pas été  
 surprises de  
 l'événement  
 arrivé à la  
 Cour de Tu-  
 rin.*

VII Ces observations peuvent faire comprendre, que ce grand événement, qui surprit la plus grande partie de l'Europe, étonna beaucoup moins les Cours de Vienne, de Londres, & de la Haye, que celles des autres Souverains. La prompte apparition des Ministres de l'Empereur à Turin, en est une preuve incontestable ; sans doute Sa Majesté Imperiale ne faisoit pas mystere aux deux plus puissans de ses Alliez, (ne composant *qu'une Cause commune*) du Traité qui se négocioit à Turin. Au moment que la Reine d'Angleterre eut avis de ce qui s'étoit passé en Italie, Elle déclara à son Parlement le 20. „ Novembre, qu'Elle avoit répondu à la „ confiance que son Parlement avoit eu  
 en

20 en Elle par le Traité du Roi de Portu-  
 21 gal & la déclaration du Duc de Savoye.  
 22 Dans l'Adresse de remerciement que la  
 23 Chambre basse en corps présenta à Sa  
 24 Majesté Britannique le 22. du même  
 25 mois; on y lit, qu'Elle est remerciée  
 26 d'avoir par sa sagesse engagé le Roi de  
 27 Portugal & le Duc de Savoye dans son  
 28 Alliance, pour arracher la Monarchie  
 29 d'Espagne à un Prince de la Maison de  
 30 Bourbon, pour la faire passer dans celle  
 31 d'Autriche &c.

Par la Lettre que Son Altesse Royale  
 écrit aux Etats Généraux, datée de Tur-  
 in le 8. Octobre 1703. elle marque que  
 son attachement à la Cause commune, avoit  
 obligé la France de désarmer ses troupes,  
 ajoutant ensuite, *étant bien aise qu'un traité  
 de cette nature nous mette en liberté  
 de vous le faire connoître, avec le désir que  
 nous avons de nous joindre aux Alliez, pour  
 soutenir fortement un si juste parti.*

Si tout ce que je viens de rapporter ne  
 suffisoit pas pour prouver les sinceres in-  
 tentions de Son Altesse Royale pour l'a-  
 vancement des Interêts des Puissances li-  
 guées contre la France; il n'y auroit qu'à  
 écouter ce qu'un Illustre Ministre de Sa-  
 voye, chargé d'un plein pouvoir de son  
 Maître, en a dit publiquement devant un  
 très Auguste Senat: il nous apprend, que  
 le désarmement de son Benedetto n'est que le  
 prétexte, & non pas la véritable cause de  
 l'union de Son Altesse Royale avec les Alliez;  
 c'est Mr. le Marquis del Borgo Envoyé  
 Extraordinaire de ce Prince près de la Re-  
 publique d'Hollande, qui dans la Haran-

Le Marquis  
 del Borgo  
 Envoyé de  
 Savoye en  
 Hollande;  
 assurances  
 qu'il donne  
 du zele de  
 son Maître  
 pour les Alliez.

gue qu'il fit à Leurs Hautes Puiffances le 23. Janvier 1704. leur parla fans déguifement, des bonnes intentions & des fentimens de Son Alteffe Royale. En voici quelques termes conformes à l'imprimé de la Haye, avec privilege des Etats d'Hollande.

*Extrait de  
la Harangue  
de Mr. del  
Borgo.*

» LA généreufe refolution de Son A.  
» Royale mon Maître en faveur de  
» la Caufe commune... l'ont obligé de  
» m'envoyer auprès de V. H. P. .... la  
» haute idée que Son A. R. a de cette Re-  
» publique, & le fouverir d'une amitié  
» qui lui a été de tout tems fi chere, lui  
» a fait ardanment fouhaiter vôtre puiffante  
» Alliance; l'occafion qui l'aiffé à mon  
» Maître la liberté, fait renaître fa joye,  
» parce qu'elle lui ouvre le chemin pour  
» s'unir avec de fi puiffans Alliez... Le  
» défir que Son Alteffe Royale mon Maître  
» a de fe lier à vous, n'eft point une  
» fuite d'une animofité inspirée par ce qui  
» vient d'arriver; mais plutôt un effet de  
» l'eftime qu'il a pour vous, & de l'intérêt  
» qu'il prend à la Caufe commune.  
» C'eft pour Elle qu'il va expofer fes Etats,  
» épuifer fes Finances, & verfer le fang  
» de fes Sujets: Que dis-je? Son Alteffe  
» Royale n'épargnera pas même fa Roya-  
» le perfonne.

*Remarques  
fur cette  
Harangue.*

VIII. Après de pareils témoignages, il n'eft plus permis de revoquer en doute, que Son Alteffe Royale de Savoye, quoi qu'Elle eût marié fes deux filles aux deux premiers Princes du fang de France, pour

en faire deux grandes Reines, ait jamais diminué l'inclination naturelle qu'il avoit contractée pour les intérêts des Cours de Vienne, de Londres & de la Haye, réunis sous le nom de *Cause commune*; ce seroit une imposture de dire, & une erreur de croire, que ce Prince ait rompu l'Alliance qu'il avoit signé avec les Couronnes de France & d'Espagne, pour vanger l'affront que le Duc de Vendôme lui avoit fait, en désarmant quelques-uns de ses Regimens: Mr. del Borgo nous assure, qu'il n'y a dans le procédé de Son Altesse Royale son Maître, *ni animosité*; que ce n'est que par l'intérêt qu'il prend à celui de la *Cause commune*. Nous verrons dans la suite de notre Ouvrage quel succès eut cette nouvelle guerre.

### CHAPITRE III.

*Continuant ce qui s'est passé d'intéressant pour l'histoire en ANGLETERRE, depuis le commencement de l'année 1703. jusques à l'ouverture de la Campagne de 1704.*

I. **A**Yant rapporté dans les deux précédens Chapitres, tout ce qu'il convenoit de dire, (par rapport à l'Angleterre & autres Etats étrangers) concernant les négociations qui ont été faites à Vienne, à Lisbonne & à Turin, sur le titre donné à l'Archiduc Charles d'Autriche, & sur le changement de décoration qui parut cette année en Portugal & en Piémont; la ma-

*Zeile de la Reine pour les intérêts de la Maison d'Autriche.*

454 *Supplément de la Clef*  
 tiere de ce Chapitre s'en trouvera beaucoup  
 abrégé.

Les nouvelles Alliances que la Reine fit, lui acquirent de la gloire & de la réputation : mais elles occasionnerent aussi un surcroit de dépense à ses Sujets, qui supportèrent le principal fardeau de la guerre de Portugal & de Savoye, comme ils faisoient ai leurs : il falut encore que les Anglois reparassent les grandes pertes occasionnées par plusieurs tempêtes : ce ne fut pas encore tout, car la Reine, comme on le verra dans la suite, fraya aussi tous les plus grands frais de l'Armée qui marcha sur le Danube au secours des Etats hereditaires de la Maison d'Autriche.

II. Il survint un nouveau conflit de Jurisdiction entre les deux Chambres du Parlement, qui n'eut aucune suite ; je n'en aurois point parlé, si la prérogative Royale ne s'y trouvoit pas interessée ; voici de quoi il s'agissoit.

*Remarques  
 sur les prérogatives  
 Royales de  
 la Couronne  
 d'Angleterre.*

Quelques Gentilshommes ayant porté à la Chambre basse des plaintes contre l'Evêque de Worcester, & contre son fils, prétendant qu'il avoit empêché la liberté de l'élection d'un Député au Parlement, la plainte examinée, il fut conclu, qu'on presenteroit une Adresse à la Reine, pour la prier d'ôter à cet Evêque la Charge de Grand Aumonier de Sa Majesté, puis qu'à la faveur de son crédit, il avoit troublé la liberté des élections, ce qui est directement contre-venir & vouloir annéantir un des plus beaux privileges des Communes de la grande Bretagne.

La Chambre des Seigneurs se déclara

en faveur de l'Evêque: elle présenta aussi une Adresse à la Reine, dans laquelle ils exposèrent, que chaque Seigneur du Parlement & chaque Sujet du Royaume, par un droit incontestable, devoit avoir le tems de se défendre, avant de souffrir aucune sorte de punition. Ils prioient ensuite Sa M. de ne pas dépoüiller l'Evêque de Worcester de la Charge de son Aumônier.

La Reine par sa réponse, convint du privilege que les Anglois accusez ont, d'être ouïs avant d'être punis: mais Sa Majesté dist agua ce privilege d'avec sa prerogative Royale, en ajoutant, *Je tiens en même tems que j'ai un droit incontestable de continuer dans leurs Charges, ou d'en déposséder ceux qui en jouissent, lors que je le trouve à propos.*

III. Puisque nous en sommes sur les prerogatives Royales de la Couronne, je dois remarquer, que comme la plupart des Ecoïlois envisageoient la guerre étrangere dans laquelle le Conseil de la Reine alloit engager tous ses Sujets, comme ruineuse, principalement à l'Ecoïsse; on proposâ dans le Parlement de ce Royaume là, *si les Rois pouvoient faire la guerre sans la participation de leurs Parlemens.* D'abord plusieurs Ecrivains de la faction des Wigs prirent la plume à la main, pour défendre cette prerogative; peut-être moins dans la vûe de soutenir un des principaux droits de la Royauté Britaanique, que parce qu'alors la guerre étoit de leur goût: mais dix ou onze ans après, ils n'ont rien oublié pour traverser les desseins de la Reine lors qu'elle a paru disposée à conclure une Paix glorieuse

1703.

Privilege

dont doivent

jouir les

Anglois.

Autre pré-

rogative

Royale, et un

chant le

droit que les

Rois ont de

faire la guer-

re ou la Paix.

ricuse & avantageuse à ses Royaumes \* Il n'a pas tenu à eux que les Negociations n'ayent été rompies presque aussitôt qu'elles furent commencées : il paroît même encore tous les jours des libelles en Angleterre & en Hollande, pleins d'indignitez & d'impostures contre tous ceux qui y travaillent de bonne foi. ( C'est en Fevrier 1713. que j'écris ceci. )

La faculté de faire la guerre ou la Paix, est un droit incontestablement attaché à ceux qui portent la Couronne Britannique. Voici comme en ont parlé les Auteurs Anglois, avant que la puissance des Wigs se fut renduë si redoutable en Angleterre.

*Le pouvoir de faire la guerre & la paix, est si inseparablement attaché aux personnes de nos Rois, par les loix fondamentales du Royaume d'Angleterre, qu'il n'y a qu'un petit nombre d'ames venales, & Anti-Monarchiques, qui ayent jamais osé revoquer en doute cette verité. Il est vrai que quelques Parlemens ont confirmé les ligues & alliances contractées par les Rois : mais cette approbation du Parlement n'a rien ajouté à la validité de ces Traitez. D'ailleurs de dire que les secrets de l'Etat peuvent être mieux menagez par un Corps entier que par quelques personnes choisies ; c'est une telle bévue en fait de politique, qu'il n'y a que les ignorans qui la puissent soutenir. On a même souvent vû que la Chambre des Communes étant priée de dire son avis sur ces matieres, a refusé de le faire ; avoüant que de telles affaires ne regardoient pas les deliberations du Parlement, & n'étoient point de son ressort.*

IV.

\* Voyez Tome XVI. & XVII. du Journal.

IV. Le 21. Decembre 1703. la Reine éleva le Comte de Marlboroug à la qualité de *Duc*; elle accompagna ce titre d'une Patente qui le rendoit hereditaire à ses descèndans mâles: (il avoit pour lors un fils qu'on nommoit le Marquis de Blandfort, mais il est mort sans postérité, & ne lui reste plus que des filles: ) Sa M. voulut attacher à cette dignité une pension annuelle de cinq mille livres sterling, à prendre sur les revenus des Postes: mais ayant besoin de l'approbation du Parlement pour rendre ce revenu solide au nouveau Duc, elle envoya demander la concurrence de la Chambre basse.

Cette Chambre délibéra quelques jours sur la proposition de la Reine; enfin le premier Janvier elle presenta une Adresse à Sa M. par laquelle la Chambre après avoir applaudi aux services rendus par Milord Marlborough, donna la négative pour la pension; voici en quels termes la Chambre s'en excusa. C'est avec douleur que vos très-fideles Communes rencontrent un obstacle qui les rend incapables de condescendre à ce que V. M. leur a proposé, mais elles la supplient de leur permettre de lui représenter très-humblement les apprehensions qu'elles ont de donner un exemple à l'avenir, pour aliéner le revenu de la Couronne, qui a été réduit si bas par les dons exorbitans du dernier Royme.

Ce refus de la Chambre ne fit pourtant aucun préjudice aux intérêts de Mr. Marlborough. La Reine lui fit payer l'annuité de cette pension, en attendant qu'un

1703.

*La Reine*

*donne le titre de Duc à Mr. de Marlborough, & veut y attacher une pension.*

*Les Communes refusent de consentir à la pension proposée pour Mr. Marlborough.*

tems plus favorable pût en assurer l'hérédité dans la Famille: ce tems ne tarda pas à venir, & l'attente du nouveau Doc fut emplement recompensée, ainsi que nous l'avons marqué ailleurs \*.

*Les griefs  
ou les plain-  
tes des Ecof-  
sois contre les  
Anglois.*

V. Dans la Scéance du Parlement d'E-  
cossé tenuë en 1703. on y prit des résolu-  
tions peu conformes à celles du Parlement  
d'Angleterre au sujet de la succession de  
la Couronne: les Ecoffois se plaignoient  
que les Anglois s'étoient appropriés une  
autorité presque despotique sur le Ro-  
yaume d'Ecosse, au préjudice des an-  
ciennes loix, liberté & indépendance de  
ce Royaume: que dans le tems que  
les Anglois les maitrisoient ainsi, on  
traitoit les Ecoffois en étrangers ou en  
esclaves du Parlement d'Angleterre, en  
leur interdisant tout commerce dans les  
Colonies Angloises; on les engageoit à  
fournir aux dépenses des guerres dans  
lesquelles les Anglois trouvoient bon  
de prendre intérêt, que même ils s'ar-  
rogeoient le droit, (si malheureusement  
la Reine venoit à mourir sans enfans,)  
de désigner à l'Ecosse tel Roi ou Suc-  
cesseur à la Couronne Ecoffoise, que le  
Parlement d'Angleterre jugeroit digne  
de son choix; qu'il étoit de l'honneur &  
de l'intérêt de la Nation Ecoffoise, de  
prendre à bonne heure des mesures pour  
se délivrer d'une tutelle si contraire aux  
loix, libertez, & indépendance d'un des  
plus anciens Royaumes de l'Europe &c.

Voilà en substance les griefs que les  
Ecoffois

\* Voyez Tome II. & VI. au mot de Marlborough

Ecoffois prétendoient d'avoir reçu du Parlement d'Angleterre, ou de ceux qui avoient la direction des affaires publiques dans le Conseil de la Cour de Londres. Le Parlement d'Ecoffe employa plusieurs mois à chercher les mesures capables d'affurer son indépendance de celui d'Angleterre, & de ne pas être soumis aux Rois étrangers choisis par les Anglois, prétendant qu'en cas de mort de la Reine sans enfans, la Nation Ecoffoise avoit le droit, (à l'exclusion de toute autre Nation,) d'indiquer la personne qui devoit succéder à la Couronne d'Ecoffe. Après plusieurs contestations, le Parlement passa une loi sous le titre d'*Acte pour la sûreté du Royaume d'Ecoffe*. Il porte en substance, qu'*aucun Roi ou Reine d'Angleterre ne pourra être Roi ou Reine d'Ecoffe, sans avoir auparavant permis & accordé un commerce libre dans toutes les Colonies Angloises, & donné des assurances à l'Ecoffe qu'elle ne sera point dépendante du Royaume d'Angleterre*; cette résolution fut prise le six du mois d'Août 1703. On y ajouta plusieurs clauses les jours suivans, entre autres celle-ci. *Qu'après la mort de la Reine & de ses héritiers, provenans d'elle, toutes les Charges des Officiers, au dessus de celles de Capitaines, seront vacantes. Qu'il sera au pouvoir des Etats du Royaume, de déposer lesdits Officiers.*

On passa un autre Acte au même Parlement le 30. Août, que les Ecoffois crurent nécessaire à la sûreté de leur Royaume, par rapport à ce qu'ils trouvoient que sous les derniers Regnes, le Conseil de la

1703.  
*Pretensions  
 des Ecoffois  
 au sujet de  
 la succession  
 de leur  
 Couronne,*

*Actes pour  
 la sûreté du  
 Royaume  
 d'Ecoffe, &  
 pour prévenir*

Cour

1703  
*mir les guerres où les Anglois s'engageront contre le sentiment des Ecoissois.*

Cour de Londres les avoit engagez sans necessité dans des guerres de longue haleine, & ruïneuses à l'Ecosse. Voici en quels termes cet Acte est conçu.

» Nôtre Souveraine Dame, & les Etats  
 » du Parlement, ordonnent, passent en  
 » acte & déclarent, qu'après la mort de Sa  
 » M. à present regnante, & à défaut de ses  
 » heritiers par elle, aucune personne étant  
 » Roi ou Reine d'Angleterre, n'aura le  
 » pouvoir souverain de faire la Paix ou la  
 » guerre, avec aucun Prince, Potentat,  
 » ou Etat, sans le consentement du Par-  
 » lement; ne pourra obliger les sujets de ce  
 » Royaume. Déclarant que cet acte ne s'é-  
 » tendra point à empêcher les Souverains  
 » de ce Royaume d'Ecosse, de lever ou  
 » d'employer leurs sujets à supprimer les  
 » soulevemens qui pourront arriver dans  
 » le Royaume, ou aucune invasion des  
 » Puissances étrangères, suivant les loix  
 » précédantes: déclarant de plus que cha-  
 » que chose qui se rapporte aux Traitez de  
 » Paix, d'Alliance ou de commerce est  
 » laissé à la sagesse du Souverain, du con-  
 » sentement des Etats qui déclareront la  
 » guerre lorsqu'ils le trouveront convena-  
 » ble pour l'honneur & le bien du Roy-  
 » aume.

Le 27. du mois de Septembre, le Duc de Queensbury, Grand Commissaire de la Reine, s'étant rendu au Parlement, toucha du Sceptre plusieurs Actes qui avoient été regiez dans les deux Chambres; (c'est la marque du consentement Royal, qui leur donne force de loi,) il refusa la même approbation aux Actes qui concernoient

la sûreté du Royaume & la restriction du pouvoir de declarer la guerre. Le Grand Commissaire declara pour causes de son refus; que la Reine pour raisons à elle connûes, avoit trouvé bon de differer de donner son consentement Royal à ces Actes, jusqu'à ce que son bon plaisir le trouve à propos.

1703:

#### CHAPITRE IV.

Contenant ce qui s'est passé d'interessant pour l'Histoire en Hollande & aux Pais Bas, depuis le commencement de l'année 1703. jusques à l'ouverture de la Campagne de 1704.

**S**UR les instances que les Etats faisoient à la Cour d'Angleterre, pour obliger la Reine d'augmenter encore ses troupes, sous pretexte qu'ils étoient exposez dans de grands dangers de la part de la France, dont ils exageroient la Puissance prête à les accabler; la Reine remit leurs memoires & leurs demâdes à l'examen de son Parlement, dès le mois de Janvier 1703. en recommandant de prevenir le peril dont cette Republique étoit menacée. Peu de jours après les Communes presenterent une adresse à Sa M. par laquelle entre autres choses on exposoit, „ qu'on s'attendoit que la grande „ tendresse de Sa M. envers ses sujets, ne „ lui permettra pas de mettre sur eux un plus „ grand fardeau que celui que la necessi- „ té des affaires requiert absolument. Que „ s'il faut envoyer de plus puissans secours „ aux Hollandois, Sa M. est prié de con- „ venir avec les Etats Généraux, que ce ne „ fera

*Les Anglois  
accordent  
un nouveau  
secours aux  
Hollandois,  
à la charge de  
rompre leur  
commerce de  
lettres & au-  
tre avec la  
France &  
l'Espagne.*

1703.

„ sera qu'à condition que leurs H. P. inte-  
 „ rompent tout Commerce de postes, lettres,  
 „ billets, correspondances & trafic, tant  
 „ avec la France qu'avec l'Espagne, & que  
 „ l'Angleterre ne soit chargée du payement  
 „ de ces troupes surnuméraires, que du jour  
 „ que cette interruption aura été faite &c.

Il est à remarquer que dans le tems que les Hollandois feignoient d'être dans un si grand peril, ils faisoient, avec l'aide des troupes Angloises & de leurs autres Alliez, des conquêtes très considerables sur leurs Frontieres, tant dans l'Electorat de Cologne, Principauté de Liege, Duché de Limbourg, qu'autres Provinces voisines; s'appropriant toutes ces conquêtes, sans souffrir que ceux qui y contribuoient le plus, conservassent une seule Place, ni y missent aucun Gouverneur ou Commandant de leur part.

*Les Hollan-  
dois défen-  
dent le com-  
merce de let-  
tres avec la  
France &  
l'Espagne.*

II. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, étuderent autant qu'il leur fut possible, l'interruption que les Anglois demandoient, parcequ'ils sçavoient que leur Republique en souffriroit beaucoup plus de préjudice, que les sujets des deux Couronnes; mais enfin il falut subir la loy imposée par la Chambre des Cōmunes d'Angleterre; ou renoncer à l'esperance de l'augmentation des troupes Angloises: on publia dans toutes les Provinces-Unies & dans les Places occupées par leurs Armes, une Declaration des Etats Généraux, du 11. Mai 1703. par laquelle, à commencer du 1. Juin de la même année, il étoit deffendu, sous peine de punition corporelle & même arbitraire d'avoir aucune correspondance de lettres, de commerce, de change, ni autres,

avec

avec les Sujets des Rois de France & d'Espagne. L'intervale des cinq à six mois qui s'écoulerent depuis que les Anglois avoient demandé cette interruption, jusques au tems que les Etats Généraux rendirent cette Déclaration, donna le tems aux François & aux Espagnols, qui avoient quelque commerce à faire, soit en Allemagne, soit dans les Etats du Nord, d'établir des correspondances en Suisse, à Genève, Livorne, & autres Etats neutres, qui, au moyen de quelque petit Benefice, trouvoient des Marchands & des Banquiers qui leur prêtoient leurs noms: cette route qu'on ne pouvoit pas interrompre, à moins de déclarer la guerre à toutes les Puissances neutres, dérangea & altera si fort le commerce des Hollandois, qu'avant que la première année fût écoulée, ils se virent obligez de rechercher eux-mêmes à rétablir ce commerce des Postes qu'ils avoient interrompu \*. Ce qu'il y eut de singulier & d'avantageux pour la Republique d'Hollande, c'est que les Anglois qui n'avoient mis sur pied cette augmentation de troupes pour le service des Hollandois, qu'à condition qu'ils interdiroient, & n'auroient aucun commerce avec la France & l'Espagne, ne laisserent pas de continuer à cette même dépense pendant tout le tems que la Cour d'Angleterre fut en guerre: parce que ceux qui étoient pour lors dans le Ministère, (c'étoit les Wigs) paroissoient moins zelez pour leur propre patrie que pour les Hollandois.

III. Pendant que Mrs. les États Généraux

\* Voyez Tome I. du Journal page 167.

1703.

*Le rétablissement un an après, & les Anglois ne lassent pas de continuer l'entretien des troupes d'augmentation.*

1703.  
*Les Hollan-  
 dois effe-  
 érent une  
 crainte ma-  
 fonnée, pour  
 que les An-  
 glois les met-  
 tent en état  
 de faire de  
 plus grands  
 progresz.*

*Les Hollan-  
 dois se ren-  
 dent maîtres  
 de Rhimberg  
 par capitula-  
 tion.*

raux pressoient la Cour d'Angleterre avec tant d'instance d'augmenter ses troupes, & d'envoyer de plus puissans secours en deçà de la mer pour délivrer la Republique d'Hollande du peril éminent où elle étoit exposée par les puissantes & formidables armées des François qui menaçoient l'invasion des Provinces Unies. Les Armées de cette Republique tremblante en apparence, ne laissoient pas de faire des progresz par de nouvelles conquêtes, sans que les Armées de France, qu'on affectoit de dire si redoutables, fussent seulement en état de leur disputer un siege, ni même faire lever le blocus de Rhimberg, qui se vit enfin réduit à la necessité de se rendre par capitulation le neuf du mois de Février 1703.

IV. Rhimberg est une Ville bien fortifiée, située sur le Rhin, dans l'Electorat de Cologne: pendant les longues guerres que les Hollandois eurent avec les Espagnols, ceux là s'en emparerent en 1633. mais les François la prirent sur les Hollandois pendant la guerre de 1672. & Sa M. T. C. la remit entre les mains de l'Electeur de Cologne. On a vû dans le livre precedent combien la Campagne de 1702. fut florissante & avantageuse aux Hollandois, puis qu'avec l'aide des Anglois, & de leurs autres Alliez, ils prirent Kayferswert, Venlo, Stevens-wert, Ruremonde, Liege &c, sur la fin de la même Campagne ils firent bloquer Rhimberg par un Corps d'Armée, commandée par le Comte de Lotsum, Lieutenant Général des Troupes de Prusse; Mr. le Marquis de Grammont qui commandoit dans la Ploce de la part de  
 S. A. E. e

S. A. E. de Cologne; sachant sa Garnison reduite à la dernière extremité, de même que les Bourgeois, qui, depuis quelque tems, souffroient les incommoditez de la disette; ne voyant aucune apparence de secours; tant parce que les Hollandois, ou leurs Alliez, occupoient la plus grande partie du Diocèse, ( favorisez par le grand Chapitre de Cologne, ) que parce que les Armées de France étoient dans des quartiers d'hiver très éloignez, se vit dans la necessité de rendre la Place. Le Comte de Lottum rejetta tous les articles demandez en faveur de S. A. E. même ceux qui auroient pû convenir aux interêts du Chapitre de Cologne & Duché de Westfalie, entre autres la neutralité. On accorda à la Garnison de sortir avec toutes les marques d'honneur; trois piéces de Canon, 2. Mortiers, pour être conduite sous escorte à Louvain; on lui accorda six jours pour se préparer à évacuër la Place; les chariots & voitures necessaires, l'Artillerie & les gros équipages furent envoyez par eau à Anvers.

V. Voici une nouvelle preuve, que la Republique d'Hollande, bien loin d'être dans un dangereux peril, ( comme ses Ministres l'exposoient au Conseil d'Angleterre ) étoit en état, sans de nouveaux secours des Anglois, de subjuguër elle même ses voisins; car l'Armée Hollandoise, grossie des troupes de Brandebourg, des autres Princes d'Allemagne & de celles d'Angleterre qui avoient fait la dernière Campagne sur le bas Rhin & la Meuse, commencerent d'investir la Ville de Bonn

1703:  
Conditions  
sous lesquelles  
les Mr. de  
Grammont  
rend la Ville  
& Forteresse  
de Rhimberg

La Ville de  
Bonn assiegée  
par les Al-  
liez & prise  
par capitulation, sous  
les ordres de  
Mr. Marlbo.  
rouge.

le 24. Avril 1703. sous les ordres

Partie II Gg du

du Général Fagel ; en attendant l'arrivée du Général Coëhorn & du nouveau Duc de Marlborough, qui joignirent l'Armée peu de jours après, avec une prodigieuse quantité d'Artillerie & de munitions de guerre, qui auroient suffi à faire la conquête de plusieurs Places encore plus fortes que n'étoit Bonn ; mais on vouloit brusquer ce siege, pour marcher à d'autres entreprises : la tranchée fut ouverte le troisiéme Mai. Je n'entre point dans le détail des sieges dont j'ai à parler dans cet ouvrage ; il faudroit des volumes entiers pour cela ; ces sortes de particularitez n'interessent que par leur nouveauté.

*Conditions  
accordées à  
Mr. d'Ale-  
gre qui  
commandoit  
dans Bonn.*

Mr. le Marquis d'Alegre, qui commandoit la Garnison de Bonn, fut si vivement pressé par les Assiegeans, qu'enfin il se vit obligé de signer, avec Mr. de Marlborough, la capitulation pour la reddition de la Place : le 15. Mai on convint que la Garnison en sortiroit le 18. par la breche, avec toutes les marques d'honneur, pour être conduite sous escorte à Luxembourg, avec 150. chariots ou charettes pour les équipages : que les malades & bleffez seroient conduits à Thionville, dans des batteaux, avec les medicamens, lits, vivres, & autres commoditez convenables. On accorda à Mr. d'Alegre, que les bagages ne seroient point fouillez ; six piéces de Canon. Tous les prisonniers faits pendant le siege de part & d'autre seront relâchez. La Capitulation contient plusieurs autres articles, qui sont d'usage dans presque tous les Traitez ou conventions de cette nature ; c'est ce qui fait que nous ne nous y arrêtons pas.

Aprés

Après que les Alliez furent les maîtres de Bonn, on fit enlever du Palais Archiepiscopal & Electoral, tous les meubles précieux & autres meilleurs effets appartenans à Mr. l'Electeur de Cologne, dont on chargea plusieurs bateaux qui les porterent à la Haye.

VI. Nous mettrons ici de suite, les autres conquêtes que les Alliez firent cette Campagne, dans les Etats du bas Rhin & la Moselle, toujours pour le compte des Hollandois, puis qu'on ne mit dans aucune de ces Places que des Gouverneurs & des Garnisons du choix de Mrs. les Etats Généraux, à leur soide & à leur serment de fidélité.

Au commencement du mois d'Août, l'Armée des Alliez sous le commandement général de Mr. Marlborough, marcha vers la Meuse, & ayant fait assiéger la Forteresse de Huy, Mr. Coënor Général de l'Artillerie Hollandoise, ( un des plus habiles de l'Europe pour renverser bientôt les Fortereses, lorsqu'il avoit tout à portée ) brusqua Huy, comme il avoit fait Bonn; de sorte qu'à peine on aprit que le siege étoit formé, qu'on sçut que la Place étoit prise; Mr. de Marlborough ne voulut accorder d'autre condition à la garnison, qui étoit de 500. hommes, que d'être prisonniere de guerre, pour être échangée contre partie des deux Bataillons que Mr. de Villeroi avoit enlevé à Tongres au commencement de la Campagne.

VII. Pendant que Mr. de Marlborough reduisoit la Forteresse d'Huy, le Prince de Hesse-Cassel, avec un détachement de

*Mr. Marlborough après la prise de Bonn, assiege & prend Huy, la Garnison prisonniere de guerre.*

1703.

*Monsieur de Marlborough prend Limbourg la Garnison prisonniere de guerre.*

L'Armée, forma le siege de Limbourg Capitale du Duché de même nom, appartenant à la Couronne d'Espagne, dans laquelle il n'y avoit que douze cens hommes de Garnison: comme elle ne suffisoit pas pour garder la Ville & le Château, Mr. de Marlborough alla en personne devant cette Place, pour priver le Prince de Hesse de la gloire d'avoir fait seul cette conquête; il la fit canonner pendant 24. heures, & le 27. Septembre le Commandant de la Place consentit de se rendre prisonnier de guerre avec sa Garnison, en conservant les équipages des Officiers & tout ce qui appartenoit aux Soldats, à la reserve des armes. On ne laissa pas seulement à Mr. le Prince de Hesse Cassel, l'honneur de signer la Capitulation; il n'y eut que le Duc de Marlborough & six Députez Hollandois qui la signassent.

*Le Comte de Lottum prend la Ville de Gueldres par Capitulation.*

VIII. Mr. le Comte de Lottum Général des troupes de Prusse, qui avoit fait la conquête de Rhimberg, comme nous l'avons marqué plus haut, fut occupé une partie de la Campagne à tenir la Ville de Gueldre bloquée; c'est la Capitale de la Gueldre Espagnole, dans laquelle commandoit Mr. de Bethis: ce Commandant se vit contraint de rendre la Place par Capitulation le 17. Decembre 1703. auquel le Comte de Lottum accorda deux pièces de Canon, les autres marques d'honneur, & les Chariots necessaires pour conduire les équipages à Louvain & Malines, où la Garnison fut escortée.

Voilà une rapidité de conquêtes, dont le succès étoit bien opposé à la crainte imaginaire

ginaire, dont on berçoit les Anglois, afin de les charger d'un plus grand fardeau pour les dépenses d'une guerre, qui sembloit n'être faite que pour l'avantage & l'agrandissement des Hollandois, lesquels sous prétexte d'affûrer leur barriere, s'étoient déjà emparez des meilleures Places de tous leurs voisins.

IX. Il y eut un sanglant Combat près d'Eckeren aux environs d'Anvers le 30. Juin de cette même année, qui quoi qu'à l'avantage des troupes des deux Couronnes, ne laissa pas d'être consolat & même assez glorieux aux troupes Hollandoises, qui se sauverent à Lillo, dans le tems qu'on croyoit qu'elles seroient enlevées. Voici l'essentiel de cette action.

Au commencement de la Campagne, un Corps d'Armée assemblé vers la Flandre Hollandoise, fit rça quelques quartiers des Lignes du País de Waës, pour y établir des Contributions: les Alliez avoient formé un pareil dessein sur les Lignes du côté d'Anvers, gardées par quelques troupes Espagnoles sous les ordres de Mr. le Marquis de Bedmar Commandant Général des País-Bas, en l'absence de Mr. de Baviere. La grande Armée des Alliez sous les ordres de Mrs. de Marlborough & d'Owerkerck, devoit attaquer les Lignes du côté de Louvain & Malines; Mr. Coëhorn avec son Camp volant étoit à la gauche de l'Escadron vers la Flandre Hollandoise, pour y attirer l'attention de Mr. de Bedmar: Mr. de Waffenaer Baron d'Obdam avoit une petite Armée d'environ quinze mille hommes, qui fut se camper entre Eckeren & Capelle

1703.

*Les Hollandois sous prétexte de sûreté de leur Barriere occupent les Places fortes de leurs voisins.*

*Combat d'Eckeren où le Maréchal de Boufflers remporta la victoire sur l'Armée Hollandoise commandée par le Baron d'Obdam.*

Capelle proche d'Anvers, pour agir de ce côté là contre les Lignes des Espagnols: le terrain étoit avantageux à cause des marais, des Caraux & des Dignes, dont tout le Païs est entrecoupé.

Mrs. les Maréchaux de Villeroi, de Boufflers & le Marquis de Bedmar concertèrent de faire attaquer cette Armée, & de lui couper la retraite, s'il étoit possible. Mr. de Villeroi pour cacher son dessein à Mrs. de Marlborough & d'Owerkerck, fit faire un mouvement à l'Armée des deux Couronnes pour s'avancer vers Dieft; pendant ce tems-là Mr. de Boufflers le détacha avec 30. Escadrons & 30. Compagnies de Grenadiers, pour aller joindre les troupes que Mr. de Bedmar avoit assemblé derrière les Lignes d'Anvers.

Ces deux Généraux (Mrs. de Boufflers & de Bedmar,) firent avancer quelque Infanterie, prenans un grand détour, pour se saisir des Ponts, Dignes, Chaussées & autres passages, par où les Hollandois pouvoient se retirer vers Lillo & Berg-op-Zom: en effet les François avant que leurs ennemis s'en fussent aperçûs, occupoient déjà plusieurs postes derrière eux, entre autres les Villages de Hoeven, Orderen, Muyf-broeck &c.

Mr. de Boufflers fit attaquer les Hollandois dans leur Camp le 30. Juin: comme il falloit forcer les défilés couverts de marais, & les débusquer d'Eckeren, où ils s'étoient retranchés, le Combat fut long & dura depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à la nuit; mais enfin on les força par tout: les Hollandois se sauvèrent par le

le passage d'Oteren, qui leur ouvrit le chemin de Lillo, où le débris de l'Armée se rassembla le lendemain. Cette Armée Hollandoise fut mise dans une telle déroute, que le Général d'Obdan se vit deux fois coupé sans aucune troupe à la tête de laquelle il put combattre, & enfin obligé de passer, sans être connu, à travers des troupes Françoises, pour se sauver par Breda; pendant deux jours on le crut mort ou prisonnier; on voulut lui faire un crime, de ce qu'il avoit si heureusement échapé de tous les dangers où il se trouva exposé; il se vit même dans la nécessité de faire imprimer son Apologie au milieu de sa Patrie, qui quoi qu'appuyée d'une attestation glorieuse de la part des Officiers principaux de l'Armée; & que sa conduite fut louée & applaudie par d'habiles Généraux d'entre les Alliez; il n'eut cependant plus aucun Commandement en chef. Sa disgrâce peut servir de leçon aux plus fameux Généraux: le moindre travers de fortune fait souvent oublier leurs plus belles actions; celles de Mr. d'Obdan & les grands services que la Maison de Wassaer a rendu à la République, tant dans sa naissance, qu'après qu'elle a eu rang parmi les États Souverains de l'Europe, furent des considérations d'un poids fort modique, pour mettre ce Général à couvert du soupçon & de la calomnie de ses envieux: il y a des genies assez mauvais, qui font peu de différence entre le *malheureux* & le *criminel*.

Pour dire encore un mot du Combat d'Eckeren, les François eurent pour prix de la victoire, non seulement le Champ

1703.

Mr. d'Obdan de Wassaer Général Hollandois disgracié & pour-quoi.

1703.

Quelles furent les marques de la victoire de Mr. de Benters.

de Bataille, mais aussi 500. Hollandois prisonniers; on fit état que leur perte alloit à 4000 hommes: il est au moins certain qu'on leur prit leurs Tentes, leurs bagages, six pièces de Canon, quarante-quatre Mortiers qui étoient destinez au siege ou bombardement d'Anvers, qu'on ne put pas sauver, cent cinquante Chariots d'Artillerie, leurs munitions de bouche & de guerre, avec plusieurs Drapeaux, Eten-dars & Timbales: ce détail est renfermé dans la Lettre que le Roi Très-Chrétien écrivit le onze Juillet à Mr. le Cardinal de Noailles, pour faire chanter le *Te Deum* pour cette Victoire.

1704.

Mr. d'Owerkerck commande en chef l'Armée aux Pais-Bas.

XI. Pendant le quartier d'hiver on fit en Hollande comme en Angleterre, des préparatifs de guerre extraordinaires, tant par mer que par terre: les objets principaux furent d'allumer la guerre au cœur de l'Espagne, en y conduisant l'Archiduc Charles: donner au Roi de Portugal & à Mr. le Duc de Savoye, des secours capables de les fortifier dans le parti qu'ils venoient de prendre; & enfin d'envoyer une puissante Armée sur le Danube, pour dégager l'Empereur de la guerre de Baviere. On cacha ce dernier objet par les apparences de porter la guerre sur la Moselle, jusques à ce que le Duc de Marlborough eut passé en Allemagne, de la maniere dont je remarquerai ailleurs. \* Mr. d'Owerkerck fut choisi pour être Général de l'Armée qui devoit agir sur la basse Meuse pour y faire diversion.

CHA-

\* Voyez Tome I. du Journal.

## CHAPITRE V.

Contenant ce qui s'est passé en ESPAGNE d'intéressant pour l'histoire, depuis le commencement de l'année 1703. jusqu'à l'ouverture de la Campagne 1704.

I. **AU** commencement de cette année *Lettre con-*  
 il parut un écrit pour servir d'A- *tenant le su-*  
 pologie à l'Amirante de Castille, dont nous *jet de mécon-*  
 avons parlé dans les Chapitres précédens; *tentement de*  
 il avoit pour titre, *Lettre de l'Amirante de l'Amirante*  
*Castille à la Reine d'Espagne*; l'imprimé *de Castille,*  
 ne contient ni date ni signature, mais il  
 paroît que si elle fut écrite par ce Seigneur  
 Espagnol, ce fut peu de tems après qu'il  
 se fut retiré en Portugal, lors que le Roi  
 d'Espagne étoit en Italie. Quoi qu'il en  
 soit, l'Amirante se plaint en termes géné-  
 raux, du peu d'égard que quelques Mini-  
 stres Espagnols ont eu pour lui, sans en  
 articuler qu'un seul article; voici comme  
 il s'explique dans sa Lettre.

J'appris qu'on m'avoit nommé pour  
 Ambassadeur ordinaire en France;  
*Emploi si peu proportionné à mon cara-*  
*ctere & à mon rang, selon la raison &*  
 l'usage inviolable, selon la conjoncture  
 dans laquelle l'ordre me fut donné, qu'il  
 paroît qu'on n'avoit aucunement en vûe  
 de me faire honneur en me le faisant exer-  
 cer, paroissant clairement au contraire,  
 que ces Ministres me vouloient réduire  
 à une extrémité, dont je ne pusse sortir  
 qu'en faisant tort à mon rang si j'acceptois

„ *untel Emploi*, ou en me rendant criminel  
 „ si je le refusois. J'acceptai donc la Com-  
 „ mission pour éviter ces deux écueils,  
 „ *bien résolu néanmoins de ne la point exer-*  
 „ *cer*, & de me servir du droit que la na-  
 „ ture donne à tous les hommes, *de dé-*  
 „ *fendre leur honneur*; je pris le parti de  
 „ me retirer en Portugal, pour être en état  
 „ de pouvoir en sûreté & avec beaucoup  
 „ de respect, représenter à V<sup>otre</sup> Majesté  
 „ *l'injustice & la malignité* avec laquelle  
 „ ces Ministres ont abusé contre moi de  
 „ l'autorité que le Roi a daigné de leur  
 „ confier, & lui faire connoître par là les  
 „ justes motifs que j'ai de ne pas retourner  
 „ en Espagne, que je ne puisse y être avec  
 „ le lustre & l'éclat dans lequel mes Ancê-  
 „ tres s'y sont toujours maintenus &c.

II. Voilà de foibles motifs, (ce me sem-  
 ble,) pour faire l'apologie d'un Sujet qui  
 déserte sa Patrie & le service de son Sou-  
 verain : je n'ai ni la volonté d'abaïsser le  
 mérite personnel de Mr. le Comte de Mel-  
 gard, ou diminuer tout ce qui peut se  
 trouver d'éclatant dans sa Famille; je n'ai  
 pas non plus dessein de m'étendre ici sur  
 la gloire qui accompagne par tout le ca-  
 ractère d'Ambassadeur; caractère sacré,  
 si respecté par le Droit des Gens, caractè-  
 re en un mot, qui représente par tout la  
 Majesté Souveraine. Les premiers Sujets  
 d'un État, souvent même des Princes étran-  
 gers, se font gloire d'être Ambassadeurs  
 des Rois: Si Mr. l'Amirante de Castille,  
 si chatouilleux sur le point d'honneur, n'a-  
 voit pas d'autre raison à alléguer pour ju-  
 stifier sa fuite, je crois qu'il auroit beaucoup  
 mieux

*La raison  
 qu'il allégué  
 pour sa justi-  
 fication le  
 condamne.*

mieux fait pour l'honneur de sa réputation de garder un profond silence ; le public auroit eu beaucoup plus d'estime & d'indulgence pour lui, qu'il ne lui a donné lieu d'en avoir. Sa seule raison porte avec elle la condamnation de celui qui veut s'en servir.

III. L'Amirante de Castille, qui se trouvoit déshonoré du Caractère d'Ambassadeur d'Espagne, ne méprisa pas celui de Commissaire de la Cour de Vienne, en faisant amas pour son service, de beaucoup d'armes & de munitions de guerre, qu'il fit acheter en Angleterre, en Hollande, & même en Portugal ; il en faisoit faire des Magasins à Lisbonne, pendant la neutralité du Roi de Portugal, à la vûe des Ministres de France & d'Espagne, qui en porterent inutilement des plaintes aux Ministres de Sa M. P. c'étoit sans doute pour armer cette multitude d'Espagnols, qu'il disoit aspirer si ardemment après la venue de l'Archiduc, pour secouer le joug pesant & insupportable sous lequel ils gémissoient. \* Cet Emploi étoit bien moins digne de son honneur, de son sang, & de la Dignité de la Grandesse d'Espagne, que le titre d'Ambassadeur.

IV. Le Duc de Moles, ( il se nomme François Pareto, ) franchi à peu près un pareil pas à celui que venoit de faire le Comte de Melgard : l'Apologie de celui-là fut couverte de pretextes plus specieux que celle qu'on vient de lire. Ce Duc se trouva Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Vienne, lors que la mort termina le Regne du Roi Charles II. Philippe V. étant parvenu à la

*Fait provision d'armes & de munitions de guerre, pour exciter une revolte dans sa patrie.*

*Le Duc de Moles Ambassadeur d'Espagne à Vienne.*

\* Voyez ci-devant Livre VI. Chapitre premier.

1703.

*Demande  
pour Philippe  
V. l'in-  
vestiture du  
Milanez.*

*Son zèle  
pour la Mai-  
son d'Autri-  
che.*

*Abandon-  
ne le service  
d'Espagne &  
prête ser-  
ment de fide-  
lité à l'Em-  
pereur.*

Couronne, lui envoya ses Lettres de creance, comme à tous les Ministres d'Espagne qui résidoient dans les diverses Cours de l'Europe: il eût d'abord des ordres de la Regence d'Espagne d'annoncer à l'Empereur la mort du feu Roi, & la disposition de son Testament: peu après le nouveau Roi d'Espagne donna ordre au Duc de Moles, de demander en son nom l'investiture du Duché de Milan & des autres Fiefs Impériaux appartenans à la Couronne d'Espagne. Voilà comme cet Ambassadeur entra en fonction sous le Regne de Philippe V.

Si pour lors le Duc de Moles, avoit refusé l'Emploi dans lequel Philippe V. le confirmoit, ne lui ayant pas encore prêté serment de fidélité; il auroit pu s'en excuser par son zèle, son attachement & ses liaisons avec la Maison d'Autriche: son honneur n'auroit point été biffé d'un tel refus; la Cour de Vienne l'en auroit estimé davantage, & il n'auroit risqué que les revenus des biens qu'il avoit dans les États de la Monarchie, en cas de guerre: mais ce Duc ne jugea pas à propos de garder de telles mesures: il ne demanda que pour la forme l'investiture du Milanez; quand il s'y seroit pris avec plus de zèle & de chaleur pour les intérêts du Roi Philippe, il n'y auroit pas mieux réussi: son attachement pour la Serenissime Maison d'Autriche, n'a jamais été trop couvert; il s'en explique assez lui-même dans l'Apologie qu'il fit imprimer; cependant il ne se déclara ouvertement qu'après que la révolution de Naples eût manqué, à laquelle il avoit, ( de son aveu ) eut bonne part, sans en avvertir la Cour d'Espagne. Ce ne

fut

fut que le 25. Mars 1703. qu'il leva enfin le masque, en prêtant serment de fidélité à l'Empereur Leopold, qui le gratifia du titre de son Conseiller d'État.

1703.

V. Le Duc de Moles fit imprimer son *Apologie* en plusieurs Langues; ce Manifeste est trop ample pour trouver place ici dans son entier: j'en rapporterai les faits principaux. Par cet écrit, datté de Vienne le 19. Mars 1703. ce Duc dit, qu'il fit tous ses efforts, dès l'année 1700 pour engager Sa M. I. d'envoyer partie de ses troues dans les Royaumes de Naples, de Sicile & Etat de Milan, pour prévenir l'effet du Traité de Partage négocié en Angleterre & en Hollande: qu'après la mort du Roi, prévoyant que la guerre étoit innévitabile, il écrivit au Conseil d'Espagne, pour solliciter vivement les arrerages de ses appointemens, pour être en état de payer ses dettes sans commettre la dignité de son caractère: que la Cour de Madrit donna des ordres pressans & redoublez au Vice-Roi de Naples, de le faire payer incessamment, même que si les fonds destinez aux gages de cet Ambassadeur n'étoient point prêts, de prendre de l'argent à change à gros intérêt; que cependant ces ordres ne furent suivis d'aucun effet. Que dans cet état il reçut ordre de l'Empereur de sortir de sa Cour, qui par son *Imperiale Clemence*, lui permit d'aller résider dans le Village de Nusdorf en attendant ses remises de Naples: qu'enfin il en reçut quelque argent; mais non pas tout ce qu'il attendoit; qu'il étoit sur le point d'aller

*Apologie  
du Duc de  
Moles.*

„ d'aller résider à Saitzbourg; mais que les  
 „ mouvemens arrivés à Naples *par l'excès*,  
 „ dit-il, *qu'on exerceoit sur les bons serviteurs*  
 „ *de Sa M. I.* obligèrent Sa M. I. de le fai-  
 „ re arrêter; mais qu'ayant donné sa pa-  
 „ rolle, on le laissa sans gardes. Que la  
 „ Cour de Madrid redoubla ses ordres pour  
 „ lui faire payer le restant des arrearages de  
 „ ses appointemens, & outre ce, pendant  
 „ son arrêt, la moitié des gages des Am-  
 „ bassadeurs; que cependant ces remises  
 „ ne venant point il les attendit inuti-  
 „ lement jusqu'au mois de Decembre  
 „ 1702. qu'au contraire le Vice-Roi de  
 „ Naples avoit fait saisir ses biens scituez  
 „ dans le Royaume.

„ Après ce détail, Mr. le Duc de Mo-  
 „ les se recrie, sur le zele & la fidelité avec  
 „ lesquels il avoit servi le feu Roi d'Es-  
 „ pagne pendant longues années; qui de-  
 „ voit lui mériter un traitement moins ru-  
 „ de; que c'est injustement qu'on l'avoit taxé  
 „ de sujet rebelle, *n'ayant jamais prêté ser-*  
 „ *ment de fidelité au présent possesseur de la Mo-*  
 „ *narchie d'Espagne*, ( ce sont les propres  
 „ termes dont se sert le Duc de Moles )  
 „ qui jusqu'à présent n'avoit pas eu l'in-  
 „ vestiture du Royaume de Naples, où il  
 „ est né: que quoi qu'on lui eût envoyé  
 „ des Lettres de creance, il n'avoit jamais  
 „ été reconnu à Vienne pour Ambassa-  
 „ deur d'autre Prince que de Charles II.  
 „ &c.

Si ces raisons ne sont pas assés fortes  
 pour justifier la conduite du Duc de Mo-  
 les, ni les termes assés convenables; elles  
 sont pourtant d'une tournure plus assortie-  
 fante

sante que celles du Comte de Melgar.

VI. Le nouveau Roi d'Espagne étoit tranquille sur son Trône depuis plus de trois ans, lorsque le Serenissime Archiduc d'Autriche arriva en Portugal, avec une Armée étrangere, pour troubler le repos de l'Espagne: le Roi T. C. envoya quelques mille hommes au secours de son petit fils; Mr. le Duc de Berwick fils naturel de feu Jaques II. Roi d'Angleterre, & Lieutenant Général en France; Mrs. de Thoy, de Joffreville, aussi Lieutenants Généraux avoient le commandement des troupes Auxiliaires de France.

VII. Sa M. C. ayant resolu d'aller se mettre à la tête de son Armée, partit de Madrid le 4. Mars 1704. pour s'avancer vers la frontiere de Portugal; après qu'on eut fait les dispositions necessaires pour l'ouverture de la Campagne, l'Armée Espagnole entra en Portugal le septième Mai. Comme nous avons rapporté dans le premier Tome de *la Clef ou Journal* que nous donnâmes au public en 1704. les progres de cette Campagne, comme aussi les manifestes & déclarations de guerre des Rois d'Espagne, de Portugal, & de l'Archiduc, nous n'en ferons pas ici une repetition,

1704.  
*Le Roi T.  
C. envoie  
du secours  
au Roi d'Es-  
pagne son pe-  
tit fils.*

*Le Roi  
d'Espagne  
commande  
en personne  
son Armée  
contre le  
Portugal.*

1703.

## CHAPITRE VI.

Contenant ce qui s'est passé en FRANCE  
d'interessant pour l'histoire, pendant l'an-  
née 1703, jusqu'à l'ouverture de la Cam-  
pagne de 1704.

*Promotion  
de Maré-  
chaux de  
France.*

I. EN 1703. le 14. Janvier, le Roi Louis le Grand, fit une nombreuse promotion de Maréchaux de France; Sa M. éleva à cette dignité Messieurs de Chamilly, de Cœuvres fils du Maréchal d'Etrée, de Château-Regnault, d'Uxelles, qui est présentement (1713.) premier Plénipotentiaire de France au Congrez d'Utrecht, de Rosen, de Tessé, de Montrevel, de Tallard, d'Harcourt, & de Vauban célèbre Ingenieur.

*Mr. de Ca-  
tinat obtient  
la permission  
de se retirer.*

II. Peu de tems après, Mr. le Maréchal de Catinat, ayant représenté au Roi, que son âge & ses infirmités ne lui permettoient plus de supporter les fatigues de la guerre, il demanda la permission à Sa M. de se retirer pour passer le reste de ses jours dans une vie privée: Sa M. le lui permit; mais elle ne laissa pas de le faire, très souvent, appeler aux Conseils, où l'on avoit à délibérer des affaires de la guerre.

*Commission  
ou Lettres  
patentes du  
Roi, pour  
procezer à  
l'échange de  
la Princi-*

III. Le 25. Novembre 1702. le Roi fit expedier des lettres patentes, par lesquelles Sa Majesté nommoit Mr. de Phelippeaux Comte de Pontchartrain, Chancelier, Garde des Sceaux de France, & Messieurs Pelletier, d'Agueffau, Fleuriau d'Armenonville, & Rouillé du Coudray, pour ses Com-  
missaires,

missaires, afin de proceder au nom du Roi, avec Son A. S. Monsieur le Prince de Conti, & autres ayans droit à la Principauté d'Orange, à l'échange de la propriété, Souveraineté, revenus, & autres dépendances de cette Principauté, contre l'équivalent d'autres Domaines de la Couronne. Le Roi s'explique dans ses Lettres Patentes du motif qui l'a porté à réunir au Comté de Provence, la Principauté d'Orange qui en fut autrefois démembrée, sous la clause de foi & hommage, & que les appellations devoient ressortir au Parlement d'Aix. Le Roi dit, que c'est pour empêcher les desordres que l'exercice de la Religion Protestante dans Orange, cause dans les Provinces limitrophes de Languedoc, Dauphiné & Provence &c.

1703:  
pauté d'Orange.

En vertu de cette Commission, l'acte d'échange fut passé le dix Février 1703. par devant les Sieurs Savalette & Lange Com-  
 seillers du Roi, Notaires à Paris, par les  
 Commissaires de Sa Majesté susnommez, ausquels fut encore joint Mr. de Chamillart  
 Ministre Secrétaire d'Etat, Contrôleur  
 Général des Finances d'une part; Mr. le  
 Prince de Conti, François - Louis de  
 Bourbon, Prince d'Orange d'autre part: Mr.  
 le Prince de Conti procedant comme Lega-  
 ataire universel de Jean - Louis - Char-  
 les d'Orleans Duc de Longueville, ceda  
 au Roi son droit en la possession & propriété  
 de la Principauté d'Orange, faisant partie  
 du legs universel du feu Seigneur Duc de  
 Longueville, sans s'en rien réserver; pour  
 par Sa M. en disposer comme elle le jugera  
 à propos. Pour & contre échange les susdits

Acte d'é-  
change de la  
Principauté  
d'Orange  
faite entre le  
Roi & Mr.  
le Prince de  
Conti.

1703

Commissaires promirent au nom de Sa M. de faire fournir audit Seigneur Prince de Conti, des Terres du Domaine de Sa M. suivant l'évaluation qui seroit faite de part & d'autre; mais qu'en attendant que l'échange puisse être consommé, Mr. le Prince de Conti jouira des fruits ordinaires & casuels, qui sont attachez à la Principauté d'Orange.

*Quelques  
raisons d'E-  
ta. qui don-  
nerent lieu  
à faire l'é-  
change de la  
Principauté  
d'Orange.*

V. Il est certain que l'exercice public de la Religion Protestante dans la Principauté d'Orange, étoit un grand obstacle pour exécuter le projet que le Roi avoit formé, de ne souffrir dans son Royaume aucun mélange de Religion: la sévérité avec laquelle on exécutoit les Ordonnances & les Déclarations qui défendoient aux Sujets du Roi d'aller à Orange, sans passeport, ne put pas empêcher qu'un très grand nombre de païsans, manouvriers, & autres personnes du bas étage, qui ne vivent que du jour à la journée, n'ayent subi la peine de la potence ou des Galeres, pour avoir été pris sur le territoire d'Orange, où ils n'alloient, disoient-ils, que pour chercher à gagner leur vie: la revolte qui s'éleva dans le Languedoc, par quelque pelotons de mutins qu'on nomma *Camijards* & *Fanatiques des Sevens*, ( qui prétendoient d'être exemts des taxes & de l'observation des loix émanées de la Cour, ne reconnoissant d'autre Commandement, que celui des Chefs qu'ils s'étoient choisis parmi eux; qu'ils exécutoient ponctuellement, lorsqu'il s'agissoit d'aller piller & égorger leurs Compatriotes, principalement les Ecclesiastiques: ) cette revol-

te ,

te, dis-je, donna lieu de croire que la proximité d'Orange, où l'on faisoit l'exercice public d'une Religion prosçrite dans tout le Royaume; les correspondances, & les secours que les Fanatiques recevoient par des voyes indirectes des ennemis de l'Etat; tout cela fut des motifs de consideration & de politique pour réunir la Principauté d'Orange à la Couronne de France; la mort du Roi Guillaume sans enfans en fournissoit une occasion favorable; c'étoit à sa seule consideration que le Roi Très-Chrétien par la Paix de Riswick, fit rétablir les Temples, & l'exercice de la Religion Protestante à Orange.

VI. La Cour de France méprisa dans les commencemens la revolte des Seve-  
nes: on ne l'envisagea que comme ces se-  
ditions populaires, qui sont souvent dissi-  
pées par le châtimement de quelques-uns des  
plus mutins; mais ce fut ici tout le con-  
traire; c'étoit une esöce de hydre, une  
tête mise bas en faisoit renaître cent; il  
venoit de réms à autre, (par la Suisse &  
par la Savoye,) des Officiers & des désér-  
teurs, pour se joindre à eux, lesquels avec  
des especes de Lettres de créance, de  
la part de gens engagez au service des en-  
nemis de la France, flattoient ces mal-  
heureux d'un prompt secours de troupes,  
» les assurant que l'argent, les armes &  
» les munitions ne leur manqueroient  
» point; qu'il y avoit des Flottes en mer  
» pour débarquer sur les Côtes les plus  
» prochaines, des Armées entieres, qui ve-  
» noient à leur secours: on inventoit des  
» prétextes pour colorer le retardement

*Suite de la  
revolte des  
Fanatiques  
des Seve-  
nes.*

*Raisons sur  
lesquelles on  
les entretenoit  
dans leur re-  
volte.*

1703.

„ de leur venuë, tantôt sur les vents con-  
 „ trairez, sur la diversion du Milancz,  
 „ sur le besoin qu'on avoit eu d'envoyer  
 „ du secours aux Napolitains, sur la ne-  
 „ cessité de conduire l'Archiduc en Espa-  
 „ gne avec une puissante Armée, qui don-  
 „ nerait plus aisément la main aux besoins  
 „ des Sevenois; enfin sur ce que Mr. le  
 „ Duc de Savoye s'étant déclaré pour la  
 „ Maison d'Autriche, les Alliez alloient  
 „ mettre en état Son Altesse Royale de  
 „ s'emparer du Dauphiné & de la Proven-  
 „ ce, & que dans deux Campagnes le  
 „ Languedoc ne connoitroit d'autre Loi  
 „ que celle que les Hauts Alliez, *selon*  
 „ *leur clemence naturelle*, trouveroient à  
 „ propos d'y établir, à la satisfaction de  
 „ ceux qui avoient si genereusement pris  
 „ les armes en leur faveur &c.

C'étoit par ces raisons & d'autres sem-  
 blables, que ceux qui avoient crû facile la  
 conquête des Royaumes de France & d'Es-  
 pagne, tâchoient d'exciter des revoltes dans  
 les deux Royaumes, principalement dans  
 les Provinces où le manteau de Religion  
 pouvoit servir de capotte à la politique.  
 Cet esprit de rebellion causa de grands  
 desordres en Languedoc, & favorisa beau-  
 coup les ennemis du Royaume; car ces  
 Fanatiques occuperent pendant trois ans  
 plusieurs Regimens des meilleures trou-  
 pes du Roi, commandées par Mr. le Ma-  
 réchal de Montrevel: mais la gloire de ré-  
 duire les seditieux fut réservée à Mr. le  
 Maréchal de Villars; le Roi le rappella de  
 Baviere sur la fin de l'année 1703. & l'en-  
 voya commander les troupes qui servoient

*Mr. de Vil-*  
*lars appaise*  
*les troubles*  
*de Langue-*  
*doc.*

en Languedoc: il employa les careffes & la douceur, pour faire accepter l'amnistic, ce qui fit plus d'effet que la rigueur des châtimens.

1703.

VII. Au mois de Juin cinq Vaisseaux de guerre partis de Brest pour venir en Provence, rencontrèrent la Flotte Marchande Hollandoise, qui venoit de Portugal, escortée par cinq Vaisseaux de guerre de leur Nation; Mr. le Marquis de Coëtlogon, qui commandoit l'Escadre Francoise, fit attaquer l'escorte avec trois de ses Vaisseaux, les autres deux poursuivirent les Navires Marchands & en prirent plusieurs: quant aux cinq Vaisseaux de guerre Hollandois, il y en eut un de coulé à fonds, les quatre autres furent pris, sur l'un desquels se trouva Mr. le Comte de Wallenstein Ambassadeur de l'Empereur à Lisbonne, qui venoit de mettre la dernière main au Traité d'Alliance entre Sa Majesté Imperiale & le Roi de Portugal, par lequel outre le mariage de l'Infante avec l'Archiduc, on promettoit à Sa Majesté Portugaise les Villes & Provinces Espagnoles dont j'ai fait mention dans le premier Chapitre de ce sixième Livre.

*Flotte Hollandoise battue par Mr. de Coëtlogon.*

*Mr. de Wallenstein Ambassadeur de l'Empereur est fait prisonnier.*

Ce Ministre Imperial fut débarqué à Toulon, conduit prisonnier au Château de Vincennes près de Paris; il avoit la liberté non seulement de se promener dans le Parc, mais encore d'aller quand il vouloit, à la Comedie & à l'Opera à Paris. Sa Majesté qui a toujours donné aux autres Souverains des exemples de grandeur d'ame, & de magnanime generosité, fit rendre à Mr. de Wallenstein non seulement

*Generosité du Roi envers ce prisonnier.*

ses

1703.

les équipages, mais encore ses pierreries & tous ses bijoux, qu'on estimoit à cinquante mille livres. Que que tems après le Roi trouva bon que ce prisonnier allât faire son séjour à Bourges en Berri; Mr. le Commandeur de St. Olon Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qui a été Ambassadeur à Genes & à Maroc, eut ordre de Sa Majesté de faire compagnie à Mr. de Wallenstein: il fut, pour ainsi dire, son Ange Gardien, comme il l'avoit été plusieurs années auparavant de Mr. Rannucci Nonce du Pape en France, sous le Pontificat d'Innocent XI. Après que le Comte de Wallenstein eut resté quelque tems à Bourges, le Roi lui donna son entière liberté sans rançon, & il fut conduit aux dépens de Sa Majesté jusques sur les frontieres de son Royaume.

1704.  
*Mr. de St. Olon fait compagnie à Mr. de Wallenstein jusqu'à ce qu'il fut mis en liberté.*

*Le Prince de Soubise est fait Evêque de Strasbourg*

*Le Cardinal d'Estrées nommé à l'Abbaye de St. Germain.*

*Mr. de Toulouse commande l'Armée Navale de France, qui combat*

VIII. Mr. le Cardinal de Furstemberg étant mort, comme nous le dirons ailleurs, il laissa vacant plusieurs Benefices considérables, dont le Roi l'avoit gratifié, parmi lesquels étoit l'Evêché de Strasbourg, dont Mr. le Prince de Soubise fut pourvû; l'Abbaye de St. Germain des Prez, située dans ce grand Faubourg de Paris, qu'on nomme *St. Germain*, fut donnée à Mr. le Cardinal d'Estrées.

IX. Cette année 1704. la Cour de France fit armer plusieurs Vaisseaux de guerre dans ses Ports de l'Océan & de la Méditerranée, pour en composer une Armée Navale, capable d'assurer les Côtes du Royaume des menaces que faisoient les Anglois & les Hollandois: Mr. le Comte de Toulouse Grand Amiral de France en eut

eut le Commandement: il rencontra quelques mois après l'Armée Navale des Allez près du Détroit de Gibraltar, avec laquelle il en vint aux mains, & remporta sur elle l'avantage dont nous avons parlé ailleurs, \* qui causa la disgrâce de l'Amiral Rook, auquel la Cour d'Angleterre ne donna plus aucun Commandement, quoi qu'il se fût excusé du mauvais succès, en disant, que la plus grande partie de ses Vaisseaux n'avoient plus de poudre, à cause qu'on en avoit débarqué une fort grosse quantité à Lisbonne pour le service de l'Armée de terre.

## CHAPITRE VII.

*Contenant ce qui s'est passé en ITALIE d'intéressant pour l'histoire, pendant l'année 1703. & jusqu'à l'ouverture de la Campagne de 1704.*

I. PENDANT le quartier d'hiver que les troupes de part & d'autre se repo-  
soient des fatigues de la Campagne de 1702. le Pape & quelques autres Puissances, mirent sur le tapis la négociation d'un Traité de suspension d'armes pour l'Italie: il ne pouvoit qu'être avantageux à tous ceux qui ont des Etats au delà des Monts, par la tranquillité dont ils auroient joui à la faveur de la neutralité, pendant qu'on auroit bataillé ailleurs: mais les Princes Italiens s'en aviserent trop tard; ils ne devoient pas attendre que la guerre y eût pris si fort racine.

Quoi

\* Voyez Tome I. de la Clef page 249.

1703.  
L'Empereur  
& ses Alliez  
rejettent  
cette propo-  
sition, quel-  
les en sont  
les raisons.

Quoi qu'il en soit, le Pape en fit faire la proposition aux Ministres des deux principales Puissances intéressées dans la guerre; la France étoit disposée à y donner les mains, mais il n'en fut pas de même de la Cour de Vienne. D'un côté l'Empereur se flattoit d'établir dans l'Italie l'ancienne autorité Imperiale, de renouveler ses prétentions sur plusieurs Fiefs qui relevoient autrefois de l'Empire, & qui avoient été vendus ou alienez par les anciens Empereurs: d'un autre côté Sa Majesté Imperiale étoit fortifiée dans ses sentimens, par ceux de ses Alliez, qui avoient conseillé de commencer la guerre par l'Italie, dont ils envisageoient plusieurs avantages: 1°. Parce que par cette diversion la France seroit moins puissante aux Païs Bas & sur le Rhin. 2°. Que l'entretien de dix mille hommes en Italie coûtoient plus à la France, que trente mille en Flandres ou en Alsace. 3°. Ils se flattoient d'attirer dans leur parti Mr. le Duc de Savoye, par le moyen duquel on porteroit la guerre dans le cœur du Royaume, & l'on donneroit du secours aux Fanatiques du Languedoc. 4°. Enfin le peu de liaison qu'il y a entre la Cour de Rome, & celles des Puissances Protestantes, ayant depuis plus d'un siècle & demi, banni toute confiance entr'elles, la guerre d'Italie faisoit tout craindre aux Catholiques, pendant que les Soldats Protestans se flattoient d'y faire fortune.

II. Mr. le Duc de Vendôme fit au commencement de cette année investir la Forteresse de Bersello, située dans les Etats de

de Modene à la droite de la Riviere de Lenza, un peu au dessus de l'endroit où elle se jette dans le Pô. Berfello est environ trois lieues de la Ville de Parme, & autant de celle de Guastale. Ce poste se trouvant fortifié par la nature & par l'art; Mr. le Prince Eugene en avoit fait un de ses principaux Arcenaux: il y avoit une nombreuse Artillerie, quantité d'armes, de bombes, carcasses, grenades, boulets, poudre, mèches, & autres choses pareilles: d'abord on bombardarda la Place, dans l'esperance de détruire les Magasins; mais le bombardement n'ayant pas eû tout l'effet qu'on en attendoit, & le terrain marécageux ne permettant pas d'y ouvrir la tranchée, les François se contenterent de bloquer la Place fort étroitement: deux mille Allemands qu'on tenta d'y jeter pour augmenter la Garnison, furent battus à Bondanella par Mr. de Vaubecourt qui commandoit ce blocus.

Enfin la Place se rendit le 25. Juillet 1703. la Garnison prisonniere de guerre; elle fut envoyée à Alexandrie, Novare & Pavie, les Soldats mis dans les Casernes, & les Officiers ayans la Ville pour prison. Les François débusquerent encore les Allemands de plusieurs autres postes dans la Lombardie; mais nous n'entrerons pas dans ce petit détail, qui n'est d'aucun relief à l'histoire.

III. Après la reddition de Berfello, Mr. le Duc de Vendôme ayant pourvû à la sûreté des principaux postes du Milanez & du Mantouan, fit un Detachement d'environ 30. Bataillons & de 36. Escadrons, se mit à la tête de cette Armée, & marcha vers

1703.  
Mr. de Vendôme fait attaquer & prend la Forteresse de Berfello.

Mr. de Vendôme marche vers le Trentin avec l'Armée de France le 26.



tembre ce Prince reçut un Courier du Cabinet de la Cour de France, qui lui ordonnoit de revenir en Lombardie avec toute l'Armée. La promptitude avec laquelle Mr. de Vendôme changea les projets formez d'aller joindre Mr. de Baviere, surprit toute l'Armée; chacun en raisonnoit suivant le caprice ou les conjectures, mais peu de gens visoient au but, parce que ce Prince ne déclara le mystere qu'à ceux qui devoient avoir part au secret de la Cour. Le 8. Septembre il décampa de Trente pour revcnir dans le Mantouian; il se mit à la tête de l'avant-garde, laissant à Mr. le Comte de Medavi le soin de l'arriere-garde; la retraite se fit en si bon ordre, qu'on croyoit parmi les Allemands, qu'elle n'avoit d'autre fondement que l'impossibilité de joindre Mr. de Baviere cette Campagne, mais que les François prendroient des quartiers d'hiver dans le Trentin, pour descendre dans le Tirol au commencement de la Campagne suivante.

On ne scût le veritable motif du retour non attendu de Mr. le Duc de Vendôme, que lors qu'on apprit l'exécution des ordres du Roi, par le désarmement des troupes de Savoye, de la maniere qu'on a pû le lire dans le Chapitre second de ce Livre. Avant de passer au recit des suites qu'eurent la rupture entre les Cours de France & de Savoye, je rapporterai ici quelques faits qui conviennent à l'Article d'Italie.

V. Le 22. Septembre 1703. le Pape donna un Bref qui fut affiché à Rome le 22. par lequel sa Sainteté condamnoit un livre intitulé, le *Quode Leopold*, ou *Ordonnance*

*Bref du Pape qui condamne l'Ordonnance*

1703. *donnance de S. A. de Lorrains.* *nance de S. A. R. Duc de Lorraine du mois de Juillet 1701. défendant de le lire, retenir, ou s'en servir, à peine d'excommunication.*

*Mr. Bourcier Procureur Général appelle de ce Bref.*

Dés que ce Bref parut en Lorraine, la Cour & les gens de Palais sur tout, en parurent si surpris, qu'on prit toutes les mesures qu'on jugea convenables, pour en arrêter l'exécution: entre autres Mr. Jean Leonard Bourcier, Conseiller d'Etat de S. A. R. & son Procureur Général en la Cour Souveraine de Lorraine, en interjeta appel, de *Nôtre St. Pere le Pape Clement XI. mal informé, à Nôtre St. Pere le Pape lorsqu'il sera mieux informé.* Ce Procureur Général déduit fort au long les moyens de son appel: voici en abrégé quelques-unes de ses raisons; il soutient que l'ouvrage  
 „ condamné, n'étant qu'une Ordonnance  
 „ qui regle la maniere dont la Justice doit  
 „ s'administrer dans les Etats de Lorraine,  
 „ un Reglement des salaires des Officiers  
 „ de Judicature; S. A. R. a été en droit  
 „ de la faire, en qualité de Souverain, à  
 „ l'exemple de ce que ses Ancêtres ont  
 „ pratiqué; & de ce qui se pratique chez  
 „ tous les autres Souverains: que cet ouvrage  
 „ ne blesse en rien les droits sacrez  
 „ que Dieu a donné à son Eglise; que  
 „ ceux qui peuvent avoir sous main sollicité  
 „ cette condamnation, sans même entendre  
 „ Son Altesse Royale, avoient flétri  
 „ la gloire du Pere commun des Chrétiens.

Mr. Bourcier cite une infinité d'exemples tirez de l'Ecriture sainte, des Saints Peres, des Conciles & des Canons, pour faire

faire voir qu'il n'est pas des regles de “  
condamner, ( même les ouvrages qui in- “  
teressent la foi & la doctrine de l'Egli- “  
se, ) sans auparavant citer les Auteurs “  
pour être entendus: à plus forte raison, “  
dit-il, une Ordonnance qui ne regarde “  
purement que la discipline, la jurisdic- “  
tion, & la police des Ministres & Dispen- “  
sateurs de la Justice & autorité civi- “  
le & temporelle d'un Prince Souverain, “  
qui ne tient sa Couronne que de Dieu “  
& de sa naissance. Le Procureur Géné- “  
ral parle de la personne du Pape avec “  
une profonde & respectueuse venera- “  
tion; il n'impute qu'à ses Officiers l'ex- “  
pédition & la publication d'un Bref, ca- “  
pable d'offenser toutes les Puissances “  
Chrésiennes, tant soit peu jalouses de “  
l'autorité Souveraine qui leur appartient; “  
c'est à ces Officiers du Pape que Mon- “  
sieur Bourcier adresse ces reflexions inse- “  
rées dans son Acte d'appel.

Peuvent-ils se persuader, ( dit Mr. “  
Bourcier, ) que les Etats de Son A. R. “  
demeureront tout-à coup sans Ordon- “  
ces & sans Regles? que la Justice y cho- “  
mera, & qu'on se verra en Lorraine, “  
dans le même état auquel étoient les “  
hommes lors qu'ils mangeoient des “  
glands dans les forêts dans le premier “  
âge du monde? peuvent-ils se persua- “  
der, qu'il n'y aura plus ni Officiers, ni “  
Tribunaux, ni Juges, ni Notaires? que “  
tout tombera dans l'anarchie & la con- “  
fusion? ou bien, prétendent-ils, qu'ils “  
faudra aller à Rome demander des Re- “  
gles pour plaider? la création des Tri- “  
bunaux

, bunaux, des Juges, des Greffiers, des  
 , Notaires & des Huiffiers? regler sur  
 ,, quel pied on payera les Avocats & les  
 ,, Procureurs? combien de balivoux il faut  
 ,, dra laisser dans chaque arpent de bois,  
 ,, &c.

Enfin Mr. Bourcier donna sa Requête au Parlement de Nancy, & par Arrêt de la Cour du 10. Decembre 1703. il fut ordonné, que l'Acte d'appel interjetté le 8. Novembre, du Bref du 22. Septembre de la même année, seroit enregistré au Greffe de la Cour, pour y avoir recours le cas échéant, & que pareille publication & enregistrement seroit fait dans tous les autres Sieges du ressort.

*Mr. Pignatelli est fait Cardinal.*

VI. Le 17. du mois de Decembre 1703: le Pape nomma au Cardinalat Mr. Pignatelli; ce fut une recompense de son mérite, & une marque de la satisfaction que Sa Sainteté avoit témoigné de sa conduite, que ce Prelat tint en Pologne pendant le tems de sa Nonciature: il ne tint pas à lui d'y porter les esprits à l'union, & à dissiper les nuages qui commençoient à obscurcir quelques rayons d'esperance qui avoient d'abord réjoui de la Couronne du Roi Auguste, lors qu'il parvint sur le Trône de Pologne: le St. Pere s'en promettoit du moins la tranquillité de la Republique Polonoise, & quelque progres en Saxe pour la Religion Catholique.

*Mr. le Duc de Modene reconnoit l'Archiduc*

VII. Mr. le Duc de Modene ayant été le premier Prince d'Italie, qui reconnoit l'Archiduc Charles d'Autriche sous le titre de *Roi d'Espagne*, que l'Empereur Leopold

Leopold son Pere venoit de lui donner ; 1703.  
 ce Duc fut aussi le premier qui ressentit les *pour Rois*  
 effets du mécontentement des deux Cou- *d'Espagne.*  
 ronnnes : car cette reconnoissance jointe aux  
 autres témoignages qu'il donna dans diver-  
 ses occasions, contraires aux interêts de  
 France & d'Espagne, marquant par tout  
 un dévouement parfait pour la Serenissi-  
 me Maison d'Autriche; ses Etats étans  
 d'ailleurs situez à pouvoir inquieter le re-  
 pos du Duché de Milan; tout cela donna  
 lieu de le considerer comme ennemi dé-  
 claré des deux Couronnes, & à prendre  
 des mesures pour prévenir les inconveniens  
 qu'on avoit à craindre de son voisinage.

On fit un Détachement de l'Armée qui *Mrs. d'An-*  
 étoit restée en Lombardie, pour aller oc- *drezel & Al-*  
 cuper les principaux postes du Modenois; *liot se ren-*  
 on mit Garnison dans la Ville de Mode- *dent à Mo-*  
 nés, Capitale du Duché de même nom: *dene.*  
 Mr. d'Andrezel Intendant de cette Armée,  
 & Mr. Alliot Commissaire des guerres s'y  
 rendirent pour donner les ordres conve-  
 nables au service; comme Mr. le Duc de  
 Modene avoit abandonné sa Capitale, on  
 fit l'inventaire des effets qui se trouverent  
 dans son Palais, afin d'éviter, s'il étoit pos-  
 sible, qu'on n'en écartât rien, dont on  
 voulût ensuite rendre responsables les Offi-  
 ciers du Roi: Son Altesse de Modene se  
 rendit *incognito* à Rome, sous le nom de  
 Marquis de Sussuolo, & fut admis à une *Mr. le Duc*  
 audience particuliere du Pape le 18. Fé- *de Modene*  
 vrier 1704. Peu de tems après il se retira *va incogni-*  
 à Boulogne, où il fit sa résidence; jusques *té à Rome.*  
 à ce que les François eurent évacué ses  
 Etats, ce qui se fit environ quatre ans après,  
 comme

1703.

comme je le marque dans un des Tomes du Journal.

*Déclaration de guerre du Roi T. C. contre Mr. le Duc de Savoye.*

VIII. Ce fut seulement le 4. du mois de Decembre 1703. que le Roi T. C. signa la Déclaration de guerre contre Mr. le Duc de Savoye, quoi que les hostilitéz entre les deux Puissances fussent déjà commencées: on se flattoit toujours de quelque accommodement: comme cette Déclaration n'est qu'un précis de ce qu'on a vû dans la lettre de Sa Majesté Très-Chrétienne au Pape, que j'ai donnée ci-devant, Je me contente de marquer la date de la Déclaration de guerre; j'y trouve néanmoins une circonstance que je ne dois pas négliger, c'est que par le Traité d'Alliance de Son Altesse Royale de Savoye avec les deux Couronnes, ce Prince devoit entretenir sur pied pendant tout le tems que la guerre dureroit, dix mille hommes; que peu après Son Altesse Royale demanda à les réduire à la moitié, à quoi Sa Majesté T. C. donna les mains.

IX. Au moment que Mr. le Comte de Staremberg apprit que la glace étoit rompuë entre la France & la Savoye, par l'évenement de San Benedetto, le Général Imperial n'attendit pas les ordres de la Cour de Vienne; à peine avoit-il reçu un Courier de Turin, que le Général Visconti étoit déjà à cheval à la tête de deux mille hommes Cavalerie, Dragons & Hussards, pour les mener en Piémont: ce premier secours que les Imperiaux envoioient à Son Altesse Royale, fut arrêté & harcelé dans plusieurs endroits, en sorte que Mr. Visconti se vit obligé, après avoir perdu  
plus

plus du tiers de son monde, d'aller prendre un grand détour par l'Etat de Genes, pour venir en Piémont. Quelque tem après Mr. de Staremberg marcha en personne au secours de Son Altesse Royale avec un Corps de Cavalerie & Infanterie, faisant nombre d'environ dix-huit mille hommes; il joignit les troupes de Son Altesse Royale le douze Janvier 1704. L'habileté de Mr. de Staremberg lui fit franchir toutes les difficultez qui sembloient devoir se présenter sur sa route; il y eut seulement quelques escarmouches avec son arriere-garde, mais enfin il ne perdit pas deux mille hommes dans sa marche. Après la jonction de ce dernier secours, Mr. le Duc de Savoye pouvoit avoir une Armée de trente mille hommes de troupes réglées. Les Allemands furent mis en quartier de rafraichissement en attendant l'ouverture de la Campagne de 1704.

1703.  
Secours que  
Mrs Vintons  
& de Staremberg  
mènent à Mr.  
le Duc de  
Savoye.

## CHAPITRE VIII.

Contenant quelques négociations faites en  
SUISSE pendant l'année 1703.  
& 1704.

I. **L**Es Puissances ligüées contre la seu- Les Minis-  
le Maison de France, croyans que stres d'An-  
toutes les forces unies de la Maison d'An- gleterre &  
triche avec celles des Princes de l'Empire, d'Hollande  
de l'Angleterre, la Hollande, le Roi de veulent en-  
Portugal, le Duc de Savoye &c. ne suffi gager les  
soient pas pour l'exécution de leurs projets, Suis-  
Partie II. I i voulu-

1703.  
dans la guerre  
contre la  
France.

voulurent encore intéresser les Suisses dans la même querelle. Ce fut dans cette vûë que les Srs. Agliomby & Valkenier, Ministres des deux Puissances Maritimes, présenterent aux Cantons Evangeliques, assemblez à Arau au commencement de 1703. un long Memoire, dont je ne rapporterai que quelques endroits, le reste n'étant qu'une repetition de ce qu'on avoit déjà avancé dans leur déclaration de guerre.

» Ces Ministres commencent par assurer  
» les Suisses, que leurs Maîtres ne sont pas  
» entrez dans la guerre *par aucune vûë de*  
» *leur intérêt particulier, ni par celle de cher-*  
» *cher aucun agrandissement;* qu'ils ne cher-  
» chent qu'à se maintenir dans ce qui leur  
» appartient; que c'est pour l'intérêt parti-  
» culier de la Maison d'Autriche, & la cause  
» générale de toute l'Europe, qu'ils ont pris  
» les armes. Ses Ministres disent ensuite,  
» que leurs Maîtres de concert avec Sa M.  
» I. ont imaginé un moyen pour prevenir  
» les maux qui menacent le Corps Helve-  
» tique, qui fait partie de la cause com-  
» mune, sans pour cela bleffer l'Alliance  
» des Suisses avec la France. *C'est, disent-ils,*  
» *de lever un gros Corps de troupes dans*  
» *leurs Cantons pour la deffense de l'Empire;*  
» *l'Angleterre & la Hollande, offrant de*  
» *payer le tiers de la dépense que cet arme-*  
» *ment coûtera. Vous êtes trop judicieux,*  
continuent-ils, *pour ne pas embrasser un parti*  
*qui vous est si convenable, avec une sensibi-*  
*lité & un empressement, qui réponde aux bon-*  
*nes intentions de nos Souverains..... Par là*  
*vous engagerez les [Hauts Alliez à vous don-*  
*ner*

ner en toutes manieres, des témoignages de leur affection pour vous &c.

1703

II. La guerre qui s'alluma en Baviere, ( comme on le verra dans le Chapitre où je parle des événemens arrivez en Allemagne ) obligea le Roi T. C. de faire passer dans l'Empire une Armée, sous les ordres de Mr. de Villars, pour donner du secours à Son A. E. de Baviere: dans ce tems-là l'Empereur & l'Empire à l'exemple de l'Angleterre & de la Hollande, avoient interdit le commerce des postes avec la France & l'Espagne: sur ce fondement les Alliez prétendoient empêcher que ce Général d'Armée ne devoit recevoir ni paquets ni lettres par la Suisse. Voici une lettre à ce sujet, assez interessante pour trouver place dans cet ouvrage; elle fut écrite aux Louïables Cantons, le 23. Mai 1703. par le Maréchal de Villars, lors qu'il étoit campé à Meskirken.

M E S S I E U R S.

**J**E reçois la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire par Mr. Antoine Schnorf, que vous avez bien voulu me dépêcher. Vous me permettrez de vous dire, que je suis étonné de l'inquiétude que vous me témoignez, du voisinage des troupes du Roi, puisqu'il a toujours été avantageux à vos Frontieres. Nos Armées sont destinées à enrichir nos amis, & à détruire nos ennemis. Je suivrai avec une égale ardeur ces deux objets; & comme je n'oublierai rien de tout ce qui pourra être utile à vos Sujets, je ferai aussi ce qui dépendra de moi, pour faire

*Lettre du  
Maréchal de  
Villars aux  
Cantons  
Suisse, &c. à  
quel sujet.*

répérentir les Etats, qui sans aucune raison, se sont déclarez contre Sa M. se servant des Places que l'unique désir d'établir la tranquillité de l'Europe, l'avoit portée à donner, pour venir attaquer celles que l'on devoit croire en toute sûreté, par les paroles de neutralité donnée aux Ministres du Roi, & à ceux de Mr. l'Electeur de Baviere.

Ce Prince, qui n'a aussi d'autre vûe que de conserver le repos de l'Empire, environné de ses ennemis, s'est soutenu par sa fermeté; mais il pouvoit craindre d'être enfin accablé, s'il étoit possible que l'auguste & puissante protection du plus grand Roi du monde, manquât à ceux qui se déclarent pour une cause aussi juste que la sienne. Le dessein de soutenir S. A. E. de Baviere, a porté Sa M. de m'ordonner d'entrer dans l'Empire, & c'est ce que nous avons fait avec l'aide de Dieu, sans que 5. à 6. retranchemens, joints à la nature des lieux, appuyez des Armées de l'Empereur, de l'Empire, & de la Hollande, ayent pû nous arrêter.

Nous ne venons point, Messieurs, pour donner aucune inquiétude, & faire la moindre peine à nos anciens amis & Alliez: si vous voyez quelque Corps de troupes vers le Lac de Constance, je vous en dirai, Mrs. très naturellement les raisons. Vous sçavez que nos Lettres ont été arrêtées dans vos Etats, contre la foi publique, puisque depuis sept mois l'autorité que vous laissez prendre à l'Ambassadeur de l'Empereur dans vos Villes, ( non sans quelque legere atteinte de vôtre gloire & de vôtre souverain pouvoir ) a fait arrêter non seulement toutes les Lettres de la

Cours

Cour & des Généraux des Armées du Roi; mais ce qui paroît plus sûr, quoique moins respectable, toutes celles des Banquiers qui regardoient seulement le commerce. Comment donc, Mrs. puis-je espérer d'être honoré des ordres du Roi, & de recevoir aucunes nouvelles de France, si je n'ai un poste ou sur le Lac, ou bien près, par le moyen duquel les Lettres passent de vos Etats où je ferai ?

Il est tellement vrai, Mrs. que c'est mon unique dessein, que si les L. & I. XIII. Cantons, veulent obtenir un engagement de la part de l'Empereur & de l'Empire pour qu'il soit permis à quelqu'un des Sujets Suisses, de m'apporter tous les huit jours les Lettres pour l'Armée, enfermées dans un paquet cacheté du Sceau de leurs Armes, ou de Schaffouse à Ulm, ou de St. Gal à Memmingen, je m'engage de mon côté à ne m'assurer d'aucun poste dans le voisinage de la Suisse.

J'espère, Mrs. que votre très loüable Diète trouvera la proposition que je fais plus que juste & raisonnable : mais je pourrois douter qu'elle fût acceptée par nos ennemis, ( quoique très avantageuse pour ceux qui ne sont pas en état de défendre ce que je voudrois attaquer ) sur tout après ce qui vient d'arriver au susdit St. Antoine Schnorf Vice-Bailly de la Comté de Bade, le Sr. Jean Ulrich Ziegler Greffier de la Ville de Schaffouse, & François Valter Erzelin Bourgeois de la Ville de Keyferstal. C'est par ces Mrs. & les gens de leur suite, que nous avons appris le traitement indigne qui leur a été fait par les troupes ennemies, & l'ordre du Commandant de Hohenwiël. Ces trois Officiers étoient

precedez d'un Trompette de vos Etats, chargé de vos Passeports; & après les avoir montrés, ils ont été contre la foi publique & le droit des gens, fouillez & pillez, leurs papiers enlevez, & plusieurs autres mauvais traitemens.

Que dites-vous, Mrs. de tels voisins? car enfin dans le tems même qu'ils marquoient si peu de respect pour les XIII. Cantons, ces trois Mrs. les assuroient qu'ils marcheroient pour travailler à leur repos & à leur conservation. J'espère, Mrs. que Mrs. de Schaffouse vous auront informé de la difference de ma conduite. A peine m'ont-ils fait sçavoir qu'ils prenoient quelque intérêt à la Comté de Stutlingen &c. que j'ai fait relâcher tout ce qu'ils ont pû désirer. Peut-être même que cette facilité a porté un de leurs Bourgeois à désirer que je fasse payer des chevaux qu'il m'a mandé avoir été pris par les troupes de l'Empereur. Vous me permettrez bien de ne pas pousser la civilité j'usqu'à repaier les violences des ennemis sur vos propres Sujets, bien que je sois toujours disposé à les protéger envers & contre tous. Ce sont, Mrs. les ordres de Sa M. que Dieu me fera la grace d'exécuter toujours avec ardeur & avec joye; ceux, sur tout, qui regarderont votre utilité générale & particuliere. C'est de quoi Mrs. je vous supplie d'être bien persuadé, aussi bien que de mon respect pour le très Loinable Corps Helvetique, & de la passion avec laquelle je serai toujours, Mrs. votre très-humble Serviteur. *Signé,* L E MARE'CHAL DE VILLARS.

III. Quelques-uns des Cantons témoignèrent

gnèrent d'abord beaucoup de satisfaction de la conduite de Mr. de Villars, & opinèrent d'accepter ses offres, qui leur parurent raisonnables, conformes à la neutralité, & sur tout au quatorzième article de l'alliance perpetuelle entre la Couronne de France & le Corps Helvetique; mais d'autres Membres de ce Corps que la conformité de Religion avec les deux Puissances maritimes avoient, pour ainsi dire, un peu alteré leurs anciennes alliances avec la France, éludèrent la résolution que la Diette de Bade étoit sur le point de prendre.

Mr. le Marquis de Puisieux, qui étoit Ambassadeur de France en Suisse, presenta divers Memoires à cette Diette, non seulement pour appuyer les raisons de nécessité alleguées dans la lettre de Mr. de Villars, mais aussi pour déclarer au Corps Helvetique que ce n'étoit qu'à la consideration des Suisses que le Roi son Maître, pour ne leur donner aucune inquiétude, avoit consenti qu'ils prissent sous leur protection Frichtal, avec les Villes de Rhifelds, Lauffembourg & Constance; mais que Sa M. ne s'étoit pas attenduë que les Suisses se declarassent encore les protecteurs d'une plus grande étendue de Pais appartenant à ses ennemis, qu'ils envoyassent des Troupes Suisses pour les garder, & qu'on empêcha le passage de ses Lettres, ni les équipages & domestiques des Officiers Généraux de son Armée: qu'il avoit ordre du Roi de leur dire, qu'absolument Sa M. ne vouloit ni pouvoit pas se priver d'avoir correspondance

1703.  
*Procedé des  
Suisses envers la France & les Allez.*

*Mr. de  
Puisieux en  
porte ses  
plaintes à la  
Diette, &  
leur fait de  
nouvelles  
propositions.*

avec

1703.

avec les Généraux d'Armée; que si le Corps Helvétique ne pouvoit pas obtenir le consentement de l'Empereur & de l'Empire à la proposition que le Maréchal de Villars leur avoit faite, Sa M. donneroit ses ordres pour prendre un poste proche le Lac de Constance, ou tel autre endroit qui conviendroit, pour que l'Armée de France, ou les Généraux pussent avoir un libre commerce de Lettres avec les Cantons; mais en même tems Sa M. faisoit déclarer au Corps Helvétique que ce poste seroit confié à la garde des Suisses; que Sa M. payeroit la Garnison qu'ils y mettroient, bornant tout l'avantage qu'il pouroit tirer de cette conquête, au libre & sûr passage des Lettres & équipages de son Armée. Cette négociation traîna plusieurs mois en longueur, jusqu'à ce qu'enfin l'Armée s'étant éloignée, il n'en fut plus question; d'autant qu'au commencement de la Campagne suivante le Maréchal de Tallard s'ouvrit le passage par la Forêt noire, qui fut maintenu par le Maréchal de Villeroy, jusqu'à ce que la perte de la seconde Bataille d'Hochstedt termina la guerre de Baviere.

*Les Suisses  
demandent  
la neutralité  
pour la  
Savoye.*

IV. Sur la fin de la même année 1703. l'Ambassadeur de France trouva encore beaucoup d'exercice en Suisse; nous avons déjà remarqué dans un autre Chapitre que la guerre s'étoit allumée entre la France & Mr. le Duc de Savoye; le Ministre de Son A. R. à l'imitation de ce qu'avoient déjà pratiqué avant lui les Ministres des nouveaux Alliez de son Maître, s'appliqua (principalement près des Cantons de Berne

ne

ne & de Fribour,) de faire un fantôme aux Suiffes, du voisinage de la France, qui enveloppoit de toutes parts le Corps Helvetique &c. le but de ce plaidoyé étoit d'obliger les Suiffes à demander la neutralité pour la Savoye; parce qu'étant un Pais ouvert, Son A. R. prévoyoit bien qu'elle n'en pouroit pas défendre l'entrée aux Troupes de France, qui effectivement s'en emparèrent bientôt.

Mr. de Puyfieux par ordre du Roi offrit la neutralité tant pour la Savoye que pour le Piémont, à condition que Son A. R. desarmeroit, & reduiroit ses Troupes sur le pied qu'elles étoient à la paix; que la communication de France avec l'Armée que le Roi avoit en Lombardie, seroit ouverte à travers des Etats de S. A. R. en payant les vivres & les fourages au prix commun; que ce Prince donneroit quelque Place de sûreté, dans lesquelles les Suiffes mettroient Garnison, aux ordres du Corps Helvetique, qui seroient cependant payées aux dépens de Sa M. mais ces conditions n'accommodant pas Mr. de Savoye, cette neutralité n'eut aucun effet; la Savoye fut occupée, la guerre se fit en Piémont, & la prétendue crainte des Suiffes, d'être engloutis par les Armées de France, tant du côté d'Allemagne que de la Savoye, se dissipa comme une fumée que le moindre petit vent fait disparaître.

1703.

## CHAPITRE IX.

Contenant ce qui s'est passé en ALLEMAGNE d'intéressant à l'Histoire pendant l'année 1703. Et jusqu'à l'ouverture de la Campagne 1704.

*Suite des troubles de Hongrie.*

I. **O**N a vu à la page 160. de ce Volume la naissance des derniers troubles de Hongrie; d'abord la Cour Impériale méprisa les plaintes de la Noblesse Hongroise: les Ministres auxquels on s'adressoit pour porter de très respectueuses remontrances au pied du Trône; bien loin de contribuer à pacifier ces troubles, rebutoient ceux qui venoient demander justice, & ne les menaçoient pas moins que de les faire décapiter: les suites ont fait croire à bien des gens qu'il y avoit alors des Ministres à Vienne qui ne cherchoient qu'à rendre les Hongrois plaignans, odieux à Sa M. I. afin d'obtenir (à leur profit) la confiscation de leurs biens. Mais sans s'arrêter à ce qui n'est que conjecture, voyons ce qu'il y eut de réel dans la guerre d'Hongrie.

*Sentence de mort contre le Prince Ragotski, & sa tête mise à prix.*

On commença par faire publier & afficher à Vienne au mois de Mai 1703. une Sentence de mort contre le Prince François Ragotski, avec confiscation de tous ses biens. Cette Sentence prononcée par le Conseil de Vienne, (Juges incompetens de la Noblesse Hongroise,) promettoit au nom de l'Empereur quinze mille florins d'Allemagne à ceux qui livreroient le Prince Ragotski mort ou vif, aux Officiers

ficiers de Sa M. I. On en répandit plusieurs Copies dans la Hongrie qui ne servirent qu'à irriter la Noblesse, & le peuple du Royaume; les Mécontents se saisirent de plusieurs Places fortes à main armée, d'où ils chassèrent les Imperiaux. 1703.

III. Comme le feu de la division se répandit insensiblement dans tout le Royaume, & qu'elle occupoit beaucoup de trou- *L'Angle- terre & la Hollande of- frèr leur me- diation pour pacifier les troubles de Hongrie.*  
pes Imperiales que les Allicz auroient voulu qu'on employât sur le Rhin, cela obligea les Ministres d'Angleterre & de Hollande, d'offrir la mediation de leurs Maitres à l'Empereur pour pacifier ces troubles. Ce Prince y donna d'abord les mains avec assés de penchant à la clemence; mais comme il étoit très facile à persuader, ceux qui trouvoient quelque avantage aux troubles de Hongrie, traversèrent sous main l'accommodement.

Les Ministres Mediateurs avoient déjà agi si puissamment auprès des Mécontents, qu'ils les engagerent d'envoyer des Députez à Vienne, pour y représenter leurs griefs, & donner leurs demandes; en voici les principaux Articles.

*Extrait des demandes faites par les Hongrois à l'Empereur Leopold en 1703.*

- 1°. **Q**ue les trois Etats du Royaume, & chaque Hongrois en particulier, sera *Demandes que les Hongrois font à l'Empereur.*  
mis & maintenu dans une juste & paisible possession des loix, libertez, privileges, dignitez, tant Ecclesiastiques que Laïques: qu'on rendra à chacun les biens qui leur ont été usurpez sous le nom de confiscation, & que

que toutes choses seront mises en l'état qu'elles étoient lors que les Hongrois ont de leur pur gré & libre volonté, choisi Sa M. I. pour être leur Roi,

2°. Que conformément à la Capitulation Royale signée & jurée par Sa M. I. avec les Etats d'Hongrie, tous les Emplois tant de Robe que d'épée, de même que les gros Benefices, ne seront remplis que par des Hongrois originaires, & que les Etrangers qui les occupent aujourd'hui, seront rapellez par Sa M. I. & congedié du Royaume.

3°. Que le Traité de Pacification qui sera fait pas l'entremise de la Couronne d'Angleterre & de la Republique d'Hollande, sera garanti par ces deux Puissances & par la Pologne, afin qu'il ne soit plus violé comme l'ont été les précédents.

4°. Que la Princesse Ragotski & ses enfans, soient remis en liberté, qu'on lui rende ses joyaux & autres effets qu'on lui a enlevés; qu'on la remette en possession de son Château de Mongats, & des autres biens de sa Maison, pour en jouir elle & les siens, comme un bien patrimonial qui lui appartient légitimement.

5°. Que la Sentence renduë contre le Prince son époux, sera biffée, declarée nulle & abusive, & ses biens restituez.

6°. Qu'il y aura une Amnistie générale pour tous ceux qui ont pris les Armes, ou fait d'autres démarches pour le maintien des loix & privileges de la Nation Hongroise &c.

*Ce projet  
rejeté &  
pourquoi.*

IV. Ce projet d'accomodement fut sans effet, les raisons d'équité, de bienfiance & de politique, alleguées par les Ministres Mediateurs, ne purent jamais déterminer ceux

ceux de la Cour de Vienne, à conseiller à Sa M. I. de rapeller les Allemands & autres étrangers qui occupoient les Emplois & les Benefices de ce Royaume, encore moins de restituer les biens confisquez: ces deux points étoient contraires aux interêts des Courtisans; ils y font ordinairement plus sensibles qu'à ceux de l'Etat.

V. Les esperances d'un accomodement étant évanouïes, le nombre des Mécontents grossit si fort qu'ils vinrent au commencement de 1704. donner l'alarme aux portes de Vienne, Capitale d'Autriche. Ils pillerent & brûlerent plusieurs Villages sous le Canon de cette Ville: les Bourgeois prirent les Armes pour couvrir les Fauxbourgs, qui furent ensuite enfermez par une Ligne qu'on tira depuis la Montagne de Vienne ou Weenerberg, jusqu'au Danube; envelopant le Palais qu'on nomme de la Favorite: on y employa pendant un assez long-tems 3000 Pionniers, & l'on en donna la garde aux habitans de la Ville & Fauxbourg: ces Lignes avoient quatorze pieds de profondeur sur neuf de large, soutenûes par des Redoutes garnies de Canon. On verra la suite de ces troubles dans les Tomes de mon ouvrage, où je traite les événemens considerables des années suivantes.

VI. La guerre d'Allemagne fut très vive cette année; on n'attendit pas l'ouverture de la Campagne pour faire plusieurs expéditions militaires: nous ne parlons que des plus éclatantes. La premiere fut le siege de Traerbach que les Alliez entreprirent au mois de Janvier 1703. Dès ce mois-là le Prince de Hesse-Cassel s'empara

1703

*Alarme que les Hongrois causent à Vienne, qu'ils obligerent l'Empereur de faire mettre sa Capitale à couvert par des lignes.*

*Le Prince de Hesse-Cassel attaqua Traerbach; le Maréchal de Tallard lui fit lever Ville, le siege.*

Ville, peu confiderable par elle-même : la Garnifon qui n'étoit que de fix Compagnies d'Infanterie Françoife, fe retira dans le Château. On attaqua vigoureufement cette Forterefle, qui fe défendit de même, jufqu'à ce que le Maréchal de Tallard, qui avoit formé un petit Corps d'Armée composé de partie des Garnifons qui étoient fur la Saare & la Mofelle, s'étant avancé pour combattre les Allemands ; Mr. le Prince de Hefle ne jugeant pas à propos de l'attendre, leva le fiége avec précipitation la nuit du 24. Fevrier. Mr. de Tallard ayant rafraichi la Garnifon, & fait entrer dans Traerbach les provifions de bouche & de guerre neceffaires à fa défenfe, renvoya fes troupes dans leurs quartiers, fans avoir perdu un feul homme.

*Le Maréchal de Villars paffe le Rhin, contraint les Allemands d'abandonner une grande étendue de Païs.*

VII. Le Maréchal de Villars fut plus heureux que le Prince de Bade ; car étant parti de Versailles au commencement de Fevrier, il aflembra un Corps d'Armée en Alface, avec laquelle ayant paffé le Rhin fur les Ponts de Nieubourg & d'Heuningue, il marcha avec une extrême diligence vers le Fort de Kel ; obligea Mr. le Prince Louis de Bade d'abandonner plusieurs Forts fur la droite du Rhin, fes Redoutes & fes retranchemens fur la Kinche, avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas le tems d'emporter le Canon dans les endroits où il y en avoit ; encore moins les provifions pour la fubfiftance des troupes Allemandes qui y étoient en quartier. Outre plus de 50. Forts ou Redoutes, les Allemands abandonnerent encore les petites Villes d'Offembourg, Gengemback, Zell, Wiltat,

Willstat & Kastat : cette expedition, quelque avantageuse qu'elle fût, ne couta pas un seul homme aux François.

1703.1

De si heureux succès faciliterent au Maréchal de Villars l'entreprise du siege de la célèbre Forteresse de Kell à la droite du Rhin, vis-à-vis de Strasboug; l'investiture en fut faite le 19. Fevrier 1703. au dessus & audessous de cette Forteresse on établit des ponts de communication pour envoyer de Strasboug à l'Armée de Mr. de Villars la grosse Artillerie, & les munitions necessaires pour le siege. La tranchée fut ouverte le 25. & le 9. Mars le Gouverneur rendit la Place par capitulation, n'ayant tenu que douze jours de tranchée ouverte. Voici les principales conditions qui furent accordées à la Garnison, qui étoit de 3000. h., Qu'elle seroit  
 „ conduite à ses dépens à Philisbourg :  
 „ que les équipages ne seront point visités ; qu'on leur fournira 30. Chariots &  
 „ 4. ou 5 Bâteaux pour conduire les malades  
 „ & blesez, en laissant des otages pour la  
 „ sûreté du retour ; on demanda 9. pièces  
 „ de Canon ; mais on ne leur en accorda  
 „ aucun. Qu'il est permis d'emporter  
 „ les Actes, papiers & autres effets appartenans au Prince Louis de Bade. On avoit  
 „ demandé que les Capucins resteroient  
 „ dans le Fort : mais il fut décidé qu'ils  
 „ sortiroient avec la Garnison, permis à  
 „ eux d'emporter leurs ornemens. Et enfin  
 „ que les prisonniers faits pendant le siege,  
 „ seroient rendus de part & d'autre.

*Il assiege & prend la Forteresse de Kell par capitulation.*

VIII. Après la prise de Kell, & lors que l'Armée de France se fut reposée quelque

1703. *Mr. de Villars passe en Allemagne & joint Mr. de Baviere.* que tems de ses dernières fatigues ; le Roi donna ordre à Mr. le Maréchal de Villars de marcher vers la Suabe, pour donner du secours à Mr. l'Electeur de Baviere, dont les Etats étoient menacez par les troupes de l'Empereur & de ses Alliez, qui avoient projeté d'y entrer de toutes parts. Ces ordres furent exécutez avec la vigilance & le bonheur qui ont été presque toujours inseparables des entreprises de ce Maréchal ; il perça au mois d'Avril les montagnes noires, nonobstant plusieurs retranchemens & abbatis d'arbre, qu'on avoit fait dans les défilés, gardez par les Troupes & les Milices des Cercles voisins. Mr. de Villars joignit Mr. de Baviere le 12. Mai proche de Dutlingen vers la source du Danube ; mais avant de parler des expéditions militaires qui suivirent cette jonction, il est à propos de dire un mot de ce que celle de Baviere avoit déjà exécuté avant l'arrivée de Mr. de Villars dans l'Empire.

*Grands projets & précautions prises par l'Empereur & ses Alliez, pour attaquer la Baviere avec cinq Corps d'Armée.* IX. Pour ne point interrompre la narration de ce qui regarde la guerre d'Allemagne, par rapport à la Baviere, nous mettrons ici de suite toutes les expéditions qu'on y fit pendant la Campagne de 1703. avant de passer à l'examen de ce qui se passa sur le Rhin. Tout étoit en mouvement tant en Autriche que dans les Etats de l'Empire dévoués à cette Maison, pour attaquer tout à la fois le Duché de Baviere par cinq endroits différens ; le Margrave d'Anspach y devoit entrer avec un Corps d'Armée par la Franconie ; le Général d'Herbeville y devoit pénétrer par la Bohême, le Comte de Schlick par la basse Autriche,

Autriche, le Comte Solary par l'Evêché de Saltzbourg, & le Général Schwind par le Tirol. Le projet d'accabler Mr. de Baviere avec ces cinq Corps d'Armée avoit été concerté à la Haye dès le mois de Décembre 1702. Au mois de Janvier suivant les remises d'Angleterre & d'Hollande avoient été faites à Francfort, à Augsbourg, & dans les autres Places à portée des endroits où l'on faisoit cet armement; l'exécution devoit s'en faire au mois de Mars, avant que Son Altesse Electorale pût recevoir aucun secours de France; mais le siege de Kell s'il ne fit pas changer le projet, du moins en recula-t'il l'exécution.

Mr. de Baviere n'ignorant pas que les *Mr. de Baviere se met en état de défense.* moindres menaces de la Maison d'Autriche, contre un Membre de l'Empire, sont toujours dangereuses, & ont été souvent funestes à ceux qui n'ont pas été sur leurs gardes, se précautionna le mieux qu'il pût; il arma ses Sujets pour la défense de ses Etats & de sa Souveraineté indépendante de la Maison d'Autriche: mais comme son País étoit ouvert de plusieurs endroits, il se vit obligé de s'affûrer des Villes limitrophes qui donnoient une libre entrée dans son Electorat.

Son Altesse Electorale s'empara de Nieu- *Son A. E. fait prendre possession de Nieu-bourg.* bourg au mois de Fevrier; avant de faire attaquer la Place Elle envoya un Gentilhomme, précédé par un Trompette, à Madame l'Electrice Douairiere, Mere de l'Im- *seigneur de l'Electrice Douairiere Palatine.* peratrice; de la Reine Douairiere d'Espagne, & de l'Electeur Palatin, pour lui déclarer que si Elle jugeoit à propos de sortir d'une Ville où Elle faisoit son séjour,

1703.

& dont Son Altesse Electorale se voyoit dans la necessité de s'assurer, Elle lui offroit une escorte pour la conduire dans tel endroit qu'Elle voudroit aller ; que si au contraire Madame l'Electrice vouloit y résister, les Bava-rois auroient pour Elle tout le respect & la consideration dûs à sa haute naissance. Cette Princesse fit remercier S. Altesse Electorale de sa civilité, & lui fit dire, que puis qu'Elle lui donnoit le choix, Elle resteroit à Nieubourg, ce qu'Elle fit.

*Combat gagné par Mr. de Baviere sur le Général Schlick.*

X. Mr. de Baviere averti que le Général Schlick étoit arrivé sur l'Inn près de Passau, marcha à lui avec un Détachement de Bava-rois, presque tous Miliciens; il joignit l'Armée Imperiale près d'Yserbyn, la fit attaquer le onze Mars, tailla en pièces les Cuirassiers d'Hannover, les Dragons de Schlick & quelques autres Régimens, le reste se sauva en déroute, en abandonnant leur Canon, quatre Mortiers, les bagages, les Caïssons, & toutes les munitions de guerre; l'Infanterie fut moins maltraitée, parce que pendant que la Cavalerie faisoit ferme, les Fantassins se sauverent dans les bois, d'où l'on n'étoit qu'à une portée de fusil.

*Les Bava-rois battent le Prince d'Anspach qui fut tué dans le Combat.*

XI. Quelques jours après, (c'étoit le 27. du même mois de Mars,) le Margrave Prince d'Anspach s'étant avancé sur les frontieres de Baviere, avec les troupes du Cercle de Franconie & quelques autres, donna dans une embuscade que les Bava-rois lui avoient dressé; sa troupe fut battue, il y fut lui même blessé si dangereusement, qu'il en mourut deux jours après.

XII. Dès l'année précédente Mr. de Baviere

Bavière avoit fait proposer aux Etats de l'Empire, par son Député à la Diette, une neutralité pour la Ville de Ratisbonne, afin que l'Assemblée pût y continuer ses délibérations en toute liberté, sans aucune inquiétude de sa part, demandant que l'Empereur & l'Empire s'expliquassent là-dessus, & donnaissent par écrit comme Son Altesse Electorale offroit de donner de sa part des assurances, qu'aucunes troupes étrangères ne s'emparaissent de la Ville de Ratisbonne, & que la garde en fût toujours confiée aux Bourgeois: la Diette y donna les mains, & chargea le Directoire de Mayance d'écrire à l'Empereur pour le prier au nom de l'Assemblée de donner un même consentement.

Cette demande paroissoit pour le moins aussi équitable, & peut-être plus nécessaire que la neutralité convenüe pour les quatre Villes forétieres, à la requisition des Suisses: cependant Sa Majesté Imperiale ne voulut jamais y donner les mains, lors même qu'Elle se vit pressée par l'Assemblée des Etats de l'Empire, à l'approche de l'Armée Bavaroise, l'on produisit à la Diette un Decret Imperial du 22. Avril, qui confirma ce refus, Sa Majesté Imperiale disant qu'Elle estimoit qu'il seroit honteux à la Dignité Imperiale de consentir à de pareilles propositions. Que néanmoins comme les Députez de la Diette pouroient être forcez à prendre des mesures contraires aux ordres qu'ils avoient & à leur devoir, Elle déclaroit nul tout ce qui pouroit être resolu en faveur de l'Electeur de Bavière, & que

1703.

Mr. de Bavière

proposoit

la neutralité

pour Ratisbonne

pour la sûreté

de la Diette

de l'Empire.

re.

1703.

„ dans peu Elle feroit notifier la volonté  
 „ Imperiale pour transferer la Diette ailleurs.  
 „ leurs.

*Mr. de Baviere fait occuper Ratisbonne.*

Ce refus de l'Empereur, joint au mouvement que ses Ministres se donnoient dans toutes les Cours pour y faire pousser les préparatifs de guerre contre la Baviere, persuada Son Altesse Electorale que la Cour de Vienne vouloit se servir de Ratisbonne, comme des autres Places qui environnent son Duché, pour y faire pénétrer ses Armées; ce fut ce qui obligea cet Electeur de faire avancer quelques troupes vers Ratisbonne, pour occuper la porte & le pont de pierre sur le Danube, ce qu'il fit après avoir donné des assurances

*Manifeste ou raisons alléguées par M. de Baviere pour justifier sa conduite.*

„ ces par écrit, que non seulement la Diette de l'Empire pouvoit continuer ses dé-  
 „ liberations en toute sureté, pourvû que  
 „ son Député continuât d'y assister comme  
 „ auparavant; mais aussi il promit par  
 „ écrit au Magistrat, que ses troupes forti-  
 „ roient & s'éloigneroient de Ratisbonne,  
 „ au moment qu'ils auroient obtenu de la  
 „ Cour de Vienne la ratification de la con-  
 „ vention qui avoit été dressée pour la sûre-  
 „ té de cette Ville. Il informa le public de  
 „ toutes ces raisons par un Manifeste du premier  
 „ Juin, qui fut imprimé, dans lequel il fit  
 „ connoître la difference qu'il y a à faire  
 „ entre l'Empereur & l'Archiduc d'Autriche;  
 „ qu'il n'est point permis à aucun  
 „ Membre du Corps Germanique, de tirer  
 „ l'épée contre un Empereur, lors  
 „ qu'il est armé pour la défense des loix,  
 „ des libertez & des prérogatives de l'Em-  
 „ pire: mais que lors qu'il s'agit des intérêts

„ parti:

particuliers, ou des prétentions de la  
Maison d'Autriche, il n'y a point de Mem-  
bre de l'Empire qui n'ait droit de pren-  
dre les armes, soit pour la défense de ses  
Etats ou ceux de ses Alliez; à plus for-  
te raison lors qu'il s'agit d'arrêter un  
torrent d'ambition, qui va directement  
contre la tranquillité & la liberté Ger-  
manique. Que c'étoit sous ces deux ob-  
jets que Son Altesse Electorale s'étoit  
vûë contrainte, malgré Elle, de pren-  
dre les armes, & de chercher (pour sa  
défense) du secours chez les Princes  
étrangers, puis qu'il n'en trouvoit point  
dans l'Allemagne, à cause de la grande  
autorité que la Maison d'Autriche s'y  
étoit arrogée depuis longtem. Que Son  
Altesse Electorale esperoit que, quel-  
que foibles que fussent ses forces con-  
tre un si puissant & redoutable enne-  
mi; Dieu qui connoissoit la justice de sa  
cause & la droiture de ses intentions, le  
soutiendrait contre l'oppression, quand  
même tous les Princes de l'Empire in-  
teressez dans la même cause, resteroient  
toujours dans le silence. Que sa querelle  
devenant particuliere entre son Duché  
de Baviere & les Etats de l'Archiduc  
d'Autriche; dès que les autres Membres  
de l'Empire ne voudront pas envisager  
la tranquillité & la liberté Germanique,  
qui en est le principal fondement, Son  
Altesse Electorale est en droit de fai-  
re la guerre à l'Archiduc d'Autriche  
en qualité de Prince Souverain: qu'on  
a une infinité d'exemples que les Mem-  
bres de l'Empire se font la guerre les

1703.

„ uns les autres pour leurs interêts parti-  
 „ culiers, & que sans chercher ces exem-  
 „ ples bien loin, les Saxons & les Sue-  
 „ dois, également Membres de l'Empire,  
 „ étoient actuellement armez pour des  
 „ interêts ou des différens particuliers, sans  
 „ que l'Empire se fût interellé dans cette  
 „ querelle. Qu'enfin la Cour de Vienne  
 „ ne pouvoit se plaindre de Son Altesse  
 „ Electorale que de ce qu'Elle avoit vou-  
 „ lu conserver ses Etats dans la neutrali-  
 „ té, sans prendre parti dans la querelle  
 „ particulière des Maisons d'Autriche &  
 „ de France, sur la succession d'Espagne,  
 „ & par là maintenir la tranquillité réta-  
 „ blie en Allemagne par la Paix de Ris-  
 „ wick &c.

*Mr. de Ba-  
 viere met le  
 Comté de Ti-  
 rol sous con-  
 tribution.*

XIII. Lors que Mr. de Baviere eut don-  
 né les ordres nécessaires pour garantir ses  
 Etats d'insulte, il laissa Mr. de Villars avec  
 l'Armée Françoisé en Swèbe, pour veil-  
 ler aux démarches des troupes Imperiales,  
 & Son Altesse Electorale marcha dans le  
 Tirol, pour mettre ce Comté sous con-  
 tribution, dans le tems que Mr. le Duc  
 de Vendôme s'avançoit dans le Trentin,  
 pour agir de concert avec Son Altesse E.  
 afin, s'il étoit possible, d'ôter la communi-  
 cation de l'Allemagne à l'Armée Imperia-  
 le qui étoit en Lombardie, ce qui auroit  
 terminé la guerre en Italie, & alors on se  
 flattoit de rétablir bientôt la tranquillité  
 dans l'Empire, puis qu'immanquablement  
 la Maison d'Autriche se feroit vû obligée  
 de consentir à la neutralité de Baviere,  
 qui auroit été embrassée par plusieurs au-  
 tres Membres de l'Empire; mais le subit  
 change-

changement arrivé à la Cour de Savoye, dont nous avons parlé au second Chapitre de ce Livre, rompit les mesures concertées entre le Roi Très-Chrétien & Son Altesse Electorale de Baviere. Les progres de Mr. l'Electeur dans le Tirol furent si rapides, qu'il se vit maître de presque tout ce Comté dans moins d'un mois : il ne s'y arrêta qu'autant de tems qu'il en falloit pour faire rafraichir ses troupes & faire exiger les Contributions. Ensuite il revint sur ses pas rejoindre Mr. de Villars.

XIV. Pendant que Son Altesse Electorale étoit dans le Tirol, Mr. le Prince Eugene qui avoit été fait President du Conseil de guerre, forma à Vienne un projet qui fut approuvé par l'Empereur; c'étoit de réünir les divers Corps d'Armée que l'Empereur avoit en Allemagne avec les troupes de l'Empire, sous les ordres du Prince de Bade, afin d'aller fondre sur l'Armée de Mr. de Villars, qu'on se flattoit de tailler en pièces avant le retour des Bavarois; mais ce projet n'eut pas un meilleur succès que celui qui avoit été concerté pour la jonction de Mrs. de Baviere & de Vendôme. Son Altesse Electorale n'ayant plus rien à entreprendre en Tirol, revint sur ses pas avec son Armée chargée de butin; elle joignit Mr. de Villars qui étoit campé entre Lavingen & Dillingen, proche le Danube.

*Le Prince Eugene est fait President du Conseil de guerre de l'Empereur.*

*Mr. de Baviere de retour du Tirol.*

XV. Peu après le retour de Mr. de Baviere, Son Altesse Electorale avec Mr. de Villars donnerent Bataille à Mr. de Stürm General de l'Armée de l'Empereur, dans les plaines d'Hochstedt, elle fut tou-

*Bataille d'Hochstedt gagnée par Mr. de Baviere & Mr.*

1703.  
de Villars sur  
le Comte de  
Stirum en  
1703.

te à l'avantage des François & Bavarois ;  
voici comme le Roi T. C. s'en expliqua  
dans la Lettre que Sa Majesté écrivit au  
Cardinal de Noailles le 2. Octobre 1703.  
pour en faire chanter le *Te Deum*. Il ne  
faut pas confondre cette Bataille avec cel-  
le qui se donna dans les mêmes plaines  
l'année suivante , dont on verra le détail  
dans le premier Volume de nos Jour-  
naux.

Lettre du  
Roi pour le  
*Te Deum*  
au sujet de  
cette Batail-  
le.

MON COUSIN. Les Princes d'Allema-  
gne ayans embrassé aveuglément, &  
contre leurs intérêts communs, la querelle  
particuliere de l'Empereur ; mon Frere, l'E-  
lecteur de Baviere a pris seul les armes pour  
maintenir la liberté de l'Empire. L'Alliance  
dans laquelle il est entré avec moi, m'en-  
gagea à lui envoyer dès le commencement de  
la Campagne, les secours qu'il m'avoit de-  
mandé pour soutenir avec succès ce qu'il  
avoit commencé avec tant de courage. Mon  
Cousin le Maréchal de Villars força tous les  
obstacles que les ennemis & la nature même  
formoient à son passage, & s'ouvrit une en-  
trée dans la Baviere, avec une partie de l'Ar-  
mée qu'il commandoit sur le Rhin. L'allar-  
me qu'une jonction si inespérée répandit jus-  
ques dans Vienne, obligea l'Empereur de  
rassembler ses forces, pour opposer à celles  
qu'il voyoit réunies dans le cœur de l'Alle-  
magne ; mais j'apprens que quelques efforts  
que ses Généraux ayent pû faire, l'Electeur  
de Baviere a entièrement défait une de ses  
Armées, commandée par le Comte de Stirum  
dans la plaine d'Hochstedt le 20. du mois  
passé, plus de 8000. ennemis restez sur la  
place

place ou faits prisonniers, le reste mis en fuite, & dispersé dans les bois sans armes, sans bagages, sans munitions, qu'ils ont abandonné avec le Champ de Bataille, 33. pièces de Canon, un grand nombre de Timbales, d'Etendars, de Drapeaux pris sur eux, ne donnent pas lieu de douter que la Victoire n'ait été complète. Ce Prince dans le recit qu'il me fait de cette grande action, me rend des témoignages honorables de la conduite & de la valeur de mes Officiers & de mes troupes, & ne passe sous silence que les circonstances glorieuses qui le regardent personnellement; mais ce que j'en apprends d'ailleurs par le Maréchal de Villars, me confirme de plus en plus dans la juste opinion que j'ai toujours eu de son mérite & de sa valeur. Comme je ne veux pas différer de rendre grâces à Dieu d'un succès si éclatant, je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris &c. Ecrit à Fontainebleau le 2. Octobre 1703. Signé, LOUIS;  
Et plus bas, PHELIPEAUX.

XVI. Mr. de Baviere voulant cueillir les fruits de cette Bataille, envoya un détachement de son Armée, attaquer la Forteresse de Kempten, dont il s'empara. Ensuite Son A. E. alla mettre le siege devant la Ville d'Ausbourg, qui avoit refusé la neutralité que ce Prince lui avoit proposé, ayant au contraire reçu des troupes d'Autriche en garnison, qui faisoient des courses dans la Baviere; ce siege, non obstant la rigueur de la saison, fut poussé si vigou-

*Mr. de Baviere prend Kempten.*

*Son A. E. assiege & prend Ausbourg & Passau.*

vigoureuſement, que la Place ſe rendit par capitulation le 14. Decembre: on y mit une forte Garniſon pour couvrir la Baviere de ce côté-là; après quoi S. A. E. marcha vers Paſſau, qui fit peu de reſiſtance, s'étant renduë par Capitulation le 9. Janvier 1704. Voilà comme ſe termina la Campagne de Baviere de 1703. qui fut pour S. A. E. un enchainement de victoires: mais la fortune lui tourna le dos la Campagne ſuivante, comme on peut le voir dans le premier Tome de nos Journaux.

XVII. Pendant que Mr. de Baviere aſſuroit la Frontiere de ſes Etats, en faiſant occuper les Villes par où les Armées de l'Empereur avoient projeté d'y entrer, les François de leur côté firent ſur le Rhin des progres capables de faire repentir pluſieurs Princes d'Allemagne d'avoir préféré la guerre à la neutralité. Nous avons rapporté un peu plus haut de la manière dont Mr. de Villars avoit fait l'ouverture de la Campagne par la conquête de Kell.

*Mr. le Duc de Bourgo- gne prend le Commandement de l'Armée de France ſur le Rhin, ayant ſous lui le Maréchal de Tallard.* A meſure que ce Maréchal avec ſon Armée s'avança dans le cœur de l'Allemagne, on aſſembla une autre Armée Françoisiſe en Alſace, dont le Roi donna le Commandement à Monſieur le Duc de Bourgogne ſon petit fils, ayant ſous lui le Maréchal de Tallard. Ce jeune Prince ſe rendit à l'Armée au commencement de Juin; elle étoit campée près d'Haguenau, il en fit un Détachement pour ſoutenir quelque mille Païſans qui raſerent les Lignes retranchées, que les Allemands avoient fait depuis Lauterbourg juſqu'à Weyſem-

Weysembourg. Les mouvemens que l'Armée fit de ce côté là, attirerent toute l'attention des Imperiaux sur Landau, Philisbourg, & leurs Lignes de Stolhoffen, s'étant persuadé que c'étoit de ce côté-là que devoient éclater les desseins de Mr. de Bourgogne.

Mais ce Prince ayant partagé son Armée en deux Corps, en laissa un dans la basse Alsace, commandé par Mr. de Tallard, l'autre passa le Rhin sur le Pont de Strasbourg. Le Comte de Marfin Lieutenant Général, s'avança dans le Briskau avec un Détachement, il arriva le 14. Août à la vûe de Fribourg; le Gouverneur ne doutant point que sa Place alloit être investie, fit brûler ses Fauxbourgs, & dépêcha Couriers sur Couriers au Comte d'Arco Gouverneur du vieux Brisac, pour lui demander du secours, qui lui envoya sur le champ dix hommes par Compagnie de toute sa Garnison, avec la plus grande partie de ses Canoniers.

A peine ce Détachement fut entré dans Fribourg, qu'un Corps de Cavalerie & 20. Compagnies de Grenadiers François sous les ordres de Mr. d'Imécourt, arriverent devant Brisac, où se rendit aussi Mr. de Marfin, en sorte que cette dernière Place fut investie le 15. Août. Mr. le Duc de Bourgogne, accompagné de Mr. le Maréchal de Vauban, se rendit avec le reste de son Armée le 17. au Camp devant Brisac. Les Lignes de circonvallation & de contrevallation étans achevées, on fit l'ouverture de la tranchée le 23. du même mois. Les attaques furent poussées avec tant

*Donne le  
change aux  
Gouver-  
neurs de Fri-  
bourg & de  
Brisac.*

*Assiége &  
prend Brisac  
par Capitula-  
tion.*

1703

*Principales  
conditions de  
sa Capitula-  
tion.*

*Genérosité  
de Mr. de  
Bourgogne,  
qui n'a pas  
été imitée  
par les Prin-  
ces & Géné-  
raux enne-  
mis de la  
France.*

tant de vigueur, que la Place ne résista que quatorze jours, car le 6. Septembre 1703. le Comte d'Arco qui en étoit Gouverneur, fit battre la chamade; le même jour la Capitulation fut signée par Mr. le Duc de Bourgogne & par le Comte d'Arco: elle

„ portoit, que le lendemain septième Sep-  
 „ tembre à sept heures du matin, le Gou-  
 „ verneur livreroit la Porte neuve, qui est  
 „ celle du Rhin. Que la Garnison en for-  
 „ tiroit le 8. par la brèche avec les mar-  
 „ ques d'honneur, pour être conduite à  
 „ Rhinfeld: qu'on lui accordoit quatre  
 „ pièces de Canon & deux Mortiers.  
 „ Qu'on lui donneroit trois cens Chariots  
 „ pour la conduite des bagages, outre  
 „ six Chariots couverts qui ne seroient point  
 „ visitez; mais que les Déferteurs Fran-  
 „ çois seroient repris: Mr. le Duc de Bour-  
 „ gogne, par grandeur d'ame & un effet de  
 „ générosité, accorda plusieurs autres Arti-  
 „ cles, dont il n'avoit point trouvé d'exem-  
 „ ple dans les Capitulations accordées aux  
 „ troupes du Roi par ses ennemis, lesquels  
 „ dans les suites de cette guerre n'ont pas  
 „ suivi la planche que ce jeune Prince fit  
 „ aux Conquerans; car Mr. le Duc de  
 „ Bourgogne ordonna que les b'essés qui  
 „ ne seroient pas en état de suivre la Gar-  
 „ nison, resteroient dans la Place, y se-  
 „ roient traitez & nouris aux dépens du  
 „ Roi, & qu'après leur convalescence Sa  
 „ Majesté les feroit conduire aussi à ses  
 „ dépens jusques à la plus prochaine Gar-  
 „ nison Imperiale &c.

XVIII. La Cour de Vienne mécon-  
 tente de la foible résistance de la Garnison  
 de

de Brisac, fit faire le proces au Comte d'Arco Gouverneur de la Place, & au Comte Marfigly qui en avoit le Commandement sous lui. Par jugement rendu le 15. Fevrier 1704. executé le 18. du même mois; le premier eut la tête tranchée, pour avoir (dit la Sentence) contrevenu à son instruction, à son serment, aux Reglemens Militaires & aux ordres positifs du Prince de Bade, des 26. Fevrier & 18. Mai 1703. ayant mal à propos, & trop précipitamment abandonné les dehors & les Contrescarpes, sans même souffrir aucun assaut.

Le Comte de Marfigly fut dégradé de tous les honneurs & Emplois Militaires, son épée cassée par la main du Bourreau, pour avoir donné son consentement à la Capitulation, qu'il devoit absolument empêcher, ayant mérité, suivant la rigueur des loix militaires, de perdre aussi la tête. Celui-ci & quelques autres principaux Officiers furent bannis des terres de l'Empereur & de l'Empire; ordonnant cependant qu'ils tiendront prison, jusques à ce que tous les frais de Justice eussent été payez, & qu'ils auroient prêté serment de ne jamais porter les armes contre l'Empereur ni l'Empire. Ce Comte qui est Bolo- nois de nation, se retira à Avignon, d'où le Pape le rapella quelques années après, \* pour lui donner le Généralat de ses troupes.

XIX. Après la reduction de Brisac, de la maniere dont nous venons de le rapporter, Mr. le Duc de Bourgogne s'en retourna en Cour, laissant au Maréchal de Tallard le Commandement de l'Armée: elle repassa le Rhin & se reposa en deçà

Le Comte Marfigly dégradé & banni pour le même sujet.

Mr. de Tallard assiege Landau.

\* Voyez Tome IX. du Journal page 103.

environ quinze jours : on publoit dans le Camp des Allemands, qu'elle étoit si fatiguée & si affoiblie de sa Campagne ou par les maladies, que Mr. de Tallard n'attendoit pour la séparer, que la repartition des quartiers d'hiver : mais on fut bien surpris, lorsque ce Maréchal la fit marcher vers Landau, qui fut investi, & la tranchée ouverte le 15. Octobre.

Cette Place se trouva néanmoins abondamment pourvûë de tout ce qui étoit nécessaire à sa défense ; parce que dès le commencement de la Campagne, on avoit appréhendé qu'elle ne fût attaquée ; principalement lors qu'on vit que Mr. le Duc de Bourgogne fit raser les Lignes de Lauterbourg.

*Mr. le Prince de Hesse-Cassel marche au secours de la Place assiegée.*

Le Comte de Frise qui commandoit dans la Place, se défendit en brave homme, & sa résistance fut encore animée, lors que le Général Tungen trouva le moyen de lui faire rendre deux lettres, par lesquelles on lui donnoit avis que Mr. le Prince de Hesse-Cassel, étoit en pleine marche avec une Armée considérable, pour faire lever le siege, ou jeter du secours dans la Place. En effet ce Prince s'avança près de Spire avec 56. Escadrons & 27. Bataillons, tant des troupes d'Hollande que celles de plusieurs Princes de l'Empire.

Mr. de Pracontal qui avoit un petit Camp volant, observoit la marche du Prince de Hesse ; il joignit Mr. de Tallard le 14. Novembre : ce Maréchal n'ignorant pas qu'on risque toujours beaucoup d'attendre le Combat dans les Lignes d'une Place assiegée ; parce que l'ennemi n'a pour but que de forcer un quartier pour secourir les assiegez ;

Mr,

Mr de Tallard, dis-je, ne laissa dans son Camp qu'une double tranchée pour faire tête à la Garnison, & sortant de ses Lignes avec le reste de son Armée, marcha à la rencontre du Général Allemand le 15. Novembre au matin: les deux Armées se rencontrèrent ce jour-là à Spierbach; le Prince de Nassau-Weilbourg commandoit la gauche, elle fut la premiere attaquée, mais elle soutint le choc avec assez de bravoure, pendant que le Prince de Hesse faisoit avancer la droite; alors le Combat fut général, dura plus d'une heure avec un feu très vif de part & d'autre; la Cavalerie de la gauche, qui étoit presque tout troupes Palatines, ayant été rompuë, les François tomberent sur l'Infanterie de cette aîle, qui fut presque toute taillée en pièces: l'aîle droite se défendit un peu plus longtems; cependant elle fut mise dans une entiere déroute, chacun ayant pris la fuite comme il's purent pour se sauver à Spire & à Worms: ils abandonnerent avec le champ de Bataille tout leur Canon, Bagage, Tentes, Munitions de bouche & de guerre, avec un grand nombre de bleffez, dont la plus grande partie périt faute qu'il n'y eut assez de Chirurgiens pour les panser. Mr. de Pracental fut tué dans le commencement de l'Action, & environ vingt autres Officiers de l'Armée François: du côté des Alliez de leur propre aveu, ils eurent plus de 180. Officiers tuez depuis le Lieutenant & audeffus, sans parler des bleffez & des prisonniers; parmi leurs morts étoient le Prince Philippe de Hesse-Hombourg, le fils aîné du Prince de Nassau-Weilbourg, trois Majors Généraux, cinq Colonels,

1703.

*Bataille de  
Spierbach  
gagnée par  
Mr. de Tal-  
lard sur le  
Prince de  
Hesse-Cassel.*

*Mr. de Pra-  
cental tué.*

1703.

*Mr. de Tallard revient au Camp devant Landau.*

528

*Supplément de la Clef*

quatre Lieutenans Colone's, des Majors & des Capitaines à proportion.

XX. Le lendemain 16. l'Armée victorieuse rentra dans les Lignes, où l'on fit une décharge générale de toute l'Artillerie sur la Place, pour anoncer aux Assiegeans ce qui s'étoit passé le jour auparavant, (supposé que personne ne leur eût encore donné la nouvelle.) Mr. de Tallard envoya un Tambour pour demander à parler à un Officier de la Garnison; le Comte de Frise lui envoya le Colonel Hockman; Mr. de Tallard lui fit anoncer le détail de la Bataille par des Officiers Allemands du nombre des prisonniers qu'il avoit fait. Après quoi il le chargea de dire à Mr. le Comte de Frise, que " n'ayant plus de secours à esperer, une " plus longue resistance le mettoit lui & " sa Garnison en danger d'être à tout le " moins prisonnier de guerre: qu'il avoit " pour lui toute la consideration qu'il me- " ritoit; que sa gloire étoit établie sur de " bons fondemens, que ce n'étoit pas lui " donner atteinte, que de ceder à la force " & à la necessité: qu'enfin il lui donnoit " à réfléchir le reste de la journée sur le " parti qu'il avoit à prendre; qu'il lui of- " froit dès à present la même Capitulation " qui fut accordée l'année dernière à Mr. " de Melack, quoi que les circonstances " du tems fussent bien differentes; mais " que s'il différoit à demain d'accepter la " proposition, il retracteroit son offre. "

Mr. le Comte de Frise affembla tous les principaux Officiers de la Place, leur communiqua non seulement la proposition

de

de Mr. de Tallard, mais encore une Lettre qu'il reçut la nuit précédente du Prince de Hesse, par une personne qui se glif-  
 fa dans la Ville, qui lui marquoit le mauvais succès de la Bataille, n'étant pas possible de lui donner aucun secours, son Armée étant presque toute détruite ou dispersée. Le resultat de ce Conseil fut de battre la chamade, ce qui fut fait le 16. au soir, & le 18. la Garnison sortit avec les marques d'honneur qui lui avoient été offertes par Mr. de Tallard. \*

1703.  
 Landau  
 rendu à Mr.  
 de Tallard  
 & à quelles  
 conditions.

Dans cet endroit on pourroit s'étendre sur la double gloire que Mr. de Tallard acquit sur la fin de cette Campagne, mais je crois qu'il convient beaucoup mieux de terminer ce paragraphe par la Lettre que le Roi Très-Chrétien écrivit à Mr. le Cardinal de Noailles pour faire chanter le *Te Deum* pour cette double victoire : les éloges qui partent de la bouche d'un Souverain du rang de ce grand Monarque, sont toujours accompagnés de la justice dûe au mérite, & exempts de flatterie ou de partialité. Voici comme Sa Majesté s'expliqua :

*Lettre du Roi pour chanter le Te Deum sur la Bataille de Spierbach & la prise de Landau.*

*Lettre du Roi pour le Te Deum de Landau.*

MON COUSIN. Après les différents avantages que mes Armes ont remportés

Partie II.

L I

16

\* Voyez ci-dessus Livre V. Chap. VI.

té pendant cette année, & particulièrement  
 en Allemagne, je ne pouvois terminer la  
 Campagne plus glorieusement que par la  
 prise de Landau. Cette Place, qui défenduë  
 par les François avoit occupé les forces de  
 l'Empire pendant trois mois, a été forcée  
 de se rendre à mon Cousin le Maréchal de  
 Tallard en 30. jours de tranchée ouverte :  
 mes troupes fatiguées d'une expedition tou-  
 te récente, leur nombre peu considerable  
 par rapport à la force de la Ville & de la  
 Garnison, l'approche du Prince de Hesse-  
 Cassel qui venoit au secours avec une puis-  
 sante Armée, auroient dû rendre le succès  
 de cette entreprise plus long & plus incer-  
 tain, mais la valeur de mes troupes leur a  
 fait oublier leur fatigue précédente, & sur-  
 monter les incommoditez d'une saison déjà  
 avancée, & la sage & prévoyante activité de  
 mon Cousin le Maréchal de Tallard a pré-  
 venu les ennemis : il a marché à eux & les a  
 attaqué près de Spire ; leur Cavalerie a d'a-  
 bord été rompuë & mise en fuite, l'Infante-  
 rie a fait plus de résistance, mais elle a été  
 chargée avec tant de vigueur, que de tous  
 les Bataillons qui la composoient, à peine  
 s'en est-il pû sauver quatre qui étoient en  
 grands désordres. Près de 5000. des ennemis  
 restez sur la place, 3000. faits prisonniers,  
 30. pièces de Canon, 32. Drapeaux ou Eten-  
 dars pris, le champ de Bataille demeuré au  
 Vainqueur, avec leurs Tentés & leurs munis-  
 tions ; les Villages des environs de Spire  
 remplis de leurs bleffez, font voir combien  
 le Combat a été sanglant pour eux, & que  
 leur défaite a été complete. A cette nouvelle  
 le Comte de Erise desesperant de pouvoir se

défendre plus long-tems dans la Place, a ouvert les portes à mon Armée victorieuse le 18 de ce mois. Une Campagne dont le cours a été si glorieux, ne pouvoit finir avec plus d'éclat. que par une double victoire. Et comme Je dois rendre grace à Dieu de tant de succès; je vous écris cette Lettre, pour vous dire de faire chanter le *Te Deum* &c. Ecris à Versailles le 26. Novembre 1703. Signé, LOUIS, & plus bas PHELIPPEAUX,

1703.

XXI. Les progres de Mr. de Baviere dans le cœur de l'Empire, & ceux de l'Armée de France sur le Rhin, fit craindre aux Alliez de la Maison d'Autriche, qu'une ou deux Campagnes, pareilles à celle de 1703. ne terminassent la guerre en Allemagne, & n'extenûa celle d'Italie; ce qui auroit été un obstacle pour l'exécution des projets formez aux Pais-Bas; car les Hollandois avoient interêt d'entretenir la guerre en Allemagne, & en Italie, sur tout depuis que Mr. le Duc de Savoye s'étoit rangé de leur parti, en abandonnant celui des Couronnes de France & d'Espagne. Pendant tout l'hiver on fit des préparatifs extraordinaires de toutes parts, pour exécuter le resultat des Conferances tenuës à la Haye. En voici le précis.

1704.  
Resultat  
pris à la Haye  
pour la Campagne de  
1704.

„ Que l'Empereur ne feroit point passer  
„ en Italie ni en Hongrie les troupes qui  
„ y étoient destinées, excepté les recrues:  
„ qu'il auroit dans l'Empire la plus forte  
„ Armée qu'il pourroit assembler, dont le  
„ Prince Eugene prendroit le commandement;  
„ que le Prince Louis de Bade auroit une autre Armée entre Mayance &

Mr. de  
Mariboroug  
va en Alle-  
magne avec  
une puissante  
Armée.

„ Philisbourg, composée des troupes des  
 „ Princes & Cercles de l'Empire, pour agir  
 „ suivant les mouvemens des François  
 „ & suivant la nécessité, que le Général  
 „ d'Overckerck commanderoit en chef  
 „ l'Armée vers la basse Meuse, avec la-  
 „ quelle il feroit divers mouvemens pour  
 „ attirer l'attention de ce côté-là. Qu'on  
 „ assembleroit une autre Armée compo-  
 „ sée d'Anglois, d'Hollandois, Palatins, Da-  
 „ nois, Saxons, Brandebourgeois, Hanno-  
 „ vriens, & autres Nations à la solde des  
 „ deux Puissances Maritimes, qui seroit  
 „ au moins de 35. à 40. mille hommes,  
 „ avec laquelle le Duc de Marlborough  
 „ marcheroit en Baviere, & joindroit celle  
 „ du Prince Eugene, afin d'obliger l'E-  
 „ lecteur de ce nom d'abandonner les Pla-  
 „ ces qu'il avoit occupées, & le contrain-  
 „ dre d'abandonner les interêts de la Mai-  
 „ son de France &c.

Ce projet fut suivi; ces quatre Armées parurent en campagne à bonne heure; Mr. de Marlborough penetra en Allemagne, joignit le Prince Eugene, & leurs Armées agirent de concert avec celle du Prince de Bade.

XXII. au commencement de la Campagne, Mr. de Tallard conduisit à travers des montages de la Forêt noire un nouveau secours de troupes Françoises à Mr. de Baviere; Mr. de Villars avoit été rappelé de ce país-là, comme je l'ai dit ailleurs; Mr. le Comte de Marfin, qui avoit été fait Maréchal de France, avoit pris le commandement des troupes du Roi qui étoient déjà en Baviere. Comme j'ai rapporté

*Mr. de Tal-  
lard va join-  
dre Mr. de  
Baviere  
avec un  
corps d'Ar-  
mée Fran-  
çoise.*

rapporté dans le premier Tome de mes Journaux, ce qui se passa cette Campagne, je n'en ferai point ici une repetition : il suffira de dire, que Mr. de Tallard ne fut pas à beaucoup près, si heureux en Baviere qu'il l'avoit été l'année dernière en Alsace, car il fut fait prisonnier de guerre, de même que toute son Armée, à la fameuse journée d'Hocsted;\* dans laquelle les François & les Bavares perdirent tout le fruit de leurs travaux; & Mr. l'Electeur la possession de ses Etats.

1704.

## CHAPITRE X.

*Contenant ce qui s'est passé en Pologne d'intéressant à l'histoire pendant l'année 1703. jusqu'à ce que le Trône fut déclaré vaquant par le parti Polonois opposé au Roi Auguste.*

I. **D**E's l'année précédente le droit des gens fut violé en Pologne, en la personne de deux Ministres du Roi T. C. Mr. de Bonnac Envoyé de France près du Roi de Suede, fut arrêté sur le territoire de la Republique, allant joindre Sa M. S. Monsieur le Marquis du Heron Envoyé Extraordinaire de la même Couronne de France en Pologne, fut aussi arrêté dans Varsovie même : lorsque cette nouvelle fut arrivée à Versailles, Mr. le Marquis de Torci Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères,

1703.  
Mrs. de Bonnac & du Heron Envoyez de France, arrêtés en Pologne par ordre du Roi.

L 1 3 écrit

\* Voyez Tome I. du Journal de la Clef pages 223. 225.

écrit le trois Decembre 1702. au Cardinal Primat, pour lui demander des éclaircissements là dessus. Comme cette Lettre contient des faits & des considerations importantes, je la joindrai ici.

## MONSEIGNEUR.

*Lettre de  
Mr. de Torci  
sur cette vio-  
lation du  
droit des  
gens.*

**L**ES Lettres de Dantzick aportées par le dernier ordinaire apprenent que Mr. du Heron Envoyé Extraordinaire du Roi, avoit été arrêté à Varsovie, & conduit à Thorn par ordre du Roi de Pologne. On ne marque point si la Republique a part à cette violence, ou si elle la désapprouve; si elle connoit toutes les suites d'une pareille injustice; ou si par complaisance pour le Roi de Pologne elle oublie les droits des Ministres étrangers, respectez même chez les Nations ennemies. Le Roi n'est point en guerre contre la Republique de Pologne. Sa M. lui a toujours donné des marques d'une affection particuliere. On arrête cependant en Pologne deux de ses Ministres, Mr. de Bonnac allant trouver le Roi de Suede, & Mr. du Heron à Varsovie. Votre Eminence est à la tête de la Republique. Vous connoissez ses veritables interêts; c'est à vous, Monseigneur, à juger si elle doit souffrir tranquillement qu'il n'y ait plus de liberté dans l'étendue de ses Etats pour les Ministres du Roi; qu'ils y soient traitez comme ennemis, & arrêtez prisonniers, & qu'un caractere, de tout tems inviolable, cesse d'être respecté en Pologne. Quand même les sentimens de la Republique seroient changez jusqu'à ce point; il y auroit pour elle des raisons bien particulieres

de

de distinguer les Ministres du Roi. Mais il est inutile de faire des reflexions que Vôtre Eminence fera d'elle-même. Ainsi je lui demande seulement par ordre du Roi, si la République a part aux violences exercées contre Mr. du Heron, & Mr. de Bonnac, & ce qu'elle a dessein de faire pour en procurer une juste réparation à Sa M. j'attens sur ce sujet la réponse de vôtre Eminence, & elle ne doit pas être surprise que le Roi fasse cependant arrêter tous les Polonois qui se trouveront dans son Royaume pour servir de gage de la sûreté de ses Envoyez. Je suis &c. A Versailles le 3. Decembre 1702.

II. Mr. le Cardinal Primat envoya au *Le Primat*  
 Roi de Pologne, ( qui étoit alors à Thorn ) *de Pologne*  
 la copie de la lettre qu'on vient de lire, ac- *communique*  
 compagnée d'une de son Eminence dattée *cette Lettre*  
 de Varsovie du 5. Janvier 1703. par laquel- *au Roi Au-*  
 le le Prelat, dans des termes respectueux, *guste.*  
 avertissoit Sa M. P. que de tous côtez il  
 recevoit des Députez & des lettres pour le  
 solliciter d'aller au devant de tout ce qui  
 pouroit engager la République dans de  
 nouveaux malheurs, & faisoit d'autres re-  
 monstrances sur l'état fâcheux du Royaume.  
 Voici un endroit de la Lettre de ce Pre-  
 lat. " La pauvre Pologne doit-elle être "  
 le rendez vous des querelles, & faire pe- "  
 nitence des fautes & des pechez auxquels "  
 elle n'a aucune part? une triste experian- "  
 ce doit faire comprendre à V. M. l'igno- "  
 rance des mauvais guides, lesquels au "  
 lieu de mener V. M. au temple de la "  
 gloire, lui ont montré un chemin tout "  
 contraire. . . . . "

1703.  
*Reponſe du*  
*Roi Auguſte*  
*au Primat.*

Quelques jours après le Cardinal reçut une reponſe du Roi en termes burleſques & ironiques; ce Prince marquoit qu'il croyoit la Cour de France mieux informée de la conſtitution du Gouvernement de Pologne; que cependant on y mettoit le Cardinal Primat à la tête de la Republique, qui n'avoit point d'autre chef que le Roi, qu'il croyoit que S. E. n'avoit pas encore aſſés de vanité pour ſe placer dans ce rang-là, que le zele pour le ſervice de Sa M. avoit pouſſé Son E. dans un emportement au delà de l'autorité Senatoriale, que ſon zele exceſſif pour les interêts du Roi & de la Republique l'a aveuglé; mais que Sa M. ſe perſuade que loſqu'é que S. E. ſera une fois revenuë de l'emportement où l'excez de ſes bonnes intentions l'on jeté, il lui ſera facile de contribuer à éviter les maux qui menacent la Republique.

A l'égard de l'emprisonnement des deux Miniſtres de France, le Roi Auguſte manda au Cardinal; Que Sa M. n'avoit à repondre de ſes actions qu'à la Republique aſſemblée en Diette, où le Roi en ſa ſeule perſonne compoſe le premier Etat; que loſque la Diette eſt ſeparée, toute l'autorité de la Republique reſide en la ſeule perſonne du Roi. Que néanmoins pour ſatisfaire la ſimple curioſité de S. E. Sa M. vouloit lui faire ſçavoir, que Mr. de Bonnac avoit été pris & arrêté, parce que par ſa negligence il n'avoit pas pris le Paſſeports dont il avoit beſoin; & Mr. du Heron pour avoir

„ avoir tenu des discours, dont Sa M. P.  
„ avoit envoyé le détail au Roi T. C.

1703.

III. Quelques mois après, (c'étoit le 12. Avril) le Roi de Pologne fit arrêter plusieurs Seigneurs en Saxe, même les principaux Officiers de son Conseil; parmi lesquels étoit Mr. Bucling son premier Ministre & Grand Chancelier de Saxe; le pere, le frere & plusieurs autres parens de ce Chancelier furent aussi arrêtez; on se saisit de leurs papiers & de leurs domestiques. Le Residant de Saxe à Hambourg eut le même sort, & quantité d'autres personnes de qualité, tous Saxons, furent emprisonnez à Leipfich, à Dantzick. & dans d'autres endroits: tous ces emprisonnemens avoient pour fondement de simples soubçons d'intelligences, ou avec les ennemis de leur Prince, ou avec ceux qui lui étoient suspects: mais les preuves manquerent, & cependant on les laissa longtems croupir dans les Chateaux où l'ont les avoit enfermez.

*Le Roi Auguste fait arrêter son Chancelier de Saxe & plusieurs autres Seigneurs Saxons.*

IV. La confusion des affaires & la division des esprits en Pologne, alloit tous les jours en augmentant, à mesure que la misere des peuples croissoit, par le séjour des trou pes étrangères. Le 24. Janvier le Roi de Suede écrivit au Cardinal Primat; Sa M. S. lui marquoit, „ qu'elle seroit bien aise  
„ de voir terminer les troubles qui entre-  
„ tenoient inutilement son Armée en Po-  
„ logne. Que quoi que la Republique n'a-  
„ gisse pas ouvertement en ennemie contre  
„ les Suedois, les deux Royaumes ne laisso'ët  
„ pas de ressentir de très grandes incômo-  
„ ditez par la faute d'être parfaitement  
„ bien unis. Que Sa M. n'étoit pas si jalou-  
se

*Précis d'une lettre écrite par le Roi de Suede au Cardinal Primat.*

1703.

„ se de la gloire de ses Armes, qu'elle ne  
 „ pensât aux moyens de donner la Paix à  
 „ des peuples qu'elle aime; que pour cet  
 „ effet elle invitoit Son Excellence de trou-  
 „ ver des expedients de bannir de la Patrie,  
 „ la haine, l'envie, la crainte, l'animosité  
 „ & la fausse esperance, qui jusques ici,  
 „ ont ôté la liberté à la Nation de dire  
 „ leurs sentimens à l'abri de toute censure.  
 „ Que Sa M. croyoit que le moyen le plus  
 „ convenable, seroit d'assembler une Diette  
 „ générale, dans laquelle après avoir réflé-  
 „ chis sur les maux déjà arrivez, on prit de  
 „ justes mesures pour prévenir ceux dont la  
 „ Patrie est encore menacée &c.

*Conseil du  
 Roi Auguste  
 tenu à Ma-  
 riembourg.*

V. Le Roi de Pologne, qui depuis que les Suedois l'avoient mis en fuite de Varsovie, de Cracovie, & ensuite de Sandomir, tenoit sa Cour à Thorn; Sa M. P. assembla un Conseil de Senateurs & autres Seigneurs de son parti dans la Ville de Mariembourg, où ils prirent un resultat, qui confirmoit toutes les resolutions de celui de Sandomir. Ce nouveau Conseil ordonna aux Généraux de l'Armée de la Couronne de prendre les armes pour chasser les Suedois hors du Royaume. Que ceux qui prêteroient secours aux Suedois, ou qui les favoriseroient, seroient declarez ennemis de la Republique & leur bien confisquez: ce resultat fut pris au mois de Mars.

*Le Roi de  
 Suede prend  
 Thorn la  
 Garnison  
 prisonniere  
 de guerre.*

VI. Le Roi de Suede avoit fait avancer un corps de troupes vers Thorn dès le mois de Juin; le Roi Auguste ne jugeant pas à propos de se laisser enfermer dans une Place, en sortit avec toute sa Cour; mais il y laissa une Garnison de 5. à 6. mille hommes

mes de bonnes troupes, sous le Commandement de deux Officiers experimentez; c'étoit les Srs. Robel & Canitz. Les Suedois tinrent la Place bloquée un assez longtems; car c'est une des meilleures de Pologne; Sa M. S. n'avoit point de grosse Artillerie, ni les autres choses nécessaires pour en faire le siege; aussi son Armée n'étoit-elle pas entrée dans le Royaume pour y faire des conquêtes, mais seulement pour aller à la poursuite des Saxons ses ennemis. Enfin la Place se rendit le 14. Octobre, la Garnison prisonniere de guerre. Sa M. S. fit beaucoup de caresses aux Officiers qui avoient defendu la Ville, leur fit rendre leurs épées & leurs équipages, & fit même l'honneur aux Srs. Robel & Canitz de les faire manger à sa table.

Le 10. Decembre 1703. le Roi de Suede parut devant la Ville d'Elbing; les Bourgeois firent d'abord difficulté d'ouvrir leurs Portes; mais sur les assurances qu'on leur donna, qu'en payant la contribution qu'on lui demandoit Sa M. S. prendroit la Ville & tous les Bourgeois sous sa protection, les Magistrats reçurent le même jour Garnison Suedoise, & le Roi y séjourna douze jours.

*Fait occuper  
Elbing.*

VII. Les troubles & les divisions de Pologne avoient été poussés si loin, qu'il n'étoit presque pas possible de pouvoir sortir de ce cahos sans en venir à de violentes extremitez: il y avoit deux puissants partis dans le Royaume, qui divisoient la Republique depuis plusieurs années; je veux dire, depuis que les Senateurs, les Palatins & la Noblesse du Royaume, s'étoient desunis dans la dernière élection. L'un se tenoit attaché

*La division  
des Polonois  
quels en firent  
les  
effets.*

au Roi, & ne faisoit pas assez d'attention aux Loix, aux libertez, & aux Droits de la Republique, violez en beaucoup d'occasions: l'autre au contraire paroissoit zélé pour la Republique & pour tout ce qui en dépend; mais n'avoit pas assez de docilité pour oublier le mécontentement qu'il avoit coçû contre le Roi, de ce qu'il s'étoit engagé dans une guerre voisine sans sujet, sans nécessité, & sans la participation de la Republique, dont plusieurs Provinces avoient déjà été ravagées: ce dernier parti forma une Confederation, & s'assembla en Diette à Varsovie le 30. Janvier 1704. ayant le Cardinal Radziowski Primat du Royaume pour Chef ou President: mais avant de passer aux resultats de cette Assemblée, il est nécessaire d'observer, que le Roi de Pologne fit publier en Pologne un Manifeste daté du 26. Avril 1703. qui contenoit vingt pages d'impression, dont voici l'essentiel.

*Extrait du Manifeste du Roi de Suede  
adressé aux Polonois.*

SA Majesté déclare qu'après avoir été injustement provoquée par les Armes du Roi de Pologne, Elle est entrée avec ses troupes sur les Terres de la Republique, sans aucun dessein de lui causer du dommage, ni à ses Habitans, mais dans la seule vûe de rétablir la liberté des Polonois, ébranlée & sappée par cette guerre, qu'on lui avoit déclaré sans le consentement de la Republique, & de remettre dans leur premier état les anciennes Loix, du maintien desquelles dépend la

la force des Traitez de Sa Majesté avec la Republique. Que Sa Majesté persiste dans ce même dessein, ayant resolu de ne point se retirer des Pais de ce Royaume, qu'Elle n'ait vû les troubles appeiez, le repos & la liberté de la Republique hors de peril, & en même tems la propre sûreté de Sa Majesté parfaitement affermie, ainsi qu'Elle s'en est expliquée dès le premier moment de son arrivée; mais néanmoins contre son attente Elle a éprouvé que son intention n'a pas été reçûë avec les sentimens qui lui étoient dûs: qu'au contraire cette parrie de la Republique, qui s'est assemblée depuis peu à Lublin, & qui devoit faire attention à la fin que Sa Majesté s'étoit proposée, s'est néanmoins (sous prétexte de pourvoir à sa défense,) laissé faire illusion & induire à prendre des resolutions pernicieuses contre Sa Majesté, & capables de porter les choses aux dernieres extremitez: qu'un tel procédé sembleroit devoir ôter tout moyen de pacifier la Republique, & que combien que Sa Majesté eût tout sujet de se servir de son droit pour faire retomber sur la Republique, à son dommage & à la ruine, les maux qu'elle avoit fait naître par les délibérations iniques & ennemies arrêtées dans la dernière Assemblée, où elle a souffert qu'on l'ait engagée à une guerre la plus injuste: néanmoins comme Sa Majesté est très-bien instruite qu'un grand nombre de Citoyens exempts de cette contagion, mieux affectionnés pour les libertez de la Patrie, & qui ne désirent rien plus que le repos de la Nation & le rétablissement de leurs droits, ont fait une Confédération pour les maintenir

tenir, & se sont liguez pour cet effet; Sa Majesté ne doutant point qu'ils n'apportent de justes remedes à tous ces maux, & qu'ils ne trouvent un moyen capable de pacifier l'un & l'autre Royaume, & de rétablir l'équité, Elle est prête d'acquiescer très volontiers à leur bon dessein, & d'embrasser les propositions qu'ils pourront faire, si elles se trouvent en effet suffisantes pour le rétablissement de la Paix: c'est pourquoi elle déclare à tous ces Citoyens presentement assemblez, (ou qui s'assembleront ci après dans les mêmes vûes,) qu'Elle leur conservera son amitié entiere & sans aucune restriction, leur promettant toute sûreté pour leurs biens & pour leurs personnes, & de les défendre de tout son pouvoir; comme au contraire Elle tiendra pour ennemis ceux qu'Elle connoitra engagez dans le parti opposé, & refusant de se confederer avec les autres pour vanger leur liberté: déclarant qu'Elle agira contre leurs personnes & leurs biens avec la dernière rigueur du droit, dont Sa Majesté veut bien les avertir à l'avance, afin qu'ils n'ayent aucun sujet de rejeter sur elle les malheurs qui leur pourront arriver, & qu'ils n'ayent à s'en prendre qu'à eux-mêmes, comme ayans rejetté les offres avantageuses de sa bienveüillance &c.

1704.  
*Quelques  
 circonstances  
 prises dans  
 l'Assemblée  
 des Confede-  
 rez de Var-  
 ovie.*

VIII. Ce seroit ennuyer & fatiguer entièrement les Lecteurs, que d'entrer ici dans un détail de toutes les procedures qui se firent dans l'Assemblée des Confederes de Varsovie, ou dans les raisons qui furent alleguées pour & contre l'Interregne & la détronisation du Roi: cette matiere est

est assez feconde pour former un Livre in folio ; mais comme ce détail ne peut interesser que les Polonois , je me contenterai de rapporter ce qui regarde simplement l'histoire dans un événement de cette conséquence.

1704

Le Cardinal Primat, au nom de la Confédération formée pour le redressement des Loix & le maintien des libertez de la République de Pologne, avoit écrit au Roi quel que tems auparavant, pour lui faire un détail des griefs de la Nation, & pour le prier de faire cesser le murmure presque général, en convoquant une Diette libre, dans laquelle on pût prendre les mesures convenables pour redresser les Loix violées, & maintenir en même tems la dignité Royale : mais Sa Majesté méprisa ce conseil, & se contenta de voltiger de Palatinat en Palatinat avec quelques personnes dévouées à ses volontez, qui formoient son Conseil : lequel par des resolutions à contre tems, ne faisoit qu'aigrir les esprits au lieu de les radoucir.

*Le Cardinal Primat écrit inutilement au Roi de Pologne pour pacifier les troubles du Royaume.*

Ce fut par l'avis de ses mauvais Conseillers que Sa Majesté Polonoise fit enlever les Princes Jacques & Constantin Sobieski, fils du feu Roi de Pologne ; cet enlevement fut fait près de Breslau en Silesie le 28. Fevrier 1704. sans respecter le Territoire de l'Empereur, dont le Prince Jacques étoit beau frere : les Cavaliers & Dragons Saxons qui commirent cette violation, conduisirent ces Illustres prisonniers à Leipfich ; ces Princes estoient de Pologne pour ne prendre aucune part aux troubles de leur Patrie : mais les Saxons loin

*Le Roi Auguste fait enlever les Princes Sobieski sur le Territoire Imperial.*

1704.

544

*Supplément de la Clef*

loin de leur sçavoir bon gré de ce sage désinterressement, ne respectèrent ni leur naissance, ni leur innocence, ni le droit des Gens.

*Resolutions  
des Confede-  
rez Polonois  
assemblez à  
Varsovie en  
Janvier, Fe-  
vrier &  
Mars 1704.*

IX. Cette violence ne servit pas peu à animer d'avantage les Polonois Confederez; lesquels enfin prirent dans leur Assemblée de Varsovie, de très vigoureuses résolutions contre le Roi: en voici quelques termes des plus essentiels: Que les Seigneurs Confederez ne s'étoient pas assemblez comme des Rebelles, mais comme des Gentilshommes libres qui en étoient venus à ces extremitez, par le mépris qu'on avoit fait de leurs Députez à la Diette de Lublin, & par les excez que les Troupes Saxonnnes avoient commis sur les Terres de la Noblesse Polonoise, dont les p'aintes n'ont jamais été écoutées. Qu'on s'étoit assemble pour découvrir les playes de la République, afin qu'étant une fois connuës, on y appliquât les remedes convenables à sa guerison. Que quand la nature vouloit produire quelque chose de grand, elle y procedoit lentement; que de même la Confederation alloit pas à pas dans ses délibérations, parce qu'il s'agissoit de concilier les sentimens des presens & des absens. Que le Roi avoit comme abandonné le Gouvernement de la République, tant parce qu'il n'avoit pas voulu assembler les Diettes générales, lors que la necessité l'avoit exigé, & que les Senateurs bien intentionnés l'en avoient prié; que parce qu'il ne se confioit qu'à des Conseillers Sa-

„ xons & autres étrangers mal instruits  
 „ ou mal intentionnez sur les Loix du  
 „ Royaume & les libertez de la Nation,  
 „ ce qui étoit contraire aux *Pacta con-*  
 „ *venta* dont ce Prince jura l'observation,  
 „ lors qu'il fut placé sur le Trône Po-  
 „ lonois.

„ Enfin le grand coup contre la Royau-  
 „ té du Roi Auguste, fut frappé dans cette  
 „ Assemblée le 15. Fevrier, où les Confe-  
 „ derez prirent cette resolution. Que puis  
 „ que le Serenissime Roi Auguste II. Duc  
 „ de Saxe, n'a pas gardé nos Loix & nos  
 „ libertez, & que par là, suivant la te-  
 „ neur des *Pacta conventa*, il Nous a libe-  
 „ ré de son obéissance; Nous y renonçons  
 „ & prenons en main la justice distribu-  
 „ tive & vindicative; Nous revoquons les  
 „ Senateurs & Ministres qu'il peut avoir  
 „ établi, ou qui lui resteront soumis; Nous  
 „ déclarons ennemis de la Patrie ceux  
 „ qui l'affisteront de conseil, de forces ou  
 „ autrement, en ce qui va contre la liber-  
 „ té & les privileges de la Republique; &  
 „ Nous prions l'Éminentissime Cardinal  
 „ Primat de publier l'Interregne, de pour-  
 „ voir à l'administration de la Justice, &  
 „ d'indiquer l'élection d'un nouveau Roi  
 „ &c.

X. Cette resolution fut suivie de la pu-  
 blication de l'Interregne, & successivement  
 de l'assemblée d'une Diette, dans laquel-  
 le on proceda à l'élection d'un nouveau  
 Roi de Pologne: mais comme j'ai traité  
 cette matiere dans le premier Tome de  
 mes Journaux, dont cet Ouvrage-ci n'en  
 est qu'un Supplément, je renvoye la

*Partie II.*

M m curiosité

*Renoncence  
 à l'obéissance  
 du Roi Au-  
 guste, & pu-  
 blication de  
 l'Interregne.*

*Conclusion  
 de cet Ou-  
 vrage.*

1704.

curiosité des Lecteurs, en ce qui regarde les suites de la guerre du Nord, celle d'Hongrie, d'Allemagne, de Flandres, d'Italie, de France & d'Espagne, aux Tomes de mes Ouvrages, qui font la suite de celui-ci; on y trouvera généralement tout ce qui s'est passé d'intéressant à l'histoire dans l'Europe depuis la Paix de Riswick jusques à celle d'Utrecht.

## CHAPITRE XI.

*Contenant la Naissance, le Mariage, & la Mort des Princes, & autres Personnes Illustres, en 1703. & 1704.*

1703.

Et

1704.

*Naissances.*

*Celle d'un Prince de Dané-marck.*

*Celle de Mr. le Duc de Chartres fils de Mr. d'Orléans.*

*Mariage du Duc de Mecklembourg.*

I. LE sixième Janvier 1703. la Reine de Dannemarck accoucha à Copenhague d'un Prince, qui fut nommé Jean-Frédéric.

Le 4. du mois d'Août de la même année Madame la Duchesse d'Orléans, (Françoise-Marie de Bourbon légitimée de France,) Epouse de Philippe de France Duc d'Orléans, neveu de Louis le Grand, accoucha d'un Prince, auquel on donna le titre de *Duc de Chartres*. Il fut tenu sur les Fonds Baptismaux par Monseigneur le Dauphin fils unique du Roi, & par Madame la Duchesse Douairière d'Orléans; & fut nommé *Louis*.

II. Sur la fin de l'année 1703. Mr. le Duc de Mecklembourg-Swerin, épousa la fille de Mr. le Landgrave de Hesse-Cassel, (sœur de la Reine de Prusse.)

III. Ayant à parler dans ce Chapitre de la mort de six Cardinaux, nous les placerons ici suivant l'ordre de leur départ pour le voyage de l'éternité. Nous commençons

rons par le Cardinal Jacques Cantelmi Archevêque de Naples, qui mourut le 11. Decembre 1702. Il avoit été Nonce en Suisse, en Pologne, & assista en cette qualité au Couronnement de Joseph Roi des Romains, qui se fit à Augsbourg. Alexandre VIII. l'éleva au Cardinalat; il parvint à l'Archevêché de Naples lors que son Prédecesseur monta sur le Trône Pontifical. Il mourut dans la 58. année de son âge, & la douzième de son Cardinalat.

Le onze Juillet 1703. Pierre Cardinal de Bonzi mourut en Languedoc, âgé de 72. ans. Il étoit Florentin de naissance, mais il étoit établi en France depuis longtems, ayant eu l'honneur d'être employé à diverses Ambassades: le Roi lui avoit donné l'Evêché de Narbonne. A la nomination du Roi de Pologne le Pape Clement X. l'éleva au Cardinalat le 21. Fevrier 1672. Il avoit été Grand Aumônier de la dernière Reine de France; peu après la mort de cette Reine il alla faire sa résidence à Montpellier, étant Président né des Etats de Languedoc, où il se faisoit beaucoup aimer.

M. . . Cardinal Spinola mourut à Rome au commencement de l'année 1704. & le vingt deux Fevrier la mort enleva aussi le Cardinal Henri Noris, natif de Verone. Il étoit Religieux de l'Ordre de Saint Augustin; c'étoit un des plus sçavans Membres du sacré College: la Republique des Lettres lui est redevable de plusieurs beaux Ouvrages. Il avoit été Precepteur du Prince Gaston de Tofcane. Il fut élevé au Cardinalat à la

1703.

É

1704.

Morts.

*Celle du Cardinal Cantelmi Archevêque de Naples.*

*Celle du Cardinal de Bonzi.*

*Celles des Cardinaux Spinola & Noris.*

1703.

E

1704.

promotion qu'Innocent XII. fit le douzième Decembre 1695. Il étoit Venitien, issu d'une Famille bourgeoise, mais sa vertu & sa science suppleoient à la noblesse du sang.

*Celle du  
Cardinal  
Costagutti.*

Le 8. Mars 1704. le Cardinal Jean-Baptiste Costagutti termina aussi sa carrière; il étoit né à Rome, mais son pere étoit un noble Genoïs: il mourut d'apoplexie âge de 67. ans, la 14. année de son Cardinalat, étant créature d'Alexandre VIII. de la promotion de 1690.

*Celle du  
Cardinal de  
Furstemberg.*

Guillaume-Egon, Langrave de Furstemberg, Prince & Evêque de Strasbourg, est le sixième Cardinal dont nous avons à annoncer la mort: il étoit à Paris dans son Abbaye de St. Germain des Prez, lors que la mort l'enleva de ce monde le 10. Avril 1704. dans la soixante-quatorzième année de son âge, & la dix-huitième de son Cardinalat, qui lui fut donné par Innocent XI. en 1686. Il étoit Chanoine & Doyen de la Cathedrale de Cologne. En 1686. il étoit Penpotentiaire de Maximilien Henri de Baviere Electeur de Cologne, aux Conferances de Paix qu'on tenoit à Cologne: mais l'Empereur Leopold contre le Droit des Gens, le fit enlever & conduire prisonnier à Vienne; cette violation publique fit rompre les Conferances, qui furent ensuite renouïées à Nimegue, & Mr. de Furstemberg ne fut mis en liberté qu'après la Paix de Nimegue, signée en 1678. Il succeda au Prince de Furstemberg son frere à l'Evêché de Strasbourg. Comme l'Electeur de Cologne dont je viens de parler, étoit déjà vieux  
&

& infirme, le Chapitre procéda à l'élect on d'un Coadjuteur en 1687. de 24. voix le Cardinal de Furstemberg en eut 19. Peu après l'Electeur de Cologne étant mort, la Cour de Vienne traversa l'installation du Coadjuteur, & fit mettre l'élection sur le tapis, quoi que par l'usage d'Allemagne un Coadjuteur succede de plein droit à celui qui occupe le Siege, (comme on l'a vû pratiquer en plusieurs occasions, & tout recemment à l'égard de l'Archevêché Electoral de Treves:) cependant on en vint à une nouvelle élection à Cologne le 19. Juillet 1688. le Prince Cardinal de Furstemberg eut treize voix, & le Prince Clement de Baviere, (qui n'avoit alors que dix-sept ans,) eut onze voix: mais la Cour de Vienne, qui avoit pour lors tout crédit à celle de Rome, où le Pape Innocent XI. occupoit le St. Siege, & la guerre que le Prince d'Orange suscita à l'Europe par son entreprise sur l'Angleterre, furent des contretiens qui favorisèrent Mr. le Prince Clement de Baviere, & firent donner à Rome l'exclusion au Cardinal de Furstemberg.

Le 6 Octobre 1703. M. sire Jean-François-Paul de Bonne, de Craû, Duc de Lediguieres, mourut à Modene en Italie d'une fièvre chaude & violente: il n'avoit que 24. ans. Il fut d'autant plus regretté qu'étant fils unique & n'ayant point d'enfans, on vit cette Illustre Maison à la veille d'être éteinte, comme en effet elle le fut, de la maniere dont je l'ai remarqué dans mes Journaux.

Le 25. Decembre 1703. Mr. le Comte de

1703.

&

1604.

Mort de  
Mr. de Lediguieres.

1703.

E

1704.  
Mort de Mrs  
de Briord &  
du Harlay.

de Briord mourut à Paris après une longue & fâcheuse maladie : il avoit dignement rempli plusieurs Ambassades ; entre autres celle de Savoye : il étoit en même qualité en Hollande, lors de la mort du Roi d'Espagne Charles II. peu après, ( c'étoit le six Avril 1704. ) la mort enleva aussi Mr. du Harlay Conseiller d'Etat, qui avoit été Plenipotentiaire de France au Traité de Riswick, & dont j'ai parlé dans la premiere partie de ce Supplément.

Louïs-Marie d'Aumont de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre &c. mourut à Paris le 19. Mars 1704. âgé de soixante-douze ans : Mr. le Marquis Villequier son fils, lui succéda à ses dignitez, & au Gouvernement du Boulonnois ; c'est le Duc d'Aumont qui est aujourd'hui, ( 1713. ) Ambassadeur Extraordinaire de France en Angleterre.

Celle de Mr.  
Bossuet Evê.  
que de  
Meaux.

Le 12. Avril 1704. la mort enleva un des plus sçavans & des plus dignes Prelats de France ; c'étoit Messire Jaques Benigne Bossuet Evêque de Meaux, qui avoit été Precepteur de Mr. le Dauphin si's unique du Roi Louïs le Grand, & premier Aumonier de Madame la Duchesse de Bourgogne. Il avoit été auparavant Evêque de Condom. Outre plusieurs ouvrages doctes & exquis sortis de sa plume, qui ont eu l'aprobation de tous les Sçavans ; le petit livret qu'il donna en 1672. sous le titre *d'exposition de la doctrine de la foi Catholique*, dont il a été fait plus de trente éditions, lui acquit beaucoup d'éloge, tant de la part du Pape Innocent XI. que d'un grand nombre

bre de Cardinaux, de Prelats & de Docteurs, tant d'Italie, de France, que de plusieurs autres Pais étrangers. Ses ennemis n'ont jamais pû en dire que du bien; ainsi il n'y a pas lieu de craindre que sa mémoire soit ternie par les fabuleuses aventures racontées dans l'ouvrage qui parut en 1712. sous le titre d'*Anecdotes de la Cour & du Clergé de France*, qu'on a donné sous le nom de *Jean Baptiste le Denis* ci-devant *Secrétaire de Mr. l'Evêque de Meaux*.

1703.

É

1704.

Le celebre Mr. de Saint-Evremon, si *Celle de Mr.* connu dans le monde par les beaux ouvra- *de Saint-* ges dont il a enrichi la Republique des Let- *Evremon.* tres, mourut à Londres le vingtième Septembre 1703. âgé d'environ quatre-vingt-six ans. Il étoit né dans le Pais de Cotentin dans la basse Normandie. Après la Paix des Pirenées il composa quelque piéce satirique contre le Ministère qui le fit exiller; il passa en Hollande, & de là en Angleterre; quelques années après on voulut lui procurer son retour en France; mais ayant déjà formé des habitudes, & contracté de sinceres amis en pais étrangers, étant de toutes les parties de plaisirs, tant avec les Seigneurs & les Dames d'Angleterre, qu'avec les Ambassadeurs de France & autres Ministres étrangers, il préfera cette vie agréable & innocente, à l'amour d'aller respirer de nouveau l'air de sa Patrie.

Il y eut le premier Aoust 1703. une action *Le Duc* très vive sur les rives du Danube proche *Christian de* d'Eichingen à cinq lieuës d'Ulm, entre un *Brunswick* Corps de 3500. Chevaux Allemands, & noyé. un petit Détachement de l'Armée du Maréchal de Villars; c'étoit pour disputer

1703.  
 &  
 1704.

le poste d'Eichingen ; les Allemands y arriverent les premiers, le Prince Louis de Bade avoit donné le Commandement de cette Cavalerie au Comte de la Tour, Lieutenant Général des troupes Imperiales, qui avoit pour Major Général le Duc Christian de Brunzwick-Lunebourg, frere du Duc d'Haunover. Les François tomberent sur eux, les contraignirent d'abandonner le poste en question, & se trouvant dans la necessité de se sauver à la nage en traversant le Danube, ce Prince de Brunzwick eut le malheur de se noyer.

*Mort d'un  
 autre Duc  
 & d'une Duchesse de  
 Brunzwick.*

Le deuil que cette mort causa dans la Maison de Brunzwick fut augmenté quelques mois après par celle du Duc Rodolphe-Auguste de Brunzwick-Wolfembutel, qui arriva le 16. Janvier 1704. & par la perte de la Princesse Elisabeth-Julie sa belle sœur, épouse d'Antoine Ulric de Brunzwick, qui mourut le 4. Fevrier; elle étoit fille du Duc Frederick de Holstein-Neubourg.

*Celle du  
 Général Coë-  
 horn fameux  
 Ingenieur  
 Hollandois.*

Le Sr. Coëhorn Lieutenant Général des Armées & de l'Artillerie d'Hollande, Gouverneur de la Flandre Hollandoise, le Vau-  
 bau de cette Republique; après avoir, par sa science dans l'art militaire, fait perir une infinité d'hommes de tous états, & de diverses Nations, finit ses jours à la Haye le 17. Mars 1704. par l'effet d'une maladie languissante, qui lui donna le tems de réfléchir, s'il le voulut, que ceux qui cherchent à raffiner par les secrets de l'art, à hâter la mort des hommes, n'ont jamais pu trouver le moyen de s'affranchir de la loi générale, qui prescrit à tous les hommes

mes

mes de mourir une fois. Il étoit alors dans la 70<sup>e</sup>. année de son âge, peut-être que s'il étoit mort à 50. ans, il y auroit encore plusieurs milliers d'hommes en vie, dont les cendres sont, pour ainsi dire, mêlées avec les siennes.

1703.  
&  
1704.

Donna Therese-Josephe Xavier de Bragançe, Infante de Portugal, mourut à Lisbonne de la petite verole le 16. Fevrier 1704. il n'y avoit que huit jours qu'elle étoit entrée dans sa neuvième année; cependant sa tendre jeunesse n'avoit pas empêché, que les Alliez, pour attirer le Roi de Portugal dans leur parti, n'eussent contracté pour Sa M. P. le mariage de cette jeune Princesse, avec l'Archiduc Charles d'Autriche, sous les assurances qu'on lui avoit donné, d'en faire, prématurément, une Reine d'Espagne.

*Celle de l'Infante de Portugal.*

Le Prince Charles de Vaudemont de la Maison de Lorraine, fils unique de Monfr. le Prince de Vaudemont Gouverneur du Milanez, mourut de maladie à Ostiglia le 12. Mai 1704. il portoit les armes pour la Maison d'Autriche, pendant que Mr. le Prince son pere défendoit le Milanez pour le Roi d'Espagne Philippe V. qui lui en avoit confié la garde.

*Celle du Prince Charles de Vaudemont.*

## CHAPITRE XII.

*Contenant quelques événemens surprenans & tragiques.*

I. **Q**Uoi que les tremblemens de terre soient assez frequents en Italie, les peuples de cette partie de l'Europe ne se font

1703.  
Tremble-  
ment extra-  
ordinaire ar-  
rivé en diver-  
ses Provinces  
d'Italie.

font pas encore pû aprivoiser à ces specta-  
cles terribles, non plus que les Mariniers  
aux tempêtes, ni tous les hommes en gé-  
neral, envisager l'heure de leur mort, d'un  
œil tranquille, & d'un cœur ferme & sans  
effroy: mais de tous les tremblemens qui  
sont arrivez depuis la mort du Sauveur du  
monde, qui ébranlerent, pour ainsi dire,  
toute la nature, on n'en a guere vû, ou  
ressenti, de plus terribles, ni qui ait duré  
plus longtems que celui qui effraya Rome,  
& presque toute l'Italie en 1703.

Dés la fin de l'année précédente, la désola-  
tion publique commença par des tem-  
pêtes, des pluyes & des inondations, qui  
ravagerent la Campagne dans plusieurs  
Provinces d'Italie, principalement dans les  
lieux bas où les Rivieres avoient dégorgé;  
mais au commencement de Janvier 1703.  
les tremblemens de terre commencerent à  
se faire ressentir tant dans l'Etat Ecclesiasti-  
que que dans le Royaume de Naples & ail-  
leurs: les sécouffes redoublerent avec plus  
de violence au mois de Fevrier: elles se re-  
nouvellèrent au mois d'Avril; conti-  
nuèrent dans les mois de Mai, Juin & Juil-  
let, & de tems à autre on en eut des ressenti-  
mens, ( quoi que moins violents ) pendant  
le reste de l'année.

Je ne suis ni en état ni en volonté de  
faire ici une narration exacte de tous les  
desordres que ce tremblement de terre cau-  
sa, le recit en seroit triste & ennuyeux; je  
me contenterai de dire que la seule lecture  
que je viens de faire de diverses lettres &  
relations de ce tems-là, que j'ai conser-  
vées & que je garde encore, excitent la dou-  
leur

leur dans le cœur, & font presque tomber la plume de ma main.

En effet, qui ne se seroit pas ému du seul recit que plus de 30. mille ames furent englouties ou ensevelies sous les ruines de plusieurs Villes, Bourgs, ou Villages renversez dans ces tristes jours! que ceux qui avoient vû perir partie de leur famille, ou de leurs voisins, dans les premiers bouleversemens, se croyant à couvert d'un pareil sort, par la cessation du danger, ne songeoient plus qu'à reparer les brèches de leurs Maisons ébranlées; se persuadant que les colonnes de la terre étoient affermiées pour toujours; mais une nuit venoit que de nouveaux tremblemens renversant tout ce qui étoit resté de bout, écrasoit le reste de ces malheureux habitans.

Les endroits qui souffrirent le plus dans l'Etat Ecclesiastique, ( outre plusieurs Eglises & Palais de Rome qui furent renversez ou entr'ouverts, ) ce fut les petites Villes & Bourgs de Norcia, Cassia, Vissatruponeo, Castel Vecchio, Monte-Bufone, Piedevalle, Preci, Apriano, Cereto, Riete, Chieti. Civita-Realc, Spoleto, Civita-Ducalc, Monteleone, Gori, Matrice, & plusieurs autres endroits: il y eut plusieurs de ces Villes & Bourgs où il ne resta ni Maisons ni Habitans: la Ville de Civita-Ducalc, fut abîmée à n'en voir jamais aucun vestige, & cet endroit est encore actuellement changé en Lac ou en Marais. Il arriva la même catastrophe à la Ville de Norcia dans le Royaume de Naples; celle d'Aquila dans la Bruze Ulterieurc, fut a demi renversée &c.

*Villes ou Bourgs détruits ou fort endommagés par ces tremblemens.*

1703.  
Montagne  
renversée  
dans le Lac  
de Garde.

Le 19. Mars 1703. une montagne proche le Lac de Garde, se détâcha & tomba dans le Lac près de Tremisine, vis à vis de Malsecine, & sa chute produisit un si violent eff' t dans les eaux, que quoi que le tems fut calme & serain, tout le Lac fut agité de vagues si impetueuses, que les chaînes & les cordages, dont plusieurs Barques étoient attachées aux rivages à quelques lieuës de là, furent rompuës de la violence des ondes, & quantité de Mariniers périrent voulant sauver leurs Bateaux, qui furent renverséz ou coulez bas.

Evenement  
& homicide  
des plus ex-  
traordinaï-  
res arrivé à  
Liege.

II. Il arriva en 1703. une chose si extraordinaire à Liege, que peut-être n'en a-t'on jamais entendu parler d'une pareille; quoi que les nouvelles publiques de ce tems là en eussent fait mention, j'avoie que je fus du nombre de ceux qui mirent cette nouvelle au rang des apocriphes. Quelques années après me trouvant dans une conversation où une Dame de ce Païs là raconta l'avanture de Liege, dont je vais parler, elle dit le fait en gros, mais n'articulant pas assez les circonstances, j'écrivis sur les lieux, pour sçavoir la vérité d'une chose qui me paroïssoit toujours du moins fort douteuse: enfin j'en reçûs d'un homme de merite & digne de foi, la Lettre que je joins ici, à laquelle le Lecteur peut donner une entiere créance.

A Liege le 8. Decembre 1712

Lettre de  
Liege sur une

**R**ien n'est si certain, Monsieur, que la tragique avanture que vous revoqués en doute,

doute, parce qu'elle n'a, à ce que je crois, point d'exemple dans les siècles passés, & ne fera, peut-être, jamais imitée dans les siècles à venir. Voici le fait en peu de mots, & sur quoi vous pouvez ajouter une entière foi.

Un Caporal de la Compagnie Colonelle du Regiment du Prince Albert de Brandebourg, qui étoit du nombre de nôtre Garnison en 1703. ayant persecuté longtems un de ses Camarades de Chambrée, de le couper par morceaux, voulant, disoit-il, mourir Martyr, pour expier tant de crimes qu'il avoit commis pendant le cours de sa vie; ce Camarade devint enfin le funeste exécuteur des volontez de ce malheureux: s'étant muni d'une des meilleures haches qu'il put trouver parmi les Charpentiers du Regiment, il la porta dans sa chambre avec un bloc de bois: tout étant prêt les deux Soldats se mirent à genoux; l'un pour offrir à Dieu le sacrifice qu'il alloit lui faire de ses membres & de sa vie, l'autre pour demander au Seigneur les forces nécessaires pour exécuter la volonté de son Camarade, & lui donner les dernières marques de son amitié. Après la priere, le Caporal se déshabilla, ne garda que sa chemise & sa culotte. Il mit la main droite sur le bloquer, le Camarade la lui coupa près du poigné, il lui abattit le reste du bras vers la jointure, il fit la même operation au bras gauche: le patient, sans jamais se plaindre, ni faire le moindre cri, éleva lui même le pied & la jambe droite sur le bloquer, que le bon ami lui abattit en deux portions comme il avoit fait aux deux bras; comme le malheureux patient n'avoit plus de force pour lever la jambe gauche, il pria son Camarade

1703.

avanture

des plus étranges

des plus extraordinaires

plus usées.

nantes.

marade de la mettre lui même sur le bloc, & de se dépêcher, parce qu'il sentoit qu'il alloit mourir; dans ce tems-là la Blanchisseuse de la Compagnie Colonelle entra pour porter le linge de la chambrée, elle fit un grand cri à ce triste spectacle; il survint d'autres Soldats, & même des Bourgeois; le Caporal leur déclara que son Camarade n'avoit exécuté que ce dont il l'avoit prié & sollicité depuis longtems, qu'ainsi il n'étoit point criminel, que quant à lui il mourroit content, & satisfait d'avoir ainsi pû souffrir le Martire pour l'expiation de ses pechez; on voulut faciliter l'évasion du cruel ministre de cette boucherie Chrétienne, mais s'appuyant sur sa prétenduë innocence, il donna le tems à quelque Officier de venir à ce triste spectacle; on fit conduire le Soldat dans un cachot, on le mit au Conseil de guerre, & peu de jours après il fut condamné (selon la regle usitée en Allemangne contre ceux qui répudent le sang,) à avoir la tête tranchée; j'en ai vû faire l'exécution, & j'ai vû le malheureux corps dépiécé du Caporal: son prétendu Martire fut fait le Vendredi Saint, sixième Avril 1703. Voilà, Monsieur, la verité du fait; j'ai l'honneur d'être &c.

*Fin de la seconde & dernière Partie  
du Supplément.*

# TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

*Des principales Matieres contenues dans le  
second Tome du Supplément.*

## A

- A** *Elbemarle* (le Comte d') son mariage avec Mad. de Sgravenmoer Hollandoise 196
- Allegre* (le Marquis d') rend la Ville de Bonn par Capitulation 466
- Allemagne*, ce qui s'y est passé d'interessant pour l'Histoire 153. 349. & 506
- Allios* (Mr.) Commissaire des guerres, fait inventorier les meubles & effets de Mr. le Duc de Modene 495
- Ambassadeurs* de France en Hollande, leurs negociations infructueuses. 29. 55. 66. 252. celui d'Angleterre rappelé de France. 44. celui de l'Empereur proteste contre le Testament de Charles II. 89
- Amirante de Castille*, (1<sup>o</sup>) deserte le service d'Espagne, & comment. 287. raisons par lesquelles il invite l'Archiduc d'aller en Espagne. 409. son Apologie, & le mépris qu'il fait du Caractere d'Ambassadeur. 473. fait la fonction de Commissionnaire des Alliez 475
- Angleterre* (le Royaume d') ce qui s'y est passé d'interessant pour l'Histoire 1. 208. 453
- Anglois* (les) leurs sentimens pour la paix opposez à ceux du Roi Guillaume. 4. desaprouvent le Traité de parrage. 6. 17. troupes qu'ils fournissent au commencement de la guerre, 222. les augmentent 223

TABLE DES MATIERES.

en faveur des Hollandois, & à quelles conditions	461
<i>Anne</i> d'Angleterre (la Reine) son avènement à la Couronne. 236. est proclamée Reine. 239. Emplois qu'elle donne au Prince George de Dannemarck son Epoux. 240. son Couronnement. 243. en quel tems la qualité de <i>Défenseurs de la Foi</i> a été donnée aux Rois d'Angleterre. 244. déclare la guerre à la France & à l'Espagne. 265. son zele pour les interêts de la Maison d'Autriche. 453. remarques sur les prérogatives Royales de la Couronne d'Angleterre	454
<i>Archiduc</i> (l') Charles d'Autriche, son mariage arrêté avec l'Infante de Portugal. 288. est déclaré <i>Roi d'Espagne</i> par l'Empereur son Pere. 403. proclamé auparavant par les Amiraux Anglois & Hollandois. 413. sert d'instrument en la main de ces deux Nations. 415. son départ de Vienne pour la Hollande. 417. son arrivée à la Haye. 419. en Angleterre. 422. & en Portugal	423
<i>Arco</i> (le Comte d') on lui tranche la tête pour avoir mal défendu Brisac	525
<i>Arpajou</i> (la Duchesse d') sa mort	129
<i>Avaux</i> (le Comte d') voyez <i>Ambassadeurs</i> .	
<i>Auguste</i> (le Roi) de Pologne, son Armée battuë par le Roi de Suede près de Riga. 182. & à Clifson près de Cracovic. 384. Plaintes qu'on lui fait d'avoir fait arrêter Mrs. de Bonnac & du Heron Ministres de France. 533. fait arrêter son Chancelier en Saxe. 537. resolutions de son Conseil à Mariembourg contre le Roi de Suede. 538. fait enlever les Princes Sobieski. 543. les Polo-	

TABLE DES MATIERES.

Polonois renoncent à son obéissance , & le déclarent déchû de la Couronne de Pologne	544
<i>Augsbourg</i> ( la Ville d' ) assiegée & prise par Mr. de Baviere	521

B

<b>B</b> <i>Ade</i> ( le Pr. Louis de ) perd la Bataille de Fredelingue contre Mr. de Villars	376
<i>Barberieux</i> ( le Marquis de ) Ministre d'Etat pour la guerre en France, sa mort	199
<i>Batailles</i> , celle de Luzara en Italie. 319. celle de Fredelingue en Allemagne. 376. 379. celle de Clifton en Pologne 384. celle d'Eckeren en Brabant. 469. celle d'Hochstedt. 519. 520. celle de Spierbach en Alsace	526
<i>Baviere</i> ( Mr. l'Electeur de ) Vicair Général des Pais-Bas pour le Roi d'Espagne, reçoit des Troupes Françoises dans les Places de son Gouvernement. 50. justifie sa conduite. 362. demandes qu'on lui fait de la part de l'Empereur , & sa réponse. 363. fait occuper Ulm. 364. ses Etats insultez par les Imperiaux. 512. prend possession de Neubourg. 513. bat l'Armée du Général Schelick, & celle du Prince d'Anspach. 514. fait occuper Ratisbonne par ses troupes. 515. 516. son expedition en Tirol. 518. 519. gagne la premiere Bataille d'Hochstedt. 520. prend Kempren. 521. assiege & prend Augsbourg & Passau	522
<i>Bignoz</i> ( Mr. l'Abbé ) est fait Conseiller d'Etat	112
<i>Blainville</i> ( le Marquis de ) défend la Ville	
<i>Partie II.</i>	N n &c

TABLE DES MATIERES.

& Forteresse de Keyferswert. 270. la rend par Capitulation	271
<i>Bonnac</i> ( le Marquis de ) Ministre de France, arrêté contre le droit des Gens par ordre du Roi Auguste de Pologne	533
<i>Bonn</i> ( la Ville de ) dépendante de l'Electorat de Cologne, assiegée & prise par les Alliez	465
<i>Bonzy</i> ( le Cardinal de ) sa mort	547
<i>Borgia</i> ( le Cardinal ) sa mort	401
<i>Borgo</i> ( le Marquis del ) Ministre de Savoye en Hoillande, sa Harangue aux Etats Généraux sur les nouveaux engagements du Duc son Maître	452
<i>Bossuet</i> ( Mr. ) Evêque de Meaux, sa mort	550
<i>Boufflers</i> ( le Maréchal de ) commande l'Armée de France sous Mr. le Duc de Bourgogne. 269. gagne la Bataille d'Eckeren sur les Hollandois	469
<i>Boisillon</i> ( le Cardinal de ) son retour en France. 119. Arrêt du Conseil en sa faveur. 120. Voyez le Tome I. du Supplément.	
<i>Bouhours</i> ( le Pere ) fameux Prédicateur Jesuite, sa mort	402
<i>Boucier</i> ( Mr. ) Procureur Général du Parlement de Nancy, appelle d'un Bref du Pape rendu contre le Codde de Lorraine	492
<i>Bourgogne</i> ( Mr. le Duc de ) accompagne le Roi d'Espagne son frere, allant prendre possession de ses Etats. 105. Harangues qu'on lui fait à Toulouse. 107. & à Montpellier. 108. est fait Généralissime de l'Armée de France aux Pais Bas. 269. va commander en Alsace. 522. assiege & prend la Ville & Forteresse du vieux Brisac. 523.	523.

TABLE DES MATIERES.

sa générosité après cette conquête	524
<i>Brandebourg</i> ( Mr. l'Electeur de ) est proclamé & couronné Roi de Prusse. 157. à quelles conditions. 155. institué l'Ordre de l'Aigle noire. 156. Lettre qu'il reçoit de l'Empereur sur sa nouvelle Dignité	157
<i>Briord</i> ( le Comte de ) sa mort	550
<i>Brisac</i> ( la Ville de ) assiégée & prise par Mr. de Bourgogne	523
<i>Brunswick</i> ( le Duc Chrétien de ) s'est noyé & comment	551

C

<b>C</b> <i>Adix</i> Ville d'Espagne, attaquée inutilement par la Flotte Angloise & Hollandoise	297. 301
<i>Cantelmi</i> ( le Cardinal ) Archevêque de Naples, sa mort	547
<i>Capitation</i> ( la ) établie en France	112
<i>Caprara</i> ( le Général ) sa mort	198
<i>Catinat</i> ( le Maréchal de ) commande l'Armée de France en Italie. 125. est rapellé en France. 133. 315. obtient permission de quitter le service	480
<i>Cardinal pauvre</i> , ce que cela signifie	123
<i>Cardinal</i> ( le ) Pignatelli élevé à la pourpre par le Pape Clement XI.	494
<i>Cardinaux</i> , qui sont ceux qui sont morts en années 1703. & 1704.	547
<i>Castagna</i> ( le Marquis de ) sa mort	402
<i>Carpí</i> ( le Combat de )	132
<i>Charles-Quint</i> ( l'Empereur ) décharge le Duché de Milan de l'investiture Imperiale	129
<i>Charles</i> d'Autriche, voyez <i>Archiduc</i> .	
<i>Chartres</i> ( le Duc de ) fils de Mr. d'Orleans, sa naissance	546

TABLE DES MATIERES.

<b>Chamillart</b> (Mr.) le Roi T. C. le fait son Secrétaire d'Etat pour la guerre	110
<b>Chamilly</b> (Mr. de) est fait Maréchal de France	480
<b>Château-Renault</b> (Mr. de) sa conduite à Vigo, où il perd son Escadre. 303. 304. est fait Maréchal de France.	480
<b>Chiary</b> (le Combat de)	134
<b>Clergé</b> (le) de France, son Assemblée	113.
	119. 342
<b>Coëhorn</b> (le Général) fameux Ingenieur Hol- landois, sa mort	552
<b>Cologne</b> (l'Electeur de) ses differens avec son Chapitre. 170. & suivantes. introduit des troupes Françoises dans Liege & pourquoi. 175 suite de ces differens. 349. mauvais traitemens qu'il reçoit de la Maison d'Au- triche. 350. porte inutilement des plain- tes à Vienne & à Ratisbonne. 353. Extraits de son Manifeste	357
<b>Combat</b> , celui de Carpy. 132. celui de Chia- ry. 134. ceux des Bavarois avec les Impe- riaux	514
<b>Combat Naval</b> gagné par Mr. de Toulouse sur les Alliez	487
<b>Commercy</b> (le Prince de) tué à la Bataille de Luzara	322
<b>Costagutti</b> (le Cardinal) sa mort	548
<b>Cremone</b> , Ville forte du Milanez, elle est surprise par le Prince Eugene, qui en est chassé peu après	309
<b>Crequi</b> (le Marquis de) tué à la Bataille de Luzara. 323. son Tombeau Poétique. 325. sa Maison éteinte par sa mort, remarques historiques à ce sujet	329

TABLE DES MATIERES.

D

**D** *Annemayck* (le Prince George de) Epoux de la Reine Anne d'Angleterre, sa soumission aux ordres de son Epouse. 240. prosterné à ses pieds 244

*Dannemayck* (le Roi de) naissance d'un de ses fils 546

*Darmstadt* (le Prince de) Général de l'Empereur va en Espagne, pour faire soulever les Espagnols contre Philippe V. 299

E

**E** *Empereur* (l') Leopold, sa protestation contre le Testament de Charles II. Roi d'Espagne. 89. conditions sous lesquelles il offre d'accepter la mediation du Pape. 122. affecte de disgracier le Marquis de Prié Ambassadeur de Savoye, & l'envoye ensuite Ambassadeur Imperial à Rome. 170. sa Déclaration de guerre contre la France & l'Espagne. 266. celle de l'Empire contre les mêmes Couronnes. 366. difference qui doit être faite entre l'Empereur & l'Archiduc d'Autriche. 349. 516. ses Mandemens avocatoires contre Mr. l'Electeur de Cologne. 351. contre Mr. de Baviere. 362. commence la guerre en Alsace avant qu'elle soit déclarée. 372. donne le titre de *Roi d'Espagne* à l'Archiduc Charles son second fils & pourquoi. 403. sa Lettre à la Reine d'Angleterre sur le motif qu'il l'y porta. 420. écrit sur le même sujet au Roi de Portugal. 421. rejette la suspension d'armes en Italie proposée par le Pape. 487. met la tête du Prince Ragotzki à prix. 506. rejette les demandes des Hongrois & pourquoi. 509. mesures qu'il prend

pour

## TABLE DES MATIERES.

pour attaquer la Baviere par cinq endroits differens	512
<i>Ecosse</i> ( le Royaume d' ) obstacles qu'on rencontre pour sa réünion avec le Royaume d'Angleterre. 246. & suivantes, plaintes des Ecossois contre les Anglois. 458. resolution de son Parlement sur la succession de la Couronne	460
<i>Espagne</i> ( Royaume, ) ce qui s'y est passé d'interessant pour l'histoire	85. 286. 473
<i>Espagne</i> ( la Reine d' ) son départ de Savoye pour aller dans les Etats du Roi son Epoux. 99. son songe Prophetique. 100. joint le Roi Catholique en Catalogne. 102. Lettre qu'Elle reçoit du Roi Très-Christien & à quel sujet	192
<i>Estrées</i> ( Mr. d' ) le fils est fait Maréchal de France sous le nom de <i>Marquis de Coëuvres</i>	480
<i>Estrées</i> ( le Cardinal d' ) nommé à l'Abbaye de St. Germain	486
<i>Eugene</i> ( le Prince de ) va commander l'Armée Imperiale en Italie. 125. entre dans les Etats de l'Eglise. 130. manque de surprendre Mantouë. 134. leve le blocus de cette Place. 306. surprend Cremonne, & y fait prisonnier le Maréchal de Villeroi. 309. forme inutilement le dessein d'enlever le Roi d'Espagne. 317. perd la Bataille de Luzara. 318. fait faire des réjouissances pour la conquête de Landau trois semaines avant que la Ville fût renduë. 331. veut pour la seconde fois surprendre Mantouë, & manque d'être surpris lui-même. 333. est fait President du Conseil de guerre de l'Empereur	519

TABLE DES MATIERES.

F

- F** *Anatiques*, nom qu'on a donné à quelques Revoltez, les défordres qu'ils ont causé en Languedoc. 483. 484
- Flotte Angloise & Hollandoise* destinée contre l'Espagne. 245. 297. en quoi elle consiste. 298. pillage qu'elle fait à sainte Marie près de Cadix. 301. son expedition sur les Gallions d'Espagne à Vigo. 303. Escadre Hollandoise battuë par Mr. de Coëtlogon. 485. Mr. le Comte de Toulouse bat & met en fuite la Flotte Angloise & Hollandoise 487
- France* ( le Royaume de ) ce qui s'y est passé d'interessant pour l'histoire 102. 339. 424. & 480
- Furstemberg* ( le Cardinal de ) sa mort 548

G

- G** *Alles* ( Mr. le Prince de ) est reconñu Roi d'Angleterre après la mort du Roi Jacques II. son Pere. 46. justification à cet égard du Roi T. C. mise en paralelle avec la conduite du Roi Guillaume. 213. le Roi Guillaume conteste mal à propos à son beaufrere la qualité de Prince de Galles. 215. de quelle maniere doit être entendu le terme de *prétendu Prince de Galles*. 225. faussaires convaincus d'injurieuse calomnie au sujet de ce Prince. 227. le Parlement justifie le Prince contre ses calomniateurs. 229. serment qu'on force les Anglois de prêter contre lui 231
- Gottorp* ( le Duc d'Holstein ) tué à la Bataille de Clifson en Pologne 388
- Gramont* ( le Comte de ) après avoir défendu Rhimberg, rend la Ville par Capirulation 465

*Gualles*

## TABLE DES MATIERES.

- Guastalla* (la Ville de) assiégée & prise par les François sous les ordres de Mr. de Vaubecourt 332
- Guillaume III* (le Roi) ses brigues pour s'assurer du Parlement. 2. sa Harangue pour renverser l'ordre de la succession de la Couronne en Angleterre. 3. 211. sa haine contre la Maison Royale. *ibid.* moyens qu'il prend pour allumer la guerre. 5. 18. Adresse des Communes contre le Traité de partage. 9. le Roi Guillaume trouve son intérêt dans la guerre. 24. demandes insoutenables qu'il fait pour y parvenir. 29. 30. mesures qu'il prend pour engager les Anglois & les Hollandois dans la guerre. 37. 40. son voyage pour cet effet en Hollande. 41. 43. on lui érige une statue en Irlande. 42. sa plainte sur ce qu'on avoit donné le titre de *Roi* au Prince de Galles 44. casse son Parlement, & en convoque un nouveau. 47. confond les intérêts d'Angleterre avec ceux d'Hollande. 58. Reconnoit Philippe V. pour Roi d'Espagne. 61. sa Harangue aux Etats Généraux pour les exciter à la guerre. 63. fournit aux dépenses de la guerre. d'Italie, avant que le Traité d'Alliance l'y engageât. 132. nouveaux ressorts qu'il fait joindre pour parvenir à la guerre. 208. parallèle de ses plaintes contre la France, avec celles que toute l'Europe pouvoit faire contre lui. 210. quelle est la différence qu'on trouve entre son avènement à la Couronne Britannique & celle de l'avènement du Roi Philippe V. au Trône d'Espagne. 212. sa Harangue pour exciter les Anglois à la guerre. 214. ses Alliances pour ce sujet avec

TABLE DES MATIERES.

avec les Princes étrangers. 223. sa dureté de cœur qu'il conserve jusqu'au tombeau contre les Rois ses beaupere & beaufrere, qui n'ont jamais rien fait contre lui. 232. instruction qu'il donne à la Reine Anne sa belle sœur pour regner sur le plan qu'il avoit formé. 234. 235. sa mort. 232. 394. quelques remarques sur sa conduite, & son éloge 400

H

- H** *Allifax* (le Lord) chefs d'accusation produits contre lui par les Communes d'Angleterre 13
- Hannover* (la Duchesse Sophie d') & ses descendans, désignez pour succeder à la Couronne d'Angleterre; Acte du Parlement à ce sujet 23
- Harlay* (Mr. du) ci devant Ambassadeur de France à la Paix de Riswick, sa mort 550
- Harcourt* (Mr. d') est fait Maréchal de France 480
- Heron* (Mr. du) Ministre de France, arrêté contre le droit de Gens par le Roi Auguste 533
- Hessi-Cassel* (le Pr de) leve le siege de Traerbach. 509. son Armée battue à Spierbach par Mr de Tallard 526
- Horsfeldt*, s'est donné deux célèbres Batailles dans les plaines de ce nom, en Swabe la premiere en 1703 gagnée par Mr. de Baviere & Mr. de Vilar contre le Général Stirum. 520. la seconde perdue en 1704. par Mr. de Baviere, Mr. de Tallard & de Marsin, contre le Prince Eugene de Savoye & Mr. Marlborough 533
- Hollande* (la République d') ce qui s'y est passé

## TABLE DES MATIERES.

- passé concernant l'Histoire 48. 248. 462
- Hollandois* (les) quel est leur intérêt. 24. dépendent des volontez du Roi Guillaume. 27. Places de sureté qu'ils demandent aux Pais Bas. 33. reconnoissent Philippe V. pour Roi d'Espagne. 59. se conforment aux démarches du Roi Guillaume. 64. leur réponse au Mémoire du Comte d'Avaux. 72. leur Lettre au Roi T. C. & à quel sujet. 76. leur réponse à la Lettre de la Regence d'Espagne. 86. demandent l'entrée du Port de Cadis pour leur flotte. 88. introduisent leurs troupes dans les Etats des Electeurs de Cologne & Palatin. 174. & 177. leur resolution pour la guerre après la mort du Roi Guillaume. 248. rejettent les offres & proposition de la France pour le maintien de la Paix. 256. sommes qu'ils demandent à la Couronne d'Espagne. 258. déclarent la guerre à la France & à l'Espagne. 260. leur Ordonnance contre l'autorité du Pape. 284. défendent le commerce des Postes avec les deux Couronnes. 462. le rétablissent 463. leurs craintes mal fondées. 464. leurs nouvelles conquêtes. 465. sous prétexte de chercher une barriere, ils s'emparent des Villes fortes de leurs voisins. 469
- Homicide* inouï & extraordinaire arrivé à Liege 556
- Hongrois* (les) quels sont les sujets de leur mécontentement contre la Cour Imperiale. 161. privileges de la Noblesse de Hongrie. 164. suite de leur mécontentement. 506. demandes qu'ils font à l'Empereur. 507. leurs courses & leurs progresz allarmant la Cour Imperiale, & l'obligent de faire

TABLE DES MATIERES.

faire retrancher la Ville de Vienne & les Fauxbourgs	509
<i>Huy</i> ( la Ville de ) assiegée & prise par les Alliez	467

I

<b>J</b> <i>Aques II.</i> Roi d'Angleterre, sa mort à St. Germain. 204. sentimens Chrétiens que ce Prince fit paroître à l'heure de sa mort.	205. 233
<i>Janson de Fourbin</i> ( le Cardinal de ) fausses accusations intentées contre lui par le Marquis del Vasto, qui en fut puni	355. 358
<i>Italie</i> ce qui s'y est passé d'interessant à l'Histoire	119. 306. 487

K

<b>K</b> <i>Ell</i> ( la Forteresse de ) assiegée & prise par Mr. de Villars	511
<i>Kempten</i> ( la Ville de ) en Allemagne, prise par Mr. de Baviere	521
<i>Kyfferswert</i> ( la Ville de ) dans l'Electorat de Cologne assiegée par les Alliez. se rend par Capitulation	269. 271

L

<b>L</b> <i>Andau</i> ( la Ville de ) en Alsace, assiegée & prise par le Roi des Romains. & suivantes. Mr. de Tallard assiege & reprend la Place l'année suivante, après avoir défait l'Armée qui venoit à son secours	372. 526. 528. 530
<i>Lavardin</i> ( le Marquis de ) ci-devant Am- bassadeur de France à Rome, sa mort	201. 202
<i>Lediguere</i> : ( le Duc de ) sa mort	549
<i>Liege</i> ( la Ville de ) occupée par les troupes des	

TABLE DES MATIÈRES.

des Alliez, & à quelles conditions.	276.
événement tragique arrivé en cette Ville- là	556
<i>Limbourg</i> , Ville Capitale du Duché de ce nom, assiégée & prise par les Alliez	468
<i>Lorge</i> (le Maréchal de) sa mort	402
<i>Lorraine</i> , Ordonnance pour la justice de ce Duché, nommée <i>Codde Leopold</i> , condam- née par le Pape	492
<i>Loüis XIV.</i> (le Roi) sa Lettre aux États Gé- néraux au sujet de la reconnoissance du Roi d'Espagne. 60. sa déclaration de guer- re contre l'Empereur, l'Angleterre, & la Hollande. 340. son Edit qui permet à la Noblesse, sans déroger, de faire le com- merce en gros. 344. sa Lettre au Pape <i>Clement XI.</i> qui contient ses plaintes con- tre le Duc de Savoye, & les motifs qui obligerent Sa M. de faire desarmer les troupes de ce Duc. 428. sa Lettre au Duc de Savoye. 449. ce Monarque fait une nombreuse promotion de Maréchaux de France. 480. ses Lettres de Commission pour proceder à l'échange de la Princi- pauté d'Orange. 481. sa Déclaration de guerre contre le Duc de Savoye	496
<i>Luzara</i> , Relation de la Bataille que le Roi d'Espagne & Mr. de Vendôme gagnerent prés de cette Ville sur Mr. le Prince Eu- gene. 320. la Ville se rendit ensuite à dis- cretion	324

M

**M** *Antonè* (le Duc de) dans la necessité  
de recevoir des troupes étrangères  
dans ses Etats. 127. mauvais traitemens  
qu'il reçoit de l'Empereur, 169. sa Ville  
Capitale bloquée inutilement par les Im-  
periaux.

TABLE DES MATIERES.

periaux; description de cette Ville	387
<i>Mariages</i> des personnes de distinction	195.
	394. 546
<i>Mariborough</i> ( Mr. de ) commencement de son autorité, de sa fortune & de son crédit. 241. va Ambassadeur en Hollande, & pourquoi. 242. son discours aux Etats Généraux. 250 prend le Commandement de l'Armée des Alliez. 275. fait la conquête de Liege. 276, 476 est honoré du titre de Duc par la Reine Anne. 457. prend Bonn par Capitulation. 465. soumet la Forteresse d'Huy, la Garnison prisonniere de guerre. 467. prend Limbourg aux mêmes conditions. 468. mene en Allemagne une puissante Armée	531. 533
<i>Marsigny</i> (le Comte de) dégradé & banni pour avoir mal défendu Brisac	525
<i>Mean</i> (le Baron de) Doyen de Liege, arrêté & mené prisonnier à Namur	178
<i>Mecklembourg</i> (la Duchesse de) sœur du Roi de Dannemarck, sa mort	198
<i>Mecklembourg</i> (le Duc de) son mariage avec la fille du Landgrave de Hesse-Cassel, sœur de la Reine de Prusse	546
<i>Medina-Celi</i> (le Duc de) Viceroi de Nâples, fait proclamer le Roi Philippe V. 137. précaution qu'il prend pour la tranquillité du Royaume	138
<i>Melac</i> ( Mr. de ) rend Landau par Capitulation après une longue défense	373
<i>Melgard</i> (le Comte de) voyez <i>Amirante de Castille</i> .	
<i>Mellini</i> (le Cardinal) sa mort	197
<i>Modene</i> (le Duc de) reconnoit l'Archiduc pour Roi d'Espagne. 494. ce qui l'oblige d'abandonner ses Etats, & de se retirer	

TABLE DES MATIERES

à Rome <i>incognito</i>	495
<i>Moles</i> ( le Duc de ) Ambassadeur d'Espagne à Vienne, & sa commission. 168. deserte le service du Roi Philippe V. 476. son Apologie	477
<i>Monaco</i> ( le Prince de ) Ambassadeur de France à Rome, sa mort	196
<i>Montrevel</i> ( Mr. de ) est fait Maréchal de France	480
<i>Morts</i> de personnes Illustres	195. 394. 547

N

<i>N</i> <i>Aissances</i> des personnes Illustres	195. 394. 546
<i>Nancy</i> ( la Ville de ) occupée par les armes de France, & pourquoi	348
<i>Napolitains</i> , leur revolte en 1701. contre le Roi Philippe V. 140. 144. 146. sa décou- verte. 148. desordre qu'elle produit. 150. elle est dissipée. 152. satisfaction qu'ils font paroître à la vûe de leur Roi. 293. leur inclination differente de celle des Castillans	294
<i>Nassau-Sarbrugh</i> ( le Prince de ) commande au siege de Keyferswert. 269. prend la Ville par Capitulation. 272. assiege & prend Venlo. 273. fait la conquête de Ruremon- de. 274. sa mort	401
<i>Noailles</i> ( le Cardinal de ) sa Harangue au nom du Clergé. 114. autre Harangue au nom du Clergé	342
<i>Nord</i> , ce qui s'est passé d'interessant à l'Hi- stoire des Etats du Nord	178. 381. 531
<i>Noyon</i> ( l'Evêque de ) de la Maison de Cler- mont-Tonnere, sa mort	199

O

<i>O</i> <i>Bdam</i> ( Mr. d' ) de la Maison de Waf- senaer, Général Hollandois, perd la Batail-	
--	--

TABLE DES MATIERES.

Bataille d'Eckeren. 469. ee qui lui attire la disgrace de ses Maîtres	471
<i>Odick</i> ( Mr. d' ) le fils tué au siege de la Citadelle de Liege	401
<i>Orange</i> ( le Prince d' ) voyez <i>Guillaume III.</i>	
<i>Orange</i> ( la Principauté d' ) Commission du Roi T. C. pour en faire un échange.	482
<i>Ordre du saint Esprit</i> donné par le Roi T. C. au Prince Sobieski. 121. & à plusieurs Seigneurs Espagnols	342
<i>Ordre de Chevalerie</i> de l'Aigle noire, son institution par Frederick premier Roi de Prusse	156
<i>Ordre Theutonique</i> , quel est le droit de cet Ordre sur la Prusse, s'oppose à la qualité de Roi prise par l'Electeur de Brandebourg. 158. le Grand Maître de cet Ordre embrasse le Lutheranisme, lequel étant Evêque, déclara son mariage en prêchant	159
<i>Orford</i> ( le Comte d' ) Grand Amiral d'Angleterre, chefs d'accusation contre lui, produits par la Chambre des Communes. 12. ses réponses. 15. est renvoyé absous par la Chambre Haute	17
<i>Orleans</i> ( Mr. le Duc d' ) frere unique du Roi Louis XIV. sa protestation pour réserver ses droits à la Couronne d'Espagne. 103. mort de ce Prince	203
<i>Orleans</i> ( Madame la Duchesse d' ) Sentence arbitrale du Pape, qui regle les droits de cette Princesse sur la succession de la Maison Palatine	369
<i>Orleans</i> ( Mr. d' ) naissance du petit fils dont on vient de faire mention, voyez <i>Charles</i>	285.

TABLE DES MATIERES.

*Owerkerck* (Mr. d') Général de l'Armée  
Hollandoise 427

P

**P***Alatin* (Mr. l'Electeur) ses differens  
avec Madame d'Orleans terminez par Ju-  
gement du Pape 369

*Pape* (le) atteinte donnée à son autorité  
par la Republique d'Hollande. 284. son  
Jugement qui regle la succession Palatine.  
369 fait complimenter le Roi de Suede  
sur ses grandes qualitez. 390. propose inu-  
tilement une suspension d'armes en Ita-  
lie. 487. son Bref contre l'Ordonnance de  
Lorraine 492

*Parlement d'Angleterre* (le) désapprouve le  
Traité de partage. 6. la Chambre des  
Communes fait un crime à ceux qui l'ont  
conseillé & négocié. 8. contestations en-  
tre les deux Chambres sur les crimes im-  
putez aux Seigneurs du Conseil du Roi  
Guillaume. 16. ses délibérations sur la suc-  
cession de la Couronne. 19. passe un Acte  
pour la transmettre dans la Maison d'Han-  
nover. 23. les deux Chambres accordent  
au Roi Guillaume plus qu'il ne demande.  
221. resolutions opposées entre les deux  
Chambres. 224. punition ordonnée con-  
tre les faux accusateurs du Prince de Gal-  
les. 227. voyez *Angleterre*.

*Passau* (la Ville de) prise par Mr. de Baviere  
521

*Petrucci* (le Cardinal) sa mort 197

*Philippe V.* (le Roi) fait recevoir des trou-  
pes Françoises dans ses Places des Païs-  
Bas & pourquoi. 48. son entrée sollem-  
nelle à Madrid. 85. quel est son droit à la  
Couronne d'Espagne. 91. son mariage avec  
la

TABLE DES MATIERES

la Princesse de Savoye. 98 195. ses droits à la Couronne de France reservez. 102. son Décret sur son voyage d'Italie. 289. son départ pour ce voyage. 290. son arrivée à Naples, & ce qu'il y fait. 293. 235. son départ pour la Lombardie. 296. gagne la Bataille de Luzara. 320. son départ de Milan pour retourner en Espagne. 334. va commander son Armée contre les Portugais	479
<i>Pignatelly</i> (Mr.) est fait Cardinal	494
<i>Polonois</i> (les) calamitez qu'ils souffrent de la guerre allumée par le Roi Auguste. 85. Harangue des Députez de Pologne à ce Roi & sur quel sujet. 187. suite des troubles de ce Royaume. 533. leur Confederation à Varlovie. 542. déclarent le Trône vaquant. 544. renoncent à l'obéissance du Roi Auguste, & publient l'Interregne 545	
<i>Popoli</i> (le Duc de) son zèle & sa fidelité pour la Couronne d'Espagne. 138. dissipe la revolte de Naples	152
<i>Portland</i> (le Comte de) St. de Beninga, chefs d'accusation produits contre lui par les Communes d'Angleterre	14
<i>Portugal</i> (le Roi de) son Traité avec le Roi d'Espagne. 96. rompt cette Alliance pour se liguier avec les ennemis de la Maison de France. 288. 423. voyez Espagne.	
<i>Portugal</i> (l'Infante de) sa mort	553
<i>Pracontal</i> (Mr. de) tué à la Bataille de Spierbach	527
<i>Prié</i> (le Marquis de) Ambassadeur de Savoye à Vienne, disgracié <i>pro forma</i> par l'Empereur, qui bientôt en fait son Ministre de confiance, & l'employe dans ses plus secretes négociations	170
<i>Partie II.</i>	○ ○
	<i>Primæ</i>

TABLE DES MATIERES.

*Primat* (le) de Pologne, sa Lettre au Roi de Suede sur les troubles du Royaume. 184. réponse qu'il en reçoit. 191. Lettres circulaires qu'il envoie dans les Palatinats du Royaume. 193. communique au Roi de Suede les sentimens de la Republique sur la proposition de détrôner son Roi. 194. communique au Roi Auguste les plaintes de la Cour de la France contre la violation du Droit des Gens. 535. Extrait d'une Lettre qu'il reçoit du Roi de Suede. 537. autre Lettre écrite par le Primat au Roi Auguste, sur les troubles du Royaume 543

*Prusse* (le Roi de) voyez *Brandebourg*.

*Puisieux* (le Marquis de) Ambassadeur de France en Suisse, plaintes qu'il fait aux Cantons au nom du Roi son Maître, 503. sa réponse aux propositions de la Neutralité de Savoye. 505. voyez *Suisse*.

Q

**Q***uiros* (Mr. de) Ambassadeur d'Espagne en Hollande, son Mémoire aux Etats Généraux sur l'arrivée des troupes Françaises dans les Places du Roi son Maître 50

R

**R***agotski* (le Prince François) son emprisonnement, qui fut l'origine de la dernière guerre d'Hongrie. 160. quelle est sa Famille & les biens qui lui appartiennent en Hongrie. 163. suite de son emprisonnement. 165. se sauve de sa prison & va en Pologne. 167. sa Lettre à l'Empereur. 168. sa tête mise à prix par l'Empereur

506

*Renon-*

TABLE DES MATIERES.

- Renonciations* des Reines de France, filles  
d'Espagne, & quel en a été le motif 92  
*Rhimberg* (la Ville de) dans l'Electorat de  
Cologne, assiégée & prise par les Alliez  
464  
*Rosen* (Mr. de) est fait Maréchal de France  
480

S

- Saint Evremont* ( le Sr. de ) sa mort 551  
*Saint Olon* ( Mr. de ) nommé par le Roi  
pour faire compagnie à l'Ambassadeur de  
l'Empereur, fait prisonnier de guerre 486  
*Sainte-Marie* ( Ville & Port d'Espagne ) pil-  
lée par les Anglois & Hollandois 297. 301  
*Savoie* ( le Duc de ) sa fille mariée au Roi  
d'Espagne 98. 195. avantages que son allian-  
ce avec la France & l'Espagne, procurent à  
ses Sujets. 124. mauvais traitement, ( par  
politique ) qu'il reçoit de la Cour de Vien-  
ne. 169. abandonne les intérêts du Roi d'Es-  
pagne son gendre. pour s'unir avec les enne-  
mis de ce Monarque. 424. fait arrêter prisō-  
niers les Ambassadeurs de France & d'Es-  
pagne. 448. Lettre qu'il reçoit du Roi T. C.  
au sujet de son changement 449. preuves  
qu'il avoit depuis longtems médité de  
s'allier avec les ennemis des deux Cou-  
ronnes. 450. secours qu'il reçoit des Impe-  
riaux, conduit par les Généraux Viscon-  
ti & Staremberg 497  
*Savoie* ( Madame la Duchesse de ) sa protesta-  
tion pour soutenir ses droits sur la succes-  
sion de la Couronne d'Angleterre. 22. accou-  
che d'un second Prince 195  
*Scuderi* ( Mademoiselle de ) la plus sçavante  
fille du siècle, sa mort. 199 son éloge 200  
*Sobieski* ( le Prince ) est fait Chevalier de l'Ordre  
O O 2 du

## TABLE DES MATIERES.

Du St. Esprit. 121 est enlevé & fait prisonnier contre le droit des Gens par ordre du Roi Auguste	544
<i>Sommers</i> (le Lord) Grand Chancelier d'Angle- terre, chefs d'accusation produits contre lui par les Communes. 11. ses réponses. 15. est renvoyé absous par la Chambre Haute 17	
<i>Soubise</i> ( Mr. le Prince de ) est nommé à l'Evêché de Strasbourg	486
<i>Staremberg</i> ( le Comte de ) qui deffendit Vin- ne lors que les Turcs l'assiégerent , sa mort	198
<i>Suede</i> ( le Roi de ) demandes qu'on fait de sa part à la Republique d'Hollande. 179. 181. bat l'Armée du Roi Auguste près de Ri- ga. 182. Lettre qu'il reçoit du Primat de Po- logne. 184. sa réponse par laquelle il de- mande que le Roi Auguste soit detroné & pourquoi. 191. plaintes qu'il fait faire aux Hollandois au sujet des fausses calomnies debitées contre lui dans leurs Gazettes, 278. réponse des Etats Généraux. 281. Ma- nifeste qu'il fait publier contre le Roi Au- guste. 381. gagne la Baraille de Clifson. 384. sa générosité envers les Dames ses prisonnières. 385. & envers les Officiers Saxons ses ennemis. 386. est complimen- té de la part du Pape Clement XI. 390. se casse la cuisse d'une chute de Cheval. 393 écrit au Cardinal Primat, & pour- quoi. 537. prend la Ville de Thorn, la Garnison prisonniere de guerre. 538. fait occuper Elbing. 539. son Manifeste adressé aux Polonois	540
<i>Suisses</i> (les) négociations qu'on fait dans leurs Cantons pour les engager dans la guerre 497. Lettre que leur écrit le Maré- chal	

TABLE DES MATIERES.

chal de Villars. 499. demandent la neutralité pour la Savoye. 504. réponse que fait l'Ambassadeur de France sur cette proposition 505

T

**T** *Allard* ( Mr. de ) est fait Chevalier de l'Ordre du St. Esprit. 111. assiege & prend la Forteresse de Traerback. 387. est fait Maréchal de France. 480. fait lever le nouveau siege de Traerback au Prince de Hesse. 509. assiege Landau. 525. bat l'Armée du Prince de Hesse qui marchoit pour secourir la Place. 527. prend la Ville de Landau par capitulation. 528. 530. mene un Corps d'Armée en Allemagne au secours de Mr. de Baviere. 532. il est fait prisonnier de guerre

538

*Teffé* ( Mr. de ) prend la Forteresse de Bergoforte, la Garnison à discretion. 332 est fait Maréchal de France 480

*Theutonique*, Ordre de Chevalerie voyez *Ordre*

*Torcy* ( Mr. le Marquis de ) sa lettre au Cardinal Primat de Pologne, sur la violation du droit des Gens, envers deux Ministres de France 534

*Toulouse* ( Mr. le Comte de ) Grand Amiral de France, combat & met en deroute la Flotte Angloise & Hollandoise 487

*Tourville* ( le Maréchal de ) sa mort 201

*Tragique* événement arrivé à Liege 586

*Traité* ( le ) de partage, examen si ce Traité auroit évité ou occasionné la guerre 7. 11

13

*Traité* ( le ) de la grande alliance entre l'Empereur, l'Angleterre, & la Hollande 77

*Traité* ( le ) entre les Couronnes de France

&

TABLE DES MATIERES.

& d'Espagne, avec Mr le Duc de Savoye

123

*Tremblement* de terre extraordinaire arrivé  
en Italic, & les desordres affreux qu'il causa

554

V

*Vasto* ( le Marquis del ) accusé & con-  
vaincu de fausses calomnies envers le  
Cardinal de Janfon. 335. on lui fait son  
procez a Rome. 336. Sentence de mort  
prononcée contre lui 338

*Vauban* ( Mr. de ) est fait Matéchal de Fran-  
ce. 480. commande au siege de Brisack sous  
Mr. le Duc de Bourgogne 523

*Vaudemont* ( le Prince Thomas de ) sa tenta-  
tive sur Cremona sous les ordres du Prin-  
ce Eugene de Savoye. 313 sa mort 553

*Vendôme* ( le Duc de ) son arrivée en Lom-  
bardie, & son Ordonnance pour éviter  
les surprises. 316. bat les Imperiaux à San-  
Victoria. 318. gagne la Bataille de Luza-  
ra. 319 fait désarmer les troupes de Sa-  
voye. 447. fait attaquer Bersello. 488.  
marche vers le Trentin avec l'Armée de  
France. 489. fait bombarder la Ville de  
Trente, & retourne en Lombardie 490

*Vers* Madrigal sur *quinte & quatorze* en main.  
97 sur la cruauté. 163. sur l'inconstance de  
la fortune. 182. à la gloire de Mademoiselle  
de Scuderi. 201. sur l'injustice de déténer  
les Princes legitimes 213. Sonnet sur l'affai-  
re de Cremona. 315. Tombeau poétique de  
Mr. de Crequi 325. à la louange du Roi de  
Suede 386. 388

*Vigo*, P'ace & Port d'Espagne, sert de retraite  
aux Gallions venans des Indes; ils y sont  
pris ou brûlez par la Flotte Angloise & Hol-  
landoise.

TABLE DES MATIERES.

- landoise. 303. en quoi consiste l'argent dont les Anglois profiterent 305
- Villars* (Mr. de) gagne la Bataille de Frelingue sur le Prince Louis de Bade. 376. est fait Maréchal de France. 377. apaise les troubles de Languedoc. 484. écrit aux Cantons Suisses, & pourquoi. 499. contraint les Allemands d'abandonner plusieurs postes sur le Rhin. 510. assiege & prend la Forteresse de Kell. 511. mene une Armée en Allemagne au secours de Mr. de Baviere. 512. bat l'Armée Imperiale à Hochstedt conjointement avec Mr. de Baviere 520
- Villeroi* (le Maréchal de) commande l'Armée Françoisé en Italie. 134. est fait prisonnier de guerre à Cremone. 312. son retour à Paris 315
- Visconti* (le Général) battu & mis en derouire par Mr. de Vendôme à San-Victoria. 318. mene du secours au Duc de Savoye. 497
- Uxelle* (Mr. d') est fait Maréchal de France 480

W

- W** *Allenstein* (le Comte de) Ambassadeur de l'Empereur, est fait prisonnier de guerre venant de Portugal. 485. est relâché sans rançon 486
- Wassenaer* (Mr. de) voyez *Obdam*.
- Wigs*, nom qu'on a donné à une faction Angloise opposée aux Episcopaux, qui signifie gens relâchez ou mauvais observateurs des anciennes loix, leurs opinions opposées touchant les prérogatives Royales 455
- Worcester* (l'Evêque de) crime que la Chambre 486

TABLE DES MATIERES.

bre des Communes lui suscite à l'occa-  
sion du fils de ce Prelat 454

*Fautes à corriger dans cet Ouvrage.*

**A**U Tome premier page 369. c'est par er-  
reur qu'on a dit, que le Cardinal de  
Lambert étoit de la Maison Palatine.

Au Tome II. les Lecteurs sont priés de  
corriger les fautes ci-après marqués, & d'ex-  
cuser les autres qu'ils apercevront; principa-  
lement celles qu'on peut reconnoître être  
fautes d'impression: car l'Ouvrage s'imprimant dans une Ville éloignée de celle de la  
résidence de l'Auteur, il n'en a pû voir au-  
cune épreuve.

A la page 19. ligne 13. après *souppçon* ajou-  
tez *d'un danger*. p. 68. l. 7. *afin*, lisez *enfin*.  
p. 69. l. 25. *la* lisez *sa*. p. 143. l. 9. *prescrit*,  
lisez *proscrit*. p. 184. l. 19. *à la plus forte rai-  
son*, ôtez *la*. p. 186. l. 20. *devoit*, lisez *le  
devoit*. p. 187. l. 31. *pas* lisez *par*. p. 192. l.  
12. *puis Sa M.* lisez *puis que Sa M.* p. 194.  
l. 7. *les*, lisez *des*. p. 300. l. 6. *pouvoit*, li-  
sez *vouloit*. p. 306. l. 28. *sa* lisez *leur*. p.  
307. l. 5. *Breslaw*, lisez *Bressan*. p. 369. l. 17.  
*adoptées*, lisez *adaptées*. p. 403. l. 22. *Au-  
teurs*, lisez *Acteurs*. p. 404. l. 18. *donner*,  
lisez *sans donner*. p. 428. l. 24. *se voit*, lisez  
*servir*. p. 540. l. 19. *Pologne*. lisez *Suede*.

*Fin du dernier Tome du Supplément.*